



Second Session  
Thirty-ninth Parliament, 2007-08

SENATE OF CANADA

---

*Proceedings of the Standing  
Senate Committee on*

**Banking, Trade  
and Commerce**

*Chair:*

The Honourable W. DAVID ANGUS

---

Wednesday, April 16, 2008  
Thursday, April 17, 2008

---

**Issue No. 16**

**Seventh and eighth meetings on:**

Bill C-10, An Act to amend the Income Tax Act,  
including amendments in relation to foreign  
investment entities and non-resident trusts,  
and to provide for the bijural expression  
of the provisions of that act

---

INCLUDING:

THE SIXTH REPORT OF THE COMMITTEE  
(Special study budget 2008-09 — Present state of the  
domestic and international financial system)

---

WITNESSES:  
(See back cover)

Deuxième session de la  
trente-neuvième législature, 2007-2008

SÉNAT DU CANADA

---

*Délibérations du Comité  
sénatorial permanent des*

**Banques et  
du commerce**

*Président :*

L'honorable W. DAVID ANGUS

---

Le mercredi 16 avril 2008  
Le jeudi 17 avril 2008

---

**Fascicule n° 16**

**Septième et huitième réunions concernant :**

Le projet de loi C-10, Loi modifiant la Loi de l'impôt  
sur le revenu, notamment en ce qui concerne les entités  
de placement étrangères et les fiducies non-résidentes  
ainsi que l'expression bijuridique de certaines dispositions  
de cette loi, et des lois connexes

---

Y COMPRIS :

LE SIXIÈME RAPPORT DU COMITÉ  
(Le budget pour étude spéciale 2008-2009 — La situation  
actuelle du régime financier canadien et international)

---

TÉMOINS :  
(Voir à l'endos)

THE STANDING SENATE COMMITTEE ON  
BANKING, TRADE AND COMMERCE

The Honourable W. David Angus, *Chair*

The Honourable Yoine Goldstein, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Banks	Johnson
Biron	* LeBreton, P.C.
Fox, P.C.	(or Comeau)
Harb	Massicotte
* Hervieux-Payette, P.C.	Meighen
(or Tardif)	Ringuette
Jaffer	Tkachuk

\*Ex officio members

(Quorum 4)

*Changes in membership of the committee:*

Pursuant to rule 85(4), membership of the committee was amended as follows:

The name of the Honourable Senator Massicotte substituted for that of the Honourable Senator Dawson (*April 10, 2008*).

The name of the Honourable Senator Nolin substituted for that of the Honourable Senator Meighen (*April 15, 2008*).

The name of the Honourable Senator Johnson substituted for that of the Honourable Senator Eyton (*April 17, 2008*).

The name of the Honourable Senator Meighen substituted for that of the Honourable Senator Nolin (*April 17, 2008*).

The name of the Honourable Senator Banks substituted for that of the Honourable Senator Moore (*April 17, 2008*).

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES  
BANQUES ET DU COMMERCE

*Président* : L'honorable W. David Angus

*Vice-président* : L'honorable Yoine Goldstein

et

Les honorables sénateurs :

Banks	Johnson
Biron	* LeBreton, C.P.
Fox, C.P.	(ou Comeau)
Harb	Massicotte
* Hervieux-Payette, C.P.	Meighen
(ou Tardif)	Ringuette
Jaffer	Tkachuk

\*Membres d'office

(Quorum 4)

*Modifications de la composition du comité :*

Conformément à l'article 85(4) du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

Le nom de l'honorable sénateur Massicotte est substitué à celui de l'honorable sénateur Dawson (*le 10 avril 2008*).

Le nom de l'honorable sénateur Nolin est substitué à celui de l'honorable sénateur Meighen (*le 15 avril 2008*).

Le nom de l'honorable sénateur Johnson est substitué à celui de l'honorable sénateur Eyton (*le 17 avril 2008*).

Le nom de l'honorable sénateur Meighen est substitué à celui de l'honorable sénateur Nolin (*le 17 avril 2008*).

Le nom de l'honorable sénateur Banks est substitué à celui de l'honorable sénateur Moore (*le 17 avril 2008*).

**MINUTES OF PROCEEDINGS**

OTTAWA, Wednesday, April 16, 2008  
(25)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce met at 4:10 p.m., this day, in room 9, Victoria Building, the chair, the Honourable W. David Angus, presiding.

*Members of the committee present:* The Honourable Senators Angus, Biron, Eyton, Fox, P.C., Goldstein, Harb, Jaffer, Massicotte, Moore, Nolin, Ringuette and Tkachuk (12).

*Other senators present:* The Honourable Senator Banks (1).

*In attendance:* June Dewetering and Philippe Bergevin, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

*Also in attendance:* The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on December 4, 2007, the committee continued its study of Bill C-10, An Act to amend the Income Tax Act, including amendments in relation to foreign investment entities and non-resident trusts, and to provide for the bijural expression of the provisions of that act. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 4.*)

**WITNESSES:***Canada Family Action Coalition:*

Charles McVety, President;

Brian Rushfeldt, Executive Director.

*International Alliance of Theatrical Stage Employees, Moving Picture Technicians, Artists and Allied Crafts of the United States, its Territories and Canada (IATSE):*

John Morgan Lewis, International Vice-President and Director of Canadian Affairs.

*Documentary Organisation of Canada:*

Tina Hahn, Treasurer, National Executive;

John Christou, Chair, National Lobby Committee.

*Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec:*

Jean Pierre Lefebvre, President.

Mr. Rushfeldt and Mr. McVety each made a statement and answered questions.

At 5:30 p.m., the committee suspended.

At 5:37 p.m., the committee resumed.

Ms. Hahn, Mr. Christou, Mr. Lewis, and Mr. Lefebvre each made a statement and answered questions.

**PROCÈS-VERBAUX**

OTTAWA, le mercredi 16 avril 2008  
(25)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce se réunit aujourd'hui, à 16 h 10, dans la salle 9 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable W. David Angus (*président*).

*Membres du comité présents :* Les honorables sénateurs Angus, Biron, Eyton, Fox, C.P., Goldstein, Harb, Jaffer, Massicotte, Moore, Nolin, Ringuette et Tkachuk (12).

*Autre sénateur présent :* L'honorable sénateur Banks (1).

*Également présents :* June Dewetering et Philippe Bergevin, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

*Aussi présents :* Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le 4 décembre 2007, le comité poursuit son étude du projet de loi C-10, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, notamment en ce qui concerne les entités de placement étrangères et les fiducies non résidentes ainsi que l'expression bijuridique de certaines dispositions de cette loi, et des lois connexes. (*Le texte complet de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 4 des délibérations du comité.*)

**TÉMOINS :***Coalition de l'action pour la famille au Canada :*

Charles McVety, président;

Brian Rushfeldt, directeur exécutif.

*International Alliance of Theatrical Stage Employees, Moving Picture Technicians, Artists and Allied Crafts of the United States, its Territories and Canada (IATSE) :*

John Morgan Lewis, vice-président international et directeur des Affaires canadiennes.

*Documentaristes du Canada :*

Tina Hahn, trésorière, Exécutif national;

John Christou, président, Comité de représentation politique.

*Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec :*

Jean Pierre Lefebvre, président.

MM. Rushfeldt et McVety font chacun une déclaration puis répondent aux questions.

À 17 h 30, la séance est interrompue.

À 17 h 37, la séance reprend.

Mme Hahn, ainsi que MM. Christou, Lewis et Lefebvre font chacun une déclaration, puis répondent aux questions.

At 6:35 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

*ATTEST:*

OTTAWA, Thursday, April 17, 2008  
(26)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce met at 10:45 a.m., this day, in room 9, Victoria Building, the chair, the Honourable W. David Angus, presiding.

*Members of the committee present:* The Honourable Senators Angus, Banks, Biron, Fox, P.C., Goldstein, Harb, Jaffer, Johnson, Massicotte, Meighen and Ringuette (11).

*In attendance:* June Dewetering and Philippe Bergevin, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

*Also in attendance:* The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on December 4, 2007, the committee continued its study of Bill C-10, An Act to amend the Income Tax Act, including amendments in relation to foreign investment entities and non-resident trusts, and to provide for the bijural expression of the provisions of that act. (*For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 4.*)

*WITNESSES:*

*PEN Canada:*

Christopher Waddell, Chair, National Affairs.

*The Writers' Union of Canada:*

Susan Swan, Chair;

Deborah Windsor, Executive Director.

*Société des auteurs de Radio, Télévision et Cinéma:*

Marc Grégoire, Chair of the Board of directors;

Yves Légaré, General director.

*Aver Media LP:*

Robert Morrice, Principal.

*National Bank of Canada:*

Elaine Morissette, Senior Manager, TV and Motion Picture Group.

Mr. Waddell, Ms. Windsor, Ms. Swan and Mr. Grégoire each made a statement and, together with Mr. Légaré, answered questions.

À 18 h 35, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

*ATTESTÉ :*

OTTAWA, le jeudi 17 avril 2008  
(26)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce se réunit aujourd'hui, à 10 h 45, dans la salle 9 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable W. David Angus (*président*).

*Membres du comité présents :* Les honorables sénateurs Angus, Banks, Biron, Fox, C.P., Goldstein, Harb, Jaffer, Johnson, Massicotte, Meighen et Ringuette (11).

*Également présents :* June Dewetering et Philippe Bergevin, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

*Aussi présents :* Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le 4 décembre 2007, le comité poursuit son étude du projet de loi C-10, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, notamment en ce qui concerne les entités de placement étrangères et les fiduciaires non résidentes ainsi que l'expression bijuridique de certaines dispositions de cette loi, et des lois connexes. (*Le texte complet de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 4 des délibérations du comité.*)

*TÉMOINS :*

*PEN Canada :*

Christopher Waddell, président, Affaires nationales.

*The Writers' Union of Canada :*

Susan Swan, présidente;

Deborah Windsor, directrice exécutive.

*Société des auteurs de radio, télévision et cinéma :*

Marc Grégoire, président du conseil d'administration;

Yves Légaré, directeur général.

*Aver Media LP :*

Robert Morrice, gestionnaire principal.

*Banque nationale du Canada :*

Elaine Morissette, gestionnaire principale, Groupe de cinéma et télévision.

M. Waddell, Mmes Windsor et Swan, ainsi que M. Grégoire font chacun une déclaration puis, aidés de M. Légaré, répondent aux questions.

At 12:13 p.m., the committee suspended.

À 12 h 13, la séance est interrompue.

At 12:20 p.m., the committee resumed.

À 12 h 20, la séance reprend.

Mr. Morrice and Ms. Morissette each made a statement and answered questions.

M. Morrice et Mme Morissette font chacun une déclaration puis répondent aux questions.

At 1:08 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

À 13 h 8, le comité suspend ses travaux jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

*ATTEST:*

*ATTESTÉ :*

*Le greffier du comité,*

Line Gravel

*Clerk of the Committee*

**REPORT OF THE COMMITTEE**

Tuesday, April 15, 2008

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce has the honour to present its

**SIXTH REPORT**

Your committee was authorized by the Senate on Tuesday, November 20, 2007, to examine and report upon the present state of the domestic and international financial system.

Pursuant to Chapter 3:06, section 2(1)(c) of the *Senate Administrative Rules*, the budget submitted to the Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration and the report thereon of that committee are appended to this report.

Respectfully submitted,

*Le président,*

W. DAVID ANGUS

*Chair*

**RAPPORT DU COMITÉ**

Le mardi 15 avril 2008

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce a l'honneur de présenter son

**SIXIÈME RAPPORT**

Votre comité a été autorisé par le Sénat le mardi 20 novembre 2007 à examiner, afin d'en faire rapport, la situation actuelle du régime financier canadien et international.

Conformément au Chapitre 3:06, section 2(1)(c) du *Règlement administratif du Sénat*, le budget présenté au Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration ainsi que le rapport s'y rapportant sont annexés au présent rapport.

Respectueusement soumis,

**STANDING SENATE COMMITTEE ON  
BANKING, TRADE AND COMMERCE**  
**SPECIAL STUDY ON THE PRESENT STATE OF  
THE DOMESTIC AND INTERNATIONAL  
FINANCIAL SYSTEM**  
**APPLICATION FOR BUDGET AUTHORIZATION  
FOR THE FISCAL YEAR ENDING  
MARCH 31, 2009**

Extract from the *Journals of the Senate* of Tuesday, November 20, 2007:

The Honourable Senator Angus moved, seconded by the Honourable Senator Johnson:

That the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce be authorized to examine and report upon the present state of the domestic and international financial system; and

That the papers and evidence received and taken on the subject during the First session of the Thirty-ninth Parliament and any other relevant Parliamentary papers and evidence on the said subject be referred to the Committee; and

That the Committee submit its final report no later than December 31 2008, and that the Committee retain until March 31, 2009 all powers necessary to publicize its findings.

After debate,  
The question being put on the motion, it was adopted.

**COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT  
DES BANQUES ET DU COMMERCE**  
**ÉTUDE SPÉCIALE SUR LA SITUATION ACTUELLE  
DU RÉGIME FINANCIER CANADIEN  
ET INTERNATIONAL**  
**DEMANDE D'AUTORISATION DE BUDGET POUR  
L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT  
LE 31 MARS 2009**

Extrait des *Journaux du Sénat* du mardi 20 novembre 2007 :

L'honorable sénateur Angus propose, appuyé par l'honorable sénateur Johnson,

Que le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce soit autorisé à examiner, afin d'en faire rapport, la situation actuelle du régime financier canadien et international; et

Que les documents et témoignages recueillis à ce sujet au cours de la première session de la trente-neuvième législature et tout autre document parlementaire et témoignage pertinent concernant ledit sujet soient renvoyés à ce Comité; et

Que le Comité soumette son rapport final au Sénat au plus tard le 31 décembre 2008 et qu'il conserve jusqu'au 31 mars 2009 tous les pouvoirs nécessaires pour diffuser ses conclusions.

Après débat,  
La motion, mise aux voix, est adoptée.

*Le greffier du Sénat,*

Paul C. Bélisle

*Clerk of the Senate*

**SUMMARY OF EXPENDITURES**

Professional and Other Services	\$ 9,300
Transportation and Communications	60,600
All Other Expenditures	<u>3,000</u>
<b>TOTAL</b>	<b>\$ 72,900</b>

**SOMMAIRE DES DÉPENSES**

Services professionnels et autres	9 300 \$
Transports et communications	60 600
Autres dépenses	<u>3 000</u>
<b>TOTAL</b>	<b>72 900 \$</b>

The above budget was approved by the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce on \_\_\_\_\_.

Le budget ci-dessus a été approuvé par le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce le \_\_\_\_\_.

The undersigned or an alternate will be in attendance on the date that this budget is considered.

Le soussigné ou son remplaçant assistera à la séance au cours de laquelle le présent budget sera étudié.

\_\_\_\_\_  
Date

\_\_\_\_\_  
The Honourable W. David Angus  
Chair, Standing Senate Committee on  
Banking, Trade and Commerce

\_\_\_\_\_  
Date

\_\_\_\_\_  
L'honorable W. David Angus  
Président du Comité sénatorial permanent  
banques et du commerce

\_\_\_\_\_  
Date

\_\_\_\_\_  
The Honourable George J. Furey  
Chair, Standing Committee on Internal  
Economy, Budgets and Administration

\_\_\_\_\_  
Date

\_\_\_\_\_  
L'honorable George J. Furey  
Président du Comité permanent de la régie  
interne, des budgets et de l'administration

**HISTORICAL INFORMATION**

Fiscal year	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008
<b>Total approved</b>	\$63,000	\$36,650	\$94,900	\$122,600	\$ 124,325
<b>Expenditures</b>	\$38,333	\$98	\$1,338	\$42,016	\$7,370

**DONNÉES ANTÉRIEURES**

Année financière	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008
<b>Budget approuvé</b>	63 000 \$	36 650 \$	94 900 \$	122 600 \$	124 325 \$
<b>Total des dépenses</b>	38 333 \$	98 \$	1 338 \$	42 016 \$	7 370 \$

**STANDING SENATE COMMITTEE ON  
BANKING, TRADE AND COMMERCE**

**SPECIAL STUDY ON THE PRESENT STATE OF  
THE DOMESTIC AND INTERNATIONAL FINANCIAL SYSTEM**

**EXPLANATION OF BUDGET ITEMS  
APPLICATION FOR BUDGET AUTHORIZATION  
FOR THE FISCAL YEAR ENDING MARCH 31, 2009**

**GENERAL EXPENSES****PROFESSIONAL AND OTHER SERVICES**

1.	Working meals (0415)	\$ 4,000	
	(10 meals at \$ 400)		
	Sub-total		\$ 4,000

**TRANSPORTATION AND COMMUNICATIONS**

	Sub-total		\$ 0
--	-----------	--	------

**ALL OTHER EXPENDITURES**

		\$ 0	
<b>Total</b>			<b>\$ 4,000</b>

**ACTIVITY 1****Washington April 2008****Ottawa — Washington (15 participants - 12 senators and 3 staff)****PROFESSIONAL AND OTHER SERVICES**

1.	Working meals (0415)	\$ 2,800	
	(2 meals at \$ 1400)		
2.	Translation and Interpretation Services (0412)	\$ 2,500	
	(\$1,250 x 2 days)		
	Sub-total		\$ 5,300

**TRANSPORTATION AND COMMUNICATIONS**

1.	Air fare	\$ 34,500	
	(15 participants at \$ 2,300)		
2.	Taxis	\$ 3,750	
	(15 participants at \$ 250)		
3.	Minibus rental	\$ 3,300	
	(\$ 1,100/day for 3 days)		
4.	Per diem and incidentals	\$ 4,500	
	(15 participants for 3 days at \$ 100/day)		
5.	Hotel Accommodations	\$ 14,550	
	(15 participants for 2 nights at \$ 485/night)		
	Sub-total		\$ 60,600

**ALL OTHER EXPENDITURES**

1. Contingencies	\$ 3,000	
Sub-total		\$ 3,000
<b>Total</b>		<b>\$ 68,900</b>
<b>Grand Total</b>		<b>\$ 72,900</b>

The Senate administration has reviewed this budget application.

\_\_\_\_\_  
Heather Lank, Principal Clerk, Committees Directorate

\_\_\_\_\_  
Date

\_\_\_\_\_  
Nicole Proulx, Director of Finance

\_\_\_\_\_  
Date

**COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT  
DES BANQUES ET DU COMMERCE**

**ÉTUDE SPÉCIALE SUR LA SITUATION ACTUELLE  
DU RÉGIME FINANCIER CANADIEN ET INTERNATIONAL**

**EXPLICATION DES ITEMS BUDGÉTAIRES  
DEMANDE D'AUTORISATION DE BUDGET POUR  
L'EXERCICE FINANCIER SE TERMINANT LE 31 MARS 2009**

**DÉPENSES GÉNÉRALES**

**SERVICES PROFESSIONNELS ET AUTRES**

1. Repas de travail (0415) (10 repas @ 400 \$)	4 000 \$	
Sous-total		4 000 \$

**TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS**

Sous-total		0 \$
------------	--	------

**AUTRES DÉPENSES**

		0 \$
<b>Total</b>		<b>4 000 \$</b>

**ACTIVITÉ 1**

**Washington Avril 2008**

**Ottawa — Washington**

**(15 participants - 12 sénateurs et 3 employés)**

**SERVICES PROFESSIONNELS ET AUTRES**

1. Repas de travail (0415) (2 repas @ \$ 1 400)	2 800 \$	
2. Services de traduction et d'interprétation (0412) (1 250 \$/jour x 2 jours)	2 500 \$	
Sous-total		5 300 \$

**TRANSPORTS ET COMMUNICATIONS**

1. Transport aérien (15 participants x 2 300 \$)	34 500 \$	
2. Taxis (15 participants x 250 \$)	3 750 \$	
3. Location d'autobus (1 100 \$/jour x 3 jours)	3 300 \$	
4. Per diem et imprévus (15 participants @ 100 \$/jour x 3 jours)	4 500 \$	
5. Hébergement à l'hôtel (15 participants @ 485 \$/nuit x 2 nuits)	14 550 \$	
Sous-total		60 600 \$

**AUTRES DÉPENSES**

1. Imprévus	3 000 \$	
Sous-total		3 000 \$
<b>Total</b>		<b>68 900 \$</b>
<b>Total général</b>		<b>72 900 \$</b>

L'administration du Sénat a examiné la présente demande d'autorisation budgétaire.

\_\_\_\_\_  
Heather Lank, greffière principale, Direction des comités

\_\_\_\_\_  
Date

\_\_\_\_\_  
Nicole Proulx, directrice des Finances

\_\_\_\_\_  
Date

## APPENDIX (B) TO THE REPORT

Thursday, April 10, 2008

The Standing Committee on Internal Economy, Budgets and Administration has examined the budget presented to it by the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce for the proposed expenditures of the said Committee for the fiscal year ending March 31, 2009 for the purpose of its special study on the domestic and international financial system, as authorized by the Senate on Tuesday, November 20, 2007. The said budget is as follows:

Professional and Other Services	\$ 9,300
Transportation and Communications	60,600
All Other Expenditures	<u>3,000</u>
TOTAL	\$ 72,900

(includes funds for a fact finding mission to Washington, D.C.)

Respectfully submitted,

*Le vice-président,*

TERRY STRATTON

*Deputy Chair*

## ANNEXE (B) AU RAPPORT

Le jeudi 10 avril 2008

Le Comité permanent de la régie interne, des budgets et de l'administration a examiné le budget qui lui a été présenté par le Comité sénatorial permanent de banques et du commerce concernant les dépenses projetées dudit Comité pour l'exercice se terminant le 31 mars 2009 aux fins de leur étude spéciale sur le régime financier canadien et international, tel qu'autorisé par le Sénat le mardi 20 novembre 2007. Ledit budget se lit comme suit :

Services professionnels et autres	9 300 \$
Transports et communications	60 600
Autres dépenses	<u>3 000</u>
TOTAL	72 900 \$

(y compris des fonds pour une mission d'étude à Washington, D.C.)

Respectueusement soumis,

**EVIDENCE**

OTTAWA, Wednesday, April 16, 2008

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce, to which was referred Bill C-10, An Act to amend the Income Tax Act, including amendments in relation to foreign investment entities and non-resident trusts, and to provide for the bilingual expression of the provisions of that act, met this day at 4:10 p.m. to give consideration to the bill.

**Senator W. David Angus** (*Chair*) in the chair.

[*English*]

**The Chair:** Honourable senators and honoured guests, here in the room and those on webcast and CPAC, I welcome you.

We continue today our study of Bill C-10, and particularly the provision contained therein relating to tax credits and other kinds of assistance for the film and video industry in Canada. We have talked about it at length during several meetings of this committee, and we are pleased to continue today talking about clause 120 of that bill.

Proposed section 125.4(7) would require the Minister of Canadian Heritage to issue guidelines about the circumstances under which proposed conditions in the definition of Canadian film or video production certificate in proposed section 125.4(1) would be met. This definition would be amended to provide that the Minister of Canadian Heritage would also certify that the public funding of the production would not be contrary to public policy.

It is submitted by a number of witnesses who have appeared here that such a provision would restrict freedom of expression and would have very negative consequences for their industry and for artists' endeavours generally in terms of access to public assistance, which is essential to their enterprises.

Others say that provisions of this nature are necessary to enable the government to be responsible in spending public funds.

The role of the Senate in exercising its duty of sober second thought is to review the bill, which happens to be an omnibus bill. That is to say, it is a piece of legislation that contains many unrelated sections involving amendments, clarifications and the like to the Income Tax Act and related statutes. Therefore, it is not a bill dealing just with tax credits for the film and the video industry, nor is it a bill to deal only with non-resident trusts. This bill has gathered together a whole number of things that have accumulated over the years, and therefore it is complex and difficult for legislators to deal with.

**TÉMOIGNAGES**

OTTAWA, le mercredi 16 avril 2008

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce, auquel a été renvoyé le projet de loi C-10, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, notamment en ce qui concerne les entités de placement étrangères et les fiducies non résidentes ainsi que l'expression bilingue de certaines dispositions de cette loi, se réunit aujourd'hui à 16 h 10 pour étudier le projet de loi.

**Le sénateur W. David Angus** (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

**Le président :** J'aimerais d'abord souhaiter la bienvenue aux sénateurs et à nos invités, autant ceux qui sont présents dans la salle que ceux qui nous écoutent sur le web ou sur CPAC.

Nous poursuivons aujourd'hui notre examen du projet de loi C-10 et plus particulièrement de la disposition qu'il renferme concernant les crédits d'impôt et les autres aides accordées à la production de films et de vidéos au Canada. Le comité a déjà consacré au sujet plusieurs réunions et nous sommes ravis de poursuivre aujourd'hui notre examen de l'article 120 du projet de loi.

En vertu du nouveau paragraphe 125.4(7), le ministre du Patrimoine canadien serait tenu de publier des lignes directrices sur les circonstances dans lesquelles les conditions énoncées dans la définition de certificat de production cinématographique ou magnétoscopique canadienne au sens du paragraphe 125.4(1) sont remplies. La définition serait modifiée de façon à stipuler que le ministre du Patrimoine canadien doit aussi attester que le fait d'accorder à la production un soutien financier de l'État ne serait pas contraire à l'ordre public.

Un certain nombre des témoins que nous avons entendus prétendent que cette disposition limiterait la liberté d'expression et aurait des conséquences très négatives sur leur industrie et sur la capacité des artistes d'obtenir des fonds publics essentiels à leur activité.

D'autres encore disent que des dispositions de ce genre sont nécessaires afin que le gouvernement puisse dépenser de façon responsable les deniers publics.

Le rôle qui incombe au Sénat est de faire un examen réfléchi du projet de loi qui s'adonne à être un projet de loi omnibus. Cela signifie qu'il s'agit d'un projet de loi qui renferme des dispositions disparates qui modifient, clarifient ou amendent autrement la Loi de l'impôt sur le revenu et d'autres lois connexes. Par conséquent, il ne s'agit pas d'un projet de loi qui porte uniquement sur les crédits d'impôt accordés à la production cinématographique ou magnétoscopique, ni même un projet de loi qui porte uniquement sur les fiducies non résidentes. Le projet de loi englobe toute une série de mesures jugées nécessaires au fil des ans et présentées en même temps de sorte que c'est un projet de loi complexe et difficile à analyser pour les législateurs.

The proof in the pudding, as pointed out by some senators last week, is that it received hasty passage through the House of Commons with very little, if any, debate or study. Therefore, more than ever the role of the Senate is highlighted as being important to the process.

[*Translation*]

We are continuing our study of Bill C-10, an Act to amend the Income Tax Act, including amendments in relation to foreign investment entities and non-resident trusts, and to provide for the bilingual expression of the provisions of that act. Today, we have two witnesses; we will have two sittings, the first one from now until 5 p.m. —

[*English*]

From the Canada Family Action Coalition, we have Mr. Charles McVety, President, and Mr. Brian Rushfeldt, Executive Director. After we hear from these gentlemen, we will be moving on to the International Alliance of Theatrical Stage Employees, Moving Picture Technicians, Artists and Allied Crafts of the United States, its Territories and Canada, IATSE, and their witness will be Mr. John Morgan Lewis.

As well, from the Documentary Organisation of Canada, we have Ms. Tina Hahn and Mr. John Christou, and from Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec, we have Mr. Jean Pierre Lefebvre.

**Brian Rushfeldt, Executive Director, Canada Family Action Coalition:** Thank you for inviting us to share our thoughts on Bill C-10. I have two minutes to present two points, so I will be brief and quick with those.

I want to present two reasons why, in our opinion, clause 120 of Bill C-10 should be passed by the Senate. I am not here to debate the false notion that Bill C-10 is about censorship or free expression, because we do not believe it is.

First, our position is that the government ministers must be held accountable for the large budgets that fall into their bank accounts. I will make this point by asking the following question: Is there any government minister who does not hold the responsibility and the authority over his or her department budgets? The exception appears maybe to be the Minister of Canadian Heritage when it comes to arts funding.

**The Chair:** You are asking that rhetorically, of course.

**Mr. Rushfeldt:** Yes.

**The Chair:** We will be the ones asking questions to you.

**Mr. Rushfeldt:** You may ask me why I ask that. This week in the *National Post*, there was an article about \$7.5 billion going to the arts industry. I do not know whether that figure is correct, but I would ask whether this Banking, Trade and Commerce Committee knows in fact how many dollars do go to the arts

J'en veux pour preuve, et certains sénateurs l'ont signalé la semaine dernière, que la Chambre des communes l'a adopté très rapidement sans véritable débat ou examen. Cela démontre mieux que jamais l'importance du rôle que doit jouer le Sénat dans le processus législatif.

[*Français*]

Nous poursuivons notre étude sur le projet de loi C-10, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, notamment en ce qui concerne les entités de placement étrangères et les fiducies non résidentes ainsi que l'expression bilingue de certaines dispositions de cette loi, et des lois connexes. Aujourd'hui, nous avons deux témoins; pour commencer, nous aurons deux sessions, premièrement d'ici 17 heures...

[*Traduction*]

Nous recevons, de la Coalition de l'action pour la famille au Canada, M. Charles McVety, président, et M. Brian Rushfeldt, directeur exécutif. Après avoir entendu ces messieurs, nous recevrons M. John Morgan Lewis, porte-parole de la International Alliance of Theatrical Stage Employees, Moving Picture Technicians, Artists and Allied Crafts of the United States, its Territories and Canada (IATSE).

Nous accueillons par ailleurs Mme Tina Hahn et M. John Christou de Documentaristes du Canada, et M. Jean-Pierre Lefebvre de l'Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec.

**Brian Rushfeldt, directeur exécutif, Coalition de l'action pour la famille au Canada :** Merci de nous avoir invités à vous faire part de nos commentaires sur le projet de loi C-10. J'ai deux minutes pour exposer deux arguments et je vais donc le faire rapidement et de façon concise.

Je veux vous présenter deux raisons pour lesquelles nous estimons que le Sénat devrait adopter l'article 120 du projet de loi C-10. Je ne suis pas là pour débattre de cette fausse notion voulant que le projet de loi C-10 concerne la censure ou la liberté d'expression, car nous ne croyons pas que ce soit le cas.

Tout d'abord, nous soutenons que les ministres du gouvernement doivent rendre compte des budgets considérables qui se retrouvent dans leurs comptes en banque. Pour bien faire comprendre cet argument, je pose la question suivante : y a-t-il un ministre quelconque du gouvernement qui n'ait pas la responsabilité ou l'autorité relative au budget de son ministère? L'exception serait peut-être la ministre du Patrimoine canadien, lorsqu'il s'agit de financer les arts.

**Le président :** C'est une question oratoire, bien sûr.

**M. Rushfeldt :** Oui.

**Le président :** C'est nous qui allons vous poser des questions.

**M. Rushfeldt :** Vous me demanderez peut-être pourquoi je pose la question. Cette semaine, le *National Post* a publié un article sur les 7,5 milliards de dollars que reçoit le secteur des arts. Je ne sais pas si le montant est exact, mais je demanderais si le comité des banques et du commerce sait en fait combien d'argent reçoit le

industry, film, culture and television. Surely the Senate would want the government to be accountable for those billions of dollars.

Two years ago, the Auditor General issued a report on this very issue, which I believe you are probably all familiar with. It reported about a lack of accountability, lack of reporting, conflict of interest and a whole number of issues, and the report came with up with recommendations. We could not find any evidence or response as to whether those things have been fixed or not.

If the industry that receives tax money is allowed to set the regulations for who gets it, how they get it and why, then I believe there is a conflict of interest in that very point. This bill may not, in our opinion, go far enough. It deals with tax credits more than grants, subsidies and incentives, but it is only a start.

The lack of accountability and control by the Minister of Canadian Heritage could result in another billion dollar boondoggle or billion dollar ad scam; or maybe this will become the \$7-billion art fraud, who knows, if the minister does not have authority and accountability over those funds.

Second, the intellectual dishonesty that surrounds this debate has defocused the whole debate. Accusations about censorship are clearly out of line on this issue. It is about sound fiscal management and who has the authority to do that.

I would like to suggest to the committee that maybe there will be some investigation into the films that we have paid for over the last number of years. I do not expect you to go back 40 years, but certainly over the last three or four years. We need to look at which films did receive funding and whether they met the requirements and standards, if there were any.

I agree with some of the arts critics and some of the people who have been at this table that you cannot provide funding and then later decide to take it back. That is not good fiscal policy or fiscal management. I think it is irresponsible government. I agree that there must be some method in order to prevent providing money and then suddenly asking for it back.

In terms of public policy, I do think that we are at a point in Canadian culture and history that we have to come up with an acceptable definition or parameters on what public policy is. If we cannot, then I think there may be one solution that will make everyone happy, and that is to get out of the arts and culture funding, period. I am not suggesting that, but if we cannot have standards, then everyone goes away unhappy.

secteur des arts, du cinéma, de la culture et de la télévision. Le Sénat voudrait sûrement que le gouvernement ait à rendre compte de ces milliards de dollars.

La vérificatrice générale a justement publié un rapport sur cette question il y a deux ans, et je crois que vous avez sans doute tous pris connaissance du rapport. La vérificatrice générale faisait état d'un manque de reddition de comptes, de l'insuffisance des rapports, de conflits d'intérêts et d'une foule d'autres questions, et elle formulait des recommandations. Nous n'avons pu trouver aucune réponse ni aucun document indiquant si les problèmes avaient été corrigés.

Si le secteur qui reçoit de l'argent des impôts peut établir lui-même les règles qui déterminent qui sont ceux entre lesquels l'argent est réparti, comment ils l'obtiennent et pourquoi, j'estime qu'il y a là un conflit d'intérêts manifeste. À notre avis, le projet de loi ne va peut-être pas assez loin. Il traite de crédits d'impôt plutôt que de subventions et d'incitatifs, mais ce n'est qu'un début.

L'absence de reddition de comptes et de contrôle de la part de la ministre du Patrimoine canadien pourrait conduire à un autre gâchis ou à un autre scandale des commandites totalisant des milliards de dollars; ou peut-être qu'il s'agira d'un cas de fraude de 7 milliards de dollars dans le secteur des arts, qui sait, si la ministre n'a ni l'autorité ni la responsabilité relativement à ces fonds.

Deuxièmement, la malhonnêteté intellectuelle qui entoure cette question déforme le débat. Les accusations de censure ne sont absolument pas fondées. Il s'agit d'assurer une bonne gestion financière et de savoir qui a l'autorité voulue à cet égard.

J'aimerais faire remarquer au comité qu'il y aurait peut-être lieu de faire enquête sur les films pour lesquels nous avons payé au cours des dernières années. Je ne m'attends pas à ce que vous remontiez 40 ans dans le temps, mais il faudrait certainement examiner ce qui s'est fait au moins au cours des trois ou quatre dernières années. Il faudrait voir quels films ont été financés et s'ils répondaient aux exigences et aux critères, si tant est qu'il y en avait.

Je suis d'accord avec certains des critiques du milieu des arts et des gens qui sont venus à cette table pour dire qu'on ne peut pas accorder des fonds et décider plus tard de les reprendre. Ce n'est ni une bonne politique budgétaire ni une saine gestion financière. Ce serait irresponsable que le gouvernement agisse ainsi. Je suis d'accord pour dire qu'il doit y avoir une méthode qui nous permette d'empêcher que des fonds soient accordés et qu'il faille ensuite les récupérer tout d'un coup.

Pour ce qui est de l'ordre public, je crois que nous sommes rendus à un stade dans la culture et l'histoire canadiennes, où nous devons nous doter d'une définition ou de paramètres acceptables quant à ce qui constitue l'ordre public. Si nous n'y arrivons pas, il y aura peut-être une solution qui rendra tout le monde heureux, et ce serait de cesser tout simplement de financer les arts et la culture. Ce n'est pas ce que je propose, mais si nous n'arrivons pas à nous entendre sur des normes, tout le monde en sera malheureux.

If there were no funding, then I suppose everyone would be happy. Taxpayers would be happy because their money would not be put into things they oppose, and the arts community could not complain about censorship because they would be free to do what they wanted since they would not be using tax dollars to do so.

Those are two quick reasons why we would like to see the Senate consider passing Bill C-10. As I have said, I am not sure it goes far enough, but it is certainly a start.

**Charles McVety, President, Canada Family Action Coalition:** Thank you, senators, for having me here today; and thank you, Dr. Gravel, for all your work to help me prepare for this time.

This is a sober second thought and we want to assist you, from our perspective, with that second thought. We hope and trust that your second thought is an appropriate one that takes into account not special interests but the interests of the people who have put their trust in you as senators.

As you all know, Canada is a country of standards. We all adhere to standards. We do not live in anarchy. We love freedom of expression and freedom of thought and freedom of inquiry. These are fundamental principles upon which our country is founded. However, there are limits to these freedoms. Every institution has to conduct themselves properly in a civil world and not infringe upon other people's rights. This Senate practices standards.

The tax credit process has had standards in place from its inception in 1995, and they are outlined in section 5 of the guidelines for tax credits. The standard in 5(h) says that pornography should not receive tax credit funding. The problem is that once a producer puts forward a film and CAVCO, Canadian Audio-Visual Certification Office, certifies the producer to receive the funding, there is no restriction on what that producer can produce. They can come up with a film that does not adhere to the existing standards that have been there from the inception.

Of course, we have presented the fact that some objectionable films have been paid for by our taxpayer dollars, like *Young People F—ing*. We cannot even say the word here because we have standards, but we expect the Canadian taxpayer to pay for something that we cannot even say the title of.

The new film they are funding this year is called *The Masturbators*. This is not something that the Canadian taxpayers should be funding because it breaches the existing regulations. I ask senators to give this sober second thought. This morning, COMPAS Public Opinion & Customer Research came out with a poll in which they asked Canadians three questions. One question was whether these films should receive taxpayer dollars, and 72 per cent of respondents said no. Another 9 per cent said that if they do receive funding, then people should be able to withdraw their taxes that go to those movies

S'il n'y avait aucun financement, je suppose que tout le monde serait heureux. Les contribuables seraient heureux, puisque leur argent ne servirait pas à financer des choses auxquelles ils s'opposent et le milieu des arts ne se plaindrait pas de la censure puisqu'il aurait toute liberté de faire comme bon lui semble puisqu'il ne se servirait pas de l'argent des impôts pour ce faire.

Voilà rapidement les deux raisons pour lesquelles nous aimerions que le Sénat envisage d'adopter le projet de loi C-10. Comme je l'ai expliqué, je ne suis pas sûr qu'il aille assez loin, mais c'est certainement un début.

**Charles McVety, président, Coalition de l'action pour la famille au Canada :** Merci, sénateurs, de m'accueillir ici aujourd'hui. Je remercie aussi M. Gravel pour tout le travail qu'il a fait pour m'aider à me préparer à témoigner ici.

Vous êtes un groupe de réflexion sereine et attentive, et nous sommes là pour vous aider à vous acquitter de ce devoir de réflexion. Nous espérons bien que votre réflexion sera celle qui convient et que vous tiendrez compte, non pas d'intérêts particuliers, mais bien des intérêts de ceux qui ont mis leur confiance en vous en tant que sénateurs.

Comme vous le savez tous, le Canada est un pays doté de normes. Nous adhérons tous à l'importance des normes. Nous ne vivons pas dans l'anarchie. Nous avons à cœur de protéger la liberté d'expression et de penser ainsi que la liberté d'enquête. Ce sont là des principes fondamentaux sur lesquels notre pays a été fondé. Il y a toutefois des limites à ces libertés. Toutes les institutions doivent se comporter de façon appropriée dans un monde civil et ne pas empiéter sur les droits d'autrui. Le Sénat a des normes qui le régissent.

Le crédit d'impôt est régi par des normes depuis qu'il a été institué en 1995, normes qui sont énoncées à la partie 5 des lignes directrices sur les crédits d'impôt. L'alinéa 5h) précise que le matériel pornographique ne peut pas bénéficier de crédits d'impôt. Le problème vient du fait qu'une fois qu'un producteur présente un projet de film et que le BCPAC, Bureau de certification des produits audiovisuels canadiens, juge que le producteur peut recevoir des fonds, aucune restriction ne s'applique à ce qu'il peut produire comme matériel. Il peut produire un film qui ne respecte pas les normes existantes, qui sont là depuis le début.

Bien entendu, nous avons souligné le fait que certains films offensants ont été financés à même nos impôts, comme *Young People F...ing*. On ne peut même pas dire le mot ici parce qu'on a des normes, mais on s'attend à ce que le contribuable canadien paye pour quelque chose dont on ne peut même pas dire le titre.

Le nouveau film qui sera financé cette année s'appelle *The Masturbators*. Ce n'est pas là quelque chose que les contribuables canadiens devraient financer parce que cela va à l'encontre de la réglementation existante. Je demande aux sénateurs de faire un second examen objectif du projet de loi. Ce matin, COMPAS Public Opinion & Customer Research a publié les résultats d'un sondage qui posait trois questions aux Canadiens. Ils devaient notamment indiquer si ces films devraient recevoir des fonds publics, et 72 p. 100 des répondants ont dit non. À cela, il faut ajouter les 9 p. 100 qui ont dit que, si ces films étaient financés, les

if they object to them. A total of 81 per cent of Canadians object to the funding of these films. This is not Charles McVety speaking but rather COMPAS research reflecting the will of Canadians. Senators, I believe, will do the right thing and reflect the will of Canadians.

I have a colleague at work who has a granddaughter with autism. Every week I hear stories. One story entailed mother having to cut her hair short and put on a football helmet and shoulder pads just to go in the room to take care of her daughter. Yet, she cannot get \$1 of taxpayer money to help her care for her autistic child. That is the case of tens of thousands of families in this country. Yet, somehow, we find \$22 billion over 12 years to fund 12,000 films and productions.

We are not even asking to remove \$1 from that \$22 billion. All we are asking to do is be decent about it. If senators, who have had great careers, vote to continue funding, how will you face your grandchildren? How can you say to my children and my grandchildren that you voted to ensure that movies such as *Young People F—ing* and *The Masturbators* got federal funding? Can you do that? I ask you to take a sober second thought and to not to listen to Stéphane Dion. He voted for this and now he wants to vote against it. He voted for this, but then his party put out a press release asking Liberal senators to vote this down and to reject this to allow these funds to keep flowing.

I ask you to think soberly and to think about Canadians, not about special interests. We have had enough of that in government. We ask you to think about what is best for your grandchildren and my grandchildren, and then good government will reign in this day. If not, and these funds continue to flow to these objectionable films, I do not how I will face my 10-year-old daughter.

**The Chair:** The committee process is one of sober second thought. As you can see from following the work of the committee, we have been studying the bill and giving everyone with a point of view an opportunity to express an opinion on it.

Your position is in support of the bill as drafted. Is that correct?

**Mr. McVety:** Yes, we support the bill.

**The Chair:** It is fair for witnesses to know who will pose questions, so allow me to make the introductions. I am David Angus, from Quebec, and I am the chair of the Banking Committee. On my right is Senator Yoine Goldstein, from Quebec, and he is the deputy chair of the Committee. We also have with us Senator Tommy Banks, from Alberta; Senator Francis Fox, from Quebec; Senator Paul Massicotte, from Quebec; Senator Trevor Eyton, from Ontario; Senator David

contribuables devraient pouvoir refuser que leurs impôts servent à financer des films offensants de ce genre. Au total, 81 p. 100 des Canadiens s'opposent au financement de ces films. Ce n'est pas là l'opinion de Charles McVety, mais bien la volonté des Canadiens reflétée dans un sondage COMPAS. Je crois que les sénateurs feront ce qu'il convient de faire et refléteront la volonté des Canadiens.

J'ai une collègue dont la petite-fille est atteinte d'autisme. Chaque semaine, j'entends des histoires. Dans une de ces histoires, la mère avait dû se couper les cheveux courts et porter un casque et des épaulières de football pour pouvoir entrer dans la chambre et s'occuper de sa fille. Pourtant, la mère ne peut rien obtenir en fait de fonds publics pour l'aider à s'occuper de son enfant autiste. C'est le cas de dizaines de milliers de familles au Canada. Cependant, nous avons réussi à trouver 22 milliards de dollars sur 12 ans pour financer 12 000 films et productions.

Nous ne demandons même pas de retrancher un dollar à ces 22 milliards de dollars. Tout ce que nous demandons, c'est qu'on suive les règles de la décence. Si les sénateurs, qui ont eu des carrières formidables, votent pour le maintien du financement, comment pourront-ils regarder leurs petits-enfants dans les yeux? Comment pouvez-vous dire à mes enfants et mes petits-enfants que vous avez voté pour que des films comme *Young People F...ing* et *The Mastubators* reçoivent des fonds fédéraux? Pouvez-vous faire cela? Je vous demande de faire un second examen objectif et de ne pas écouter Stéphane Dion. Il a voté pour cette mesure et il veut maintenant voter contre. Il a voté pour la mesure, mais son parti a ensuite publié un communiqué de presse pour demander aux sénateurs libéraux de la rejeter afin que ces fonds puissent continuer à être versés.

Je vous demande de faire un examen objectif et de penser, non pas aux groupes d'intérêts particuliers, mais aux Canadiens. Ces groupes ont déjà eu trop d'attention de la part du gouvernement. Nous vous demandons de réfléchir à l'intérêt supérieur de vos petits-enfants et de mes petits-enfants, afin que la bonne gouvernance règne chez nous. Si non, si des fonds publics continuent à servir à produire ces films offensants, je ne sais pas comment je pourrai regarder ma petite-fille de 10 ans dans les yeux.

**Le président :** L'étude qui se fait en comité est un second examen objectif. Comme vous pouvez le constater d'après les travaux de notre comité, nous étudions le projet de loi et nous donnons à chacun qui le souhaite la possibilité de faire connaître son point de vue sur le projet de loi.

Vous êtes pour le projet de loi tel qu'il est énoncé, c'est bien cela?

**M. McVety :** Oui, nous appuyons le projet de loi.

**Le président :** Il n'est que juste que les témoins sachent qui sont ceux qui leur poseront des questions. Permettez-moi donc de faire les présentations. Je suis David Angus, du Québec, et je suis président du comité des banques. À ma droite, vous voyez le sénateur Yoine Goldstein, du Québec, qui est vice-président du comité. Sont aussi des nôtres, le sénateur Tommy Banks, de l'Alberta; le sénateur Francis Fox, du Québec; le sénateur Paul Massicotte, du Québec; le sénateur Trevor Eyton, de l'Ontario;

Tkachuk, from Saskatchewan; Senator Mac Harb, from Ontario; Senator Wilfred Moore, from Nova Scotia; Senator Pierrette Ringuette, from New Brunswick; Senator Mobina Jaffer, from British Columbia; and Senator Michel Biron, from Quebec. Dr. Line Gravel is the clerk of the committee, and Ms. June Dewetering is the researcher from the Library of Parliament.

**Senator Tkachuk:** I have a couple questions about some of the media that has been generated by you in *The Globe and Mail* and other newspapers regarding the bill. To clarify, are you a registered lobbyist?

**Mr. McVety:** No. I am the volunteer president of Canada Family Action Coalition. My colleague, the executive director, who is a professional and is paid by Canada Family Action Coalition, is registered as a lobbyist.

**Mr. Rushfeldt:** I am registered as a lobbyist, and that is a big chunk of what I do. I am not sure that it is relevant to what is going on here because the question is about the funding, not about who talks to whom. I am registered.

**Senator Tkachuk:** I ask these questions not to dissociate myself from your testimony, because I agree with your support of the bill, but to clarify a few issues that have arisen in the newspaper. There were a number of questions during Question Period in the Senate, so I want to lay them out for the record.

Did you lobby on this issue? As you know, many of us were unaware that this was contentious in any way when it was tabled and passed by all parties in the House of Commons. It has taken on a life of its own.

Did you have meetings with any ministers?

**Mr. McVety:** No, we did not, and we stated that. We are irrelevant in this process. It is the Canadian people who are relevant — the 41,000 members of Canada Family Action Coalition. This is not about some lobbying practice; this is about doing the right thing.

We did not lobby on this; we did not run a standard campaign. We ran a strong campaign to raise the age of sexual consent from 14 to 16 years. We gathered 750,000 names on a petition. We did not do any of that. In fact, we did not even know about this clause in Bill C-10 until it appeared on the front page of *The Globe and Mail*.

Apparently the Minister of Canadian Heritage had started a process of preparing a committee to make the decisions on processing films. That process then alerted *The Globe and Mail* to this issue. It was on the front page of that newspaper. That was where I first heard about this provision, and that is where Mr. Rushfeldt first heard about it.

le sénateur David Tkachuk, de la Saskatchewan, le sénateur Mac Harb, de l'Ontario; le sénateur Wilfred Moore, de la Nouvelle-Écosse, la sénatrice Pierrette Ringuette, du Nouveau-Brunswick; la sénatrice Mobina Jaffer, de la Colombie-Britannique; et le sénateur Michel Biron, du Québec. Mme Line Gravel est la greffière du comité et Mme June Dewetering est la documentaliste de la Bibliothèque du Parlement.

**Le sénateur Tkachuk :** J'ai deux ou trois questions au sujet de ce que vous avez fait paraître dans le *Globe and Mail* et dans d'autres journaux en ce qui concerne le projet de loi. Pour plus de précisions, êtes-vous un lobbyiste enregistré?

**M. McVety :** Non. Je suis président bénévole de la Coalition de l'action pour la famille au Canada. Mon collègue, notre directeur exécutif, qui est un professionnel et qui est rémunéré par la Coalition de l'action pour la famille au Canada, est enregistré comme lobbyiste.

**M. Rushfeldt :** Je suis enregistré comme lobbyiste, et mes activités de lobbyiste représentent une bonne part de ce que je fais. Je ne vois pas trop la pertinence de la question, puisqu'il s'agit ici, non pas de savoir qui parle au nom de qui, mais bien de financement. Je suis enregistré.

**Le sénateur Tkachuk :** Si je pose cette question, ce n'est pas pour me dissocier de votre témoignage, puisque j'appuie le projet de loi tout comme vous, mais c'est pour apporter des éclaircissements sur certaines questions qui ont été soulevées dans le journal. Il y a un certain nombre de questions qui ont été posées pendant la période des questions au Sénat, alors je tiens à les répéter ici pour qu'elles soient consignées au compte rendu.

Avez-vous fait du lobbying sur cette question? Comme vous le savez, beaucoup d'entre nous ne savaient pas que la mesure était le moins controversée quand elle a été déposée et adoptée par tous les partis à la Chambre des communes. Depuis, elle a toutefois donné lieu à tout un débat.

Avez-vous rencontré des ministres?

**M. McVety :** Non, nous n'en avons pas rencontré et nous l'avons dit. Nous sommes insignifiants dans ce processus. Ce sont les Canadiens qui sont importants, les 41 000 membres de la Coalition de l'action pour la famille au Canada. On ne parle pas d'une quelconque pratique de lobbying; il s'agit d'œuvrer pour une bonne cause.

Nous n'avons pas fait de lobbying à ce sujet; nous n'avons pas mené une campagne ordinaire, mais une importante campagne pour faire passer l'âge de consentement sexuel de 14 à 16 ans. Nous avons recueilli 750 000 signatures sur une pétition. Nous n'avons pas fait ces choses. En fait, nous ne connaissions même pas l'existence de cette disposition dans le projet de loi C-10 avant qu'on en parle en première page du *Globe and Mail*.

Apparemment, la ministre de Patrimoine Canada avait lancé un processus de préparation d'un comité qui prendrait des décisions sur le traitement des films. Ce processus a attiré l'attention du *Globe and Mail* à ce sujet. On en a parlé à la première page de ce journal. C'est à ce moment que j'ai entendu parler pour la première fois de cette disposition, et c'était la première fois que M. Rushfeldt en entendait parler.

**Mr. Rushfeldt:** I did object to this particular movie called *Young People F—ing*, which I could not say on radio because they censored me; they said it was not appropriate.

**The Chair:** Was it the title you were objecting to or the movie itself?

**Mr. Rushfeldt:** Some of the clips that we saw as well. I suppose you can call it lobbying, if you like, because I did send an email to every member of Parliament of every party objecting to the film and the fact that it was objectionable, when we found out it was playing at the Toronto International Film Festival.

Then when we started to dig, we found it did get some funding. However, I did not know anything about this clause in this bill — I guess probably like you folks at the Senate in the first and second reading — until it surfaced in *The Globe and Mail*.

**Senator Tkachuk:** Regarding *The Globe and Mail* article of February 29, where you said, Mr. McVety, that you were claiming credit, *The Globe and Mail* does not get everything right, so I am giving you an opportunity to clarify that particular article.

**Mr. McVety:** I thank you for that opportunity because I categorically did not claim credit. In fact, I have repeatedly stated that we did not run a campaign on this. This was not our credit. In fact, the Liberal Party drafted this bill in 2002 or 2003, I understand, and brought this forward.

The only thing we have done over the years is bring to light that the government is taking dollars out of family budgets and giving them to producers to make objectionable films. That is wrong, and we knew that good government would eventually deal with it. We did not have to lobby on this issue; all we had to do was shine a spotlight on it. We understand that things take time, and we knew that finally a government would bring this forward and stop the nonsense.

**Senator Moore:** I would like to follow up on Senator Tkachuk's questions. I, too, would like to refer to that article in *The Globe and Mail*, the front page on February 29.

You were asked just now whether you had meetings with ministers and you said no. The article says that you had discussions with Public Safety Minister Stockwell Day and Justice Minister Rob Nicholson and numerous meetings with officials in the Prime Minister's Office.

Did you have discussions with Minister Day?

**Mr. McVety:** What I said no to was that we did not have meetings over this issue with anyone. Of course, over the years, we have had —

**Senator Moore:** Did you have discussions with Minister Day about it?

**M. Rushfeldt :** Je me suis opposé à ce film qui s'appelle *Young People F—ing*, dont je ne pouvais pas mentionner le titre à la radio parce qu'ils m'ont censuré; ils m'ont dit que ce n'était pas approprié.

**Le président :** Étiez-vous contre le titre ou contre le film?

**M. Rushfeldt :** À certains des extraits que nous avons vus également. Je présume que vous puissiez parler de lobbying, si vous le désirez, parce que j'ai envoyé un courriel à chaque député de chaque parti leur faisant part de mon opposition à ce film et au fait qu'il était répréhensible, lorsque nous avons appris qu'il allait être projeté au Festival international de films de Toronto.

Puis, nous avons fait des recherches et nous avons découvert qu'il avait reçu du financement. Cependant, je ne connaissais pas la disposition de ce projet de loi, probablement comme vous au Sénat pendant la première et deuxième lecture, jusqu'à ce qu'il en soit fait mention dans le *Globe and Mail*.

**Le sénateur Tkachuk :** Concernant l'article du 29 février du *Globe and Mail*, où vous avez dit, monsieur McVety, que vous vous attribuiez le mérite, le *Globe and Mail* parfois se trompe, donc je vous donne l'occasion d'éclaircir cet article en particulier.

**M. McVety :** Je vous remercie de cette occasion parce que je ne me suis absolument pas attribué ce mérite. En fait, j'ai dit maintes fois que nous n'avions pas mené une campagne à ce sujet. Ce n'est pas à cause de nous. En fait, le Parti libéral a rédigé ce projet de loi en 2002 ou 2003, il me semble, et l'a présenté.

La seule chose que nous avons faite au cours des années passées est de souligner le fait que le gouvernement prend de l'argent du budget des familles pour le donner à des producteurs de films répréhensibles. Ce n'est pas juste et nous savions qu'un bon gouvernement réglerait un jour la question. Nous n'avons pas eu à faire de lobby sur cette question; tout ce que nous avons eu à faire a été de braquer les feux de l'actualité sur elle. Nous comprenons que les choses prennent du temps, et nous savions que finalement un gouvernement en parlerait et mettrait fin à cette absurdité.

**Le sénateur Moore :** J'aimerais faire suite aux questions du sénateur Tkachuk. Moi aussi, je veux faire référence à l'article du *Globe and Mail*, la première page du 29 février.

On vous a demandé si vous aviez rencontré des ministres et vous avez dit non. L'article dit que vous avez discuté avec Stockwell Day, le ministre de la Sécurité publique, et Rob Nicholson, le ministre de la Justice, et que vous avez rencontré de nombreuses fois des représentants du bureau du premier ministre.

Avez-vous discuté avec le ministre Day?

**M. McVety :** Quand j'ai répondu non, c'était à la question concernant des rencontres à ce sujet avec qui que ce soit. Bien sûr, au cours des ans, nous avons eu...

**Le sénateur Moore :** En avez-vous discuté avec le ministre Day?

**Mr. McVety:** — press conferences; we have talked to many members of Parliament on the Liberal side, on the NDP side —

**Senator Moore:** Was Minister Day one of those MPs?

**Mr. McVety:** Yes, certainly we have talked to Stockwell Day and many others over the years. We have sent emails; we have had other communications, but we have never had a single meeting.

**Mr. Rushfeldt:** On this specific issue.

**Mr. McVety:** Yes. I do wonder why we spend so much time on whether this is some kind of conspiracy and very little time debating whether a movie like *Young People F—ing* should receive funding. I thought that is why we were here, to vote to continue to fund it or vote to stop funding these objectionable films.

**Senator Moore:** I am just trying to identify your role here and your organization. You have had discussions with Minister Day. Have you had discussions with Minister Nicholson, the Minister of Justice whose department prepared this bill?

**Mr. McVety:** We have had communications, as Mr. Rushfeldt has said, with all the MPs.

**Senator Moore:** You did yourself?

**Mr. McVety:** No, I did not have discussions with Minister Nicholson.

**Senator Moore:** Did you, Mr. Rushfeldt?

**Mr. Rushfeldt:** I did have a discussion with Minister Nicholson, not specifically about this. In fact, I do not remember whether this issue came up. It probably did not because it was not on the horizon at that time. I am not sure.

**The Chair:** Excuse me, gentlemen. It has been pointed out to me that everyone might feel more comfortable referring to that particular movie if you just call it “YPF.” It might make everyone feel a little more at ease.

**Mr. McVety:** That is a good development — here we are setting standards.

**Mr. Rushfeldt:** You do not like the title of the movie that claimed tax funds.

**Senator Moore:** When you had these discussions, Mr. McVety —

**Mr. Rushfeldt:** I would like to raise something here. I did not come from Calgary for this meeting to be answering questions about who I talked to, because that is not the point.

**The Chair:** Hold the phone a second. Senator Tkachuk asked you some questions and they were well answered. Senator Moore, I thought, has asked very clear and cogent questions. Why do you not just try to answer them? It is very simple. There was an article in *The Globe and Mail*. If it is false, just say it is false and drive on. It will help your cause.

**M. McVety :** ... des conférences de presse; nous avons parlé à de nombreux députés du côté libéral, du côté du NPD...

**Le sénateur Moore :** Le ministre Day était-il l'un de ces députés?

**M. McVety :** Oui, nous avons certainement parlé à Stockwell Day et à de nombreux autres au fil des ans. Nous avons envoyé des courriels; nous avons eu d'autres discussions, mais nous n'avons jamais tenu une seule rencontre.

**M. Rushfeldt :** Sur ce sujet précis.

**M. McVety :** Oui. Je me demande pourquoi nous passons autant de temps à se demander s'il y a un complot quelconque et si peu de temps à débattre le fait qu'un film comme *Young People F—ing* reçoive du financement. Je pensais que c'était pour cette raison que nous étions ici, pour voter de continuer à le financer ou voter pour mettre fin au financement de ces films répréhensibles.

**Le sénateur Moore :** J'essaie simplement de comprendre votre rôle et le rôle de votre organisation. Vous avez discuté avec le ministre Day. Avez-vous discuté avec le ministre Nicholson, le ministre de la Justice dont le ministère a préparé ce projet de loi?

**M. McVety :** Nous avons communiqué, comme M. Rushfeldt l'a dit, avec tous les députés.

**Le sénateur Moore :** Vous l'avez fait vous-même?

**M. McVety :** Non, je n'ai pas discuté avec le ministre Nicholson.

**Le sénateur Moore :** L'avez-vous fait, monsieur Rushfeldt?

**M. Rushfeldt :** J'ai discuté avec le ministre Nicholson, mais pas précisément de ce sujet. En fait, je ne me souviens pas si nous avons même parlé de ce sujet. Probablement pas, parce que cela ne faisait pas partie du paysage à ce moment-là. Je ne suis pas certain.

**Le président :** Excusez-moi messieurs. On m'a souligné que tous seraient peut-être un peu plus à l'aise si on appelait ce film « YPF ». Je pense que tous se sentiraient mieux.

**M. McVety :** Voilà un bon développement, nous édictons des normes.

**M. Rushfeldt :** Vous n'aimez pas le titre du film qui a reçu un financement gouvernemental.

**Le sénateur Moore :** Lorsque vous avez eu ces discussions, monsieur McVety...

**M. Rushfeldt :** J'aimerais soulever un point. Je ne suis pas venu de Calgary pour assister à cette réunion afin de répondre à des questions concernant les personnes à qui j'ai parlé, parce que ce n'est pas le but.

**Le président :** Attendez un instant. Le sénateur Tkachuk vous a posé quelques questions et vous avez très bien répondu. Le sénateur Moore, je pense, a posé des questions très claires et pertinentes. Pourquoi n'essayez-vous tout simplement pas d'y répondre? C'est très simple. Le *Globe and Mail* a publié un article. S'il est faux, dites-le et passez à autre chose. Cela aidera votre cause.

**Mr. McVety:** We have answered it; we have had talks. We have mentioned these things many times. We have mentioned it to many reporters. We have had press conferences here in the Centre Block. I even discussed this with my wife.

**Senator Moore:** You did not lobby but you did those things; is that correct?

**Mr. McVety:** Yes, whatever you call that.

**Senator Moore:** Exactly. You also mentioned that you had numerous meetings with officials in the Prime Minister's Office. What officials?

**Mr. McVety:** That was wrong. That was misreported.

**Senator Moore:** Okay. In your discussions with Ministers Day and Nicholson, what was your discussion and did you get any commitments from them with regard to this bill and the contents of it?

**Mr. McVety:** Actually, we have never had any feedback. The only thing we have said is, "Do you realize that you are funding *YPF*?" Is that what we are calling it? What are we calling *The Masturbators*?

**The Chair:** The Big M. Number 27.

**Mr. McVety:** The Big M is my hero.

**The Chair:** Time is short. Senator Moore is asking pretty clear questions. Please continue, senator.

**Senator Moore:** There was no response from them, and yet you said, "We are thankful that someone is finally listening." What would prompt you to say that?

**Mr. McVety:** We are thankful the Liberals were listening when they drafted it. We are thankful for Stéphane Dion standing up in the House and voting for this.

**Senator Moore:** This in is the context of your meetings, and you said it is fitting with Conservative values. Did they not come back to you with some kind of response at all? I find that hard to believe, sir.

**Mr. McVety:** You find it hard to believe that there are good Liberals who would vote for something like this? I do not understand that. There are good people in all parties. In fact, in this instance, the NDP and the Bloc also stood up and voted for this.

**Senator Moore:** They have all since changed their minds, it seems. I will go on to another line of questioning.

The contentious part in clause 120 of this bill has a sentence with regard to the establishment of guidelines by the minister. It says, "For greater certainty, these guidelines are not statutory instruments as defined in the Statutory Instruments Act." That basically means they cannot be looked at by our traditional Standing Joint Committee for the Scrutiny of Regulations or by the House of Commons or the Senate. Do you think that is appropriate?

**Mr. McVety:** I think you should ask the minister that question.

**M. McVety :** Nous avons répondu; nous avons eu des discussions. Nous l'avons mentionné de nombreuses fois. Nous l'avons mentionné à de nombreux journalistes. Nous avons tenu des conférences de presse ici à l'édifice du Centre. J'en ai même discuté avec ma femme.

**Le sénateur Moore :** Vous n'avez pas fait de lobbying mais vous avez fait ces choses; est-ce exact?

**M. McVety :** Oui, quel que soit le nom que vous leur donniez.

**Le sénateur Moore :** Exactement. Vous avez aussi mentionné que vous avez eu de nombreuses rencontres avec des représentants du Bureau du premier ministre. Quels représentants?

**M. McVety :** C'est faux. On a déformé mes propos.

**Le sénateur Moore :** Bien. Lors de vos discussions avec les ministres Day et Nicholson, de quoi avez-vous discuté et est-ce qu'ils se sont engagés au sujet de ce projet de loi et de son contenu?

**M. McVety :** En réalité, nous n'avons obtenu aucune réponse. Nous leur avons seulement demandé s'ils se rendaient compte qu'ils finançaient *YPF*? » Est-ce le nom que l'on utilise? Que disons-nous pour *The Masturbators*?

**Le président :** The Big M. Le n° 27.

**M. McVety :** The Big M est mon héros.

**Le président :** Nous avons peu de temps. Les questions que pose le sénateur Moore sont plutôt claires. Continuez, sénateur.

**Le sénateur Moore :** Ils n'ont pas répondu, mais vous avez pourtant dit : « Nous sommes heureux d'être finalement entendus ». Pourquoi avez-vous dit cela?

**M. McVety :** Nous sommes heureux que les libéraux nous aient écoutés lorsqu'ils l'ont rédigé. Nous sommes heureux que Stéphane Dion se soit levé à la Chambre et ait voté en faveur.

**Le sénateur Moore :** Cela a été dit pendant l'une de vos réunions, et vous avez mentionné que cela correspond aux valeurs conservatrices. Ne vous ont-ils donné aucune réponse, quelle qu'elle soit? J'ai de la difficulté à le croire.

**M. McVety :** Vous avez de la difficulté à croire que de bons libéraux voteraient en faveur de quelque chose comme ceci? Je ne comprends pas. Il y a de bonnes personnes dans tous les partis. En fait, dans ce cas-ci, les députés néo-démocrates et bloquistes ont également voté en faveur.

**Le sénateur Moore :** Il semble que depuis, ils ont changé d'idée. Je vais poursuivre avec une autre question.

L'article 120 du projet de loi est litigieux parce qu'il comprend une phrase portant sur l'établissement de lignes directrices par le ministre. On peut y lire ce qui suit : « Il est entendu que ces lignes directrices ne sont pas des textes réglementaires au sens de la Loi sur les textes réglementaires. » Cela signifie qu'elles ne peuvent pas faire l'objet d'un examen habituel par notre Comité mixte permanent d'examen de la réglementation, ni par la Chambre des communes ou le Sénat. Selon vous, cela est-il approprié?

**M. McVety :** Je pense que vous devriez poser cette question au ministre.

**Senator Moore:** Let me look at it this way —

**Mr. McVety:** If you want to rephrase it, we are not parliamentarians and we are not lawyers.

**The Chair:** If you cannot answer the question, say you cannot.

**Mr. McVety:** Okay.

**Senator Moore:** The import of that as well is that those guidelines can be changed or altered and you would not know about it, and neither would the public.

What if those guidelines dealt with religion? How would you feel then?

**Mr. McVety:** There is no consensus in this country that religion should be banned. There is no consensus in this country that religion is a negative force in this nation.

**Senator Moore:** What if there were a guideline that said that films about certain or extreme religions are not to be funded? How would you feel then?

**Mr. McVety:** There have been regulations in place from the inception of the tax credit, and I do not understand why people all of the sudden want to erase all regulations and have none.

**Senator Moore:** I do not think that is the case. We do have a Criminal Code, and we have had evidence from numerous witnesses that the system is working well as is. I find it interesting that you do not find that a bit of a — I do not know what to call it. It is an unassailable power in the hands of one person in the country.

**Mr. McVety:** No, it is not one person.

**Senator Moore:** It certainly is, sir.

**Mr. McVety:** We do not live in a dictatorship. We live in a democracy.

**Senator Moore:** That is not what this does.

**Mr. McVety:** The minister is an elected official who is responsible to the people of Canada. If that minister does things that are inappropriate, then that minister will pay a price in the next election. His or her party would pay a price. That is the principle of good government.

**Senator Moore:** I do not think I have any other questions.

**The Chair:** I think Mr. Rushfeldt would like to add to that answer. Is that correct?

**Mr. Rushfeldt:** Yes. I would like to respond to Senator Moore about the Criminal Code being the test for this.

I am reminded that if it is just the Criminal Code that is the test, John Robin Sharpe from Vancouver wrote, drew and graphically talked about his sexual escapades with children. That went to the Supreme Court, and under the public good, that particular piece of art, whatever you want to call it, was ruled not a violation of the Criminal Code. Eli Langer painted pictures

**Le sénateur Moore :** Prenons cela d'un autre point de vue...

**M. McVety :** Si vous voulez reformuler votre question, je vous répondrai que nous ne sommes ni des parlementaires, ni des avocats.

**Le président :** Si vous ne pouvez pas répondre à la question, dites-le.

**M. McVety :** D'accord.

**Le sénateur Moore :** Il faut aussi mentionner que ces lignes directrices peuvent être changées ou modifiées sans que vous ne soyez mis au courant, ni vous, ni le public.

Que se passe-t-il si ces lignes directrices portaient sur la religion? Quelle serait alors votre réaction?

**M. McVety :** Au pays, aucun consensus ne veut que la religion soit interdite. Au pays, aucun consensus n'indique que la religion a des effets négatifs sur la nation.

**Le sénateur Moore :** Et si des lignes directrices indiquaient que des films au sujet de certaines religions extrêmes ne pouvaient pas être financés? Que penseriez-vous alors?

**M. McVety :** Des règlements sont en vigueur depuis la création du crédit d'impôt, et je ne comprends pas pourquoi, tout à coup, les gens veulent éliminer tous les règlements, sans exception.

**Le sénateur Moore :** Je ne pense pas que ce soit le cas. Nous avons un Code criminel, et selon ce qu'ont dit de nombreux témoins, le système fonctionne bien tel quel. Je suis surpris de voir que vous ne trouvez pas que — je ne sais pas quel terme utiliser. Il s'agit d'un pouvoir inatteignable conféré à une seule personne au pays.

**M. McVety :** Non, il ne s'agit pas d'une seule personne.

**Le sénateur Moore :** Certainement, monsieur.

**M. McVety :** Nous ne vivons pas sous une dictature. Il s'agit d'une démocratie.

**Le sénateur Moore :** Cela ne va pas dans ce sens.

**M. McVety :** La ministre est élue et doit rendre des comptes aux Canadiens. Si elle agit de façon inappropriée, elle en paiera le prix aux prochaines élections. Son parti en paiera le prix. C'est le principe même d'un bon gouvernement.

**Le sénateur Moore :** Je pense que je n'ai plus de questions.

**Le président :** Je pense que M. Rushfeldt avait quelque chose à ajouter. Est-ce exact?

**M. Rushfeldt :** Oui. J'aimerais répondre au sénateur Moore, qui a dit que le Code criminel était le critère à adopter.

Au sujet du Code criminel qui constitue le critère, je me souviens que John Robin Sharpe, de Vancouver, a écrit, dessiné et parlé explicitement de ses escapades sexuelles avec des enfants. Cette affaire s'est retrouvée devant la Cour suprême et, en raison de la défense du bien public, cette œuvre d'art, si l'on peut dire, a fait l'objet d'un jugement selon lequel elle n'enfreignait pas le

of children engaging in sexual activity with other children. That went public because that was not deemed to violate the Criminal Code.

The Criminal Code I do not think is an appropriate or good test here in some sense because —

**Senator Moore:** I am not saying it is the only test. The provincial film boards all have guidelines and standards to follow.

**Mr. Rushfeldt:** The Toronto International Film Festival showed *Nothing is Private*, a film that is clearly about sodomizing and sexually abusing children. It was not a Canadian film. I do not think we paid anything for it. I hope we did not. There was nothing done about that film being shown in Canada. Obviously, it did not violate the Criminal Code to the extent that charges were brought.

I think we have to be careful about suggesting that the Criminal Code is the only measurement or the only standard we follow.

**Senator Moore:** I am not saying that. I am saying it is just one of the items that is being followed.

**Senator Massicotte:** I think Senator Moore is getting to the issue. There are standards. You said there are no standards. There is a standard, and the standard as recommended by some, and I guess Senator Moore, is the Criminal Code. You are suggesting that that standard is too wide, is not defined enough, and you want to proceed along with this bill whereby the minister would have discretion in conjunction with advice from the industry to set a different form of standards.

**Mr. McVety:** The standard already exists —

**Senator Massicotte:** Are you intending to answer a question I have not yet asked?

**The Chair:** He takes quite a while to get his questions out. You can be sure that it will be a good one.

**Senator Massicotte:** In other words, it is a question of standards, and there is a standard. However, your concern is about democratic representation. In other words, do not worry; the minister is an elected official. If the minister becomes whacko, there will be a repercussion.

You know that the Constitution and the Canadian Charter of Rights and Freedoms go beyond the whim of current governments. One is freedom of action and one is freedom of speech. People are concerned that the government of the day could impose standards that go beyond that. Therefore, if discretion is given to a minister to allow standards, it may be very threatening; it may inhibit freedom of speech and it may then inhibit freedom of culture, which is so important in our society.

Code criminel. Eli Langer a peint des portraits d'enfants ayant des relations sexuelles avec d'autres enfants. Cette affaire a été rendue publique, parce que l'on a jugé que ces portraits n'allaient pas à l'encontre du Code criminel.

Je pense que le Code criminel n'est pas un bon critère ni un critère approprié, si l'on veut, parce que...

**Le sénateur Moore :** Je ne dis pas qu'il s'agit du seul critère. Les offices provinciaux du film ont tous des lignes directrices et des normes qu'il faut suivre.

**M. Rushfeldt :** Le film *Nothing is Private*, un film qui parle clairement de sodomie et d'abus sexuel chez les enfants, a été présenté au Festival international du film de Toronto. Il ne s'agit pas d'un film canadien. Je ne pense pas que nous ayons versé quelque argent que ce soit pour ce film. J'espère que non. Rien n'a été fait contre la présentation du film au Canada. Il n'enfreint manifestement pas le Code criminel suffisamment pour que des accusations soient déposées.

Je pense qu'il faut être prudent lorsque nous indiquons que le Code criminel est la seule mesure ou la seule norme à laquelle nous nous conformons.

**Le sénateur Moore :** Ce n'est pas ce que je dis. Je dis qu'il s'agit de l'un des outils utilisés.

**Le sénateur Massicotte :** Je pense que le sénateur Moore a mis le doigt sur le problème. Il y a des normes. Vous avez dit qu'il n'y en avait pas. La norme recommandée par certains, y compris le sénateur Moore, je présume, est le Code criminel. Vous avez indiqué que cette norme est trop large, pas suffisamment définie, et vous voulez que ce projet de loi soit adopté, alors que le ministre aurait le pouvoir, en fonction des conseils de l'industrie, d'établir différents types de normes.

**M. McVety :** La norme existe déjà...

**Le sénateur Massicotte :** Tentez-vous de répondre à une question que je n'ai pas encore posée?

**Le président :** Il met toujours un certain temps à formuler ses questions. Soyez assuré que ce sera une bonne question.

**Le sénateur Massicotte :** Autrement dit, il s'agit d'une question de normes, et il en existe une. Toutefois, vous vous préoccupez de la représentation démocratique. En d'autres termes, ne vous inquiétez pas; le ministre a été élu. Si le ministre perd la tête, il y aura des conséquences.

Vous savez que la Constitution et la Charte canadienne des droits et libertés vont au-delà des fantaisies des gouvernements au pouvoir. L'une prédit la liberté d'action et l'autre, la liberté de parole. Certains s'inquiètent du fait que le gouvernement pourrait imposer des normes qui vont au-delà de cela. Par conséquent, si le ministre a le pouvoir d'adopter des normes, cela pourrait être très menaçant; cela pourrait aller à l'encontre de la liberté d'expression et de culture, qui sont si importantes pour notre société.

Could you comment on that? You are saying you do not like this standard, but how about the concern that this one could be abused or criticized or be more the whim of the current decade's orientation to culture?

**Mr. McVety:** First, the standards are not new. They already exist. They have existed since 1995 when the tax credit came in. In my opening statement, I talked about that standard. If you read the guidelines about which films should receive tax credits, if you look under section 5(h), you will see one of those standards, which is that they will not fund pornography and they will not fund other films such as documentaries, talk shows or reality shows. There are a number of regulations.

I do not think anyone is saying, at least I hope we are not saying and the Senate is not saying, that all those standards should be erased. The problem is that once the producer obtains a commitment from CAVCO, there is no way to enforce the standards they have undertaken to meet. That is why this legislation is appropriate: all it will do is enable the minister to enforce the existing regulations.

Second, I do not see anyone raising objections to the four provinces that have this clause in their funding formula. I do not see catastrophic disaster falling upon the film industry in those four provinces. It is working very well, and I am sure it will work very well in the federal government. We do not distrust our government so much that it cannot even make a decision on what is contrary to public policy. I think we have a good government, and I think it can make good decisions based on the existing standards.

**Senator Massicotte:** Should fundamental values and fundamental freedom of speech issues be subject to the whim of the current government and majority rule?

**Mr. McVety:** No, they should not; there are many other mitigating factors. You have, of course, this wonderful Charter, and you cannot discriminate based on certain things. You have the hate crime legislation. You have different standards in our society.

It is not that the Minister of Canadian Heritage will become some dictator and abuse the power the minister is given. That is why the Senate exists and why the House of Commons exists, in order to be a check and balance. This will not give the Minister of Canadian Heritage any further power than she already has, except to enforce the existing regulations.

**Senator Massicotte:** My understanding, and I thought Senator Moore made it very clear, is that it is being proposed that if this act is passed, the minister will have the right, without purview review by the legislation, to enact guidelines and not have it subject to any political representative's view on it. It is her right and it is her prerogative. Does that not worry you?

Dites-moi ce que vous en pensez. Vous dites que vous n'êtes pas d'accord avec la norme, mais qu'en est-il du fait qu'elle pourrait faire l'objet d'abus ou de critique, ou se fonder à l'orientation de la culture de la décennie en cours?

**M. McVety :** Premièrement, ces normes ne sont pas nouvelles. Elles existent déjà. Elles sont entrées en vigueur en 1995, lors de la création du crédit d'impôt. Dans mes remarques préliminaires, j'ai parlé de la norme. Si vous lisez les lignes directrices qui portent sur les films qui devraient recevoir des crédits d'impôt, si vous jetez un coup d'œil à l'alinéa 5h), vous verrez l'une de ces normes, selon laquelle il n'y aura pas de financement pour la pornographie ni pour d'autres films comme des documentaires, des émissions-débats ou des émissions de télévérité. Il existe un certain nombre de règlements.

Je pense que personne, du moins j'espère que ni nous, ni le Sénat ne pensent que toutes ces normes doivent être abolies. Le problème, c'est qu'une fois que le producteur obtient un engagement du BCPAC, il n'y a aucune façon de veiller à ce que les normes qu'il s'est engagé à respecter le soient. C'est pourquoi le projet de loi est positif : tout ce qu'il fait, c'est de permettre au ministre d'appliquer les règlements existants.

En outre, je n'ai vu personne s'opposer aux quatre provinces dont la formule de financement comporte cette disposition. Je n'ai vu aucune catastrophe désastreuse s'abattre sur l'industrie du film dans ces quatre provinces. Ce système fonctionne très bien, et je suis certain que cela fonctionnera très bien au sein du gouvernement fédéral. Nous faisons suffisamment confiance à notre gouvernement pour penser qu'il ne prendra pas de décision allant à l'encontre de l'ordre public. Je pense que nous avons un bon gouvernement, et je pense qu'il peut prendre les bonnes décisions en fonction des normes existantes.

**Le sénateur Massicotte :** Les questions liées aux valeurs fondamentales et à la liberté d'expression devraient-elles être influencées par les fantaisies du gouvernement au pouvoir et la règle de la majorité?

**M. McVety :** Non; il y a de nombreux autres facteurs atténuants. Il y a, bien entendu, la merveilleuse Charte, qui prévoit qu'il ne peut pas y avoir de discrimination en fonction de certains éléments. Il y a une loi contre les crimes haineux. Notre société dispose de différentes normes.

Le ministre du Patrimoine canadien ne deviendra pas un dictateur et n'abusera pas des pouvoirs qui lui sont conférés. C'est pourquoi le Sénat et la Chambre des communes existent; il s'agit d'un système de freins et contrepoids. La ministre du Patrimoine canadien n'obtiendra pas de pouvoirs plus importants que ceux dont elle dispose déjà, sauf pour ce qui est d'appliquer les règlements existants.

**Le sénateur Massicotte :** Je croyais comprendre, et je pense que le sénateur Moore l'a dit clairement, que si la loi est adoptée, la ministre aura le droit, sans restriction de la loi, d'appliquer les lignes directrices sans qu'aucun représentant politique n'ait son mot à dire. C'est son droit et sa prerogative. Cela ne vous inquiète-t-il pas?

**Mr. McVety:** She already has that power. It appears in the guidelines of the tax credit. You can read it yourself. It does exist. Believe me; I am not making these guidelines up. They do exist. She already has that power, but what she does not have is the power to enforce those existing guidelines. The filmmaker can stray off the undertaking that he or she has proposed, make a movie that is grossly offensive, and you and I will still have to fund it. That is just dead wrong.

**Senator Banks:** Mr. Rushfeldt, you brought up the economic comparison between arts funding and funding for other industries. Are you aware of the relative proportion of public funding that is given to the arts and cultural industries as compared to what is given to the agricultural industries, to the oil industry and to the manufacturing industries? Do you know whether the proportion of public funding given to the arts and cultural industries is higher, lower or the same as the level of public funding that is provided in all of its various forms to other industrial sectors?

**Mr. Rushfeldt:** No, I do not, as a matter of fact. I have heard the testimony at these meetings on a number of fronts. I have heard all kinds of numbers thrown out. I hope the committee here will really dig into it, to see what in fact is being given. That is why I raised the figure of \$7.5 billion. That figure seemed high to me from everything else I heard until I heard that.

Let me also put it in perspective since there are many industries that do not get any tax dollars, that do not ask for them and do not qualify for any.

**Senator Banks:** Which are those?

**Mr. Rushfeldt:** I know of at least 100 small businesses.

**Senator Banks:** I was talking about industrial sectors.

**Mr. Rushfeldt:** I can say small business is an industry in itself as well. They receive no tax dollars.

**Senator Banks:** Do you not know of programs in which small and medium-sized businesses are entitled to public funding?

**Mr. Rushfeldt:** I do, and not everyone qualifies for those, sir. My wife wrote two award-winning books in Canada in the last years and did not qualify for any tax dollars, and she made a profit on them.

To get into what percentages we will put into arts versus agriculture must be measured very carefully. What is the economic spinoff? I heard a person testify at this committee last week that the arts and culture industry generates \$5 billion and how wonderful that is. If the industry generates sufficient billions of dollars, why do we put more billions of dollars into it? That question can be asked as well. What do they generate towards the economy of Canada?

**M. McVety :** Elle dispose déjà de ce pouvoir. Il est prévu dans les lignes directrices du crédit d'impôt. Vous pouvez les lire vous-même. Le pouvoir existe. Croyez-moi, je n'invente pas les lignes directrices. Elles existent. Elle a déjà ce pouvoir, mais elle n'a pas le pouvoir d'appliquer les lignes directrices existantes. Les cinéastes peuvent s'écarter du projet qui avait été proposé et produire un film grossièrement insultant; nous devons tout de même le financer. Ça ne va pas du tout.

**Le sénateur Banks :** Monsieur Rushfeldt, vous avez parlé de la comparaison économique entre le financement artistique et le financement fourni aux autres industries. Connaissez-vous le pourcentage de financement public accordé aux industries artistique et culturelle par rapport à ce que reçoivent les industries agricole, pétrolière et manufacturière? Savez-vous si la proportion de financement public accordé aux industries artistique et culturelle est plus élevée, plus basse, ou égale au niveau de financement public qui est accordé, sous différentes formes, aux autres secteurs industriels?

**Mr. Rushfeldt :** Non, en fait, je ne suis pas au courant. J'ai entendu ce témoignage lors des réunions à de nombreuses reprises. De nombreux chiffres ont été avancés. J'espère que votre comité se penchera sur cette question, afin de savoir exactement ce qui est accordé. C'est pour cette raison que j'ai avancé le chiffre de 7,5 milliards de dollars. À mes yeux, selon tout ce que j'avais entendu auparavant, ce chiffre semblait plutôt élevé.

Pour mettre les choses dans leur contexte, de nombreux secteurs ne reçoivent pas d'argent des contribuables, n'en réclament pas et n'y ont pas droit.

**Le sénateur Banks :** Desquels s'agit-il?

**Mr. Rushfeldt :** Je connais au moins 100 petites entreprises dans ce cas.

**Le sénateur Banks :** Je parlais des secteurs de l'industrie.

**Mr. Rushfeldt :** Les petites entreprises constituent un secteur en elles-mêmes. Elles ne reçoivent pas l'argent des contribuables.

**Le sénateur Banks :** Vous ne connaissez aucun programme qui permette aux petites et moyennes entreprises d'avoir droit à un financement public?

**Mr. Rushfeldt :** J'en connais, mais ce ne sont pas toutes les entreprises qui ont droit à ce financement, sénateur. Ma femme a écrit deux ouvrages primés au Canada au cours des dernières années, mais elle n'a pas eu droit à un financement public, et elle a réalisé un bénéfice sur leur vente.

Il faut mesurer soigneusement quel pourcentage du financement est versé aux arts plutôt qu'à l'agriculture. Quelles sont les retombées économiques? La semaine dernière, l'un de vos témoins a déclaré que le secteur des arts et de la culture rapporte 5 milliards de dollars et que c'est extraordinaire. Si cette industrie rapporte des milliards de dollars, pourquoi y investir encore d'autres milliards? On peut se poser également cette question. Que rapportent l'art et la culture à l'économie du Canada?

**Mr. McVety:** We are not advocating the reduction of one dollar going to the arts. We believe that arts and culture are very positive and something that the Canadian government should invest in.

This clause will not reduce funding by a single dollar. It will only enforce the existing regulations. Instead of making *YPF* or *The Big M*, the industry will end up making films that people will actually go to see.

The Canadian film industry is in disarray. They make 30 per cent of the films that are shown in theatres in Canada, but they amount to only 1.7 per cent of the English box office in this country, because who wants to see *YPF*?

**Senator Banks:** We shall see.

**Mr. Rushfeldt:** I would like to comment on the economic issue.

I am reading from the *National Post*. Again, I believe what the writer said. He probably checked it out. Robert Lantos produced *Where the Truth Lies*, starring Kevin Bacon and Colin Firth and set in Los Angeles.

The Canadian film cost U.S. \$25 million to make yet grossed less than \$1 million at the North American box office.

Tell taxpayers they just paid for any movie that cost them \$25 million or a portion thereof that got a \$1-million return. That is fiscal mismanagement. Somebody has to have the authority and the control over where those dollars go.

**Mr. McVety:** Again, we are not advocating the reduction of even \$1.

**Senator Banks:** Then I misunderstand, Mr. Rushfeldt. I am sorry for that.

Mr. Rushfeldt, I think you agreed with the contention being made before the committee that retroactive pulling back of tax or any kind of funding is bad fiscal management.

**Mr. Rushfeldt:** It is rather silly to say "I am going to give you money to do something" and then say "I want my money back."

**Senator Banks:** You would agree that whatever the criteria are and however they are established, they ought to be set out in front as a gate?

**Mr. Rushfeldt:** Absolutely. You do not give a farmer money to buy equipment and then tell him you want the equipment back. I do agree with that point, yes.

**Mr. McVety:** That gate is there. It has been there. If you read the provisions, it is already there.

The filmmakers need to understand that they should not go against the undertakings that they put forward in order to get the certification; they should at least keep their word. Does someone's word not mean anything these days?

**M. McVety :** Nous ne préconisons pas une réduction du financement consenti aux arts. Nous estimons que les arts et la culture sont des secteurs bénéfiques et que le gouvernement canadien devrait y investir de l'argent.

Cette disposition ne réduira pas d'un sou ce financement. Elle ne fera que renforcer les règlements existants. Au lieu de tourner des films comme *YPF* ou *The Big M*, l'industrie finira par produire des œuvres que la population ira voir.

L'industrie cinématographique canadienne est en déroute. Même si elle produit 30 p. 100 des œuvres projetées en salle au Canada, elle ne représente que 1,7 p. 100 des recettes au pays, car qui veut aller voir *YPF*?

**Le sénateur Banks :** Cela reste à voir.

**M. Rushfeldt :** Permettez-moi de faire une observation sur la question de l'économie.

Je lis ce qu'a publié le *National Post*. Je crois ce que dit l'auteur. Il a probablement vérifié les faits. Robert Lantos a produit *Where the Truth Lies*, un film mettant en vedette Kevin Bacon et Colin Firth, dont l'action se déroule à Los Angeles.

Le tournage de ce film canadien a coûté 25 millions de dollars américains, mais il n'a recueilli qu'un million de dollars au guichet, en Amérique du Nord.

Dites aux contribuables qu'ils viennent de payer 25 millions de dollars, en tout ou en partie, pour tourner ce film, qui n'a rapporté qu'un million de dollars. C'est de la mauvaise gestion financière. Il faut que quelqu'un ait le pouvoir de déterminer où est distribué cet argent.

**M. McVety :** Nous ne préconisons pas que ce financement soit réduit d'un traître sou, je le répète.

**Le sénateur Banks :** Alors je vous ai mal compris, monsieur Rushfeldt. Je vous prie de m'en excuser.

Monsieur Rushfeldt, vous vous êtes dit d'accord avec l'idée présentée devant notre comité voulant que le rétroactif d'un financement, qu'il soit sous forme fiscale ou autre, constitue une mauvaise gestion financière.

**M. Rushfeldt :** Il est assez stupide de donner de l'argent à quelqu'un et de le lui retirer par la suite.

**Le sénateur Banks :** Vous convenez donc que les critères, quels qu'ils soient et quelle que soit la façon dont ils sont établis, doivent être énoncés dès le départ?

**M. Rushfeldt :** Tout à fait. On ne donne pas à un agriculteur de l'argent pour qu'il achète de l'équipement pour lui demander ensuite de rendre cet équipement. Je suis d'accord avec cela, effectivement.

**M. McVety :** Ce point de départ existe déjà. Si vous lisez les dispositions, les critères existent déjà.

Il faut que les cinéastes comprennent qu'ils ne peuvent pas revenir sur les engagements qu'ils ont pris pour recevoir leurs autorisations; ils doivent au moins tenir parole. La parole a-t-elle encore une certaine valeur de nos jours?

**Senator Banks:** Reverend McVety, you talked about pornography.

**Mr. McVety:** Yes.

**Senator Banks:** All things are in the eye of the beholder. To your knowledge, has a pornographic film ever received public funding of any kind in Canada?

**Mr. McVety:** I would think that *YPF* is a pornographic film.

**Senator Banks:** Then why are its makers not in jail?

**Mr. McVety:** That is because pornography is not illegal in this country.

**Mr. Rushfeldt:** Child pornography is.

**Mr. McVety:** It is not child pornography; it is pornography. It is not illegal, as far as I know.

**Senator Banks:** Do you think it ought to be?

**Mr. McVety:** According to this survey today, 30 per cent of women think it ought to be banned; 20 per cent of men think it ought to be banned. We are not asking for that. All we are asking is to please not vote to continue to force the Canadian government to fund these films and to force the Canadian people to pay. When we write a cheque to the Canada Revenue Agency, we do not want to think about part of it going to pornographic films.

**Senator Banks:** Do you think taxpayers ought to be able to withhold from their taxes money that might be spent on things with which they disagree?

**Mr. McVety:** I was pretty shocked to see the results of this poll.

**The Chair:** You are referring to a survey. Would you be willing to leave it with the committee? That is our practice.

**Mr. McVety:** Yes, I did submit it. It only came out today from COMPAS. We did not have a chance to translate it into French.

**The Chair:** You do not have to translate it. It is not your own document.

**Mr. McVety:** I submitted 20 copies of this to you.

**The Chair:** I was not aware of that. Thank you.

**Mr. McVety:** I was surprised to see that as many as 30 per cent of women would want to ban it completely, but we are not advocating that.

**Senator Banks:** Mr. Rushfeldt had a response to that.

**Mr. Rushfeldt:** I wanted to respond to Senator Banks for a minute. On the issue of freedom of expression or censorship, there is no restriction on what people produce, other than right now,

**Le sénateur Banks :** Monsieur McVety, vous avez parlé de pornographie.

**M. McVety :** Oui.

**Le sénateur Banks :** Tout est relatif. À votre connaissance, a-t-on déjà versé des fonds publics au Canada pour la production d'un film pornographique?

**M. McVety :** À mon avis, *YPF* est un film pornographique.

**Le sénateur Banks :** Dans ce cas, pourquoi ces auteurs ne sont-ils pas en prison?

**M. McVety :** C'est parce que la pornographie n'est pas illégale au Canada.

**M. Rushfeldt :** La pornographie juvénile est illégale.

**M. McVety :** C'est un film de pornographie, pas de pornographie juvénile. Cette œuvre n'est pas illégale, que je le sache.

**Le sénateur Banks :** Croyez-vous qu'elle devrait l'être?

**M. McVety :** D'après le sondage d'aujourd'hui, 30 p. 100 de femmes et 20 p. 100 d'hommes croient que la pornographie devrait être bannie. Ce n'est pas ce que nous réclamons. Ce que nous demandons, c'est que vous n'adoptiez pas une mesure qui continue d'obliger le gouvernement canadien à financer de telles œuvres et à obliger les Canadiens à en payer la facture. Quand nous payons nos impôts à l'Agence du revenu du Canada, nous ne voulons pas que cet argent serve en partie à produire des films pornographiques.

**Le sénateur Banks :** Croyez-vous que les contribuables devraient être autorisés à ne pas payer la part de leurs impôts qui pourraient servir à des choses avec lesquelles ils ne sont pas d'accord.

**M. McVety :** J'ai été très choqué par les résultats de ce sondage.

**Le président :** Vous parlez d'un sondage. Pourriez-vous en laisser un exemplaire au comité? C'est ce que l'on fait généralement.

**M. McVety :** Oui, j'en ai déjà remis un exemplaire. Ce sondage vient d'être publié aujourd'hui dans COMPAS. Nous n'avons pas eu l'occasion de le traduire en français.

**Le président :** Vous n'avez pas à le traduire. Ce n'est pas votre document.

**M. McVety :** J'en ai remis 20 exemplaires à votre comité.

**Le président :** Je n'en étais pas au courant, merci.

**M. McVety :** J'ai été étonné de voir que jusqu'à 30 p. 100 de femmes voudraient que ces œuvres soient bannies totalement, mais ce n'est pas ce que nous préconisons.

**Le sénateur Banks :** Monsieur Rushfeldt souhaite répondre à cette question.

**M. Rushfeldt :** Je vais prendre un instant pour répondre au sénateur Banks. En ce qui concerne la liberté d'expression ou la censure, il n'existe pas de limite à ce que les gens peuvent

apparently, the Criminal Code. If you violate the Criminal Code, supposedly you will be prosecuted for it, although even that is in question after some of the artistic things I have mentioned.

There is no restriction on freedom of expression. That is not what we are talking about here. If people want to produce movies about whatever subjects they want, I am not aware, at least in this country, that there are any restrictions on them. The issue here is who will pay for those movies. That is why we need restrictions, so that taxpayers are not forced to pay.

**Senator Ringuette:** I have taken notes from your presentation because we did not have your written document. I would like to do some rebalancing here of what has been said.

You do agree that the Senate is a chamber of sober second thought. However, on this particular issue, it seems that we are the chamber of first thought. This is the first time that either House of Parliament has held public meetings and invited witnesses to look into this issue. The parties in the other place have all voted yes. Unfortunately, three of them said publicly afterwards that they did not know what they were voting on. That is your democracy and elected House, as you see.

**Mr. Rushfeldt:** Are you suggesting in this government or previous governments? This has been introduced before.

**Senator Ringuette:** No, this is the first time.

**Mr. McVety:** Can I comment on that?

**Senator Ringuette:** Yes.

**Mr. McVety:** Are you saying that Stéphane Dion has abdicated his position as Her Majesty's loyal opposition?

**Senator Ringuette:** I am not here to make politics, Mr. McVety. If you are here to make politics, then we can talk politics.

**Mr. McVety:** He is the one who has put out the press release appealing to senators to vote this down and to continue funding these projects.

**Senator Ringuette:** Mr. McVety, the tax credit is for only 10 per cent, at maximum. In your introductory statement, you said that the tax credits for pornography are coming from your family. To our knowledge, gained from the experts that have appeared before us, including departmental officials, there have never been tax credits for pornographic films as per the current rules.

Judging from your presentation, you feel strongly about tax dollars from your family being used. How do you feel about U.S. filmmakers receiving a 60 per cent Canadian tax credit on the Canadian labour that they employ in Canada? If this bill passes,

produire, sauf si les œuvres enfreignent le Code criminel. Si vous enfreignez le Code criminel, vous serez probablement poursuivi en justice, et on peut encore douter du résultat, compte tenu de certaines des dispositions que j'ai mentionnées au sujet du caractère artistique.

Il n'y a pas de limite à la liberté d'expression. Ce n'est pas de cela que nous parlons. Les gens peuvent produire des œuvres cinématographiques sur tous les sujets de leur choix, et je ne crois pas qu'il existe, du moins au Canada, de limite à cela. La question est de savoir qui finance la production de ces œuvres. Si nous demandons que des limites soient imposées, c'est pour que les contribuables ne soient pas obligés d'en faire les frais.

**Le sénateur Ringuette :** J'ai pris des notes pendant votre exposé, car nous n'avons pas copie de votre document. J'aimerais remettre les pendules à l'heure par rapport à ce qui a été dit.

Vous convenez avec nous, n'est-ce pas, que le Sénat est la chambre de second examen objectif. Toutefois, en ce qui a trait à ce dossier, il semble que nous soyons la chambre de premier examen. C'est la première fois que l'une ou l'autre chambre du Parlement tient des réunions publiques et invite des témoins à comparaître dans ce domaine. À l'autre endroit, tous les partis ont voté en faveur de la mesure. Malheureusement, trois de ces parties ont déclaré publiquement par la suite qu'ils étaient mal informés de ce sur quoi ils votaient. Voilà donc pour la démocratie et la Chambre des représentants élus.

**M. Rushfeldt :** Parlez-vous de ce gouvernement ou de gouvernements antérieurs? Cette mesure a déjà été présentée auparavant.

**Le sénateur Ringuette :** Non, c'est la première fois.

**M. McVety :** Me permettez-vous d'intervenir là-dessus?

**Le sénateur Ringuette :** Oui, allez-y.

**M. McVety :** Êtes-vous en train de dire que Stéphane Dion a renoncé à intervenir en tant que chef de la loyale opposition de Sa Majesté?

**Le sénateur Ringuette :** Je ne suis pas ici pour faire des déclarations partisans, monsieur McVety. Si toutefois telle est votre intention, alors, là, oui, nous pouvons parler politique.

**M. McVety :** C'est lui qui a émis un communiqué de presse où il demande aux sénateurs de voter contre le projet de loi et de maintenir le financement de ces projets.

**Le sénateur Ringuette :** Monsieur McVety, le crédit d'impôt atteint au maximum 10 p. 100. Dans votre déclaration, vous avez affirmé que les dégrèvements dont bénéficie la pornographie sont alimentés par l'argent de votre famille. Or, selon ce que nous ont appris les experts entendus devant notre comité, y compris des hauts fonctionnaires, en vertu des règles actuelles, aucun film pornographique n'a reçu de ces crédits d'impôt.

Si j'en crois votre exposé, vous vous opposez vivement à ce qu'on utilise l'argent de votre famille. Que pensez-vous alors du fait que des cinéastes américains reçoivent des dégrèvements de 60 p. 100 de la part du Canada pourvu qu'ils aient eu recours

we will have one set of rules for Canadian filmmakers and another very comfortable set of measures for U.S. companies. How do you feel about that?

**Mr. McVety:** That boggles my mind. I do not understand it.

**Mr. Rushfeldt:** That is why I am not sure that this bill goes far enough. I am not sure why we would allow a different set of rules for people in the United States than we do for those in Canada. I agree with you totally.

**Senator Ringuette:** Do we have your undertaking that you will again lobby Minister Nicholson and Minister Day on this issue?

**Mr. McVety:** Why not?

**Mr. Rushfeldt:** Beyond those two.

**Mr. McVety:** I do not read that in this, but we are not lawyers. Can you point to the clause that says that Americans do not have to meet any standards?

**Senator Ringuette:** Yes. They are eligible as long as they use Canadian labour in the production.

**Mr. McVety:** Do they not have to meet any standards?

**Senator Ringuette:** No.

**Mr. McVety:** I would like to see that clause because I have not read it.

**Senator Ringuette:** During your frequent visits to the PMO, they can do that.

**Mr. Rushfeldt:** I have a document in front of me from the American Film and Television Action Committee. On September 4, 2007, they were lobbying, through a petition on section 301 of the Trade Act, regarding Canadian film subsidies, saying that they are unfair. Some colleagues in the United States feel that the Government of Canada is unfairly subsidizing films up here, so they are asking for trade action under NAFTA, the North American Free Trade Agreement. The petition has been ruled as ineligible by the U.S. trade representative.

**Senator Ringuette:** How do you feel about that, Mr. Rushfeldt?

**Mr. Rushfeldt:** I think that is part of the process. I am not sure if you are saying that they have such freedom while they are saying they do not because Canada is subsidizing the film industry too much.

**Senator Ringuette:** It is still your tax dollars, and you are here basing your arguments on your family tax dollars.

aux services d'employés canadiens dans notre pays? Si ce projet de loi est adopté, il existera des règles s'appliquant aux cinéastes canadiens et d'autres très favorables aux compagnies américaines. Qu'en pensez-vous?

**M. McVety :** C'est plutôt ahurissant. Je ne comprends pas.

**M. Rushfeldt :** C'est pour cela qu'à mon avis, ce projet de loi ne va probablement pas assez loin. Je ne vois pas pourquoi nous prendrions deux séries de règlements, une pour les Américains et l'autre pour les Canadiens. Je suis donc tout à fait d'accord avec vous.

**Le sénateur Ringuette :** Avez-vous bien l'intention de renouveler vos pressions auprès des ministres Nicholson et Day sur cette question?

**M. McVety :** Pourquoi pas?

**M. Rushfeldt :** Et d'aller en voir d'autres aussi.

**M. McVety :** Je ne vois pas cela dans le texte, mais nous ne sommes pas des avocats. Pouvez-vous nous montrer l'article où il est dit que les Américains ne sont pas obligés de se conformer à certaines normes?

**Le sénateur Ringuette :** Oui. Ils sont admissibles aux dégrèvements pourvu qu'ils aient eu recours aux services de Canadiens dans le cours de leur production.

**M. McVety :** Est-ce qu'ils ne sont pas obligés de se conformer à certaines normes?

**Le sénateur Ringuette :** Non.

**M. McVety :** J'aimerais bien voir cette disposition, car je ne l'ai pas lue.

**Le sénateur Ringuette :** Pendant vos fréquentes visites au Bureau du premier ministre, on pourra vous la montrer.

**M. Rushfeldt :** J'ai en main un document provenant de l'American Film and Television Action Committee. Le 4 septembre 2007, ce groupe a fait du lobbying, en invoquant l'article 301 de l'Accord de libre-échange au sujet des subventions accordées aux films canadiens. L'organisme a prétendu que ces subventions constituant un avantage indu. Selon certains collègues américains, le gouvernement du Canada subventionne indûment nos productions cinématographiques, ce contre quoi ils protestent et demandent un redressement en vertu de l'ALENA, l'Accord de libre-échange nord-américain. La requête a toutefois été jugée irrecevable par le représentant américain au sein du groupe de règlement des différends.

**Le sénateur Ringuette :** Que pensez-vous de cela, monsieur Rushfeldt?

**M. Rushfeldt :** À mon avis, cela fait partie du processus. Je ne suis pas sûr que vous ayez dit que les Américains jouissent de cette liberté tout en prétendant en être privée du fait que le Canada subventionne à outrance sa propre industrie cinématographique.

**Le sénateur Ringuette :** Cet avantage leur vient quand même de votre argent en tant que contribuable, et vous fondez justement vos arguments sur les impôts que votre famille doit payer.

**Mr. Rushfeldt:** If I were to spend my family tax dollars, I would sooner spend them supporting a Canadian film industry than an American one.

**Senator Ringuette:** Thank you.

**Mr. McVety:** I agree, but I do not see that here. No one has ever given me that, and, if that is the case, I would ask you to put it forward.

**Senator Ringuette:** I have seen you on TV many times on this issue, Mr. McVety. You have taken credit for the current bill. I have seen and heard you with my own eyes and ears. More power to you if you have that power.

**Mr. McVety:** I am not taking credit.

**Senator Ringuette:** We have a very serious issue before the Senate and this committee is doing its due diligence, and I thank you, chair, for allowing me these questions.

**The Chair:** Thank you, Senator Ringuette.

**Senator Harb:** You said something quite interesting: that you shone the spotlight on it, which is so very true. In my experience in 16 years in Parliament and 4 years in the Senate, I assure you that I have never seen an issue elicit the emotions of an industry like this bill has. In large part because of your intervention, through your petitions, public discussions or whatever, you raised it to the point that you have a unifying voice in the industry that has communicated to us, in one way or another, their views on it.

From what I sense, there seems to be an understanding that when we talk about the public interest or the public policy question, we must be clear on what we are talking about. On the guidelines that you mentioned, as did many of my colleagues and our witnesses, there seems to be a consensus that before we let this bill out the door, we need to have an understanding of what the rules of the game are.

Would you agree that it would be a wise decision of this committee and the Senate to tell the minister and the government to bring the players together? You have a large membership of some 40,000 members who, I presume, would be interested in seeing some arrangement to bring the players together to set the rules of the game and then proceed with amendments, as you suggest, to the clause that we are dealing with today. Would you be opposed to that or would that be a wise thing to do?

**Mr. McVety:** I do not think it would be wise, and I will tell you why. The whole debate is a tempest in a teapot. The proposals in this bill deal with only a handful of films. You heard that from Minister Verner. You have heard it over and over again. This is not a big chill. This will not have any economic impact on the industry. It did not have any impact on the four

**M. Rushfeldt :** Si c'était à moi qu'il revenait de décider comment il faut dépenser les recettes fiscales provenant de ma famille, je préférerais de beaucoup qu'on appuie l'industrie cinématographique canadienne que l'américaine.

**Le sénateur Ringuette :** Je vous remercie.

**M. McVety :** Je suis d'accord, mais ce n'est pas ce que je vois ici. Personne ne m'a jamais parlé de cela, et, si tel est bien le cas, j'aimerais bien que vous me montriez le texte correspondant.

**Le sénateur Ringuette :** Je vous ai souvent vu parler de cette question à la télévision, monsieur McVety. Vous vous êtes attribué le mérite du projet de loi. Je vous ai entendu de mes propres oreilles. Tant mieux pour vous si c'est vrai.

**M. McVety :** Je ne m'en attribue pas le mérite.

**Le sénateur Ringuette :** Nous sommes saisis d'une question d'une très haute importance au Sénat, et notre comité fait preuve de la diligence qu'on attend de lui. Je vous remercie monsieur le président de m'avoir permis de poser ces questions.

**Le président :** Je vous remercie, sénateur Ringuette.

**Le sénateur Harb :** Vous avez dit quelque chose de très intéressant, à savoir que vous avez mis la question en pleine lumière, et c'est très vrai. Au cours de mes 16 ans comme député et de mes 4 ans au Sénat, je vous assure que je n'ai jamais vu l'industrie réagir de manière aussi vive que par rapport à ce projet de loi. Dans une grande mesure grâce à votre intervention, à vos pétitions, aux assemblées publiques et à d'autres moyens encore, vous avez monté la question en épingle et avez réussi à faire s'exprimer l'industrie de manière unanime sur cette question.

Si j'ai bien compris, lorsqu'il est question de l'intérêt public ou d'une politique, il faut d'abord qu'on établisse clairement ce dont il est question. S'agissant des lignes directrices que vous avez évoquées, comme d'ailleurs nombre de mes collègues et de témoins, de l'avis général, on semble penser qu'avant d'en terminer avec ce projet de loi, il faut d'abord qu'on comprenne la règle du jeu.

Estimez-vous justement que le comité et le Sénat devraient à cette fin demander au ministre et au gouvernement de réunir les intervenants? Vous comptez quelque 40 000 membres, ce qui est un nombre assez élevé, et je suppose que ces derniers verraient d'un bon œil la tenue d'une réunion à laquelle participeraient toutes les parties prenantes afin qu'elles s'entendent sur la règle du jeu. Après seulement, nous pourrions présenter des amendements à l'article dont nous sommes saisis aujourd'hui, tel que vous le proposez. Est-ce que vous vous opposez à cela, ou estimez-vous que ce serait une bonne chose?

**M. McVety :** À mon avis, ce n'est pas une bonne idée, et je vais vous expliquer pourquoi. Toutes ces discussions ne sont qu'une tempête dans un verre d'eau. En effet, les propositions contenues dans ce projet de loi n'affectent que quelques films. Cela a d'ailleurs été dit de la bouche même de la ministre Verner et a été répété maintes et maintes fois. La proposition ne jettera

provinces that already have this kind of clause in place. It is a housekeeping bill and is not a big deal. It is only to enforce existing regulations.

The big deal is saying that the government should not be able to enforce its own regulations and that therefore this housekeeping bill cannot go forward. The Senate might decide to keep funding these movies. The last senator made the statement that no pornographic film has ever been funded. Well, what is YPF? What is that? Do you want that to be your legacy because you voted to make sure that these objectionable films continue to be funded by the Canadian taxpayer?

To speak to your first point, sure, \$22 billion is a pretty big chunk of change. The industry is receiving that money. Do you know how much \$22 billion is? It is a massive amount of money. If there is any whiff of that being changed, then of course they will rise to the occasion. It is not about Charles McVety. Who am I? I am no one. I am irrelevant in this process, but I have been an evangelical that people can take a shot at because of my faith, because of the religion I belong to. I object to that type of demeaning attitude that has come forward in this whole process.

**Senator Harb:** You have a right to express your views. You said yourself that we live in a democracy, and as long as the debate is civilized, it is extremely important. I am telling you now that the minister herself has said that she is willing to develop the guidelines in consultation with the industry. The issue becomes whether you do it before or after the bill becomes law.

You are a believer and you have faith in government. You believe government acts in good faith most of the time, and whenever there is an error, it is because it is an error. I commend you for that.

However, we have a situation where the industry itself has come to us to tell us that they have no issue in trying to discuss guidelines and to establish them, but they want to have an understanding before the bill goes through. I guess my question to you again is do you not think it would be wise for the bill to be delayed until such time as we develop the guidelines, in consultation with the industry as well as special interests and general interests and public interests?

**Mr. McVety:** Sure. They have been there for 12 years.

**Senator Harb:** What is another year?

**Mr. Rushfeldt:** If I may, we already have the regulations basically in place. The minister said that she cannot enforce those or cannot ensure that they are enforced. We need this bill so that

pas de douche froide sur tout le monde et n'entraînera pas de conséquences économiques pour l'industrie. D'ailleurs, une disposition semblable a déjà été adoptée par quatre provinces et elle n'a eu aucun effet. Il s'agit d'un projet de loi d'ordre administratif, ce qui n'est pas la fin du monde. Il ne sert qu'à mettre en œuvre les règlements actuels.

Ce qui importe toutefois, c'est que le gouvernement ne se voit pas donner les coudées franches pour imposer ses propres règlements et qu'à cause de cela, ce projet de loi d'ordre administratif ne puisse aller de l'avant. Le Sénat pourrait décider de continuer à financer ces films. Le dernier sénateur à prendre la parole a d'ailleurs dit qu'aucun film pornographique n'a jamais reçu de financement. Eh bien, YPF, qu'est-ce que c'est? Tenez-vous à ce qu'on se souvienne de vous pour avoir maintenu le soutien des contribuables canadiens à ce genre de film répréhensible?

Pour en venir à votre première remarque, 22 milliards de dollars, c'est beaucoup d'argent. Vous rendez-vous compte ce que cela représente? Une somme énorme. Si l'on entend dire que cela va être modifié, alors les gens concernés vont certainement se mobiliser pour être à la hauteur des circonstances. Ce qui est en jeu ici, ce n'est pas Charles McVety. D'ailleurs, qui suis-je? Personne. Je ne compte nullement dans tout ce processus, mais comme je fais partie des chrétiens évangéliques, on a jugé de bonne guerre de s'en prendre à moi, à cause de la religion à laquelle j'appartiens. Je m'oppose à cette attitude méprisante dont certains ont fait preuve à l'occasion de l'ensemble de ce processus.

**Le sénateur Harb :** Vous avez droit à votre opinion. Vous avez dit vous-même que nous vivons dans une démocratie, et tant et aussi longtemps que le débat demeure civilisé, il est extrêmement important de pouvoir s'exprimer. Je vous dis simplement que la ministre a elle-même déclaré qu'elle est disposée à articuler les lignes directrices en consultation avec l'industrie. Il s'agit désormais de savoir si on va faire cela avant ou après que le projet de loi entre en vigueur.

Vous êtes croyant, et vous croyez dans le gouvernement. Vous êtes d'avis que le gouvernement agit de bonne foi la plupart du temps, et si une erreur se produit, c'est simplement une erreur. Et je vous félicite de penser cela.

Cependant, nous nous retrouvons dans une situation où c'est l'industrie elle-même qui est venue nous dire qu'elle veut bien discuter de ces lignes directrices et les voir mises en place, mais elle veut comprendre en quoi elles consistent avant que le projet de loi soit adopté. J'imagine que ma question est encore la même, à savoir, ne croyez-vous pas qu'il serait sage de retarder l'adoption du projet de loi tant et aussi longtemps que nous n'aurons pas ces lignes directrices, qui seront établies en consultation avec l'industrie, compte tenu aussi des intérêts particuliers, généraux et publics?

**M. McVety :** Bien sûr. Ça fait 12 ans qu'on en parle.

**Le sénateur Harb :** Qu'est-ce qu'une année de plus?

**M. Rushfeldt :** Permettez, le règlement existe déjà essentiellement. La ministre a dit qu'elle ne peut pas le faire respecter ou s'assurer qu'il sera respecté. Nous avons besoin

she can enforce at least what is already there, but I think it has to go a step further. After this debate surfaced the way it has, it is necessary that the debate go a lot further. I do not think we delay that debate of new guidelines, and however it works — whether it is multi-party or multi-people — taxpayers need a hand in that, I think. However, we have a problem right now because the existing rules are the ones that the minister cannot enforce, not the next ones.

**Mr. McVety:** The Auditor General in this report from 2005, which is almost three years ago, said that these changes have to take place so that the Canadian people can be guaranteed that they are funding Canadian content and funding films that meet the existing criteria. She says it right here on page 44, section 5.121. I know that you have had this presented to you, because I received a copy of this from your very capable clerk. I know it was sent to you. You know this exists and I am surprised that you have not had the Auditor General testify here to give you this information straight up.

Do you want to withhold accountability for another year or another government, or do you want accountability to go forward right now? We ask you to vote to not continue to fund these films.

**Senator Moore:** I am not aware, Mr. McVety, of any provision in that Auditor General's report where she says that, for greater certainty, these guidelines are not statutory instruments.

**Mr. McVety:** She says right here that they do not apply the control rigorously enough. The report states:

In the absence of a more systematic approach to risk management and to how decisions are documented, these organizations cannot be assured that Canadian content requirements are met, that projects are selected in accordance with criteria . . . .

That is stated in black and white.

**Senator Moore:** I know that.

**The Chair:** The document speaks for itself. I think we know that, and we all have a copy.

**Senator Moore:** It is just that he has taken it another step that is not in there. I do not like the editorializing, because he is going a bit too far.

**Mr. McVety:** I just read what it said; the criteria are there.

**The Chair:** I think that is very clear, and that was your supplementary. Senator Eyton, the sponsor of the bill, is next.

**Senator Eyton:** I will ask just a couple of questions to clarify the record, at least to my understanding. I may be a little slow in that regard.

de ce projet de loi pour qu'elle puisse à tout le moins faire respecter le règlement qui existe déjà, mais je crois qu'il faut faire un pas de plus. Ce débat ayant éclaté, il est nécessaire de débattre beaucoup plus que nous ne l'avons fait. Je ne crois pas que nous retardions ce débat sur les nouvelles lignes directrices, et peu importe comment ça marche — qu'il s'agisse d'une approche multipartite ou plurielle — les contribuables doivent dire leur mot ici, je pense. Cependant, nous avons un problème en ce moment-même parce que la ministre ne peut pas faire respecter le règlement existant, et on ne parle pas du prochain règlement.

**M. McVety :** La vérificatrice générale, dans son rapport de 2005, qui date de presque trois ans, a dit que ces changements devaient être mis en place pour que l'on puisse garantir aux Canadiens que l'on finance un contenu canadien et que l'on finance des films qui répondent aux critères existants. C'est exactement ce qu'elle dit à la page 44, paragraphe 5.121. Je sais que vous savez déjà cela parce que c'est votre très compétente greffière qui m'a envoyé copie de cela. Je sais que ça vous a été envoyé. Vous savez que ce texte existe, et je suis surpris de voir que vous n'avez pas entendu le témoignage de la vérificatrice générale, qui vous aurait communiqué cette information directement.

Voulez-vous retarder l'avènement de la transparence encore une année, ou attendre un autre gouvernement, ou voulez-vous être transparent dès maintenant? Nous vous demandons de voter pour que l'on cesse de financer ces films.

**Le sénateur Moore :** Monsieur McVety n'a jamais dit dans son rapport que ces lignes directrices avaient force de loi.

**M. McVety :** Elle dit ici précisément qu'on n'applique pas les contrôles avec assez de rigueur. Le rapport dit ceci :

En l'absence d'une approche plus systématique à la gestion des risques et à la consignation au dossier de leurs décisions, ces organisations ne peuvent avoir l'assurance que les exigences de contenu canadien sont respectées, que les projets sont choisis en conformité avec les critères de sélection [...]

C'est écrit noir sur blanc.

**Le sénateur Moore :** Je sais.

**Le président :** Le texte est explicite. Je pense que nous savons cela, et nous en avons tous une copie.

**Le sénateur Moore :** C'est seulement qu'il a vu une chose qui n'y est pas. Les opinions qu'il exprime ne me plaisent pas parce qu'il va trop loin.

**M. McVety :** J'ai seulement lu ce que ça dit; les critères sont là.

**Le président :** Je pense que c'est très clair, et c'était votre question supplémentaire. Le sénateur Eyton, le parrain du projet de loi, a la parole.

**Le sénateur Eyton :** Je vais seulement poser quelques questions pour clarifier les choses, du moins pour moi. Il se peut que vous me trouviez un peu lent.

The particular provisions that we are talking about in Bill C-10, or coming out of Bill C-10, have been around for years, and we have had lots of testimony. They started in 1995 and there have been different manifestations of those provisions. The issue, I guess, should have been apparent to one and all a long time ago, but it only recently got considerable public attention.

For the record, your testimony about your role in bringing about this public awareness was a little confusing to me. What I got out of it was that you had no discussions with members of the government about these particular provisions prior to the bill's introduction in Parliament.

**Mr. McVety:** May I clarify?

**Senator Eyton:** I am trying to be more precise. You had some discussions; you said, "I have talked to these and these people and I have done that for years." What we are talking about are discussions with members of this government prior to the tabling of this proposed legislation.

**Mr. McVety:** We had no discussions about this legislation, period. We did not even know it existed. We did not know it until *The Globe and Mail* called us a day after they had put this provision on the front page of their newspaper. We had zero knowledge of it. We had no specific meetings on this.

All we have done over the years is to bring to light the fact that our government is funding objectionable films. I have gone on television and radio about this. We have had casual conversations.

**Senator Eyton:** I think I have your answer. Prior to the legislation's being tabled, you had no discussion with members of the government about these particular provisions.

**Mr. McVety:** None.

**Senator Eyton:** Thank you. I was confused.

**Mr. Rushfeldt:** I think some of the media misreported that.

**Senator Eyton:** For clarification, you have used the number \$22 billion. That seems to be a lot of money, and I wonder at the source. I cannot believe it is correct.

**Mr. McVety:** The source is the minister in your hearing. She is the one. Really, we do not know, because they do not make this public. The government will not tell the Canadian people how much money they have spent and on what films.

**Senator Eyton:** The question is where did you get that figure.

**Mr. McVety:** From your committee hearing.

**Mr. Rushfeldt:** That figure came from the minister herself sitting at this table when she was questioned on something. It is right in the record.

Les dispositions du projet de loi C-10, ou qui en émanent, font l'objet d'un débat depuis des années, et nous avons entendu de nombreux témoignages à ce sujet. Ces dispositions nous ont été soumises pour la première fois en 1995, et plusieurs versions de ces dispositions ont circulé depuis. J'imagine que le problème dont il est question aujourd'hui aurait dû retenir notre attention il y a longtemps de cela, mais ce n'est que récemment qu'on en a fait état sur la place publique.

Je tiens à le dire pour mémoire : j'ai un peu de mal à comprendre ce que vous avez dit quant au rôle que vous auriez joué dans la sensibilisation du public. Ce que j'ai retenu, c'est que vous n'avez eu aucune discussion avec des membres du gouvernement relativement à ces dispositions avant que le projet de loi soit déposé au Parlement.

**M. McVety :** Puis-je clarifier cela?

**Le sénateur Eyton :** J'essaie d'être plus précis. Vous avez eu des discussions; vous avez dit : « J'ai parlé à un tel ou un tel, et ça fait des années que je fais ça. » Ce dont nous parlons, c'est de discussions avec des membres du gouvernement avant le dépôt de ce projet de loi.

**M. McVety :** Nous n'avons eu aucune discussion à propos de ce projet de loi, point. Nous ne savions même pas que ce projet de loi existait. Nous n'en savions rien jusqu'au jour où le *Globe and Mail* nous a téléphoné après avoir fait état de cette disposition en première page du journal. Nous ne savions absolument rien. Nous n'avons eu aucune rencontre qui aurait porté là-dessus.

Tout ce que nous avons fait au fil des ans, c'est d'énoncer le fait que notre gouvernement finance des films immoraux. Je l'ai dit moi-même à la télévision et à la radio. Nous avons eu des conversations informelles.

**Le sénateur Eyton :** Je pense que j'ai votre réponse. Avant le dépôt du projet de loi, vous n'avez eu aucune discussion avec des membres du gouvernement concernant ces dispositions.

**M. McVety :** Aucune.

**Le sénateur Eyton :** Merci. Je ne comprenais pas.

**M. Rushfeldt :** Je pense que certains médias ont déformé les faits à ce sujet.

**Le sénateur Eyton :** Clarification, vous avez mentionné le chiffre de 22 milliards de dollars. Ça m'a l'air d'être beaucoup d'argent, et je m'interroge sur votre source. Je n'arrive pas à croire que c'est exact.

**M. McVety :** La source, c'est la ministre lors de son témoignage devant votre comité. C'est elle qui a dit cela. En fait, nous n'en savons rien, parce que le gouvernement ne parle pas de cela publiquement. Le gouvernement ne dira pas aux Canadiens les sommes d'argent il a dépensées et pour quels films.

**Le sénateur Eyton :** La question est de savoir où vous avez obtenu ce chiffre.

**M. McVety :** Des audiences de votre comité.

**M. Rushfeldt :** C'est la ministre elle-même qui a donné ce chiffre lorsqu'elle était ici et qu'on l'interrogeait à propos de quelque chose. C'est dans le procès-verbal.

**Senator Eyton:** CBC has \$1 billion. That is \$1 billion.

**Senator Moore:** Over 12 years.

**Mr. McVety:** I am not the author of it.

**The Chair:** One person at a time, please, or I will terminate this.

**Senator Eyton:** The \$22 billion seems to be a bogus number.

**Mr. McVety:** You have to argue with the minister, not me.

**Senator Eyton:** I am surprised at that.

I have a practical question as to process. The minister has publicly stated that she would like the passage of the bill, but she has committed to there being a 12-month hiatus. During that period, she would consult with industry and others regarding the guidelines that could be established. That was welcomed by this committee.

Would you see yourself participating in that public consultation?

**Mr. McVety:** I would think that she would consult with representatives from various communities in Canada, not just the industry, because this goes beyond the recipients of the funds. This also includes Canadians. How she goes about that consultation and whether she includes us is really her business. We would certainly welcome a voice if she chose to give it to us; but again, this is not about us, it is about the Canadian people.

**Mr. Rushfeldt:** If the people who are the recipients of the funds are the only people who have any input into the rules and regulations and the policies developed, there is a conflict of interest. That would be like my coming to the government asking for tax dollars and I set the rules. I do not think we can go there. I think there has to be a much broader public discussion about whatever comes out of here as far as whether or not the rules get changed.

**Senator Eyton:** Would you welcome the opportunity to participate?

**Mr. Rushfeldt:** Yes.

**Senator Massicotte:** I have a supplementary question. You mentioned earlier that you did not have any discussion with any representative of the government before this bill was proposed. You said that all your discussions were basically to advise the ministers that the current guidelines allow pornographic films. Was that the essence of your discussions?

**Mr. McVety:** The essence was not even the guidelines, because the whole process is very secretive about how this money lands in producers' hands. They do not tell us, and we had no specific information on that. All we knew was that there are many films like the one on necrophilia about a woman having sex with cadavers. We knew that it was wrong for the government to fund it, and that is all we said.

**Le sénateur Eyton :** Radio-Canada a 1 milliard de dollars. C'est 1 milliard de dollars.

**Le sénateur Moore :** Sur 12 ans.

**M. McVety :** Ce n'est pas moi la source.

**Le président :** Une personne à la fois, s'il vous plaît, sans quoi je mettrai fin à cet échange.

**Le sénateur Eyton :** Ce montant de 22 milliards m'apparaît fantaisiste.

**M. McVety :** Prenez-vous-en à la ministre, pas à moi.

**Le sénateur Eyton :** Je reste surpris.

J'ai une question pratique qui porte sur la procédure. La ministre a déclaré qu'elle tient à ce que le projet de loi soit adopté, mais elle s'est engagée à observer un hiatus de 12 mois. Au cours de cette période, elle va consulter l'industrie et d'autres intervenants concernant les lignes directrices à établir. Notre comité s'en est dit heureux.

Participeriez-vous à cette consultation publique?

**M. McVety :** Je crois qu'elle consulterait des représentants de diverses communautés au Canada, non seulement l'industrie, parce que la question touche d'autres intervenants à part ceux qui reçoivent des fonds. Cela comprend aussi le public canadien. C'est elle qui décidera comment elle entreprendra ces consultations et si nous serons consultés. Nous aimerions bien sûr avoir la possibilité de nous exprimer, mais là encore, ce n'est pas nous les principaux intéressés, c'est le public canadien.

**M. Rushfeldt :** Il y a conflit d'intérêts si c'est seulement ceux qui reçoivent des fonds qui sont consultés sur les règles, la réglementation et les politiques élaborées. C'est comme si moi je demandais des deniers publics au gouvernement et, que j'établissais les règles. Je ne crois pas que l'on devrait aller dans ce sens. Je crois qu'il devrait y avoir des discussions publiques de plus grande envergure quant à la décision de modifier ou non les règles.

**Le sénateur Eyton :** Aimerez-vous pouvoir y participer?

**M. Rushfeldt :** Oui.

**Le sénateur Massicotte :** J'ai une question complémentaire. Vous avez dit plus tôt que vous n'avez pas eu de discussions avec aucun représentant du gouvernement avant la présentation du projet de loi. Vous avez dit que toutes vos discussions visaient essentiellement à aviser les ministres que les lignes directrices actuelles permettaient la production de films pornographiques. C'était bien l'essentiel de vos discussions?

**M. McVety :** L'essentiel ce n'était même pas les lignes directrices, parce que le processus d'octroi de fonds aux réalisateurs est très obscur. On ne nous le dit pas et nous n'avons aucun renseignement particulier à ce sujet. Tout ce que nous savions, c'était qu'il y a de nombreux films comme celui sur la nécrophilie, dans lequel une femme a des rapports sexuels avec des cadavres. Nous savions que le gouvernement n'aurait pas dû financer ce film, c'est tout ce que nous avons dit.

**Senator Massicotte:** They are permitted under the existing income tax guidelines, which means you are suggesting that the government should change the guidelines because such films should not be permitted?

**Mr. McVety:** No. We did not even know that.

**Mr. Rushfeldt:** I am not sure they are permitted under the guidelines. That is part of the question. I am not sure the guidelines would have permitted that, had they been applied.

However, the minister clearly said at this table that she cannot apply those guidelines. She partly needs Bill C-10 to get that process started. I do not think the guidelines would have allowed that, because sex with dead people is a criminal offence in Canada, as far as I know. I think the guidelines have been there for quite a while.

**Senator Massicotte:** You referred to guidelines in the Income Tax Act. Are you saying that they are not being applied in the determination of the credit?

**Mr. Rushfeldt:** I think that is part —

**Mr. McVety:** We have just been objecting to the Canadian government's subsidizing these films. We have had no discussions and frankly very little knowledge about how they are subsidizing them and how they wanted to correct that.

**Senator Massicotte:** When earlier you referred to the guidelines being in place, you seemed to suggest that you had no problem with the existing guidelines, but that is not correct. You obviously have a problem with them because you said you do not like what is going on, which means you want to change the guidelines.

**Mr. McVety:** No. The guidelines exist, but they are not being properly enforced. That is what Sheila Fraser is saying and that is what the Liberal government said when they drafted this legislation. That is why they all voted for it, because it is a simple thing. It is not a change of policy. It is a simple item of housekeeping.

**Senator Massicotte:** I have heard you.

**Senator Goldstein:** I would like to clarify something. First, I thank both witnesses for appearing and sharing your thoughts and ideas with us. I want to deal with the COMPAS survey that you mentioned earlier in your testimony.

The implication in your testimony was that the COMPAS survey asked whether or not people agreed with giving the minister discretion to create and deal with guidelines. That, I would suggest, is not correct, is it?

**Le sénateur Massicotte :** La réalisation de tels films est autorisée en vertu des lignes directrices fiscales actuelles, ce qui laisse entendre que vous proposez au gouvernement de changer les lignes directrices puisque le financement de tels films ne devrait pas être autorisé?

**M. McVety :** Non. Nous ne le savions même pas.

**M. Rushfeldt :** Je ne suis pas convaincu que ce soit autorisé en vertu des lignes directrices. Cette question doit encore être élucidée. Je ne suis pas convaincu que cela aurait été autorisé en vertu des lignes directrices, si elles avaient été appliquées.

Toutefois, la ministre a dit clairement ici qu'elle ne peut pas appliquer ces lignes directrices. Pour ce faire, elle a, entre autres, besoin du projet de loi C-10. Je ne crois pas que cela aurait été autorisé en vertu des lignes directrices, car la nécrophilie est un délit criminel au Canada, que je sache. Je crois que les lignes directrices existent depuis longtemps.

**Le sénateur Massicotte :** Vous faites références aux lignes directrices contenues dans la Loi de l'impôt sur le revenu. Dites-vous qu'elles ne sont pas appliquées dans la détermination du crédit?

**M. Rushfeldt :** Je crois que cela fait partie...

**M. McVety :** Nous nous opposons au fait que le gouvernement canadien subventionne ces films. Nous n'avons pas discuté de la façon dont le gouvernement les subventionne ni de la façon dont il veut rectifier la situation et, bien franchement, nous en savons très peu là-dessus.

**Le sénateur Massicotte :** Plus tôt, lorsque vous avez fait référence aux lignes directrices en vigueur, vous sembliez laisser entendre que ces lignes directrices ne vous posaient pas problème, mais ce n'est pas le cas. Il est évident que vous n'êtes pas d'accord avec les lignes directrices parce que vous avez dit que vous n'aimiez pas ce qui se passait, ce qui veut dire que vous voulez changer les lignes directrices.

**M. McVety :** Non. Les lignes directrices existent, mais elles ne sont pas appliquées convenablement. C'est ce que dit Mme Sheila Fraser et c'est ce qu'a dit le gouvernement libéral lorsqu'il a rédigé ce projet de loi. C'est la raison pour laquelle ils ont tous voté pour ce projet de loi, car il est simple. Il ne s'agit pas de modifier la politique. C'est une simple question d'ordre administratif.

**Le sénateur Massicotte :** Je vous comprends.

**Le sénateur Goldstein :** J'aimerais tirer quelque chose au clair. Tout d'abord, je remercie les deux témoins d'être venus comparaître et de nous avoir fait part de leurs observations. J'aimerais parler du sondage COMPAS que vous avez mentionné plus tôt.

Votre témoignage a laissé entendre que le sondage COMPAS demandait aux gens s'ils étaient d'accord ou non pour accorder au ministre la discrétion nécessaire à l'élaboration et à la modification de lignes directrices. Ai-je bien raison?

**Mr. McVety:** No. If I implied that, I apologize, because that is not what I meant. With respect to this COMPAS research, the headline is quite clear: “National poll shows public polarized with large female-led majority opposed to continued subsidies.” This poll is only about subsidies.

**Senator Goldstein:** Mr. McVety, you certainly did not understand my question. Let me be more precise.

Is it not a fact that this survey deals only with pornography and not with the guidelines?

**Mr. McVety:** Yes, it deals with pornography. It is subsidizing pornographic content.

**Senator Goldstein:** It deals only with subsidizing pornographic films. Am I right or wrong?

**Mr. McVety:** Yes, you are right.

**Senator Goldstein:** Have you seen the survey completed by Angus Reid Strategies that deals with the guidelines? Those results are directly contrary to the results that you suggest out of the COMPAS survey —

**Mr. McVety:** Well —

**Senator Goldstein:** I am sorry; I did not interrupt you when you spoke. I would like you to not interrupt me when I ask a question.

I will suggest to you that 48 per cent of Canadians agree that Bill C-10 should not be passed with the powers it now has. Only 36 per cent of Canadians agree that it should be passed. Am I right or wrong about that? Do you want to see it?

**Mr. McVety:** I do not know whether you are right. If that is the case, I would suggest that a very simple question to ask people is this: Should pornography be subsidized by the government? Really that is what you, as senators, are deciding.

**Senator Goldstein:** No, we are not deciding — Mr. McVety, you should not — I am sorry, sir —

**Mr. McVety:** I did not interrupt you, and I expect that you return that courtesy to me.

**Senator Goldstein:** You have to be intellectually honest with what you say.

**Mr. McVety:** I am intellectually honest.

**Senator Goldstein:** We are not dealing solely with pornography. You and I both know it. You have used terms such as “objectionable” and “offensive.” This is not just pornography; this is a whole bunch of things.

**Mr. McVety:** If you ask the average person what Bill C-10 is, they will not know what you are talking about. They do not understand the intricacies of this, but they do understand the plain question: Should pornography be subsidized?

**M. McVety :** Non. Je m'excuse si c'est ce que vous avez compris, parce que ce n'est pas ce que j'ai voulu dire. En ce qui concerne le sondage COMPAS, la manchette a été très claire : [trad.] « Sondage national : Opinion publique polarisée, une grande majorité dominée par les femmes s'opposant à la continuation des subventions ». Le sondage portait uniquement sur les subventions.

**Le sénateur Goldstein :** Monsieur McVety, vous n'avez certainement pas compris ma question. Je vais être plus précis.

N'est-il pas vrai que le sondage portait uniquement sur la pornographie et non sur les lignes directrices?

**M. McVety :** Oui, il portait sur la pornographie. La subvention du contenu pornographique.

**Le sénateur Goldstein :** Il porte uniquement sur la subvention des films pornographiques. Ai-je bien raison?

**M. McVety :** Oui, vous avez raison.

**Le sénateur Goldstein :** Avez-vous vu le sondage par Angus Reid Strategies qui porte sur les lignes directrices? Les résultats contredisent directement les résultats que vous dites dégager du sondage COMPAS...

**M. McVety :** Eh bien...

**Le sénateur Goldstein :** Pardon, mais je ne vous ai pas interrompu lorsque vous parliez. Je vous demanderais de bien vouloir faire de même lorsque je vous pose une question.

Je vous dirai que 48 p. 100 des Canadiens sont d'accord pour dire que le projet de loi C-10 ne devrait pas être adopté en raison des pouvoirs qu'il confère actuellement. Seulement 36 p. 100 des Canadiens sont d'accord avec l'adoption du projet de loi. Ai-je raison ou tort? Êtes-vous prêts à voir les choses en face?

**M. McVety :** Je ne sais pas si vous avez raison. Si c'est le cas, je propose que l'on pose une question toute simple aux Canadiens : le gouvernement devrait-il subventionner la pornographie? Au bout du compte, c'est ce que vous, les sénateurs, décidez.

**Le sénateur Goldstein :** Non, nous ne décidons pas, monsieur McVety, vous ne devriez pas, je suis désolé, monsieur...

**M. McVety :** Je ne vous ai pas interrompu, et je vous demanderais de m'accorder la même politesse.

**Le sénateur Goldstein :** Vous devez faire preuve de bonne foi dans vos propos.

**M. McVety :** Je suis de bonne foi.

**Le sénateur Goldstein :** Nous ne parlons pas seulement de pornographie. Vous le savez aussi bien que moi. Vous avez utilisé des termes comme « répréhensible » et « répugnant ». Il ne s'agit pas seulement de pornographie mais d'un tas de choses.

**M. McVety :** Si vous demandez à M. Tout le monde ce qu'est le projet de loi C-10, il ne saura vous répondre. Les gens n'en comprennent pas les subtilités, mais ils comprennent la question simple : devrait-on subventionner la pornographie?

Yes, there are other aspects and there are other guidelines. Maybe you should have a poll on whether game shows should be subsidized as part of the process. We are only objecting to the pornography.

**Senator Goldstein:** You are not only objecting to the pornography. Would you agree that homosexual films should be shown and subsidized? No, you would not.

**Mr. McVety:** No, no. We do agree that they should be.

**Senator Goldstein:** They should be shown and subsidized?

**Mr. McVety:** They should be.

**Senator Goldstein:** They should be what?

**Mr. McVety:** They should be subsidized. However, what we said to the reporter, which was not reported accurately, is that we do not think that films that proselytize children to be homosexuals should be subsidized by our government.

**Senator Goldstein:** I do not think anyone is suggesting that. That is not what you said.

**Mr. McVety:** Go watch *Breakfast with Scot* about a gay Toronto Maple Leaf hockey player raising an 11-year-old boy, who is not his own, to be a homosexual, and then tell me that that is not training a child to be a homosexual.

**Senator Goldstein:** That was not my question, sir. The question was, would you agree —

**The Chair:** I will rule you both out of order if we cannot do this in a civil way.

**Senator Goldstein:** You will have to ask the witness to wait for the question.

**The Chair:** I am asking the witness to wait for the question. That is what I am trying to do. I know you will be able to contain yourself and ask the question in a civil manner.

**Senator Goldstein:** My question, nevertheless, was whether or not you would view the depiction of active homosexuality as being objectionable or offensive.

**Mr. McVety:** That is not what we are objecting to. I have said that clearly twice.

**Senator Goldstein:** You would agree that that could be subsidized?

**Mr. McVety:** Yes, I do, but I am saying that proselytizing children to be homosexual should not be subsidized.

**Senator Goldstein:** I understand that. That was not my question.

You have used the word “guidelines” continuously in referring to the regulations. I take it you mean the regulations and not the guidelines?

Oui, la question comporte d’autres aspects et il y a d’autres lignes directrices. Peut-être devrait-on sonder les gens sur la subvention des jeux télévisés. Nous nous opposons uniquement à la pornographie.

**Le sénateur Goldstein :** Vous ne vous opposez pas uniquement à la pornographie. Êtes-vous d’accord que l’on subventionne et projette des films homosexuels? Non, vous ne l’êtes pas.

**M. McVety :** Non, Non. Nous sommes d’accord pour qu’ils le soient.

**Le sénateur Goldstein :** Vous êtes d’accord pour que l’on subventionne et projette ce genre de films?

**M. McVety :** Oui.

**Le sénateur Goldstein :** Oui, quoi?

**M. McVety :** Oui, on devrait subventionner ce genre de films. Cependant, ce que nous avons dit au journaliste, qui n’a pas été reporté avec exactitude, c’est que nous ne croyons pas que les films qui cherchent à convaincre les enfants de devenir homosexuels devraient être subventionnés par notre gouvernement.

**Le sénateur Goldstein :** Personne n’a suggéré cela. Ce n’est pas ce que vous avez dit.

**M. McVety :** Allez voir le film *Breakfast with Scot*, au sujet d’un joueur de hockey des Maple Leaf, un homosexuel qui élève un garçon de 11 ans dont il n’est pas le père pour en faire un homosexuel, et venez me dire le contraire.

**Le sénateur Goldstein :** Telle n’était pas ma question, monsieur. Ma question, c’était de savoir si...

**Le président :** Je vais déclarer vos propos à tous les deux déplacés si vous ne pouvez pas vous comporter poliment.

**Le sénateur Goldstein :** Il faudra alors demander au témoin d’attendre la question.

**Le président :** Je demande au témoin d’attendre la question. C’est ce que j’essaie de faire. Je sais que vous saurez vous maîtriser et poser la question de façon polie.

**Le sénateur Goldstein :** J’aimerais savoir si vous considérez que la représentation d’une homosexualité active est répréhensible ou répugnante.

**M. McVety :** Ce n’est pas à cela que nous nous opposons. Je l’ai dit clairement deux fois.

**Le sénateur Goldstein :** Vous êtes d’accord pour que l’on subventionne ce type de film?

**M. McVety :** Oui, je suis d’accord, mais je vous dis que l’on ne devrait pas subventionner la promotion de l’homosexualité auprès des enfants.

**Le sénateur Goldstein :** Je le comprends. Mais ce n’était pas ma question.

Vous avez utilisé le terme « lignes directrices » constamment lorsque vous parliez des règles. Vous parliez bien des règles et non des lignes directrices?

**Mr. McVety:** If you go to the tax credit website, there is a manual of guidelines. Then you can read the regulations. You can read regulation 5, and you can see all of those regulations on what should and should not be funded.

**Senator Goldstein:** Is it not true that the only part of those regulations dealing with content as opposed to type is pornography? Do you want to look at the regulations? You have them. Before you answer the question, please look at the regulations.

**Mr. McVety:** Unfortunately, I do not have those printed out before me, but pornography is one of those regulations and —

**Senator Goldstein:** Can you mention another one that deals with content as opposed to form?

**Mr. McVety:** I am sorry; I did not memorize them.

**Senator Goldstein:** Thank you. Is it correct to say that the Auditor General mentioned nothing in her report about content of films but spoke only to the question of enforcement of the regulations?

**Mr. McVety:** I would object to that because she says, and I will quote, “projects are selected in accordance with criteria. . . .” I would interpret her word “criteria” to mean those regulations including pornography.

**Senator Goldstein:** There is only one regulation that deals with content, one. Please take my word on that for the moment.

**Mr. McVety:** Okay.

**Senator Goldstein:** Is it correct that the Auditor General did not deal with either pornography nominatively or with content? Is that correct or not?

**Mr. McVety:** No. She dealt with the procedures, and she is saying here that there is no way to enforce the procedures. She even said that Canadian content cannot be enforced, because once the certification of CAVCO is given, the government has no way to certify that the end product meets the expectations of the tax credit process.

**Senator Goldstein:** Are we *ad idem* in saying that she did not talk about objectionable or offensive content?

**The Chair:** The document speaks for itself. It is on the record. I want everyone to know we have many of witnesses waiting. I have agreed to go until 6:30.

**Senator Goldstein:** I have one last question.

**The Chair:** One last question. We have Senator Jaffer waiting and then that is it.

**Senator Goldstein:** Are you aware, Mr. McVety, that the four provinces that have public policy provisions have never enforced them?

**Mr. McVety:** Policies —

**The Chair:** Are you aware or not?

**Mr. McVety:** No.

**M. McVety :** Si vous vous rendez au site Web sur les crédits fiscaux, vous y trouverez un manuel de directives. Ce manuel contient des règles. La règle n° 5 décrit ce qui est inadmissible et admissible au financement.

**Le sénateur Goldstein :** N'est-il pas vrai que seulement une partie de ces règles portent sur le contenu par opposition au type de film, telle que la pornographie? Voulez-vous consulter les règles? Vous les avez. Veuillez les consulter avant de répondre à la question.

**M. McVety :** Malheureusement, je n'en ai pas de copie avec moi, mais les règles portent notamment sur la pornographie et...

**Le sénateur Goldstein :** Pouvez-vous nous parler d'une autre règle qui porte sur le contenu par opposition à la forme?

**M. McVety :** Je suis désolé, je ne les ai pas apprises par cœur.

**Le sénateur Goldstein :** Merci. Ai-je bien raison de dire que la vérificatrice générale n'ait rien dit dans son rapport sur le contenu des films mais a seulement soulevé la question de l'application de ces règles?

**M. McVety :** Je ne suis pas d'accord, car elle dit, et je la cite : « les projets sont retenus conformément aux critères [...] ». À mon avis, les critères correspondent aux règles, y compris celles visant la pornographie.

**Le sénateur Goldstein :** Il n'y a qu'une seule règle qui porte sur le contenu, une seule. Croyez-moi.

**M. McVety :** D'accord.

**Le sénateur Goldstein :** Ai-je raison d'affirmer que la vérificatrice générale ne s'est penchée ni sur l'appellation pornographie ni sur le contenu? Ai-je raison?

**M. McVety :** Non. Elle a parlé de procédures, et elle a dit qu'il n'y a aucune façon d'appliquer les procédures. Elle a même indiqué que l'on ne peut pas faire respecter les critères en matière de contenu canadien, car une fois que le Bureau de certification des produits audiovisuels canadiens délivre le certificat, le gouvernement ne peut plus vérifier que le produit fini correspond aux critères énoncés pour l'octroi du crédit fiscal.

**Le sénateur Goldstein :** Sommes-nous d'accord pour dire qu'elle n'a jamais parlé de contenu répréhensible ou répugnant?

**Le président :** Le document se passe de commentaires. C'est un document public. Je vous signale que nous avons d'autres témoins qui attendent leur tour. J'ai accepté de prolonger la séance jusqu'à 18 h 30.

**Le sénateur Goldstein :** J'ai une dernière question.

**Le président :** La dernière. Il y a le sénateur Jaffer qui attend et après, ce sera tout.

**Le sénateur Goldstein :** Savez-vous, monsieur McVety, que les quatre provinces où il existe des dispositions de politique gouvernementale ne les ont jamais fait respecter?

**M. McVety :** Des politiques...

**Le président :** Le savez-vous ou pas?

**M. McVety :** Non.

**The Chair:** That is all you have to say.

**Mr. McVety:** I am not surprised by it because policies are a teacher. The law is a teacher.

**Senator Jaffer:** There has been a lot of talk here. I need some clarification so that we understand each other.

How do you define standards?

**Mr. McVety:** In this case, you can read the standards. Generally, that in which there is a Canadian consensus would be a standard.

**Senator Jaffer:** How do we arrive at that Canadian consensus of what a standard is? How do you think we should be arriving at that?

**Mr. McVety:** That is why we have a diverse government from every corner of the country. We come together in Parliament and elect a Minister of Canadian Heritage. She then has the task of arriving at Canadian consensus.

Every single institution in the government does that, and they do it virtually every day.

**Senator Jaffer:** From what I understand, sir, you are saying that the Minister of Canadian Heritage sets the Canadian standard.

**Mr. McVety:** No, I am saying the Canadian people set the Canadian standard. Parliament, including this Senate, plays a significant role in assisting the minister at arriving at a standard that is acceptable to the Canadian people.

We have a poll today that indicates that to ignore these standards and subsidize these films is not acceptable.

**Senator Banks:** That is to a majority.

**Mr. McVety:** That is to 72 per cent. To 24 per cent it is.

**Senator Jaffer:** Do you believe that what the majority decides should be the standard of our country?

**Mr. McVety:** As long as they do not infringe on the Charter of Rights and Freedoms, I believe that we should have standards that reflect the Canadian consensus, the majority of Canadian people.

**The Chair:** Thank you, gentlemen for coming. As you can see, the senators are not all asleep. They are still pretty frisky. We appreciate your input. Thank you very much.

I want to apologize to our next group of witnesses. I know you were asked to be ready for five o'clock. I know that at least some of you were in the room for the previous panel. We actually did not get started with their evidence until about 5:20. That is how these hearings go. We want to hear what you have to say. Thank you for your patience. You will not be restricted.

I would like to introduce you, as well as warmly welcome you to this deliberation.

**Le président :** C'est tout ce qu'on vous demandait.

**M. McVety :** Je n'en suis pas surpris, car qui dit politiques dit enseignement. La loi enseigne.

**Le sénateur Jaffer :** On a parlé de beaucoup de choses aujourd'hui. Laissez-moi clarifier certaines choses, afin que nous nous comprenions bien.

Comment définissez-vous une norme?

**M. McVety :** Dans ce cas, vous pouvez lire la norme. Généralement, il y a une norme là où il y a un consensus au Canada.

**Le sénateur Jaffer :** Comment parvenons-nous à un consensus canadien sur ce qu'est une norme? Comment pensez-vous qu'on doive y parvenir?

**M. McVety :** C'est pour cela que nous avons un gouvernement varié représentant les quatre coins du pays. Nous nous réunissons au Parlement et élisons un ministre du Patrimoine canadien. C'est à elle que revient la tâche de parvenir à un consensus canadien.

Chaque institution gouvernementale en fait autant, et ce pratiquement chaque jour.

**Le sénateur Jaffer :** D'après ce que je comprends, monsieur, vous dites que c'est le ministre de Patrimoine canadien qui établit la norme canadienne.

**M. McVety :** Non, ce que je dis, c'est que la population canadienne établit la norme canadienne. Le Parlement, le Sénat inclus, joue un rôle majeur dans l'aide apportée au ministre pour parvenir à une norme acceptable pour la population canadienne.

Nous avons un sondage aujourd'hui qui indique que faire fi de cette norme et subventionner ces films n'est pas acceptable.

**Le sénateur Banks :** Ça l'est pour une majorité de gens.

**M. McVety :** Pour 72 p. 100 des gens. Pour 24 p. 100, ça l'est.

**Le sénateur Jaffer :** Croyez-vous que ce que la majorité décide devrait être la norme au pays?

**M. McVety :** Tant qu'on ne contrevient pas à la Charte des droits et des libertés, j'estime que nous devrions avoir des normes qui reflètent le consensus canadien, celui de la majorité des Canadiens.

**Le président :** Merci d'être venus, messieurs. Comme vous le constatez, les sénateurs ne sont pas tous endormis. Il leur reste du mordant. Nous apprécions votre contribution. Merci beaucoup.

Je veux présenter des excuses à notre prochain groupe de témoins. Je sais qu'on vous avait demandé d'être prêts à 5 heures. Et je sais que certains d'entre vous étaient dans la salle avec le groupe de témoins précédent. En fait, nous n'avons pas commencé à entendre des témoignages avant 5 h 20. Cela arrive parfois, dans ces audiences. Mais nous tenons à entendre ce que vous avez à dire et nous vous remercions de votre patience. Nous ne vous limiterons pas à un certain temps.

Laissez-moi vous présenter et vous souhaiter une chaleureuse bienvenue à nos discussions.

From the Documentary Organisation of Canada, we have Ms. Tina Hahn, Treasurer, National Executive; and Mr. John Christou, Chair, National Lobby Committee. From the International Alliance of Theatrical Stage Employees, Moving Picture Technicians, Artists and Allied Crafts of the United States, its Territories and Canada, IATSE, we have Mr. John Morgan Lewis, International Vice President and Director of Canadian Affairs. Finally, from the Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec, we have Mr. Jean Pierre Lefebvre, President.

**Tina Hahn, Treasurer, National Executive, Documentary Organisation of Canada:** We greatly appreciate the opportunity to speak before you. I would like to clarify that Mr. Christou is actually the chair of our advocacy committee.

The Documentary Organization of Canada, DOC is a national, non-profit, bilingual, professional arts association of independent documentary producers, directors, craftspeople and service providers. It was founded in 1983. We are celebrating our twenty-fifth anniversary this year and are very excited about it. We have over 700 members working in both official languages in all provinces and territories of Canada. With the addition this year of a chapter in Alberta, we are now organized into eight local chapters, including also B.C., Manitoba, Toronto, Ottawa-Gatineau, Quebec, Atlantic and Newfoundland.

The members of DOC largely comprise what we know as the independent documentary industry in Canada and are responsible for a significant portion of the total documentary production in Canada. Our members make point-of-view documentaries, social issue films, films about politics and films on any number of other topics. Some recent examples of films made by our members include *Shake Hands with the Devil*, *The Corporation*, *Manufactured Landscapes* and *Up the Yangtze*.

John Christou is the producer of *Up the Yangtze*. He is now the producer of the highest grossing per screen opening film of any film in Canada on its opening weekend in this year. That is for a documentary.

I will deviate a bit from the script that we presented to your people because I want to respond a little to the prior witness, Mr. McVety. He referred to a friend who has a granddaughter with autism who gets very little support for that child. I make films about people with special needs. That is what I do. I made a film about a man with Tourette's syndrome, which was nominated for two Gemini Awards and won a Yorkton Film Festival Award and won an award in Brussels. I made a film called *How Come You Walk Funny* about the wonderful integrated kindergarten at the Bloorview Kids Rehab in Toronto, a groundbreaking organization. That film would not have been made without the tax credits. We applied for funding. We spent a year trying to get financing and the only thing that allowed me to make that film was the fact that I could confirm both the federal and the provincial tax credit before the film was made. Otherwise, that film would not have been made.

Nous avons deux représentants des Documentaristes du Canada, Mme Tina Hahn, trésorière de l'exécutif national, et M. John Christou, président du Comité de représentation politique. Le représentant de l'International Alliance of Theatrical Stage Employees, Moving Picture Technicians, Artists and Allied Crafts of the United States, its Territories and Canada, l'IATSE, est M. John Morgan Lewis, vice-président international et directeur des Affaires canadiennes. Enfin, le représentant de l'Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec est M. Jean-Pierre Lefebvre, président.

**Tina Hahn, trésorière, Exécutif national, Documentaristes du Canada :** Nous apprécions beaucoup l'occasion de témoigner devant vous. Laissez-moi préciser que M. Christou est en fait le président de notre comité d'intervention.

Les Documentaristes du Canada, DOC, est une association professionnelle artistique nationale bilingue à but non lucratif représentant des producteurs, réalisateurs, artisans et prestataires de services indépendants. Elle a été fondée en 1983, si bien que nous fêtons cette année notre 25<sup>e</sup> anniversaire, ce dont nous nous faisons une joie. Nous comptons plus de 700 membres, qui travaillent dans les deux langues officielles dans toutes les provinces et territoires du pays. Avec l'ajout cette année, d'un chapitre en Alberta, nous avons désormais huit chapitres locaux, dont la Colombie-Britannique, le Manitoba, Toronto, Ottawa-Gatineau, le Québec, l'Atlantique et Terre-Neuve.

Les membres de Documentaristes du Canada font partie, pour l'essentiel, de ce qu'on appelle l'industrie indépendante du documentaire au Canada et assurent la production d'une partie considérable des documentaires réalisés au Canada. Ainsi, nos membres réalisent des documentaires militants, des films sur des thèmes sociaux, des films à tonalité politique et des films sur un vaste éventail de sujets. Parmi les récents exemples de films faits par nos membres figurent *J'ai serré la main du diable*, *L'Entreprise*, *Manufactured Landscapes* et *Sur le Yangtze*.

John Christou, qui a produit *Sur le Yangtze*, est maintenant le cinéaste ayant enregistré les plus grosses recettes de l'histoire des premières projections de film au Canada la fin de semaine de son lancement cette année. C'est d'un documentaire qu'il s'agit.

Je vais m'écarter quelque peu du scénario que nous avons présenté à vos collaborateurs, parce que je voudrais réagir quelque peu à ce que le témoin précédent a dit, c'est-à-dire M. McVety. Il a fait allusion à un ami dont la petite-fille est autiste et qui reçoit très peu d'aide pour cette enfant. Il se trouve que je réalise des films qui parlent de personnes ayant des besoins spéciaux. C'est ce que je fais. En effet, j'ai réalisé un film qui parle d'un homme qui a le syndrome de Tourette, lequel film a été nommé au Prix Gemini et a remporté le prix du Festival de films de Yorkton ainsi qu'un prix à Bruxelles. J'ai également réalisé un film intitulé *How Come You Walk Funny* qui raconte l'histoire de la garderie merveilleusement intégrée de Bloorview Kids Rehab, à Toronto, un organisme pionnier. Je n'aurais pas pu réaliser ce film sans crédits d'impôt. Nous avons demandé du financement, et nous avons passé une année à essayer d'obtenir des fonds, et la seule chose qui m'a permis de réaliser ce film était le fait que

It won an honourable mention at the ReelHeART Film Festival in 2006. It was made for Discovery Health in Canada. When I pitched it to Discovery Health in the U.S., they said the film would be dangerous for them to show in the United States of America.

I will tell you why. The kind of programming that the Bloorview Kids Rehab represents does not exist in the United States. If they showed my film on their airways, they would be besieged by parents asking where they could get this for their families. The government would have to answer, "Sorry, you cannot get it in the U.S." They chose not to air my film because public policy does not support that kind of programming.

**Senator Ringuette:** It sounds like China.

**Ms. Hahn:** Yes. I am making the statement that when you are talking about public policy, there are many ways to define it. I wanted to bring your attention to the particular work that I do, in response to Mr. McVety's comments. He said he would stay for my statement.

As well, I will clarify another point. Mr. McVety said that there is no way for the government to monitor what happens with these films. However, I received both provincial and federal tax credits for my film, and the person in charge of the federal tax credits called me after the film was done and after the officials had approved the tax credits to thank me because they watched every single minute of my film and enjoyed it.

Government officials who are responsible for tax credits after the CAVCO certificate is applied and approved do watch the films. My film was watched. I wanted that clarification on the record, because they do watch them.

Sorry to inject a little emotion but, in response to Mr. McVety's earlier comments, other films are made in this country that are not about pornography or violence. They are very important films and their future depends on our being able to access these tax credits, especially when we are dealing with marginalized populations, such as people with disabilities.

Now, I will go back to my prepared statement. In the best of times, being an independent documentary filmmaker in Canada is difficult; and these are not the best of times. Since news of Bill C-10 surfaced some weeks ago, our members have been very frightened by the prospect that soon making documentaries in this country will get a lot harder.

We are here today to make our position clear. The Documentary Organisation of Canada is categorically against clause 120 of Bill C-10 that is intended to amend section 125(4) of the Income Tax Act. Although our members recognize the importance of accountability for how and on what projects government spends its money, attempting to do so with this

je pouvais prouver que j'étais admissible à un crédit d'impôt fédéral et provincial au préalable. Sans cela, le film n'aurait pas été réalisé. Ce même film a remporté une mention honorable au Festival du film ReelHeART en 2006. Je l'ai fait pour la chaîne Discovery Health au Canada, mais quand j'ai essayé de le vendre à Discovery Health aux États-Unis, on m'a dit qu'il serait dangereux de le projeter aux États-Unis.

Je vais vous dire pourquoi. Le genre de programme offert par le Bloorview Kids Rehab n'existe pas aux États-Unis. Si le film était projeté aux États-Unis, les chaînes seraient assiégées par des parents leur demandant où ils pourraient obtenir de tels services pour leur famille. Le gouvernement serait alors obligé de répondre : « Désolé, mais pas aux États-Unis. » Les chaînes ont donc choisi de ne pas projeter mon film, parce que la politique gouvernementale là-bas n'appuie pas ce genre de programme.

**Le sénateur Ringuette :** On se croirait en Chine!

**Mme Hahn :** Oui. Tout cela pour dire que quand on parle de politique gouvernementale, il y a bien des façons de la définir. Je voulais attirer votre attention sur le travail particulier que je fais en réaction aux propos de M. McVety. Celui-ci a dit qu'il resterait pour écouter ma déclaration.

Par ailleurs, je voudrais préciser un autre point. M. McVety a dit que le gouvernement n'avait pas moyen de surveiller de ce qui advient de ces films. Cela étant dit, j'ai reçu des crédits d'impôt provincial et fédéral pour mon film et le responsable des crédits d'impôt à l'échelon fédéral m'a appelé une fois mon film réalisé et une fois que les autorités aient approuvé ces crédits d'impôt pour me remercier, car il avait vu tout mon film qui lui avait plu.

Les fonctionnaires chargés d'autoriser les crédits d'impôt une fois qu'une demande a été faite au BCPAC et que celle-ci a été approuvée, visionnent ces films. Je sais qu'ils ont vu mon film. Je voulais apporter cette précision pour le compte rendu, parce que les films sont visionnés.

Désolée d'injecter peu d'émotion dans mon propos, mais en réponse aux propos tenus par M. McVety plus tôt, j'aimerais préciser qu'il y a d'autres films qui sont réalisés au pays qui n'ont rien à voir avec la pornographie ou la violence. Ce sont des films très importants dont l'avenir dépend de notre capacité à obtenir des crédits d'impôt, surtout quand le sujet du film concerne des populations marginalisées, notamment les personnes handicapées.

Je vais revenir à mon texte. Même lorsque tout va pour le mieux, il est difficile d'être un documentariste indépendant au Canada; et tout ne va pas pour le mieux actuellement. Depuis que nous avons pris connaissance du projet de loi C-10 il y a quelques semaines, nos membres craignent qu'il soit bientôt encore plus difficile de produire des documentaires au Canada.

Nous sommes ici aujourd'hui pour clairement faire connaître notre position. Les Documentaristes du Canada sont catégoriquement contre l'article 120 du projet de loi C-10 qui vise à amender le paragraphe 125(4) de la Loi de l'impôt sur le revenu. Bien que nos membres reconnaissent l'importance pour le gouvernement de rendre des comptes quant à la façon dont il

method is redundant, damaging to the economic framework of our industry and could lead to a slippery slope of subjective implementation of the tax credit system.

**John Christou, Chair, National Lobby Committee, Documentary Organisation of Canada:** Tax credits for film and television productions were first initiated as a support mechanism to help small and medium-sized production companies to survive through the long development required to make films. The tax credit was never intended to be invested in the actual financing structure of films, but was meant to sustain the company after it finished a film and before the next film got off the ground, so that a small company would not go bankrupt in the months between productions.

Unfortunately, in the years since the tax credit has been implemented, the economic realities of the industry and the incessant pressure from broadcasters and from federal and provincial funding agencies have meant that no film production in Canada today can be made without these tax credits being invested in the financing structure of productions.

Since tax credits are not received physically by a company until after a production is finished — and do not forget the reason for that is that they were supposed to nurture the company between production cycles — we have to turn to the banks to finance these tax credits so that the money is available to us during the production. On average, tax credits work out to approximately 11 per cent of the budget of our films.

If clause 120 of this bill is allowed to go forward, no bank will finance our tax credits, and that would lead to the disappearance of this 11 per cent of the financing currently available in the overall system. If this were to happen, documentary production would grind to a halt in this country, and that means jobs would be lost. To put it in perspective, in 2005-06, the documentary industry accounted for \$440 million in production and employed 15,300 people.

I would like to add that because tax credits are based on the labour paid in the making of films, the government ends up making back its investment on the income tax paid by the people employed in the industry.

As we all know, the regulations to govern this amendment have not been written, but DOC is worried about the intent behind clause 120 and the potential for abuse inherent in that intent. Yes, we can all agree that the Canadian government should not fund gratuitous sex and violence. Rules exist within the Criminal Code, at CAVCO and at the Canadian Broadcast Standards Council.

I appreciate that the industry has been invited to help to draft the guidelines to govern this amendment, but I for one do not feel comfortable defining what is or is not in the public interest.

dépense son argent et les projets dans lesquels il investit, tenter d'y arriver de cette façon est redondant, nuisible au cadre économique de notre industrie et pourrait nous entraîner sur une pente glissante, soit la mise en œuvre subjective du système de crédits d'impôt.

**John Christou, président, Comité de représentation politique, Documentaristes du Canada :** Les crédits d'impôt pour la réalisation de films et la production télévisuelle ont d'abord été accordés comme mécanisme de soutien pour aider les petites et moyennes entreprises de production à survivre au long développement nécessaire pour réaliser des films. Le crédit d'impôt n'a pas été créé pour investir dans la structure financière de films, mais plutôt pour aider les entreprises après le tournage d'un film, avant l'enclenchement du prochain projet, afin que les petites entreprises ne fassent pas faillite pendant les mois qui s'écoulent entre les divers projets.

Malheureusement, depuis la mise en œuvre du crédit d'impôt, les réalités économiques de l'industrie et les pressions incessantes exercées par les diffuseurs et les organismes fédéraux et provinciaux de financement ont fait en sorte qu'aujourd'hui, aucune réalisation de film au Canada ne puisse se passer de crédits d'impôt investis dans la structure financière des réalisations.

Puisque les crédits d'impôt ne sont pas versés aux entreprises avant la fin de la production — et n'oubliez pas que la raison d'être des crédits était de soutenir les entreprises entre les cycles de production — nous devons nous en remettre aux banques pour financer les crédits d'impôt afin que l'argent soit à notre disposition durant la production. En moyenne, les crédits d'impôt représentent approximativement 11 p. 100 du budget de nos films.

Si l'article 120 de ce projet de loi va de l'avant, aucune banque ne financera nos crédits d'impôt, et cela mènerait à la disparition de ces 11 p. 100 de financement actuellement disponibles dans l'ensemble du système. Dans ce cas, la production de documentaires serait paralysée au pays, et des emplois seraient perdus. Mettons les choses en perspective : en 2005-2006, l'industrie du documentaire représentait 440 millions de dollars en production et 15 300 emplois.

J'aimerais ajouter que, comme les crédits d'impôt sont fondés sur les salaires payés dans la production de films, le gouvernement récupère son investissement par le biais des impôts sur le revenu payés par les gens embauchés dans l'industrie.

Comme nous le savons tous, les règlements régissant cet amendement n'ont pas été rédigés, mais les Documentaristes du Canada s'inquiètent de l'intention qui a inspirée l'article 120 et des cas d'abus potentiels qui pourraient en découler. Oui, nous sommes tous d'accord pour dire que le gouvernement canadien ne devrait pas financer le sexe et la violence gratuits. Il existe des règlements dans le Code criminel, OBCTAC et au Conseil canadien des normes de la radiotélévision.

Je suis reconnaissant que l'industrie ait été invitée à participer à la rédaction des lignes directrices régissant cet amendement, mais je ne suis pas à l'aise pour définir ce qui est ou non dans

Is it individuals or is it Canada as a whole? I do not feel comfortable doing it myself. As an industry member, if I were invited, it would be odd.

What about Canadian productions such as Emmy Award-winning Peter Raymont's *Shake Hands with the Devil*? Would it be denied tax credits because it deals with a subject containing excessive violence in the form of genocide? Would an award-winning film like *The Corporation* be denied a tax credit because it is critical of corporations? Or perhaps I would be affected because I produced *Up the Yangtze*, which has the potential to offend the Chinese government. On a note off-script, we have not yet received our tax credits. If this were to go forward today, what would happen?

As I said earlier, we can all agree that pornography and gratuitous violence should not be funded by taxpayers through the tax credit system. However, the government should not get into the business of subjectivity. That is not in the public interest.

**Ms. Hahn:** I would like to deviate from the script again to look at how films are produced and funded. My film took me one year to finance, one year to film and one year to do the post-production. That is a three-year process. My tax credits have taken an additional two years to be approved.

We appreciate that the minister wants to have public consultation and wants to meet with us and discuss this over a one-year period, but I would like to know what films are affected during that one-year period. Is it any film that is in production, post-production or development? That is not clear to us, and that is our concern with the procedure the minister has proposed.

The final issue we would like to point out is the double standard that this bill extends to Canadian productions. If the concern about this bill is that taxpayers should not fund certain films, why would it not apply to American productions shooting in Canada, which is a point that came up earlier?

A lot of taxpayer money is invested into American service productions in Canada — millions of dollars per year. The implication of this is obvious, as has been pointed out at this committee meeting.

We would like to support, as an alternative to clause 120, the Canadian Film and Television Production Association's proposal that would link the wording of the clause to the Criminal Code. In this manner, it would entrench the current reality into law. I think all Canadians would agree that individuals cannot decide what is in the public interest but that the law is a fair and balanced means of protection that has been established for our protection.

l'intérêt public. Parle-t-on de particuliers ou du Canada dans son ensemble? Je ne suis pas à l'aise de me prononcer là-dessus. À titre de membre de l'industrie, si j'étais invité, je ne me sentirais pas à ma place.

Qu'en est-il de productions canadiennes telles que *J'ai serré la main du diable* de Peter Raymont, œuvre qui a été couronnée d'un prix Emmy? Est-ce qu'on lui refuserait des crédits d'impôt parce qu'elle traite de violence extrême, c'est-à-dire de génocide? Est-ce qu'on refuserait aussi cela à un film primé comme le documentaire *The Corporation* parce qu'il critique les grandes sociétés? Ou peut-être encore que ma propre production intitulée *Sur le Yangzi* ne serait pas jugée admissible parce qu'elle risquerait d'offenser le gouvernement chinois. Entre parenthèses, nous n'avons pas encore reçu notre crédit d'impôt. Si le projet de loi allait de l'avant dès aujourd'hui, que se passerait-il?

Je le répète, nous convenons tous que la pornographie et la violence gratuite ne devraient pas être financées par les deniers publics sous forme de crédits d'impôt. Cela dit, le gouvernement ne devrait pas se mêler de porter des jugements subjectifs. Ce n'est pas dans l'intérêt public.

**Mme Hahn :** J'aimerais encore une fois m'écartier un peu du sujet pour parler de la manière dont les films sont réalisés et financés. Il m'a fallu un an pour obtenir le financement de mon film, un an pour le tourner et un an pour faire la postproduction. Cela donne un processus de trois ans. En outre, j'ai dû attendre deux ans pour que mon crédit d'impôt soit approuvé.

Nous croyons savoir que la ministre veut tenir des consultations publiques d'un an et tient à nous rencontrer pour discuter de la question avec nous, mais j'aimerais savoir quels films seront touchés pendant cette période. Est-ce qu'il s'agira de tous les films en cours de production, de postproduction ou d'élaboration? Nous ne le savons pas vraiment, et c'est ce qui nous préoccupe dans la proposition de la ministre.

En dernier lieu, nous aimerions souligner le fait que ce projet de loi soumet les productions canadiennes à un système à deux poids deux mesures. Si on estime que l'argent des contribuables ne devrait pas servir à financer certains films, pourquoi est-ce qu'on ne refuserait pas la même chose aux productions américaines tournées au Canada comme quelqu'un l'a dit plus tôt?

Beaucoup de deniers publics sont investis dans des productions américaines tournées au Canada — à raison de millions de dollars par an. La conclusion à tirer de cela est claire, comme on l'a déjà signalé au cours de cette réunion.

Nous aimerions appuyer la proposition de rechange à l'article 120 mise de l'avant par l'Association canadienne de production de films et de télévision voulant que le libellé de la disposition soit lié au Code criminel. De cette manière, on se trouve à inscrire dans la loi ce qui existe déjà dans la réalité. À mon avis, tous les Canadiens s'opposent à ce que de simples particuliers décident de ce qui est dans l'intérêt public et estiment que la loi est un moyen de protection équitable et mesuré, conçu dans ce but même.

We greatly appreciate the opportunity to speak with you today and thank you for your attention.

**John Morgan Lewis, International Vice-President and Director of Canadian Affairs, International Alliance of Theatrical Stage Employees, Moving Picture Technicians, Artists and Allied Crafts of the United States, its Territories and Canada (IATSE):** The IATSE was founded in 1893, and in 1898 in Canada. It presently has over 110,000 members, 16,000 of whom reside in Canada, making it the largest trade union in the entertainment industry.

The IATSE represents workers in a number of crafts, with the majority employed in motion picture and television production. Our members are integral to the production, distribution and exhibition of motion pictures and television.

We represent workers, not artists or producers or directors. We represent working men and women who earn their livelihood in the motion picture and television industry. These men and women work on big-budgeted, foreign service productions from the United States, such as *X-Men* in Vancouver and *Mummy 3* in Montreal, as well as on domestic television and motion picture productions such as *Trailer Park Boys* in Halifax and *Corner Gas* in Regina.

I have had the opportunity of reviewing the transcripts of the witnesses who have appeared before this body. I have been impressed with their thoughtful input as well as with the probing questions and comments from the members of the Senate. I am honoured to be here today and to play a small part in the democratic process.

As I understand the proposed legislation, Bill C-10 contains a provision that would allow the Minister of Canadian Heritage to refuse to grant a tax credit to certain film and television productions for which public financing is considered contrary to public policy. It also requires the minister to develop guidelines clarifying the types of productions that would fall into this category.

In her testimony before this body, Minister Verner stated:

There is material that is potentially illegal under the Criminal Code, such as indecent material, hate propaganda and child pornography. Currently, no provisions in the Income Tax Act or regulations exclude such material. Bill C-10 addresses this loophole, in particular.

Up to this point, I think the industry is in agreement that there should be restrictions on public financing through tax credits for any production that contravenes the Criminal Code. To that effect, the IATSE would support the proposed amendment to Bill C-10, as put forward by the Canadian Film and Television Production Association, the CFTPA.

Nous sommes très reconnaissants de l'occasion que vous nous avez donnée de prendre la parole devant vous et vous en remercions.

**John Morgan Lewis, vice-président international et directeur des Affaires canadiennes, International Alliance of Theatrical Stage Employees, Moving Picture Technicians, Artists and Allied Crafts of the United States, its Territories and Canada (IATSE) :** L'IATSE a été fondée en 1893, et en 1898 au Canada. L'alliance compte plus de 110 000 membres, dont 16 000 vivent au Canada, ce qui en fait le syndicat le plus nombreux de l'industrie du spectacle.

L'IATSE représente des travailleurs exerçant divers métiers et dont la majorité travaillent dans les milieux du cinéma et de la télévision. Le travail de nos membres fait partie intégrante de la production, de la distribution, de la projection et de la diffusion de films et d'émissions de télévision.

Nous représentons des travailleurs, non des artistes, des producteurs ou des réalisateurs. Il s'agit d'hommes et de femmes qui gagnent leur vie dans l'industrie du cinéma et de la télévision. Ils et elles participent à des productions américaines à budget élevé et tournées à l'étranger, ainsi *X-Men*, tournée à Vancouver et *Mummy 3*, réalisée à Montréal, ainsi qu'à des productions canadiennes telles que *Trailer Park Boys* réalisée à Halifax et *Corner Gas* réalisée à Regina.

J'ai eu l'occasion de relire les transcriptions des témoignages des participants qui ont comparu devant le comité. J'ai été impressionné par le contenu des témoignages ainsi que par la pertinence des questions et commentaires des sénateurs. Je suis honoré d'être ici aujourd'hui et de participer un peu au processus démocratique.

Sauf erreur, le projet de loi C-10 comprend une disposition qui permettrait à la ministre du Patrimoine canadien de refuser l'octroi d'un crédit d'impôt à certaines productions cinématographiques et télévisées dont le contenu serait considéré contraire à la politique gouvernementale. La ministre devra également définir des lignes directrices pour clarifier les types de productions qui tomberaient dans cette catégorie.

Lors de son témoignage devant le comité, la ministre Verner a déclaré :

Il existe du contenu considéré potentiellement illégal selon les termes du Code criminel, telle que l'obscénité, la propagande haineuse et la pornographie juvénile. Actuellement, il n'existe pas de dispositions dans la Loi de l'impôt sur le revenu ou les règlements qui visent à exclure ce contenu. Le projet de loi C-10 vise notamment à résoudre cette faille.

Jusqu'à maintenant, je crois que l'ensemble de l'industrie est d'accord pour dire qu'il doit y avoir des restrictions sur le financement public par les crédits d'impôt pour toute production contrevenant au Code criminel. À cet effet, l'IATSE appuierait la proposition d'amendement du projet de loi C-10 tel que mis de l'avant par l'Association canadienne des producteurs de films et de télévision, l'ACPFT.

The difficulty that many who work in the industry have with Bill C-10 is that it purports to go well beyond codifying the Criminal Code and introduces a subjective, non-transparent decision-making process that could create financial mischief.

As Minister Verner herself stated before this body:

These guidelines would cover the types of content that may be illegal under the Criminal Code as well as other types of content for which public support is clearly unacceptable.

We are appreciative that the minister has offered to consult with the industry before drafting guidelines. However, as a non-statutory instrument, these guidelines may be revised at any time, without any public consultation and without the consent of Parliament. This creates the potential for uncertainty, which could have a disastrous impact on the motion picture and television industry in Canada.

This industry is undercapitalized. Producers are required to secure financing from private and public sources. Tax credits, which can form as much as 10 per cent of a budget, are an essential part of the traditional funding model. Financial institutions will typically advance up to 80 per cent of the value of the tax credits to a producer. They will not do so if there is a possibility that the tax credits may be denied, based on a decision that may arise well after the production has been shot.

I read with great concern the statement attributed to the Royal Bank of Canada, which formed part of the submissions of FilmOntario. It stated:

Should the assumption of eligibility currently underlying all bank loans to this industry be compromised or diminished by Bill C-10, this will indeed limit the ability of the bank to continue funding Canadian content production.

That statement should concern every single person who works in the industry.

[Translation]

**Jean-Pierre Lefebvre, President, Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec:** Mr. Chairman, I am the President of the Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec which was founded in 1973 with the mission of defending and promoting the professional rights and interests of its 570 members working in the film and television industries.

L'Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec was incorporated pursuant to the Loi des syndicats professionnels du Québec and it is recognized by the Commission des associations d'artistes du Québec as the representative of all the producers who work in any language other than English, which means that if the Chinese came to Quebec to shoot films, our association would be in charge of that.

La difficulté qu'ont plusieurs intervenants de l'industrie avec le projet de loi C-10 est que celui-ci dépasse le contenu déjà établi par le Code criminel et amène un processus décisionnel subjectif et non transparent qui créerait des problèmes au niveau du financement.

Comme la ministre Verner elle-même l'a mentionné devant votre comité :

Ces lignes directrices porteront sur le type de contenu considéré comme susceptible d'être illégal aux termes du Code criminel et sur les autres types de contenu pour lesquels l'aide gouvernementale serait clairement inacceptable.

Nous sommes reconnaissants à la ministre d'avoir offert de consulter les intervenants de l'industrie avant de rédiger ces directives. Cependant, celles-ci étant un instrument non statutaire, elles pourraient être révisées en tout temps, sans consultation publique et sans le consentement du Parlement. Ceci crée un climat d'incertitude qui pourrait nuire à l'industrie du film et de la télévision du Canada.

Cette industrie est sous-capitalisée. Les producteurs doivent trouver du financement de sources publiques et privées. Les crédits d'impôt, qui peuvent représenter jusqu'à 10 p. 100 du budget, sont une part essentielle du modèle de financement traditionnel. Les institutions financières avancent jusqu'à 80 p. 100 de la valeur des crédits d'impôt à un producteur. Les banques refuseront une telle avance sachant qu'il y a une possibilité que les crédits d'impôt soient refusés suite à une décision prise une fois la production terminée.

J'ai lu avec beaucoup de préoccupation la déclaration faite par la Banque Royale du Canada dans le cadre du dépôt de Film Ontario, qui disait :

Si le projet de loi C-10 réduit ou compromet la présomption d'admissibilité sous-jacente actuellement à tous les prêts bancaires accordés à cette industrie, la capacité de la banque à continuer de financer les productions de contenu canadien s'en trouvera effectivement limitée.

Cette déclaration devrait préoccuper chaque individu travaillant dans cette industrie.

[Français]

**Jean Pierre Lefebvre, président, Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec :** Monsieur le président, je suis président de l'Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec qui a été fondée en 1973 et dont le mandat est défendre et de promouvoir les droits et les intérêts professionnels de ses 570 membres qui œuvrent aussi bien dans le domaine du cinéma que de la télévision.

L'Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec est incorporée en vertu de la Loi des syndicats professionnels du Québec et elle a la reconnaissance donnée par la Commission des associations d'artistes du Québec pour représenter tous les réalisateurs et réalisatrices qui travaillent en toute autre langue que l'anglais, c'est-à-dire que si les Chinois venaient tourner au Québec, c'est notre association qui aurait juridiction.

**The Chair:** How many members did you say you have?

**Mr. Lefebvre:** There are 570 of us. Finally, the Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec is accredited by the Canadian Artists and Producers' Professional Relations Tribunal.

Indeed, as everyone has repeatedly stated, the Canadian Criminal Code contains the essential measures needed for apprehending, judging and sentencing any person or any audiovisual material that might be contrary to public policy. In English, the term "public policy" is used, which is very different from the French term "l'ordre public." Someone will have to solve this translation problem, the English term is much more general than the French term. If the courts issue a sentence, those who have received tax credits have to reimburse them.

Pursuant to the said Criminal Code and the Charter of Rights and Freedoms, any Canadian citizen, including the Canadian Minister of Heritage, can denounce and prosecute anyone who disturbs public policy, or order.

The section is not only redundant and superfluous, but it also is wide open to totally subjective interpretations. Witness the statements that Madam Minister made before you. Let me quote her words:

I need to stress that the application of the "contrary to public policy" will not be taken lightly. . . I have stated it and I repeat it: Bill C-10 is absolutely not a matter of censorship.

Words like these must be taken lightly, because they can be interpreted in as many ways as there are individuals on this earth, and they are open to many arbitrary, moral and religious judgments.

The said section cannot and, in our opinion, must not be amended in any way. Especially not on the basis of what the Canadian cultural community and audiovisual industry might propose. The community and the industry would then share the blame for this censorship and self-censorship.

I am emphasizing the cultural community because we have discussed the industry but we have not mentioned culture which includes the sector that supports productions funded by subsidies from the Canada Council and which also have a share in the budget. This is much more important for documentaries than for fiction. We should discuss culture as much as industry, if not more. Therefore, in our opinion, this section must simply be struck from the text of Bill C-10.

In conclusion, a democratic government like ours, that does not believe in its own institutions, in its own Criminal Code and in its own Charter of Rights and Freedoms would not deserve to be trusted by Canadian citizens.

**The Chair:** Thank you very much, Mr. Lefebvre, for your most impressive presentation. Let us now go on to the questions.

**Le président :** Vous avez mentionné le nombre de vos membres?

**M. Lefebvre :** Nous sommes 570. Enfin, l'Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec est accréditée par le Tribunal canadien des relations professionnelles, artistes et producteurs.

En effet, tout le monde l'a répété, le Code criminel canadien contient les mesures essentielles et nécessaires pour faire obstacle, juger et condamner celles et ceux et tout matériel audio-visuel qui pourraient contrevenir à l'ordre public. En anglais, c'est « public policy », c'est très différent. Quelqu'un devra régler ce problème de traduction, c'est beaucoup plus large en anglais qu'en français. Advenant le cas d'une condamnation devant les tribunaux, les personnes qui ont reçu des crédits d'impôt sont obligées de les remettre.

Tout citoyen canadien, y compris la ministre du Patrimoine canadien, peut, en vertu dudit Code criminel et de la Charte des droits et libertés, dénoncer et poursuivre ceux et celles qui perturberaient l'ordre public.

L'article en question, en plus d'être redondant et superflu, ouvre la porte à la plus totale subjectivité, à preuve les propos de Mme la ministre s'exprimant devant vous. Elle mentionnait et je cite :

Je tiens à souligner que la disposition contraire à l'ordre public ne sera pas prise à la légère. Je le dis et je le répète, le projet de loi C-10 n'est aucunement une question de censure, c'est une question de responsabilité, d'intégrité et d'efficacité.

Voilà bien des mots qu'il faut prendre à la légère, car ils sont sujets à autant d'interprétations qu'il y a d'individus sur terre et donc qui sont ouverts à autant de jugements arbitraires, moraux et religieux.

L'article en question ne peut et ne doit, à notre avis, d'aucune manière être amendé. Surtout pas en fonction d'éventuelles propositions du milieu culturel et de l'industrie audio-visuelle du Canada. Ce milieu et cette industrie porteraient alors l'odieux d'une telle mesure de censure et conséquemment d'auto-censure.

J'insiste sur le milieu culturel parce qu'on parle d'industrie, mais on ne parle jamais de la culture, c'est-à-dire tout le secteur afférent aux productions qui sont faites avec des subventions du Conseil des arts et qui, elles aussi, vont souvent trouver leur complément de budget. Un documentaire, c'est beaucoup plus important que dans le domaine de la fiction. Parlons de culture autant que d'industrie, sinon plus. Donc à notre avis, cet article doit simplement être retiré du texte du projet de loi C-10.

Enfin, un gouvernement démocratique comme le nôtre, qui n'aurait pas foi en ses propres institutions, en son propre Code criminel et en sa propre Charte des droits et libertés, ne serait pas digne de la confiance des citoyens canadiens.

**Le président :** Merci beaucoup, monsieur Lefebvre, pour votre présentation très impressionnante. Passons maintenant aux questions.

**Senator Fox:** I have a question for each witness and I would like to begin with Mr. Lewis.

[English]

Mr. Lewis, I would like you to talk a bit about the economic impact in Canada at the moment of productions that IATSE in particular is involved with. I would like you to talk about the economic impact — and I will come back to the culture later — of U.S. productions in Canada and then also talk somewhat about the fact that the minister justifies her intervention for Canadian productions under the guise that there is public money involved and the minister is entitled to have a droit de regard on what kinds of films are produced. Once that is there, it is inevitable that it will be extended at some point to U.S. service productions. What kind of impact would that have on the people you try to bring to Canada to shoot films in Canada?

**Mr. Lewis:** I will try to answer all three of those questions. If I do not, please let me know.

The motion picture industry is a global, very competitive industry. Canada has been on the leading edge in infrastructure development, crew base, sound stages, equipment supply companies and also financing. There used to be a tax shelter system. That was done away with, and the present tax credit system was brought into play.

It is becoming increasingly difficult to lure the big-budgeted American productions. Despite what was said by previous witnesses, it is one industry. The big-budgeted American productions that have come to Canada have helped develop this industry to the benefit of the domestic industry.

Sound stages that exist in Montreal and Vancouver and the new one being built in Toronto would not have been built solely to service the domestic industry. Equipment houses and companies that supply the industry would not have existed without foreign service work coming in. It is to the benefit of the domestic industry that it is here so that we can draw upon it.

Almost every state in the United States now has a competing and, some would argue, more favourable labour supply tax credit. The State of New York has just tripled its tax credit this week. The State of Michigan has introduced a 42 per cent tax credit on all expenditures, not just on labour. They cannot service the work going into Michigan.

The Film and Television Action Committee was referred to earlier, which is really about runaway production from Los Angeles County. The work is going everywhere in the world right now, including New Mexico, the Carolinas and throughout the United States in addition to Canada. In the midst of all of that, it is difficult at the best of times to attract productions, particularly with our dollar where it is now and with competing tax credit regimes in the U.S. that are superior

**Le sénateur Fox :** J'aurai une question pour chacun des témoins et je vais commencer avec M. Lewis.

[Traduction]

Monsieur Lewis, j'aimerais discuter un peu des effets économiques au Canada sur les productions auxquelles participe actuellement l'IATSE. J'aimerais que vous parliez des effets économiques, et je reviendrai plus tard à la culture, des productions américaines au Canada et aussi un peu du fait que la ministre justifie son intervention pour les productions canadiennes sous prétexte que des deniers publics sont en cause, ce qui donne à la ministre un droit de regard sur les genres de films qui sont produits. Une fois cela en place, il est inévitable qu'un jour cela s'appliquera aux productions américaines. Quel genre d'effet cela aurait-il sur les gens que l'on essaie de faire venir au Canada pour y tourner des films?

**M. Lewis :** Je vais essayer de répondre à ces trois questions. Si je n'y arrive pas, dites-le-moi.

Le secteur du cinéma est une industrie mondiale, très concurrentielle. Le Canada a été un chef de file en matière de développement d'infrastructures, d'équipes de production, de création de studios d'enregistrement mais aussi pour les fournisseurs de matériel et le financement. Il y avait autrefois des abris fiscaux. Ils ont été éliminés et remplacés par l'actuel système de crédits d'impôt.

Il est de plus en plus difficile d'attirer au Canada des productions américaines à gros budget. Malgré ce qu'ont dit des témoins précédents, il s'agit d'un secteur. Les productions américaines à gros budget qui sont venues au Canada ont contribué au développement du secteur canadien, ce qui a avantagé l'industrie cinématographique nationale.

Les studios d'enregistrement de Montréal et de Vancouver, ainsi que le nouveau studio en construction à Toronto n'auraient jamais été construits seulement pour les productions canadiennes. Les entreprises qui fournissent du matériel et des services à l'industrie cinématographique n'existeraient pas sans les contrats étrangers donnés ici. Il est avantageux pour le secteur canadien du cinéma de pouvoir en profiter.

Presque tous les États américains ont maintenant un crédit d'impôt pour la main-d'œuvre qui est concurrentiel, voire plus avantageux. L'État de New York vient de tripler son crédit d'impôt, cette semaine. Le Michigan a créé un crédit d'impôt de 42 p. 100 pour toutes les dépenses, pas seulement la main-d'œuvre. Les fournisseurs ont peine à répondre aux besoins de toutes les productions qui arrivent au Michigan.

On a déjà parlé du Film and Television Action Committee, qui s'occupe des productions qui se sont faites ailleurs que dans le comté de Los Angeles. Les productions se font maintenant partout dans le monde, y compris au Nouveau-Mexique, dans les Carolines et ailleurs aux États-Unis, en plus d'ici, au Canada. Dans ce contexte, même dans des conditions idéales, il n'est pas facile d'attirer ici des productions, surtout avec le cours actuel de notre devise et avec les régimes de crédits d'impôt concurrentiels

to ours in Canada even when you add in the federal and provincial tax credits. It is becoming very difficult to lure shows.

Do we really want to give someone an excuse not to come here? That is what this bill would do. It would kill the foreign service industry overnight if this was to extend into foreign service work. It is just not worth the headache.

If they think that they might not have that tax credit financing at the end of the day, no studios will come here. Why would they? They have a lot of options. Other states and countries are doing whatever they can to lure that kind of work to their particular jurisdiction.

I am sure of the devastating impact that the extension of Bill C-10-type regulation into the foreign service industry would have; it would effectively kill the industry overnight. It would have a damaging impact also on the domestic industry. Again, you cannot think of them as two separate industries; they are integrated.

**Senator Fox:** I have one last yes-or-no question. You basically support the CFTPA proposal before us. Is that correct?

**Mr. Lewis:** That is correct.

**Senator Fox:** Ms. Hahn and Mr. Christou, the minister has said that no censorship is involved. I would like to know what you think about the minister's arguments defending her bill. She has repeated them recently on Radio-Canada, saying there is no censorship involved in this bill because if we turn off the taps of public funding, people can get the money somewhere else.

I think Canadians are very proud of the industry that you represent here today.

[Translation]

The documentary industry is really the crown jewel of the Canadian industry with its talent and its creativeness. I would like to know what you think of the argument whereby you can always get other funds if one of your films is rejected by the minister.

Could you simply answer this argument according to your opinion?

[English]

**Mr. Christou:** An 11 per cent reduction in our budgets would kill the documentary production industry.

For example, *Up the Yangtze* had a budget of \$800,000 of which around \$80,000 was federal tax credit. Without that \$80,000, the production company would have gone bankrupt. There is no way the film could have been made. This film has been a huge success, so I think it is a pretty simple answer. That money cannot be replaced outside of the tax credit system. There is barely enough money to finance documentaries in the first place within the system as it is now. If that were removed, unless

des États-Unis, bien supérieurs au régime canadien, même en combinant les crédits d'impôt fédéral et provinciaux. Il est de plus en plus difficile d'attirer ici des productions.

Voulons-nous leur donner une autre raison d'aller ailleurs? C'est ce que ferait ce projet de loi. Il sonnerait le glas du secteur des services aux productions étrangères, s'il s'y appliquait aussi. Cela n'en vaut tout simplement plus la peine.

Si les studios pensent ne pas avoir droit au financement par crédits d'impôt au bout du compte, ils ne viendront pas au Canada. Pourquoi le feraient-ils? Il y a des tas d'autres possibilités. D'autres États et d'autres pays font des pieds et des mains pour attirer ces productions.

Je suis convaincu que l'application de règlements semblables à ceux du projet de loi C-10 au secteur des services aux productions étrangères aurait un effet dévastateur, et le tuerait probablement du jour au lendemain. Cela aurait donc aussi un effet dommageable pour les productions canadiennes. Je le répète, on ne peut pas les voir comme deux secteurs distincts, car ils sont intégrés.

**Le sénateur Fox :** J'ai une dernière question, à laquelle vous pouvez répondre par oui ou par non. Essentiellement, vous êtes pour la proposition que nous a présentée l'ACPFT, n'est-ce pas?

**M. Lewis :** C'est exact.

**Le sénateur Fox :** Madame Hahn et monsieur Christou, la ministre a dit qu'il n'y avait pas de censure. J'aimerais savoir ce que vous pensez des arguments présentés par la ministre pour défendre son projet de loi. Elle les a répétés récemment à Radio-Canada, arguant qu'il n'y avait pas de censure dans ce projet de loi puisque si on met fin au financement public, les producteurs pourront trouver de l'argent ailleurs.

Je pense que les Canadiens sont très fiers de l'industrie que vous représentez aujourd'hui.

[Français]

L'industrie des documentaires est vraiment un fleuron de l'industrie canadienne, du talent et de la créativité canadienne. J'aimerais savoir ce que vous pensez de l'argument selon lequel si l'un de vos films est rejeté par la ministre, vous pouvez toujours accéder à d'autres fonds.

Pouvez-vous simplement répondre à cet argument selon votre point de vue?

[Traduction]

**M. Christou :** Une réduction de 11 p. 100 de nos budgets détruirait le secteur des documentaires.

Prenons un exemple : pour *Sur le Yangzi*, le budget était de 800 000 \$, dont environ 80 000 \$ en crédits d'impôt fédéral. Sans ce montant de 80 000 \$, le producteur aurait fait faillite. Ce film n'aurait pu être réalisé. Ce film a été un grand succès et je pense que la réponse est toute simple. L'argent ne se trouve pas ailleurs que dans le régime de crédits d'impôt. Dans le système actuel, il y a déjà à peine suffisamment d'argent pour financer des documentaires. Sans cela, si aucune autre mesure n'est proposée,

other measures were in place — for example, broadcasters being forced to increase licence fees or compensation from other methods such as more funding through provincial and federal funding agencies like Telefilm Canada or the Canadian Television Fund — there would be no way to replace it.

[Translation]

**Senator Fox:** Mr. Lefebvre, you mentioned the important role played by culture in cultural industries, and that without culture, there cannot be any cultural industry.

The minister maintains that you should not worry if a film is rejected, because basically, the private sector can always replace the missing funds. Thus, you should not worry because your film will be accepted by the system.

How do you react to the introduction of subjective elements into the standards for awarding tax credits? I would like to note that the witness who preceded you mentioned a film to which we referred as *YPF*. This film was funded by Téléfilm Canada — which, by the way, does not fund pornographic films — and by federal and provincial tax credits. It seems that a federal agency decided that this film was not pornographic whereas it decided that it was.

Who should decide whether a film is compliant with the guidelines from the minister, guidelines that she could change on a daily basis?

**Mr. Lefebvre:** That is what I said previously, this has to do with principles. We have all the instruments we need to defend ourselves against any violation of public policy, and judgments can only be subjective.

The minister herself mentioned integrity, responsibility and efficiency. I am sorry, but if there are any lawyers in the room, they know very well the concept of integrity is interpreted differently by each and every religion.

When the journalist from the daily *Le Devoir* called me on the telephone, I thought that it was a practical joke. I cannot believe that a so-called democratic government can even think of introducing such an article. It is almost as if we were in the former USSR with this totalitarian legislation.

On the other hand, let us say that culture is always moving ahead and that creative artists are not ahead of their time, they are of their time. The rest of society lags behind and remains attached to old standards.

Copernicus was banned by the church because he said that the earth rotated around the sun. It is not as if we had no benchmarks in our system, because we too have normal, democratic benchmarks that have been thought out over the centuries. This makes no sense at all! This is why we think that there must be no compromise on that point. This must be withdrawn.

For instance, we mentioned pornography. But how about politics? Jean Lapointe said at a meeting in Montreal that the film *Les Ordres* could have been refused tax credits. It is a film that

comme de forcer les diffuseurs à augmenter les droits de licence ou toute autre méthode de financement par des organismes gouvernementaux, provincial ou fédéral comme Téléfilm Canada ou le Fonds canadien pour la télévision, il n'y aura pas d'autre source de financement.

[Français]

**Le sénateur Fox :** Monsieur Lefebvre, vous avez mentionné l'importance du rôle de la culture dans les industries culturelles et que sans culture, il n'y a pas d'industrie culturelle.

La ministre prétend que vous ne devriez pas vous en faire si un film est rejeté, parce que dans le fond, le secteur privé peut toujours remplacer les fonds qui sont déplacés. Aussi, vous ne devriez pas vous en faire parce que votre film va passer dans le système.

Quelle est votre réaction face à l'introduction d'éléments subjectifs dans l'octroi de crédits d'impôt? J'aimerais spécifier que celui qui vous a précédé a mentionné un film auquel on a référé comme *YPF*. Ce film a été financé à la fois par Téléfilm Canada, — qui, en passant, ne finance pas de films pornographiques — par les crédits d'impôt fédéral et provincial. Il semble qu'une agence fédérale ait décidé que ce film n'était pas pornographique alors que lui a décidé qu'il l'était.

Qui devrait décider si un film respecte les lignes directrices de la ministre, lignes directrices qu'elle pourrait modifier d'un jour à l'autre?

**M. Lefebvre :** C'est ce que je disais au préalable. C'est une question de principe. Nous avons tous les instruments pour nous défendre contre toute intrusion contre l'ordre public, et il ne peut y avoir que des jugements subjectifs.

La ministre parle elle-même d'intégrité, de responsabilité et d'efficacité. Je m'excuse, mais s'il y a des avocats dans la salle, ils savent très bien que l'interprétation de l'intégrité diffère selon qu'on est d'une religion ou d'une autre.

Quand le journaliste du journal *Le Devoir* m'a téléphoné, je croyais que c'était un canular. Je ne peux pas croire qu'un gouvernement dit démocratique puisse penser introduire une telle clause. On se croirait en ancienne URSS avec cet article qui relève d'un esprit totalitaire.

D'autre part, disons que la culture est toujours en mouvement et que les créateurs ne sont pas en avance sur leur temps, ils sont de leur temps. Ce sont les autres qui sont en retard et qui jugent selon des critères anciens.

Copernic a été mis au ban de l'Église pour avoir dit que la Terre tournait autour du Soleil. Encore s'il n'y avait pas de balises dans notre système, mais il y a des balises normales, démocratiques, pensées depuis des siècles. C'est aberrant! C'est la raison pour laquelle il ne doit pas, à notre avis, y avoir de compromis à ce niveau-là. Il faut que ce soit retiré.

On parle de pornographie par exemple. Mais la politique? Jean Lapointe a dit lors d'une réunion à Montréal que le film *Les Ordres* se serait peut-être vu refuser les crédits d'impôt. C'est

deals with the October Crisis and does not paint a very pleasant picture of the federal government. If you just stick one hand into that machinery, everything will get sucked in. Therefore, let us say no to subjectivity.

**Senator Massicotte:** I would like to thank all of our witnesses for appearing before us today. There has been reference to the Criminal Code, but also to other provincial standards to determine the credits as such. Can you explain for us how the decisions are made, that is, who gets the money and who does not, without reference to the Criminal Code?

[English]

**Mr. Christou:** The financing of Canadian films is a labyrinthine, complex thing. Essentially, there are layers everywhere you turn. To finance a film, first there are broadcasters. Let us start with them.

**Senator Massicotte:** We are having a debate now about the Criminal Code, but are there other standards that apply elsewhere, with different forms of government subsidy that are specific and that determine the standards?

**Mr. Christou:** I do not know the specific language within the guidelines off the top of my head, but I certainly do not know of any pornographic films, for example, financed by the Canadian Television Fund. I do not know of any pornographic films financed by Telefilm Canada or SODEC, Quebec's provincial funding agency. The Ontario Media Development Corporation has never funded a pornographic film. British Columbia Film has never funded a pornographic film.

I assume there are guidelines in there. I do not know the language of them all, of course. As far as I know, no government agency has ever funded a pornographic film.

[Translation]

**Mr. Lefebvre:** One of the first regulations of all institutions is to never fund any audiovisual product that is in violation of the Charter of Rights and Freedoms. We have the same provision in our association's charter. We are not allowed to do anything that is hate propaganda or pornography. In Quebec, there is even a provision of the act on public projections that states very specifically that no film may be shown in Quebec if it violates the public order or the charters of rights and freedoms. We are in the process of building a pyramid where there is a likelihood of one thousandth of a millimetre that such a thing would happen. And if it did, the courts will be involved.

**Senator Massicotte:** I am trying to understand this. There could be a discussion about the Criminal Code at such. Some think that is not the current reference point. We are talking about the Criminal Code, and about the prison sentences it provides. Here, we are talking more about government subsidies. I am trying to distinguish between your arguments. I understand the major fear we all share regarding political subtlety or discretion. Perhaps we will relive the period from 1930 to 1940.

un film qui porte sur la Crise d'octobre et qui ne donne pas une très bonne image du gouvernement fédéral. Voilà, vous mettez une main dans l'engrenage et tout risque d'y passer. Alors non à la subjectivité.

**Le sénateur Massicotte :** Merci à tous de comparaître devant nous aujourd'hui. On parle du Code criminel, mais on fait référence à d'autres normes provinciales qui déterminent les crédits comme tels. Pouvez-vous expliquer comment les décisions sont prises, à savoir qui reçoit ou non l'argent, abstraction faite du Code criminel?

[Traduction]

**M. Christou :** Au Canada, le financement des films est une chose très complexe, une sorte de labyrinthe. À chaque détour, il y a de nouveaux obstacles. Pour financer un film, il faut d'abord traiter avec les diffuseurs. Commençons par eux.

**Le sénateur Massicotte :** Nous avons parlé du Code criminel, mais y a-t-il d'autres normes applicables, ailleurs, avec diverses formes de subventions gouvernementales particulières, qui sont associées à des normes?

**M. Christou :** Je ne peux pas vous citer le libellé des lignes directrices, mais que je sache, aucun film pornographique, par exemple, n'a reçu de financement du Fonds canadien pour la télévision. Même chose pour Téléfilm Canada ou la SODEC, l'organisme provincial de financement au Québec. La Société de développement de l'industrie des médias de l'Ontario n'a jamais financé de film pornographique. Même chose pour British Columbia Film.

Je présume qu'il y a des lignes directrices. Je n'en connais pas le libellé, dans chaque cas, vous le comprenez. Que je sache, aucun organisme gouvernemental n'a financé de film pornographique.

[Français]

**M. Lefebvre :** Toutes les institutions ont dans leurs règlements — parmi les premiers règlements — de ne jamais financer quelque produit audiovisuel que ce soit qui contrevient aux chartes des droits et libertés. Nous avons, dans notre charte d'association, le même règlement. Nous n'avons pas le droit de faire de la propagande haineuse ou de la pornographie. Au Québec, il y a même un article de la loi qui traite de projections publiques, qui dit très spécifiquement qu'il est interdit de projeter, au Québec, tout film qui contreviendrait à l'ordre public ou aux chartes des droits et libertés. On est en train de faire une pyramide avec un millième de millimètre de possibilité que cela arrive. Et si cela arrive, les tribunaux sont là.

**Le sénateur Massicotte :** J'essaie de comprendre. Il y a quand même un débat qui peut se faire sur le Code criminel comme tel. Certains pensent qu'il n'est pas le bon point de repère. On parle du Code criminel, donc on parle d'aller en prison. Ici, il est plutôt question de subventions gouvernementales. J'essaie de différencier vos arguments. Je comprends la crainte majeure que nous avons tous au point de vue de la subtilité ou de la discrétion politique. Peut-être qu'on va revivre les années 1930 à 1940.

If we were to amend the legislation to say that strict regulations will be introduced and debated publicly in Parliament, would that solve the problem? Or perhaps you do not like standards of that kind.

**Mr. Lefebvre:** Definitely it would not solve the problem, because the issue would be to establish — even in Parliament — criteria of a subjective nature, when they can only be of a legal measure. That is all.

**Senator Massicotte:** You say that SODEC is a good example; it does not allow for the funding of pornographic films.

**Mr. Lefebvre:** Absolutely.

**Senator Massicotte:** However, many pornographic films are not subject to the Criminal Code.

**Mr. Lefebvre:** And they do not get any tax credits, whether from the federal government, or from the provincial government. They also do not get any subsidies.

**Senator Massicotte:** But we are talking about tax credits.

**Mr. Lefebvre:** Yes, we are talking about tax credits; that is what I said.

**Senator Massicotte:** Why would people not accept the same rules that are in place in Quebec?

**Mr. Lefebvre:** Telefilm Canada has the same mandate not to provide funding to films that would be in violation of the public order. That is crystal clear.

**Senator Massicotte:** You would not be offended if the same regulations were used to determine the tax credits?

**Mr. Lefebvre:** This applies throughout the system. When someone gets a tax credit from the provincial government in Quebec, this is approved by SODEC. So SODEC ends up screening those who get tax credits. However, this has already been decided by the people in charge who are familiar with the rules of the institution and who have enough common sense to know that something may be dangerous. At that point, they meet with the individual and ask what his or her intention are. Sometimes they are films on pornography or on violence. You mentioned the example of genocide. It is so subtle. Who is going to determine where the line should be drawn among all these considerations? Almost every day our directors have to deal with broadcasters who say: “We can’t air that.” Often, they say this for political reasons. They say it could offend a minister somewhere in world and that their lawyers have said. . .

The constraints on creative activity are so tight at the moment — they are actually too tight — that we should not tighten them further by introducing subjective considerations.

[English]

**Ms. Hahn:** I also think you should consider that certain triggers are required in order to even apply for a tax credit. In the broadcast industry, that is a broadcaster licence. In order to acquire a broadcaster licence, the broadcasters will ensure that

Si on modifiait la loi pour dire qu’il y a des règlements fermes qui seront établis et qui seront débattus publiquement au Parlement, est-ce que cela réglerait le problème? Ou peut-être n’aimez-vous pas ces standards.

**M. Lefebvre :** Cela ne règle absolument pas le problème parce que cela va être d’établir, même au Parlement, des critères qui seront d’un ordre subjectif alors qu’ils ne peuvent être que de l’ordre légal. C’est tout.

**Le sénateur Massicotte :** Vous dites que la SODEC est un bon exemple; elle ne permet pas le financement des films pornographiques.

**M. Lefebvre :** Absolument.

**Le sénateur Massicotte :** Cependant, beaucoup de films pornographiques ne sont pas sujets au Code criminel.

**M. Lefebvre :** Et ne reçoivent pas de crédits d’impôt, ni du fédéral ni du gouvernement provincial, pas plus qu’ils ne reçoivent une subvention.

**Le sénateur Massicotte :** Mais on parle de crédits d’impôt.

**M. Lefebvre :** On parle de crédits d’impôt, c’est bien ce que j’ai dit.

**Le sénateur Massicotte :** Pourquoi n’accepterait-on pas le même règlement qu’au Québec?

**M. Lefebvre :** Téléfilm Canada a le même mandat de ne pas financer des films qui contreviendraient à l’ordre public. C’est clair comme de l’eau de roche.

**Le sénateur Massicotte :** Vous ne seriez pas offensé si on se servait des mêmes règlements pour déterminer les crédits d’impôt?

**M. Lefebvre :** C’est global. Quand, au Québec, on reçoit un crédit d’impôt du provincial, c’est approuvé par la SODEC. Donc la SODEC se trouve à filtrer, si on veut, l’octroi du crédit d’impôt, mais celui-ci a déjà été décidé par des gens responsables qui connaissent les lois de l’institution et qui ont aussi le sens commun de dire qu’une telle chose peut être dangereuse. À ce moment-là, on va rencontrer la personne et lui demander quelles sont ses intentions. Il y a parfois des œuvres à propos de la pornographie, à propos de la violence. Vous donniez l’exemple du génocide. C’est tellement subtil. Qui va établir la frontière entre tous ces éléments-là? On le sait, presque tous les jours, nos réalisateurs font face à des télédiffuseurs qui disent : « cela ne peut pas passer. » Souvent, ce sont pour des raisons politiques. Ils disent : « Cela offenserait peut-être un ministre dans un pays quelque part dans le monde. Nos avocats nous ont dit que [...] ».

Il y a un filet tellement serré actuellement — trop serré même — au niveau de la liberté de création, qu’il ne faut pas aller le resserrer davantage avec des mesures qui ne peuvent qu’être subjectives.

[Traduction]

**Mme Hahn :** Je pense que vous devez aussi tenir compte du fait que certains éléments sont nécessaires lorsqu’on fait une demande de crédits d’impôt. Dans le secteur de la télédiffusion, c’est le permis du radiodiffuseur. Pour obtenir sa licence de

the film adheres to the guidelines of the Canadian Broadcast Standards Council, and if they did air something pornographic, they could be subject to reprimand as broadcasters.

There are things in place before you can even apply for the tax credit, which in some ways takes care of looking at it, because the industry is regulating itself.

I produced a series on Canadian poets. Our broadcaster asked us to remove certain phrases or words from certain poets because they thought viewers might find them offensive. We acquiesced because that is our broadcaster and the one providing the licence to us.

[Translation]

**Senator Nolin:** Mr. Lefebvre, this issue and the phrase “contrary to public policy” have been around for a while when it comes to drawing up criteria. In March 2001, your association was invited to take part in consultations in which the phrase “contrary to public policy” was used specifically.

**Mr. Lefebvre:** What was that about?

**Senator Nolin:** A paper was distributed to the 33 organizations in your industry and was designed to establish a number of criteria to amend the tax credit process. One of the criteria was compliance with public policy. I am trying to understand why your industry, or your association changed its mind between March 2001 and the present?

**Mr. Lefebvre:** First of all, I was not with the association at the time, I apologize. Second, if we did take a stand, I think it was on the issue generally, because no one was aware of this little clause until a few months ago. So I would like to see the document on which we took a stand, because this runs counter to our entire policy, which seeks to guarantee complete creative freedom and freedom of expression to our members.

**Senator Nolin:** I agree with you, but I am just trying to understand. This was a fairly short document, 13 pages long, put out by the same department in an effort to consult the industry; it is exactly the same criteria. And I would agree that this criterion — contrary to public policy — is quite a subjective one. If we look at the case law on the list, we can see that this is quite broad, but that it does comply with some fairly identifiable criteria.

Your association was one of a group of about 30 associations, and this phrase was used specifically in the consultation paper used at the time.

**Mr. Lefebvre:** Do you have the association’s name on that? I am quite intrigued, because this is completely contrary to the position we defend.

**Senator Nolin:** I find it intriguing as well, and that is why I asked you the question. I can get some information on that.

**Mr. Lefebvre:** I will lecture my predecessor.

radiodiffusion, il faut que le diffuseur s’assure que le film respecte les lignes directrices du Conseil canadien des normes de la radiotélévision et si la production est pornographique, le radiodiffuseur fera l’objet d’une réprimande.

Avant même de faire la demande de crédit d’impôt, ces éléments doivent être respectés, et cela règle le problème puisque l’industrie doit s’autoréglementer.

J’ai produit une série sur les poètes canadiens. Un diffuseur nous a demandé de retirer certaines phrases ou mots cités, qui venaient de certains poètes, estimant que des auditeurs pourraient en être choqués. Nous avons accepté, parce que c’était notre diffuseur, celui grâce auquel nous avons une licence.

[Français]

**Le sénateur Nolin :** Monsieur Lefebvre, ce n’est pas d’hier que cette question et cette expression « contraire à l’ordre public » circule dans ce type d’élaboration de critères. En mars 2001, votre association a été invitée à participer à un effort de consultation où ce critère « contraire à l’ordre public » était spécifiquement utilisé.

**M. Lefebvre :** À quelle occasion?

**Le sénateur Nolin :** Il y a un document qui a circulé parmi 33 organisations de votre industrie et qui visait justement à mettre en place une série de critères; des modifications à ce processus de crédits d’impôt. Un des critères était justement le respect de l’ordre public. J’essaie de comprendre ce qui a amené votre industrie, ou votre association, à changer d’idée entre mars 2001 et aujourd’hui?

**M. Lefebvre :** Premièrement, je n’y étais pas à l’époque, je m’excuse. Deuxièmement, si on s’est prononcé, je pense que c’est plutôt globalement parce que personne n’était au courant de cette petite clause avant il y a quelques mois. Alors, j’aimerais bien voir le texte dans lequel on aurait pu se prononcer parce que c’est contraire à toute notre politique qui, justement, cherche à garantir la totale liberté de création et d’expression de nos membres.

**Le sénateur Nolin :** Je suis d’accord avec vous, mais j’essaie de comprendre. C’est un document assez court, de 13 pages, émis par le même ministère qui visait justement à essayer de consulter l’industrie et qui utilisait exactement ce critère étant, je vous l’accorde, assez subjectif, contraire à l’ordre public. Il faut connaître un peu le poids de la jurisprudence pour s’apercevoir que c’est assez large, mais quand même qui correspond à des critères assez identifiables.

Votre association faisait partie du groupe d’une trentaine d’associations et cette expression était utilisée spécifiquement par le document de l’époque.

**M. Lefebvre :** Est-ce que vous avez le nom de l’Association là-dessus? Cela m’intrigue, c’est tout à fait contraire à ce qu’on défend.

**Le sénateur Nolin :** Cela m’intrigue aussi, c’est pour cela que je vous pose la question. Je peux obtenir l’information.

**M. Lefebvre :** Je semoncerai mon prédécesseur.

[English]

**Senator Nolin:** Were other associations consulted a few years ago?

**Mr. Christou:** I do not think we were consulted. Again, it is only recently that we have become a national organization. We used to be an organization of regional chapters, so it is possible that we were not consulted at the time because of our status.

**Mr. Lewis:** In terms of the IATSE, this question was put to witnesses from the Directors Guild of Canada, the Writers Guild of Canada and ACTRA, the Alliance of Canadian Cinema, Television and Radio Artists. They are doing research to see what response, if any, they provided. With all due respect, regardless of whether an adequate response was provided back in 2001, it does not take away from the situation that we face now. It might be that the unions, guilds and associations were derelict in some way — and I am not saying they were — but that does not take away the potential consequences of Bill C-10 that we are looking at today. We must look at it on a going-forward basis, not retrospectively.

**Senator Nolin:** I hear you.

**Senator Ringuette:** Mr. Lefebvre, you made your points clearly. I hope that you were present for the previous panel of witnesses.

When the minister appeared before the committee, I asked her if the department had done an economic impact study on this provision in Bill C-10. The answer was that no economic impact study was done on the proposal in Bill C-10.

I understand that there is a need for a critical mass of infrastructure and professionals in the Canadian industry. One of the means to achieve that is the labour tax credit to foreign productions.

A word of warning to you: I might have raised the issue with the witnesses before you, and they might be going to the PMO, the Minister of Justice and Treasury Board to lobby. Perhaps you should give a call to the same departments to begin your lobbying to try to balance this very important and critical mass that you need in order to establish the industry in Canada. I agree with you.

I also find it interesting that all of you, like all of our witnesses last week, agree that there is a need to have a clear provision in this bill in respect of the Criminal Code and, if need be, the Canadian Charter of Rights and Freedoms, so that everyone will feel safe under that umbrella and subjectivity in the bill is removed.

[Traduction]

**Le sénateur Nolin :** D'autres associations ont-elles été consultées, il y a quelques années?

**M. Christou :** Je ne pense pas que nous ayons été consultés. Mais je rappelle que nous ne sommes devenus une organisation nationale que tout récemment. Nous étions un regroupement de chapitres régionaux, auparavant. Il est possible qu'on ne nous ait pas consultés à l'époque, à cause de notre statut.

**M. Lewis :** Pour ce qui est de l'Alliance, on a posé la question à des témoins de la Guilde canadienne des réalisateurs, de la Writers Guild of Canada et de l'ACTRA, soit l'Alliance of Canadian Cinema, Television and Radio Artists. Ils font des recherches pour voir quelle réponse ils ont fournie, s'il y a lieu. Mais sauf votre respect, peu importe le genre de réponse qui a été fournie en 2001 : cela ne change rien à la situation actuelle. Peut-être que les syndicats, guildes et associations ont été négligents, c'est possible, mais cela ne change rien aux conséquences possibles du projet de loi C-10. Il faut penser à l'avenir, et non au passé.

**Le sénateur Nolin :** Je vous comprends.

**Le sénateur Ringuette :** Monsieur Lefebvre, ce que vous avez dit était clair. J'espère que vous étiez présent lors du témoignage de l'autre groupe.

Lorsque la ministre a comparu devant le comité, je lui ai demandé si le ministère avait fait une étude de l'impact économique de cette disposition du projet de loi C-10. Elle a répondu qu'aucune étude d'impact économique n'avait été faite en ce qui concerne la proposition qui se trouve dans le projet de loi C-10.

Je comprends qu'il est nécessaire d'avoir une masse critique pour l'infrastructure et les professionnels dans l'industrie canadienne. Une façon d'y arriver est le crédit d'impôt pour la main-d'œuvre dans le cas des productions étrangères.

Je vous fais une petite mise en garde : J'ai peut-être soulevé la question avec des témoins que nous avons entendus avant vous et ils iront peut-être voir le premier ministre, le ministre de la Justice et le Conseil du Trésor pour faire du lobbying. Vous devriez peut-être communiquer avec ces mêmes ministères pour commencer à faire du lobbying afin de tenter de trouver un équilibre pour cette masse critique qui est très importante et dont on a besoin pour établir l'industrie au Canada. Je suis d'accord avec vous.

Je trouve par ailleurs intéressant que vous tous, comme tous nos témoins la semaine dernière, êtes d'accord pour dire qu'il est nécessaire d'avoir une disposition claire dans le projet de loi en ce qui concerne le Code criminel et au besoin, dans la Charte canadienne des droits et libertés, de façon à ce que tout le monde ait un sentiment de sécurité grâce à cette disposition et que toute subjectivité contenue dans le projet de loi soit éliminée.

[*Translation*]

**Mr. Lefebvre**, we have heard that the tax credit introduced in 1995 reflected the success of the tax credit measures in place in Quebec. Do you think that if our legislation reflected the provisions of the Quebec act on the Quebec tax credit word for word, that you would find the provision satisfactory?

**Mr. Lefebvre**: I would have to see the wording of the Quebec legislation to say whether or not I would agree. However, I think the federal government is big enough to do its own homework.

**Senator Ringuette**: Apparently not, because we have this bill.

**Mr. Lefebvre**: This remains a question of principle. There should not be any subjective considerations. It would be fine to copy the wording of the Quebec legislation, but I am not familiar with each and every word of it.

**The Chair**: Quebec does things right.

**Mr. Lefebvre**: Thank you.

**Senator Ringuette**: This is a comment, not a question. I must apologize for leaving, but I am late for a meeting of the finance committee, which is sitting next door. However, I would like to thank you for appearing before us today.

[*English*]

**Senator Jaffer**: I thank you for taking a risk and sharing that with us; it brings back perspective to the issue. After listening to so many I feel that sometimes we are becoming our brothers' keeper. We have the Broadcasting Act, the Criminal Code and the Charter. There are many ways to prevent people from going over the boundaries.

**Mr. Christou**, you said something I am curious about, and I would like all four of you to answer. From what you were saying, I understand that you are reluctant to help set the standards because the industry is large and the issues are large. What you do, I believe, is prick our conscious to what is happening around us. You were not comfortable to set that standard. Can all four of you comment on that?

**Mr. Christou**: It is not up to individuals to set the standards for the public. Who is to say that one individual's idea of what is for the public good is better than someone else's idea? I would not feel comfortable being responsible for creating those guidelines or consulting on the creation of them because I do not feel comfortable with that responsibility. It is as simple as that. There is a reason for the Criminal Code. Precedent has been set over years and years. There is a reason for the law and that should be sufficient as the final, last resort after the 17 other hoops we have to jump through as filmmakers to get our films approved by the funding agencies.

**Ms. Hahn**: If you move ahead with this, you will be putting the minister in the position of being that one person who determines the standards for the whole country when she is elected to

[*Français*]

**M. Lefebvre**, on nous a dit que les mesures de crédit d'impôt qui avaient été mises en place en 1995 étaient le reflet du succès des mesures de crédit d'impôt qui étaient en place au Québec. Est-ce que vous croyez que si notre législation reflétait mot pour mot les provisions de la Loi québécoise pour le crédit d'impôt québécois, vous seriez satisfait d'une telle provision?

**M. Lefebvre** : Il faudrait que j'aie le texte de la loi du Québec pour vous dire oui ou non. Mais je pense que le gouvernement fédéral est assez grand pour faire ses propres devoirs.

**Le sénateur Ringuette** : Il ne semble pas parce qu'on a le projet de loi.

**M. Lefebvre** : Cela reste une question de principe; il ne faut pas faire une intervention subjective. Qu'on copie le texte du Québec, tant mieux, mais je ne le connais pas *in texto*.

**Le président** : Québec sait faire.

**M. Lefebvre** : Merci.

**Le sénateur Ringuette** : Ce n'est pas une question, mais un commentaire. Vous devez m'excuser parce que je suis en retard pour le comité des Finances qui tient sa réunion dans la salle à côté, mais je vous remercie de votre présence.

[*Traduction*]

**Le sénateur Jaffer** : Je vous remercie d'avoir pris un risque et de nous en parler; cela ramène une perspective sur la question. Après avoir écouté autant de gens, j'ai parfois l'impression que nous sommes devenus le gardien de nos frères. Nous avons la Loi sur la radiodiffusion, le Code criminel et la Charte. Il y a de nombreuses façons d'empêcher que les gens dépassent les limites.

Monsieur Christou, vous avez dit quelque chose qui a piqué ma curiosité. J'aimerais que vous répondiez tous les quatre à ma question. D'après ce que vous disiez, j'ai cru comprendre que vous hésitez à aider à établir les normes, car l'industrie est vaste et les questions sont vastes. Ce que vous faites je crois, c'est nous sensibiliser à ce que se passe autour de nous. Vous n'étiez pas à l'aise pour établir cette norme. Est-ce que je pourrais avoir vos observations, à tous les quatre?

**M. Christou** : Ce n'est pas à des particuliers d'établir les normes pour le public. Qui peut dire que l'idée que se fait une certaine personne du bien public est meilleure que celle d'une autre? Je ne me sentirais pas à l'aise si j'étais responsable de créer de telles lignes directrices ou d'être consulté au sujet de leur création, car je ne suis pas à l'aise avec cette responsabilité. C'est aussi simple que cela. C'est pour cette raison que le Code criminel existe. Un précédent a été établi depuis des années. C'est la raison pour laquelle il y a une loi et ce devrait être suffisant comme dernier recours après avoir été obligés en tant que producteurs de films de passer par 17 autres moyens pour faire approuver nos films par les organismes de financement.

**Mme Hahn** : Si vous allez de l'avant avec ce projet de loi, la ministre se retrouvera à être la seule personne qui détermine les normes pour tout le pays lorsqu'elle est élue au Parlement. Elle est

Parliament. She is elected to Parliament, but she is not elected to be the Minister of Canadian Heritage. It is the Prime Minister's responsibility to appoint one person to make some major decisions. Again, I would not want to be the minister responsible for that because it goes way beyond. Who do you have in the room with you consulting? Even within our industry, the voice of documentary filmmakers is often not heard, in particular with other organizations such as IATSE, whose crews are so small because their productions are so small, and the CFTPA. We have to fight to be represented within that. Who will be sitting at the table to determine these regulations? Will it be Mr. McVety or some other organization? Who is in the room? That is one reason we were not clear on what would happen if this bill passes. Who will be in the room determining the regulations? The minister has not answered that question.

**Mr. Christou:** We are a free market economy, and so Canadians vote with their dollars and with their remote controls. They have the choice as to what they watch and when they watch it, and what their children, their grandmothers, their brothers and sisters watch. Everyone has a choice. I think it comes down to the fact that it is up to individuals to decide for themselves what they want to watch or do not want to watch. Everything beyond that is up to whether it is illegal.

[Translation]

**Mr. Lefebvre:** I have a brief comment. Senator Fox recently attended a meeting in Montreal where a lawyer clearly stated: "We have studied this section and we have tried to see whether it could be amended or rewritten — it was impossible, it must be withdrawn, that is all. There cannot be any compromise."

**The Chair:** Are you talking about the Quebec legislation?

**Mr. Lefebvre:** That is your interpretation.

**The Chair:** What legislation are you talking about?

**Mr. Lefebvre:** Bill C-10. Excuse me, I thought that you were talking about Quebec know how.

**The Chair:** Quebec obviously knows how to do things right.

**Mr. Lefebvre:** Each time that we try to interpret or amend a section, we come up with a subjective element; we go back to the legislators, to legal experts, to lawyers. Personally, I would refuse to sit on a committee that establishes selection criteria, although I think that I am liberal enough, without engaging in politics, to say that we must be fairly tolerant. I would refuse to do that because it is none of my business.

[English]

**Mr. Lewis:** I do not have anything more to add to that. This is a problematic area. I had the opportunity of reading through the transcripts of the last witnesses, and I feel that there is something else going on here because there really was no compelling problem that had to be corrected in this whole area.

élue au Parlement, mais elle n'est pas élue ministre du Patrimoine canadien. C'est le premier ministre qui a la responsabilité de nommer une personne pour prendre des décisions importantes. Encore une fois, je ne voudrais pas être le ministre responsable en l'occurrence, car cela va bien au-delà de cette question. Qui consultez-vous? Même au sein de l'industrie, la voix des documentaristes souvent n'est pas entendue, surtout avec d'autres organisations comme l'Alliance internationale des employés de la scène et des projectionnistes des États-Unis et du Canada, parce que leur équipe est tellement petite étant donné que leur production est si petite et au sein de l'ACPFT. Nous devons nous battre pour être représentés au sein de ces organisations. Qui siègera à la table pour établir ces règlements? Est-ce que ce sera M. McVety ou un autre organisme? Qui sera présent? C'est une raison pour laquelle nous ne savons pas exactement ce qui arriverait si le projet de loi était adopté. Qui sera présent pour établir les règlements? La ministre n'a pas répondu à cette question.

**M. Christou :** Notre économie est une économie de marché libre; par conséquent, les Canadiens votent avec leurs dollars et leurs télécommandes. Ils peuvent choisir ce qu'ils regardent et quand ils vont le regarder, ce que regarderont leurs enfants, leurs grands-mères, leurs frères et leurs sœurs. Tout le monde a le choix. En définitive, chaque personne décide elle-même de ce qu'elle veut regarder ou ne pas regarder. Pour le reste, il n'y a pas d'autres contraintes, à moins que le matériel soit illégal.

[Français]

**M. Lefebvre :** Une remarque brève, le sénateur Fox était à une réunion à Montréal il y a peu de temps où un juriste a clairement dit : « Nous avons étudié cet article et essayé de voir s'il pouvait être amendé ou réécrit, c'est impossible, il faut qu'il soit retiré, point. Il n'y a aucun compromis. »

**Le président :** Vous ne parlez pas de la loi québécoise?

**M. Lefebvre :** C'est votre interprétation.

**Le président :** Vous parlez de quelle loi?

**M. Lefebvre :** Le projet de loi C-10. Excusez-moi, je pensais que vous parliez du Québec sait faire.

**Le président :** Évidemment qu'il sait faire.

**M. Lefebvre :** Chaque fois qu'on essaie d'interpréter ou d'amender un article, on arrive à un élément subjectif; on retourne aux législateurs, aux juristes, aux avocats. Même moi je refuserais de faire partie d'un comité qui établit des critères de sélection et pourtant je me considère assez libéral, sans faire de politique, pour dire qu'il faut être assez tolérant. Je refuserais parce que ce n'est pas mes affaires.

[Traduction]

**M. Lewis :** Je n'ai rien d'autre à ajouter. C'est un secteur problématique. J'ai lu les transcriptions des témoignages précédents et j'ai l'impression qu'il y a anguille sous roche parce qu'il n'y avait pas vraiment de problème grave qu'il fallait à tout prix corriger.

I think Senator Goldstein made an accurate point with the previous witnesses. We are sometimes confusing words and terminology to suit our own purposes. Pornography gets slipped into the debate, and where was that to debate? It is clear that no one is encouraging financial public support for that. It is a slippery slope.

The consequences to the industry and to the people who work in this industry — and there are thousands of them — are direct and immediate. Royal Bank of Canada is not exactly a left-thinking institution. When that bank puts out that statement, it should give everyone pause, because there really could be significant consequences to the industry.

**Senator Jaffer:** I was with you, Mr. Christou, until you said “what I can let my grandmother watch.” I am a grandmother. I hope my grandson never decides what I watch.

**Mr. Christou:** Sorry.

**The Chair:** I will give the last word to Senator Banks. He is our artist in residence and a standard setter.

**Senator Banks:** I do not know about any of that. I belong to the American Federation of Musicians as well as several other unions. I do not know if IATSE is the largest, but it is certainly among the largest and the oldest.

Putting aside that the tax credit has always until now been labour-based and not in any way content-based, is there anything short of jail that should be in place, however it is put in place, that would be a standard or a hoop through which productions must jump in order to receive the tax credit? I ask each of you, and you can answer yes or no.

In other words, Sarah Polley stated before us that if it is not illegal in the Criminal Code, you should be able to say it and show it. She said “say it,” but I will add “show it.”

Is there anything short of that? Is there some public standard that ought to be put into place with respect to tax credits in particular that ought to be there in the public interest? Not in the public policy, but in the public interest. Or should it simply be that if it isn't illegal, you can show it?

**Mr. Lefebvre:** No. It is there already. We have all the protections.

**Mr. Christou:** I agree with your statement as well.

**Senator Banks:** I was not making a statement. I asked a question.

**Mr. Christou:** Anything that is not illegal can be said or shown, yes. I agree with that.

**Ms. Hahn:** I agree with that, especially in terms of documentary films, because often we have to question what is legal and what is illegal. There are documentaries about

Je trouve très pertinente la remarque du sénateur Goldstein à l'intention des témoins précédents. Nous mêlons parfois les mots et les termes pour servir nos propres fins. On parle tout à coup de pornographie, alors que c'est sans rapport avec le débat. Il est clair que personne ne demande que la pornographie soit subventionnée par les fonds publics. C'est une pente glissante.

Les conséquences pour l'industrie et les gens qui y travaillent — et il y en a des milliers — sont directes et immédiates. On ne peut accuser la Banque Royale du Canada d'être trop de gauche. Quand elle fait des déclarations de ce genre, cela devrait faire réfléchir tout le monde, parce qu'il pourrait vraiment y avoir de graves conséquences pour l'industrie.

**Le sénateur Jaffer :** J'étais d'accord avec vous, monsieur Christou, jusqu'à ce que vous disiez : « Ce que je peux laisser ma grand-mère regarder ». Je suis moi-même grand-mère et j'espère que mon petit-fils ne décidera jamais de ce que je peux regarder.

**M. Christou :** Je suis désolé.

**Le président :** Je vais laisser le sénateur Banks avoir le dernier mot. Vous savez, c'est notre artiste résident et il établit les normes.

**Le sénateur Banks :** Ah oui? Première nouvelle. En fait, j'appartiens à l'American Federation of Musicians et à plusieurs autres syndicats. Je ne sais pas si l'Alliance est le plus gros, mais c'est sans doute l'un des plus gros et des plus anciens.

Oublions un instant que le crédit d'impôt a toujours été fondé sur la main-d'œuvre et non sur le contenu. Pourrait-on mettre en place une espèce de police qui fixerait les normes ou les exigences auxquelles des productions devraient satisfaire pour recevoir le crédit d'impôt? Je pose ma question à chacun d'entre vous et vous pouvez répondre par oui ou non.

Autrement dit, Sarah Polley a déclaré devant notre comité que si quelque chose n'est pas illégal aux termes du Code criminel, on devrait avoir le droit de le dire et de le montrer. En fait, elle a dit « de le dire », mais moi, j'ajouterais « de le montrer ».

Devrait-il y avoir d'autres règles que celle-là? Devrait-on instaurer une norme publique en matière de crédit d'impôt, dans l'intérêt public? J'ai bien dit, dans l'intérêt public, et pas pour qu'on se conforme à la politique gouvernementale. Ou devra-t-on s'en tenir à la règle selon laquelle on peut montrer tout ce qui n'est pas illégal?

**M. Lefebvre :** Non. Cette norme existe déjà. Nous avons toutes les protections voulues.

**M. Christou :** Je suis moi aussi d'accord avec votre déclaration.

**Le sénateur Banks :** Je n'ai pas fait de déclaration. J'ai posé une question.

**M. Christou :** Je crois qu'effectivement on devrait pouvoir dire ou montrer tout ce qui n'est pas illégal.

**Mme Hahn :** Je partage cet avis, particulièrement dans le cas de documentaires, parce qu'il faut souvent s'interroger sur ce qui est légal ou illégal. Il y a des documentaires sur

marijuana use. Marijuana is illegal. Can we not have a public debate in a documentary around marijuana use because it is illegal? People can vote with their clickers.

**Mr. Christou:** I think you have to separate the act of something from the discussion of the act, which is an important distinction that I do not think was made by the previous witnesses.

The act of discussing sodomy is not the same as the act of sodomy, and I think the discussion and a film about are very different things.

**Mr. Lewis:** Not to be too trite, but in a democratic society, sometimes things make us uncomfortable, and that is part of the price we pay to live in a democratic society.

I have to be honest; I have to say this out of respect to my 81-year-old father. I do not think it was you, chair, who referred to a movie as “The Big M,” but I grew up watching Frank Mahovlich play hockey, and I hope this committee uses a different term to describe that movie.

**The Chair:** He is a member of our esteemed Senate. I agree with your point. Certainly there was no intention to impugn the Big M, Number 27.

I thank all the witnesses. This was another interesting, positive and good discussion. I think the witnesses went to much trouble to put their presentations together. You expressed them eloquently, and we were listening. Thank you very much.

The committee adjourned.

---

OTTAWA, Thursday, April 17, 2008

The Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce, to which was referred Bill C-10, An Act to amend the Income Tax Act, including amendments in relation to foreign investment entities and non-resident trusts, and to provide for the bilingual expression of the provisions of that act, met this day at 10:45 a.m. to give consideration to the bill.

**Senator W. David Angus** (*Chair*) in the chair.

[*English*]

**The Chair:** Good morning, honourable senators, ladies and gentlemen and viewers on CPAC and the webcast. My name is David Angus. I am the Chair of the Standing Senate Committee on Banking, Trade and Commerce. I always introduce my colleagues around the table.

The vice-chair, Senator Goldstein, I am sure will be here at any moment. To my right is a very distinguished-looking gentleman; he is our in-house artist and distinguished Canadian, Senator Tommy Banks from Alberta. To his right is another well-known

l'usage de marijuana. Or, la consommation de marijuana est illégale. Devrait-on interdire de lancer un débat public dans un documentaire sur l'usage de marijuana sous prétexte que c'est illégal? Les gens peuvent voter avec leurs télécommandes.

**M. Christou :** Je pense qu'il faut séparer l'acte du fait de discuter de cet acte. C'est une distinction importante, et je ne pense pas que les témoins précédents l'aient mentionnée.

Le fait de parler de sodomie n'est pas la même chose que le fait de pratiquer la sodomie. Je crois qu'il y a une très grande différence entre le fait de discuter d'un sujet et le fait d'en faire un film.

**M. Lewis :** Je ne veux pas avoir recours à un stéréotype, mais dans une société démocratique parfois il y a des choses qui nous mettent mal à l'aise et cela fait partie du prix que nous devons payer si nous voulons vivre dans une société démocratique.

Pour être franc, je dois dire ces choses par respect pour mon père qui est âgé de 81 ans. Il me semble que ce n'était pas vous, monsieur le président, qui avez fait allusion à un film qu'on a nommé « The Big M ». Quand j'étais jeune, je regardais Frank Mahovlich jouer, et j'espère que ce comité utilisera une autre expression pour décrire ce film-là.

**Le président :** C'est un membre de notre illustre Sénat. Je suis d'accord avec vous. Certainement, on ne voulait aucunement porter atteinte au grand M, n° 27.

Je remercie tous les témoins. Encore une fois, le débat a été intéressant, positif et utile. Je crois que les témoins se sont donnés beaucoup de mal pour préparer leurs exposés. Vous vous êtes exprimés éloquentement, et nous vous avons écoutés. Merci beaucoup.

La séance est levée.

---

OTTAWA, le jeudi 17 avril 2008

Le Comité sénatorial permanent des banques et du commerce, auquel a été renvoyé le projet de loi C-10, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu, notamment en ce qui concerne les entités de placement étrangères et les fiducies non-résidentes ainsi que l'expression bilingue de certaines dispositions de cette loi, et des lois connexes, se réunit aujourd'hui à 10 h 45 pour examiner le projet de loi.

**Le sénateur W. David Angus** (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

**Le président :** Bonjour, honorables sénateurs, mesdames et messieurs, ainsi que tous ceux qui nous regardent à la CPAC ou par diffusion web. Je m'appelle David Angus. Je suis président du Comité permanent des banques et du commerce et je présente toujours mes collègues présents à la table.

Je suis certain que le vice-président, le sénateur Goldstein, va arriver d'une minute à l'autre. À ma droite se trouve un monsieur très distingué; c'est notre artiste en titre et un éminent Canadien, le sénateur Tommy Banks de l'Alberta. À sa droite se trouve un

Canadian with a deep knowledge and interest in matters relevant to these hearings, Senator Francis Fox from Quebec. With us as well we have Senator Michael Meighen, a Quebecer at heart and by origin, but from Ontario, for which we will forgive him; distinguished Senator Ringuette, from New Brunswick; Senator Mobina Jaffer, from British Columbia; Senator Paul Massicotte, from Quebec, an ex-patriot of Manitoba; and Senator Michel Biron, from Quebec.

As well, we have our distinguished clerk, Dr. Line Gravel, and our researcher from the Library of Parliament, Ms. June Dewitring.

As you know, this is another hearing on the provisions of Bill C-10, which is an omnibus bill that combines numerous technical amendments and housekeeping amendments. We have reached the stage where we are not sure whether they are technical, of substance or housekeeping. They are what they are, and they are enshrined in a bill consisting of 547 pages. We are trying to give it senatorial sober second thought.

There has been quite a discussion regarding the provisions relating to tax credits for the film and video industry. There seems to be a debate as to whether or not these provisions have the potential to restrict freedom of expression generally in Canada and, in particular, in the film industry.

The government's view is that this is strictly an accountability measure that gives them powers that they would not wield unless they were faced with a terrible production in the works, and this way they could decline public funding for it.

The matter is shaping up; senators are getting ready to decide what to do with the bill, and you are amongst our last witnesses that we will hear on the subject.

**Senator Fox:** A quick point of order, Mr. Chair. I am wondering what happens to the correspondence that comes in. We have a letter from the Mayor of Toronto making strong objections to the bill that is in front of us. Will that be read into the record or appended to the record? Will it be published somewhere?

**The Chair:** Normally the clerk receives correspondence that is not produced through a witness, has the correspondence translated and circulates it to all members of the committee.

**Senator Fox:** I have seen that, yes.

**The Chair:** Then committee members will have that data to influence them one way or the other when they vote. That is as far as we go. As a matter of procedure, I am open to discussing this later, if you wish.

**Senator Fox:** Thank you very much.

**The Chair:** My distinguished vice-chair, Senator Goldstein, has arrived, and we will begin. I was just about to introduce the witnesses, Senator Goldstein.

autre Canadien bien connu, qui maîtrise à fond les questions dont il est question ici, le sénateur Francis Fox du Québec. Il y a aussi le sénateur Michael Meighen, un Québécois de cœur et de souche, mais qui représente l'Ontario, ce dont nous l'excusons; l'éminent sénateur Ringuette, du Nouveau-Brunswick; le sénateur Mobina Jaffer, de la Colombie-Britannique; le sénateur Paul Massicotte, du Québec, un ancien patriote du Manitoba; ainsi que le sénateur Michel Biron, du Québec.

Nous vous présentons également notre estimée greffière, Mme Line Gravel, ainsi que de notre attachée de recherche de la Bibliothèque du Parlement, Mme June Dewitring.

Comme vous le savez, nous tenons aujourd'hui une autre séance sur les dispositions du projet de loi C-10, un projet de loi très englobant qui comprend diverses modifications d'ordre technique et administratif. Nous en arrivons à un stade où nous ne sommes plus certains si ce sont des modifications techniques, administratives ou de fond. Elles sont ce qu'elles sont et se trouvent dans un projet de loi qui tient en 547 pages. Nous essayons d'en effectuer un second examen sénatorial objectif.

Les dispositions relatives aux crédits fiscaux pour l'industrie du cinéma et du vidéo soulèvent beaucoup de discussions. On semble se demander si ces dispositions risquent de restreindre la liberté d'expression en général au Canada et en particulier, dans l'industrie cinématographique.

Du point de vue du gouvernement, c'est une mesure strictement administrative qui donnerait au gouvernement des pouvoirs qu'il n'exercerait que dans l'éventualité d'une production terrible, afin de lui refuser du financement public.

La question se précise, les sénateurs se préparent à décider ce qu'ils vont faire du projet de loi, et vous êtes parmi les derniers témoins que nous allons entendre sur le sujet.

**Le sénateur Fox :** J'invoquerais brièvement le Règlement, monsieur le président. Je me demande ce qu'il advient de la correspondance qui nous parvient. Nous avons reçu une lettre du maire de Toronto, qui s'oppose vivement au projet de loi que nous étudions. Sera-t-elle lue pour le compte rendu ou simplement jointe au compte rendu? Sera-t-elle publiée quelque part?

**Le président :** Normalement, la greffière reçoit la correspondance qui ne vient pas d'un témoin, la fait traduire et en distribue copie à tous les membres du comité.

**Le sénateur Fox :** C'est ce que j'ai vu, oui.

**Le président :** Les membres du comité ont ensuite ces données, qui peuvent les faire pencher d'un côté ou de l'autre au moment du vote. Nous n'allons pas plus loin. Pour des raisons de procédure, je serais prêt à en discuter plus tard, si vous le voulez.

**Le sénateur Fox :** Merci beaucoup.

**Le président :** Mon éminent vice-président, le sénateur Goldstein, vient d'arriver, et nous allons commencer. Je m'apprêtais justement à présenter les témoins, monsieur Goldstein.

I welcome our first panel of witnesses this morning: Mr. Christopher Waddell, from Pen Canada; Ms. Susan Swan and Ms. Deborah Windsor, from The Writers' Union of Canada; and Mr. Marc Grégoire, from the Société des Auteurs de Radio, Télévision et Cinéma.

**Christopher Waddell, Chair, National Affairs, PEN Canada:** Thank you, Mr. Chair, for giving PEN Canada an opportunity to speak to Bill C-10 today, and we thank the committee for holding these hearings. With more than 1,100 members who are journalists; writers of fiction, non-fiction and poetry; playwrights; publishers; translators; editors; and screen writers, PEN Canada is one of the most active of the 145 centres of International PEN around the world.

We are an independent, non-profit literary and human rights organisation that is committed to advancing the right to freedom of expression. We campaign on behalf of writers around the world who have been persecuted for their thoughts. We lobby governments in Canada and internationally; organize petitions; send letters, faxes and postcards for the release of persecuted writers in prisons in such places as China, Cuba and Iran; and conduct public awareness campaigns about freedom of expression. We also develop networking and professional opportunities for writers living in exile in Canada.

In Canada, we speak out against efforts to restrict freedom of expression, such as attempts to ban books or publications and to prevent journalists from protecting confidential sources. Frequently we work in conjunction with many other groups, such as The Writers' Union of Canada and the Book and Periodical Council.

Our position here today is similar to that of the Canadian Civil Liberties Association, who appeared before the committee last week, I believe. We are not experts in the financing of films or in the intricacies of the Income Tax Act. However, we are very concerned when we see proposed legislation that contains provisions that give government the ability to restrict benefits on the basis of the content of a film being "contrary to public policy."

As others have told the committee, the idea that a government should be able to deny retroactively tax credit status to a film because its content is contrary to public policy is a dangerous intrusion upon freedom of express. Much of the discussion at this committee has revolved around whether films that include gratuitous violence or sexual exploitation should be denied tax credits. As we see it, the issue is much broader. Should Bill C-10 pass in its current form, it will state that tax credits can be denied retroactively to films with content deemed by the minister, or his or her representatives, to be contrary to public policy. That is an extraordinarily broad definition and invites abuse over time. The minister has said that guidelines will be drafted to administer this proposed rule, but guidelines are subject to change and revision at the whim of politicians and the bureaucrats who administer

Je souhaite la bienvenue à notre premier groupe de témoins ce matin : M. Christopher Waddell, qui représente Pen Canada; Mme Susan Swan et Mme Deborah Windsor, de la Writers' Union of Canada; ainsi que Marc Grégoire, de la Société des Auteurs de Radio, Télévision et Cinéma.

**Christopher Waddell, président, Affaires nationales, PEN Canada :** Merci, monsieur le président, de permettre à PEN Canada de s'exprimer aujourd'hui sur le projet de loi C-10; nous remercions aussi le comité de tenir ces audiences. Avec ses plus de 1 100 membres, qui sont journalistes, écrivains de fiction, de non-fiction et de poésie; dramaturges, éditeurs, traducteurs, rédacteurs et scénaristes, PEN Canada est l'un des 145 PEN les plus actifs dans le monde.

Nous sommes un organisme indépendant et à but non lucratif qui défend la littérature et les droits de la personne et vise à faire avancer le droit à la liberté d'expression. Nous menons campagne au nom des écrivains du monde entier qui sont persécutés en raison de leurs idées. Nous exerçons des pressions sur les gouvernements au Canada et dans le monde; organisons des pétitions; envoyons des lettres, des télécopies et des cartes postales pour demander la libération d'écrivains persécutés dans des prisons de pays comme la Chine, Cuba et l'Iran et menons des campagnes de sensibilisation du public sur la liberté d'expression. Nous offrons également des services professionnels et de réseautage aux écrivains qui vivent en exil au Canada.

Au Canada, nous nous exprimons contre les efforts destinés à restreindre la liberté d'expression, comme les tentatives de censurer des livres ou des publications ou d'empêcher les journalistes de protéger leurs sources confidentielles. Nous collaborons fréquemment avec beaucoup d'autres groupes, comme la Writers' Union of Canada et le Book and Periodical Council.

Notre position, ici aujourd'hui, est semblable à celle de l'Association canadienne des libertés civiles qui a comparu devant le comité la semaine dernière, si je ne me trompe pas. Nous ne sommes pas des spécialistes du financement des films ni des subtilités de la Loi de l'impôt sur le revenu. Cependant, nous sommes très inquiets de voir ce projet de loi, qui contient des dispositions donnant au gouvernement le pouvoir de restreindre des avantages en fonction du contenu d'un film, sous prétexte qu'il serait « contraire à l'ordre public ».

Comme d'autres personnes l'ont dit au comité, l'idée qu'un gouvernement puisse rétroactivement refuser des crédits fiscaux à un film parce que son contenu est jugé contraire à l'ordre public est une intrusion dangereuse sur le terrain de la liberté d'expression. Une grande partie des discussions qui ont eu lieu à ce comité ont porté sur la question de savoir si des films qui incluent de la violence gratuite ou de l'exploitation sexuelle devraient être inadmissibles à des crédits fiscaux. Selon notre façon de voir les choses, la question est beaucoup plus vaste. Si le projet de loi C-10 était adopté dans sa forme actuelle, il dicterait qu'on peut refuser rétroactivement des crédits fiscaux à des films dont le ministre ou ses représentants jugent le contenu contraire à l'ordre public. C'est une définition extraordinairement vaste qui ouvre la porte à des abus à la longue. Le ministre a déclaré qu'il y

them. If this bill passes, the door will be wide open for a future government to deny tax credits to a wide variety of films on vague and subjective grounds.

Among those subjects that could be deemed contrary to public policy would be a documentary about the Maher Arar case that might reveal new information that the government has kept secret; a docudrama that is critical of Canadian Forces activities in Afghanistan; a film that advocates a carbon tax to deal with climate change; or a film or television series that suggests there is a secret plan to export water from Canada. Such legislation might affect the production of dramas, works of pure fiction, a film that imagines or depicts the breakup of the country, or even films that feature drug addiction and needle exchange programs. It is not illegal to debate or to depict any of these issues, but they could be or might be viewed as contrary to public policy and, presumably, could be denied tax credits.

If a future government used the power it gives itself under this proposed legislation, the result would be a significant undermining of freedom of expression in Canada. For that reason, we would urge this committee and the Senate to send this bill back to the House of Commons for the proper consideration and debate that it never received initially. When the issue returns to the House of Commons, if the government decides to proceed with a revised bill, rather than simply to drop the provision, which we prefer to see happen, then we trust that whatever revisions are proposed will be the subject of hearings and public submissions before a standing Commons committee before the House is asked to approve it.

PEN Canada supports the approach discussed earlier before this committee by both the Canadian Civil Liberties Association and the Canadian Film and Television Production Association. The determining factor in rejecting eligibility for tax credits should be violation of the provisions of the Criminal Code. Further, it should be the court, not a minister or his or her delegates, that determines whether a film violates the Criminal Code.

PEN Canada would like to thank the committee for providing a forum to give this issue the public attention that it deserves.

**Deborah Windsor, Executive Director, The Writers' Union of Canada:** Good morning, Mr. Chair and honourable senators. The Writers' Union of Canada appreciates this opportunity to participate in the Senate's consultations on Bill C-10.

The WUC was founded for writers by writers in 1973 and has evolved into the national voice for over 1,650 writers of books, mainly fiction and non-fiction. Our mandate is to promote and defend the interests of our creator members and to speak to the

aurait des lignes directrices pour administrer cette règle, mais les politiciens et les bureaucrates qui les administrent peuvent les modifier et les réviser à leur guise. Si ce projet de loi est adopté, un gouvernement futur aura tout le loisir de refuser des crédits fiscaux à une grande variété de films pour des raisons vagues et subjectives.

Parmi les sujets qui pourraient être jugés contraires à l'ordre public, soulignons un documentaire sur l'affaire Maher Arar, qui pourrait révéler des renseignements que le gouvernement a gardés secrets; un docudrame qui critiquerait les activités des Forces canadiennes en Afghanistan; un film qui fait la promotion d'une taxe sur le carbone pour lutter contre le changement climatique ou encore un film ou une série télévisuelle qui laisserait entendre que le Canada planifie secrètement d'exporter son eau. Une telle loi pourrait toucher la production de dramatiques, d'œuvres de pure fiction, d'un film qui imaginerait ou représenterait l'éclatement du pays ou même de films qui présentent de la toxicomanie et des programmes d'échange de seringues. Il n'est pas illégal de débattre de ces questions ou de les représenter, mais ces œuvres pourraient être jugées contraires à l'ordre public et même, se voir refuser des crédits fiscaux.

Si un futur gouvernement utilisait le pouvoir qu'il se donne par ce projet de loi, la liberté d'expression au Canada s'en trouverait gravement minée. Pour cette raison, nous exhortons ce comité et le Sénat à renvoyer le projet de loi à la Chambre des communes afin qu'elle le réexamine comme il faut et qu'elle en débâte comme elle n'en a pas débattu au départ. Quand la question sera renvoyée à la Chambre des communes, si le gouvernement décide de soumettre un projet de loi révisé, plutôt que de simplement abandonner cette disposition, comme nous le souhaitons, nous sommes convaincus qu'il y aura des audiences publiques devant un comité permanent de la Chambre des communes sur les révisions proposées avant que le projet de loi ne soit soumis au vote de la Chambre.

PEN Canada favorise l'approche qu'ont déjà préconisée devant ce comité l'Association canadienne des libertés civiles et l'Association canadienne de production de films et de télévision. Le facteur déterminant pour rejeter l'admissibilité à des crédits fiscaux devrait être la violation des dispositions du Code criminel. De plus, ce devrait être les tribunaux, et non un ministre ou ses délégués, qui déterminent si un film contrevient au Code criminel.

PEN Canada souhaite remercier le comité de lui avoir offert cette tribune pour donner à cette question l'attention publique qu'elle mérite.

**Deborah Windsor, directrice exécutive, The Writer's Union of Canada :** Bonjour, monsieur le président et mesdames et messieurs les honorables sénateurs. The Writer's Union of Canada est reconnaissante de pouvoir participer aux consultations du Sénat sur le projet de loi C-10.

Fondée en 1973 par des écrivains pour des écrivains, la Writer's Union est devenue la voix nationale de plus de 1 650 écrivains, principalement de romans et d'essais. Elle a pour mandat de promouvoir et de défendre les intérêts de ses membres qui sont des

freedoms of all Canadians to read, to write and to publish. The Writers' Union of Canada has an important role to play in helping to shape legislation that will achieve your objectives.

**Susan Swan, Chair, The Writers' Union of Canada:** Thank you for making us feel so welcome. I thought you might be wondering why writers of books are here to talk to you about the withdrawal of tax credits for films. As you may have seen in the brief, a number of famous Canadian writers who are members of The Writers' Union of Canada have had films made out of their books, for example Michael Ondaatje, *The English Patient*; Barbara Gowdy, *Kissed*; Margaret Laurence, *The Diviners*; Margaret Atwood, *A Handmaid's Tale*; Nino Ricci, *Lives of the Saints*; Guy Vanderhaeghe, *An Englishman's Boy*; and Alice Munro, *Away From Her*. I believe the committee heard from Sarah Polley last week, who adapted that short story by Alice Munro. I have also had a film made of my novel, *The Wives of Bath*, about a murder in a girls' boarding school. It was made into a film called *Lost and Delirious*, with Mischa Barton, Piper Perabo and Quebec actress Jessica Paré. It was chosen to open the Sundance Film Festival in 2001 and was shown in 33 countries around the world. It has been made into a Japanese *manga* comic, without my receiving any payment for it, I might add.

My background as a writer who, like many other writers in Canada, has gone through the experience of having a book made into a film has taught me a lot about filmmaking in Canada. Frankly, we have had great success recently with Canadian films, but it is extremely difficult to get money to back a Canadian film. It is already hard to do.

The task might be compared to an explorer finding the Northwest Passage two centuries ago. One production house spent 15 years trying to make a film of my novel *The Biggest Modern Woman of the World*. They found a wonderful Australian director, Gillian Armstrong, and had all the financing in place after 15 years, but it fell apart because a financial problem arose.

*Lost and Delirious* took 10 years to make. It changed directors about five times and production houses three times. Finally, it was produced by a wonderful production company in Quebec. The director, Léa Pool, brought it to the screen after a harrowing struggle. I did not understand this about making a film in Canada. Most Canadians do not have a clue about how difficult it is to get a film project off the ground.

I am here today as chair of The Writers' Union of Canada to tell you that our films, which are starting to be noticed around the world, need to be encouraged, not sabotaged by a clause in a tax bill originally designed to encourage a vibrant television and film industry in Canada. Instead, this new development is driven by backroom fundamentalist religious groups, from what I can understand. This bill was put forward to turn that mechanism to promote our films into a way of promoting Canadian decency. I think that is misguided and foolish. I am

créateurs, ainsi que le droit de tous les Canadiens de lire, d'écrire et de publier. La Writer's Union a un rôle important à jouer pour que la loi soit formulée de manière à atteindre vos objectifs.

**Susan Swan, présidente, The Writer's Union of Canada :** Je vous remercie de nous faire sentir si bienvenues ici. Je me suis dit que vous vous demanderiez peut-être pourquoi les écrivains de livres viennent ici vous parler du retrait de crédits fiscaux pour les films. Comme vous l'avez peut-être lu dans notre mémoire, beaucoup d'écrivains canadiens célèbres qui sont membres de la Writer's Union ont vu leurs histoires portées au grand écran. Il y a par exemple Michael Ondaatje et *Le patient anglais*; Barbara Gowdy et *Kissed*; Margaret Laurence et *The Diviners*; Margaret Atwood et *La servante écarlate*; Nino Ricci et *La vie des saints*; Guy Vanderhaeghe et *An Englishman's Boy*; Alice Munro et *Loin d'elle*. Je pense que le comité a entendu Sarah Polley la semaine dernière, qui a adapté cette nouvelle d'Alice Munro. Mon roman *The Wives of Bath*, qui raconte un meurtre dans un pensionnat de jeunes filles, a lui aussi donné naissance à un film. Le film est intitulé *La rage au coeur* et met en vedette Mischa Barton, Piper Perabo et l'actrice québécoise Jessica Paré. Il a été choisi pour faire l'ouverture du Sundance Film Festival en 2001 et a été diffusé dans 33 pays du monde. Il a été repris dans un *manga* japonais, sans que je ne reçoive un sou pour cela, je dois dire.

Mon bagage d'écrivain qui, comme bien d'autres écrivains au Canada, a vécu l'expérience de voir son livre porté au grand écran m'a appris beaucoup de choses sur l'industrie cinématographique au Canada. Honnêtement, les films canadiens ont connu beaucoup de succès récemment, mais il est extrêmement difficile de trouver l'argent nécessaire pour financer un film canadien. C'est déjà difficile.

La tâche pourrait se comparer à celle d'un explorateur qui cherchait le passage du Nord-Ouest il y a 200 ans. Une maison de production a passé 15 ans à essayer de faire un film de mon roman *The Biggest Modern Woman of the World*. Elle a trouvé une excellente réalisatrice australienne, Gillian Armstrong, et tout le financement était là après 15 ans, mais le projet a fini par tomber à l'eau à cause d'un problème financier.

Il a fallu dix ans pour produire *La rage au coeur*. Le réalisateur a changé cinq fois et la maison de production, trois. Enfin, le film a été produit par une maison de production fantastique du Québec. La réalisatrice, Léa Pool, l'a porté au grand écran après une bataille très pénible. Je ne comprends pas pourquoi il est si difficile de produire un film au Canada. La plupart des Canadiens n'ont aucune idée de tous les obstacles qu'il faut surmonter pour faire démarrer un projet de film.

Je suis ici aujourd'hui en tant que présidente de la Writer's Union of Canada pour vous dire que nos films, qui commencent à se faire remarquer dans le monde, ont besoin d'encouragements et non d'un sabotage attribuable à un projet de loi fiscal conçu au départ pour revitaliser l'industrie télévisuelle et cinématographique au Canada. À la place, cette nouvelle disposition est le fruit de pressions de petits groupes religieux fondamentalistes, d'après ce que je comprends. Ce projet de loi a été déposé pour faire d'un mécanisme visant à favoriser notre

here to discourage you from accepting this clause. You have no idea what kind of a chill it will put into the film industry here, which is already under financial pressure.

It will make directors nervous about raising money for anything that is the least bit controversial. They will have to tell their investors, the banks and other producers that they might not get the tax credits. That will be of paramount concern to film production houses.

We already have guidelines in place for Telefilm Canada. I believe artistic freedom is the best public policy. I am not interested in the guidelines particularly, but they exist for film already for most of the government funding bodies. This seems like an extrajudicial mechanism. It will create grave problems for the Canadian film industry, for Canadians who want to see films about our country and for Canadian writers who would like their books to be made into films and television shows.

There is a very practical problem with this clause. It threatens our film industry, and I cannot urge you strongly enough to send this bill back to the House of Commons where it can be debated in more detail.

The other point I want to make is that it also creates an artistic chill. The Writers' Union has long been concerned about self-censorship, wherein writers can be encouraged to censor themselves. They do not fully exploit an idea they may have because they think it might be too controversial. This will definitely contribute to a climate of the chill of ideas and artistic expression.

Perhaps it will not affect a writer as determined as myself, but I am already a veteran. I have written six novels and am on my seventh. I have had films made of my books other than *Lost and Delirious*. I will keep going. However, practically, it will discourage younger writers from plumbing the depths of their creative potential.

Those are the two points that I want to stress today. This clause threatens the film industry and helps create an artistic chill that will make it more difficult for writers, not only filmmakers, to express themselves and tell their stories to the Canadian public.

**Ms. Windsor:** In conclusion, as Ms. Swan has said, we do not need an extrajudicial system to judge our films. To do so contravenes the democratic principle of the collective sharing of the public costs for institutions like our schools and other public bodies. It introduces a "big brother" approach to the arts — an approach that gives unwarranted and dangerous powers to the federal government and confirms that Canadian culture is entering perilous times.

cinéma un moyen de protéger la décence canadienne. Cela me semble malavisé et stupide. Je suis ici pour vous dissuader d'accepter cette disposition. Vous n'avez aucune idée du froid qu'elle jettera sur l'industrie cinématographique d'ici, qui croule déjà sous les pressions financières.

La situation rendra les réalisateurs craintifs à l'idée de demander de l'argent pour tout projet le moins controversé. Ils devront aviser leurs investisseurs, les banques et les autres producteurs qu'ils pourraient ne pas recevoir de crédits fiscaux. Ce sera de la plus grande inquiétude pour les maisons de production de films.

Nous avons déjà des lignes directrices en place pour Téléfilm Canada. Je pense que la liberté artistique est la meilleure forme d'ordre public. Les lignes directrices ne m'animent pas particulièrement, mais il en existe déjà pour le cinéma chez la plupart des organismes de financement gouvernementaux. On dirait un mécanisme extrajudiciaire. Il va causer de graves problèmes à l'industrie cinématographique canadienne en plus de nuire aux Canadiens qui veulent voir des films de chez nous et aux écrivains canadiens qui souhaiteraient que leurs livres fassent l'objet de films et d'émissions de télévision.

Cet article pose un problème très pratique. Il menace notre industrie cinématographique, et je ne peux pas vous supplier assez de renvoyer ce projet de loi à la Chambre des communes, pour qu'on puisse en débattre plus en détail.

Je souligne également qu'il jette un froid sur le milieu artistique. La Writers' Union s'inquiète depuis longtemps de l'autocensure que pratiquent les écrivains. Ils s'empêchent d'exploiter pleinement leur idée parce qu'ils craignent qu'elle ne soit trop controversée. Cela ne pourra que contribuer au climat de froid entourant les idées et l'expression artistique.

La situation n'arrêtera peut-être pas un écrivain aussi déterminé que moi, mais je fais déjà partie de la vieille garde. J'ai écrit six romans et suis en train d'en écrire un septième. Il y a eu des films sur d'autres de mes livres à part *Lost and Delirious*. Je vais survivre. Cependant, dans la pratique, ce contexte va décourager les jeunes écrivains à plonger dans les profondeurs de leur potentiel créatif.

Il y a deux éléments que je tiens à souligner aujourd'hui. Cet article menace l'industrie cinématographique et contribuera à jeter un froid sur le milieu artistique qui rendra plus difficile pour les écrivains, et non seulement pour les producteurs de films, de s'exprimer et de raconter leurs histoires au public canadien.

**Mme Windsor :** Pour conclure, comme Mme Swan l'a dit, nous n'avons pas besoin de mécanisme extrajudiciaire pour juger nos films. Cela contrevient au principe démocratique voulant que les coûts d'institutions publiques comme les écoles et d'autres organismes publics soient pris en charge collectivement et privilégie une approche « big brother » des arts, une approche qui confère au gouvernement fédéral des pouvoirs démesurés et dangereux, ce qui confirme que la culture canadienne est en péril.

Canada's courts enforcing Canadian law can and will enforce that function as necessary. The Writers' Union of Canada and its members believe that clause 120(3)(b) of Bill C-10 will lead to increased self-censorship by writers and other artists and will cast a greater chill on the expression of ideas. This is unacceptable to a society whose freedom of expression is enshrined in its Charter of Rights and Freedoms, and we call on the Senate to defeat the bill and return it to the House of Commons.

[*Translation*]

**Marc Grégoire, Chair of the Board of Directors, Société des auteurs de Radio, Télévision et Cinéma:** Mr. Chair, thank you for having us here. The Société des auteurs de Radio, Télévision et Cinéma, or SARTEC, was founded in 1949. It represents 1,200 radio, television and screen writers of French who write fiction, documentaries, series for young people, and films, both private productions and for public or private broadcasters.

Should anyone be surprised to see the Société des Auteurs de Radio, Télévision et Cinéma come here to express its concern about a clause that is widely perceived to contain the seeds of censorship? Freedom of expression is a fundamental value in any democratic society; it is also an essential condition for creativity and for a vibrant culture. We are therefore fiercely opposed to the idea that audiovisual productions are to be submitted to the vagaries of a subjective funding method, the rules of which would be known only to a handful of people responsible for certifying tax credits. Tax credits should be allocated according to clear and transparent rules.

When it came to transparency, however, Bill C-10 seemed promising: it even accommodated some of the requests that SARTEC and other associations had put forward. So, for example, clause 186(2) amends the present provisions of the act by permitting the Minister of Canadian Heritage to communicate to the public certain information about productions for which a film or video production certificate has been issued, such as the title of the production for which the certificate was issued, the name of the taxpayer to whom the certificate was issued, the names of the producers of the production, the name of the individuals for whom and places for which points have been allotted, the total number of points allotted and any revocation of a certificate.

Because of the current secrecy in tax matters, this information was not available unless you went through the credits of each production to find out if it was eligible or not.

Since the Cinar affair, SARTEC, like other organizations, has deplored this lack of transparency and demanded that information on projects funded by these automatic assistance measures be published just as they are for projects receiving selective assistance.

Publishing this kind of information was considered essential, even by the industry. Tax credits provide a fundamental tool for involvement in audiovisual production. How can the effectiveness

Les tribunaux canadiens appliquent les lois canadiennes et pourront remplir cette fonction au besoin. La Writers' Union of Canada et ses membres estiment que l'alinéa 120(3)(b) du projet de loi C-10 entraînera une augmentation de l'autocensure chez les écrivains et d'autres créateurs et jettera un froid encore plus glacial sur l'expression des idées. C'est inacceptable dans une société où la liberté d'expression est garantie par la Charte des droits et libertés, et nous demandons au Sénat de rejeter ce projet de loi et de le renvoyer à la Chambre des communes.

[*Français*]

**Marc Grégoire, président du conseil d'administration, Société des Auteurs de Radio, Télévision et cinéma :** Monsieur le président, merci de nous recevoir. La SARTEC, la société des auteurs de Radio, Télévision et Cinéma a été fondée en 1949 et elle représente 1 200 auteurs qui écrivent en français les fictions, les documentaires, les séries jeunesse, les films, tant en production privée que chez les diffuseurs privés ou publics.

S'étonnera-t-on que la Société des auteurs de Radio, Télévision et Cinéma vienne ici faire part de ses inquiétudes face à un article de loi largement perçu comme porteur des germes de la censure? Si la liberté d'expression est une valeur fondamentale pour toute société démocratique, c'est aussi une condition essentielle à la création et à une culture vivante. Nous nous opposons donc farouchement à ce que les productions audio-visuelles soient soumises aux aléas d'un mode de financement basé sur une approche subjective dont les règles ne seraient connues que par un comité restreint chargé de certifier les crédits d'impôt. L'attribution de ceux-ci doit reposer sur des règles claires et transparentes.

Pourtant, en matière de transparence, le projet de loi C-10 s'avérait prometteur et répondait même à des demandes que la SARTEC et d'autres associations avaient exprimées. Ainsi, l'article 186.2 modifie les dispositions actuelles de la loi en permettant au ministre du Patrimoine canadien de communiquer au public divers renseignements sur les œuvres pour lesquels un certificat de production cinématographique ou magnétoscopique a été délivré, soit le titre de production certifié, le nom du contribuable auquel le certificat est donné, le nom des producteurs de la production, le nom des particuliers et des endroits pour lesquels les points ont été attribués, le nombre total de points attribués et la révocation d'un certificat.

À cause de l'actuel secret fiscal, ces renseignements n'étaient pas accessibles, à moins de scruter chaque générique pour savoir si telle ou telle production était admissible.

Depuis l'affaire Cinar, la SARTEC comme d'autres avait dénoncé ce manque de transparence et réclamé que les renseignements sur les œuvres financés par ces mesures d'aide automatique soient publiés tout comme le sont ceux relatifs aux œuvres bénéficiant de l'aide sélective.

Même au niveau industriel, la publication de telles données s'avérait essentielle. Les crédits d'impôt constituent un outil d'intervention primordial dans le secteur audio-visuel. Comment

of government policies be measured, along with their cultural impact? Well, in 2005, SARTEC and UDA — the Union des artistes — revealed that Canadian funding of young people's series and animation had risen to \$1.4 billion between 1994 and 2004, but that almost none of the funded series had been written in French by writers from here. But this information that francophone writers had not benefited from significant government funding had been very difficult to discover because information on productions funded by tax credits remained confidential.

By helping to make it harder for the “front men” spectacle to be repeated and easier for the impact of tax credits on our industry to be measured, Bill C-10 could have been very useful.

Unfortunately, it did not stop there. We are here today because, like the entire audiovisual community, no, the entire cultural community, we find it very worrying to contemplate the possibility that funding for a production could be revoked because its content is deemed to be contrary to public policy.

Tax credits are funding tools that are considered to be neutral or objective, especially for the federal government. In the past, SARTEC has unsuccessfully asked for a language premium, as there is for Quebec tax credits, in order to help productions in French and has been told that it is not successful quite often by the Department of Canadian Heritage.

So, certificates granting federal tax credits must be based on objective factors, such as where the creative team or the production costs come from.

In that sense, it remains perfectly legitimate for the government to require that the rules be observed. It would be quite logical, for example, if the government moved to revoke the tax credits of a producer who declared that his crew was Canadian when they were not. This would be an objective criterion, objectively easy to verify. Just like productions declared ineligible from the outset: information programming, reality television, and so on.

But by bringing in considerations of public policy to review decisions already made about certifying productions, the bill introduces a completely subjective approach into a so-called objective process.

Audiovisual productions cannot be submitted to the vagaries of a funding method that is based on a moral approach the rules of which would be known only to a handful of people responsible for certifying tax credits. Tax credits should be allocated according to clear and transparent rules. Unlike broadcasters, for example, or agencies like Telefilm, SODEC or CAVCO, the government has no expertise in content analysis, it has a technical role to play and it is by no means desirable for this role to change.

mesurer l'efficacité des politiques gouvernementales et en évaluer l'impact sur le plan culturel? Ainsi en 2005, la SARTEC et l'UDA — l'Union des artistes — dévoilaient sur les séries jeunesse et animation que le financement canadien des productions d'animation s'élevait à 1,4 milliard de dollars entre 1994 et 2004, mais qu'à peu près aucune des séries financées n'avait été écrite en français par des auteurs d'ici. Ce constat selon lequel les auteurs francophones n'avaient pas bénéficié des retombées d'un important financement de l'État avait cependant été très difficile à établir parce que les renseignements sur les productions financées par les crédits d'impôt étaient tenus confidentiels.

En contribuant à rendre plus difficile une répétition du spectacle des prête-noms et en permettant de mieux jauger de l'impact des crédits d'impôt sur notre secteur, le projet de loi C-10 aurait fait œuvre utile.

Malheureusement, il ne s'est pas arrêté là et si nous sommes ici aujourd'hui, c'est parce que comme tout le milieu audio-visuel, voire culturel en général, nous trouvons fort préoccupante la possibilité que le financement d'une œuvre puisse être révoqué parce que son contenu est jugé contraire à l'ordre public.

Les crédits d'impôt sont des outils de financement dit neutres ou objectifs, surtout au gouvernement fédéral. La SARTEC a, par le passé, réclamé sans succès une bonification linguistique, comme pour le crédit d'impôt au Québec, afin d'aider la production de langue française, se l'est fait assez souvent répété, merci, par le ministère du Patrimoine canadien pour le savoir.

Dans ce contexte, l'émission d'un certificat donnant droit à un crédit d'impôt fédéral doit s'appuyer sur des conditions objectives reliées, par exemple, à la provenance de l'équipe de création ou aux coûts de production.

En ce sens, il demeure tout à fait légitime que le gouvernement s'assure que ces règles soient respectées. Que le gouvernement envisage, par exemple, de révoquer le crédit d'impôt à un producteur, qui aurait fausement déclaré une main-d'œuvre canadienne, est tout à fait conséquent. Il s'agit d'un critère objectif dont la vérification s'avère objectivement facile, de même que pour les productions déclarées dès le départ non admissibles : émissions d'information, télé-vérité, et cetera.

Mais en introduisant des critères d'ordre public pour réviser les décisions déjà prises quant à la certification de certaines productions, le projet de loi introduit une approche totalement subjective dans un processus dit objectif.

Les productions audiovisuelles ne peuvent pas être soumises aux aléas d'un mode de financement basé sur une approche morale dont les règles ne seraient connues que par un comité restreint chargé de certifier les crédits d'impôt; l'attribution de ceux-ci doit reposer sur des règles claires et transparentes. D'ailleurs, contrairement aux diffuseurs, par exemple, ou aux agences comme Téléfilm, la SODEC ou le BCPAC, il n'a pas d'expertise en analyse de contenu, il remplit davantage une mission technique et il n'est assurément pas souhaitable qu'il modifie son intervention.

At the moment, public funding of the audiovisual sector has enough indicators. Productions considered pornographic, or that gratuitously depict violence or sexual exploitation, or that are defamatory in nature do not get by the decision-makers.

So why does the government consider it necessary to make it possible to review decisions using public policy criteria. Which problem is the government reacting to? What are measures like this intended to achieve? Which films or other productions have caused such an outcry along these lines that the present structure needs to be adjusted out of all proportion? In our view, nothing justifies a provision that so resembles censorship and that is all the more abhorrent because it strikes from behind with economic weapons.

Writers deal with topics that are entrenched in the concerns of the society of which they are a part: sex and violence are topics or themes of interest that are addressed in many works of art. Some of the audience adores a film; others find it too violent or too racy. Sin, like beauty, is often in the eye of the beholder.

In a democratic society where freedom of expression is a fundamental principle, can we let a committee that is in place to apply tax rules judge artistic merit on public policy criteria and allow it to revoke the funding it has given? Are societal norms of acceptability now to be set by tax policy? Who would dare to write or produce projects on controversial topics or themes knowing that funding already obtained could possibly, at some stage, be denied?

We repeat: some kinds of subject matter are already excluded under current rules. Films are also rated: some that contain difficult scenes of extreme violence, for example, are not to be shown to a young audience.

To avoid the pitfalls of censorship, therefore, SARTEC requests that the provision allowing financial support to be denied retroactively from productions deemed contrary to public policy be withdrawn.

**The Chair:** Thank you. Could you tell me how many members are in your organization?

**Mr. Grégoire:** We have 1,200 members.

[English]

**The Chair:** I was going to introduce Senator Harb, but he arrived and then left. Another senator, Senator Johnson, from Manitoba, is here today representing the sponsor of the bill, Senator Eyton. I am not sure they are exactly on the same wavelength in their view of the bill, but I would point out that she is representing the sponsor of the bill.

**Senator Meighen:** I want to start off picking up a phrase that Ms. Swan used, "grave problems." She enumerated quite a list. I am not saying they are not grave problems; I share her view that if they come to reality, they are grave problems. I think most people on this committee share that view.

Il y a, à l'heure actuelle, suffisamment de balises dans le financement public du secteur audiovisuel. Les œuvres jugées pornographiques ou qui exploitent de façon gratuite des éléments de violence ou d'exploitation sexuelle grave ou de nature diffamatoire ne passent pas le filtre des décideurs.

Alors, pourquoi le gouvernement juge-t-il nécessaire de se donner la possibilité de réviser les décisions prises à partir de critères d'ordre public? À quel problème le gouvernement réagit-il? Que vise d'ailleurs pareille mesure? Quels films, quelles œuvres ont suscité à ce point un tel tollé qu'il faille en rajouter sur l'encadrement actuel? À notre avis, rien ne justifie pareille disposition assimilable à une censure d'autant plus pernicieuse qu'elle frappe après coup en usant de l'arme économique.

Les auteurs abordent des thèmes bien inscrits dans les préoccupations de la société qui les entoure : le sexe, la violence sont des sujets ou des thèmes d'intérêt abordés dans bien des œuvres. Certains spectateurs adoreront un film, d'autres le trouveront trop violent ou trop osé. La beauté comme le péché est souvent dans l'œil de celui qui regarde.

Dans une société démocratique où la liberté d'expression est un principe fondamental, peut-on laisser un comité formé en vertu de l'application de règles fiscales juger de la qualité artistique d'une œuvre par rapport à des critères d'ordre public et lui permettre de révoquer son financement? Est-ce par la fiscalité que l'on entend désormais établir la norme sociale de tolérance? Qui osera écrire ou produire des œuvres sur des sujets ou thèmes controversés en sachant que le financement obtenu lui sera peut-être éventuellement refusé?

Nous l'avons dit, les règles actuelles excluent déjà certains types d'œuvres. Les films font de plus l'objet d'un classement et certains comportant des scènes de violence plus difficiles, par exemple, ne sont pas accessibles à un jeune public.

Pour éviter les écueils de la censure, la SARTEC demande donc le retrait de la disposition permettant de refuser *a posteriori* le soutien financier à des productions jugées contraires à l'ordre public.

**Le président :** Merci beaucoup. J'aimerais connaître le nombre de membres rattachés à votre organisation?

**M. Grégoire :** Nous avons 1 200 membres.

[Traduction]

**Le président :** J'allais vous présenter le sénateur Harb, qui est arrivé et reparti. Un autre sénateur, le sénateur Johnson du Manitoba, est ici aujourd'hui pour représenter le parrain du projet de loi, le sénateur Eyton. Je ne suis pas certain qu'ils soient sur la même page quant à leur opinion sur le projet de loi, mais je souligne qu'elle représente le parrain du projet de loi.

**Le sénateur Meighen :** J'aimerais commencer par reprendre quelques mots de Mme Swan : « de graves problèmes ». Elle en a énuméré toute une liste. Je ne dis pas qu'ils ne sont pas graves; je partage son opinion que s'ils devenaient réalité, ce serait de graves problèmes. Je pense que la plupart des membres de ce comité partagent ce point de vue.

What I would like to get my mind around is whether, in your view or in anyone's view here, there is any middle ground. We all seem to agree that the Criminal Code has clear definitions, or as clear as human ability can make them, of obscenity and pornography. Can you envisage a situation where a production or writing would not fall under those definitions but would nonetheless cause the same sort of general public outrage as a film that did violate those provisions? Therefore, is there a need for further additions to the Criminal Code list or for regulation? Mr. Waddell does not like guidelines, and I can understand perhaps why.

Do we need to move beyond the Criminal Code, or is the present Criminal Code sufficient, in your view? Or should we remove the definitions of the Criminal Code — not that that is before us?

**Mr. Waddell:** To some extent, what you are talking about is a problem of democracy. In a democracy, we do not always like everything we hear. We disagree with things that people have to say. We find some things that people have to say offensive; but, as a society, we have rules that we generally agree on in the Criminal Code about what exceeds normal behaviour.

If you move beyond that into something that falls short of that, and you start to determine the middle ground you are looking for, who would enforce that middle ground, and what decisions would be made? My concern would be that, inevitably, middle ground becomes a movable target to some degree, depending on who happens to be around doing the enforcing at the time.

On issues of freedom of expression, I think it is important that legislators do not write legislation that can be interpreted by subsequent governments however those subsequent governments or bureaucrats may decide to interpret it. You write it as clearly and as specifically as possible.

To my mind, the Criminal Code provides that clarity and specificity at the moment. I am not a lawyer, but I cannot see an additional need for more Criminal Code provisions. Other people wiser than I may want to make that case, and presumably the House would be a good place to make it, if the bill goes back there.

**Senator Meighen:** As I understand it, you are saying that the Criminal Code provisions are sufficient. Is that correct?

**Mr. Waddell:** Yes. My colleagues may have different views.

[*Translation*]

**Yves Légaré, General Director, Société des auteurs de Radio, Télévision et Cinéma:** Mr. Chair, funding audiovisual productions is very difficult. The tax credit is generally not the only source of

J'aimerais toutefois savoir si de votre point de vue ou du point de vue de quelqu'un d'autre, il y a un terrain d'entente possible. Nous semblons tous d'accord pour dire que le Code criminel contient des définitions claires, ou aussi claires que possibles pour l'être humain, de l'obscénité et de la pornographie. Pouvez-vous imaginer une situation où une production ou un écrit ne correspondrait pas à ces définitions, mais pourrait tout de même causer un certain outrage public tel qu'il serait considéré comme un film qui enfreint ces dispositions? Dans cet ordre d'idées, est-il nécessaire d'ajouter des éléments à liste du Code criminel ou au règlement? M. Waddell n'aime pas les lignes directrices, et je peux peut-être comprendre pourquoi.

Devons-nous aller plus loin que le Code criminel, ou celui-ci est-il suffisant dans sa forme actuelle, à votre avis? Ou encore, devrions-nous retirer les définitions du Code criminel — pas ce qui est devant nous?

**M. Waddell :** Dans une certaine mesure, ce dont vous parlez, c'est d'un problème propre à la démocratie. Dans une démocratie, nous n'aimons pas toujours ce que nous entendons. Nous désapprouvons certaines choses que les gens ont à dire. Nous trouvons certains propos offensants; mais en tant que société, nous avons des règles prévues dans le Code criminel sur lesquelles nous nous entendons généralement quant à ce qui excède un comportement normal.

Si l'on va au-delà pour se tourner vers des règles de moindre portée, et qu'on commence à établir le juste milieu qu'on cherche, qui mettra en application cette position intermédiaire, et quelles décisions prendra-t-on? Ce qui me préoccupe, c'est que cette solution de compromis deviendra inévitablement une cible mobile jusqu'à un certain point, selon la personne en charge de son application à ce moment-là.

En ce qui a trait aux questions liées à la liberté d'expression, je pense qu'il est important que les législateurs ne rédigent pas de législation qui laisse place à l'interprétation pour les gouvernements subséquents, quelle que soit la façon dont ces gouvernements ou les fonctionnaires pourraient décider de l'interpréter. Il faut rédiger ces lois de la manière la plus claire et la plus précise possible.

À mes yeux, le Code criminel apporte actuellement cette clarté et cette précision. Je ne suis pas juriste, mais je ne vois pas en quoi il serait nécessaire d'ajouter des dispositions au Code criminel. D'autres personnes qui en savent plus long que moi pourraient vouloir défendre cet argument, et peut-être la Chambre des communes serait-elle le bon endroit pour le faire, si le projet de loi y retourne.

**Le sénateur Meighen :** Si j'ai bien compris, vous dites que les dispositions du Code criminel sont suffisantes. N'est-ce pas?

**M. Waddell :** Oui. Mes collègues ont peut-être une opinion différente.

[*Français*]

**Yves Légaré, directeur général, Société des auteurs de Radio, Télévision et cinéma :** Monsieur le président, le financement des œuvres audiovisuelles est très difficile, le crédit d'impôt n'est

funding. They have to go through Telefilm, through SODEC, and those bodies have a process and they have content analysts who evaluate the artistic quality of the works.

**Senator Meighen:** Subjectively or objectively?

**Mr. Légaré:** Always subjectively and objectively at the same time because, if 40 projects are submitted, 10 will be approved and 30 will be rejected for various reasons. And the kind of productions that you are referring to, there are none, the example is hypothetical. If they contravene the Criminal Code, steps can be taken. As for the others, distributors have to be happy; they have to be suitable for showing on television, for example. So there are filters that make sure that each production goes to the audience for which it is intended. Yes, some works are controversial and yes, some are difficult and yes, some will always get people passionate, but always, for 60 years now, these works have caused the very norms of our society to evolve.

Louis Malle's film *Pretty Baby* was allowed in Quebec, but banned in Ontario. Today, some films are shown at times when children are watching television whereas 40 years ago, they were rated "18 years and over." Rules cannot be set in stone.

At the moment, the system is working well. Productions are not causing controversy every day. Quite the opposite. I think that this rule or provision is fixing the wrong problem and it will cause many more than it will solve.

**Senator Meighen:** So, if I understand your answer correctly, as well as the provisions of the Criminal Code, productions have to go through subjective and objective tests. The Criminal Code aside.

**Mr. Légaré:** The Criminal Code aside, to get funding, a project must have artistic qualities and generally, it goes through several filters. Telefilm, for example, will not grant funding to pornography and tends not to fund films with undue violence. Rules are already in place and, in general, they are working.

Anyway, for television, broadcasters want programs that they can show at normal viewing times. "Prime time" for a broadcaster is the most interesting. Yes, sometimes people call Radio-Canada to complain about scenes in such and such a show. Should our management accommodate a few calls from unhappy people or can society be open to different forms of expression and to judging a production by its artistic qualities?

**Mr. Grégoire:** Audiences have a control mechanism when a film has been made: the rating given by the Régie du cinéma. So, films can be general, 13, 18 or older. There already are indicators that let you know in an intelligent way that, if you do not want yourself, your family or your children to be exposed to something you dislike, do not go and see a film that is rated 18 and older because there will be scenes of sexuality or violence. This

généralement pas la seule source de financement, ils doivent passer par Téléfilm, par la SODEC, et il y a un encadrement au sein de ces institutions ainsi que des analystes au contenu qui jugent de la qualité artistique des œuvres.

**Le sénateur Meighen :** D'une façon subjective ou objective?

**M. Légaré :** C'est toujours d'une façon à la fois subjective et objective parce que sur 40 projets soumis, dix seront retenus, donc 30 projets sont écartés pour différentes raisons. Et les œuvres dont vous parlez, on n'en a pas, c'est très hypothétique. Si ce sont des œuvres qui relèvent du Code criminel, les mesures sont là. Les autres œuvres doivent plaire à des diffuseurs, doivent être projetables, par exemple, à la télévision. Donc, des filtres feront en sorte que les œuvres iront au public qui leur est destiné. Oui, il y aura des œuvres controversées, oui, il y aura des œuvres difficiles, oui, il y aura des œuvres qui susciteront les passions, mais de tout temps, depuis les 60 dernières années, des œuvres ont fait évoluer la norme sociale en tant que telle.

Le film *La Petite* de Louis Malle était permis au Québec, mais interdit en Ontario. Aujourd'hui, certains films passent à l'heure où les enfants écoutent la télévision alors qu'il y a 40 ans, ils étaient classés « 18 ans et plus ». On ne peut pas fixer de façon rigide des règles.

Présentement, le système fonctionne bien; il n'y a pas tous les jours des œuvres qui font l'objet justement de récrimination. Au contraire. Je pense que c'est un faux problème que cette règle ou cette disposition et qu'elle en crée beaucoup plus qu'elle ne pourrait en régler.

**Le sénateur Meighen :** Donc, en plus des stipulations du Code criminel, les productions doivent passer les tests subjectifs et objectifs, si je comprends bien votre réponse. En dehors du Code criminel.

**M. Légaré :** En dehors du Code criminel, pour obtenir du financement, une œuvre doit avoir des qualités artistiques et, généralement, cette œuvre passe à travers plusieurs filtres. Téléfilm, par exemple, interdit le financement d'œuvres pornographiques et ne favorise pas le financement d'œuvres exploitant de façon indue la violence. Des règles sont déjà établies et, généralement, elles fonctionnent.

Si on parle de télévision, les diffuseurs voudront de toute façon des émissions qu'ils pourront diffuser à une heure d'écoute normale. Le « prime time » est ce qu'il y a de plus intéressant pour un diffuseur. Oui, il y a parfois des gens qui appellent Radio-Canada pour se plaindre de scènes dans telle ou telle émission. Est-ce qu'on doit gérer en fonction des quelques appels de gens insatisfaits ou est-ce que la société est capable d'être ouverte aux différentes formes d'expression et de juger une œuvre pour sa qualité artistique?

**M. Grégoire :** *A posteriori*, un mécanisme de contrôle existe lorsque les films sont terminés, ce qui est le classement des films par la Régie du cinéma. Des films peuvent donc être d'ordre général, 13, 18 ans ou plus. On balise déjà de façon intelligente le fait de dire que si vous ne voulez pas faire en sorte que vous-même, votre famille ou vos enfants soient soumis à quelque chose qui vous déplaît, n'allez pas voir un film qui est coté 18 ans et plus

consumer-oriented indicator provides a final safeguard that prevents people from being inadvertently exposed to something that goes against their personal values as individuals. For example, a very devout and religious Christian may not go and see a film that depicts Christ in a way that he disapproves of.

Like my colleague Yves Légaré, I feel that, in a democratic country like Canada, the rules, taken together, stop us overreacting and throwing the baby out with the bathwater. I guess that is the way to put it.

[English]

**Senator Meighen:** I follow what you say, and I am sympathetic. In 1995, this type of policy, a similar policy, was announced, and on four occasions, I think, it was stated that it would be written into the Income Tax Act. We did not have hearings like this at that time, and it suddenly blew up. I am intrigued as to why that did not happen in 1995.

Tell me about the provinces. British Columbia, Nova Scotia, Newfoundland and P.E.I. each have a provision contrary to the public policy, and Quebec has a provision against the government policy. That sounds to me extraordinarily worrisome, yet are you marching on the streets in Quebec City?

[Translation]

**Mr. Légaré:** The problem is that no one noticed this provision. The advantage of this debate today is that we are now finally seeing exactly what could be imposed, but has not yet been. In our document, SARTEC says that we are satisfied with Bill C-10 because it establishes rules for transparency. We have been involved in consultations since 2000. In 1995, tax credits were not a great concern. We are writers, we represent writers, we are not always up on details of finance. But we were consulted in 2000, we were involved again in 2001. We received consultation documents from Heritage Canada. I noticed that some senators mentioned them in the discussions. I re-read those documents and you have to be really into all the provisions to realize that, amid all the paper, there is this mention of public policy. But it was not mentioned clearly and explicitly. Most of the input that SARTEC provided, like other players at the time, focussed more on including the script as an allowable expense and on publishing a list of productions that are eligible for tax credits. I saw nothing about that. So the matter went unnoticed, which is why it is on the agenda today. As we have seen, it contains dangerous elements, and we have to speak out against them.

**Mr. Grégoire:** We are members of the public, we are not legislators. We are creative people; if this provision has slipped by every single legislator and no one has seen it — which is the

parce qu'il y a des scènes de sexualité ou de violence. Donc cette balise *a posteriori* crée encore un dernier garde-fou qui empêche les gens d'être, d'une façon incongrue, soumis à quelque chose qui va contre leurs valeurs personnelles en tant qu'individu. Par exemple, un individu très chrétien, très religieux n'ira peut-être pas voir un film qui dépeint le Christ d'une façon qui ne lui convient pas.

Je dis comme mon collègue, Yves Légaré, que cet ensemble de règles fait en sorte que dans une société démocratique comme la société canadienne, on n'a pas besoin d'avoir des bretelles en plus de la ceinture pour tenir les pantalons de la vertu. Voilà comment je pourrais dire ça.

[Traduction]

**Le sénateur Meighen :** Je vois ce que vous voulez dire, et j'approuve ces affirmations. En 1995, une politique de ce genre avait été annoncée et, à quatre reprises, je crois, on avait affirmé qu'elle serait intégrée à la Loi de l'impôt sur le revenu. À l'époque, nous n'avions pas de telles audiences, et cela a soudainement éclaté au grand jour. Je me demande pourquoi cela ne s'est pas produit en 1995.

Parlez-moi des provinces. La Colombie-Britannique, la Nouvelle-Écosse, Terre-Neuve et l'Île-du-Prince-Édouard ont toutes une disposition contraire à l'ordre public, et le Québec a une disposition qui va à l'encontre de la politique du gouvernement. Cela me semble extrêmement préoccupant, mais manifestez-vous dans les rues de la ville de Québec?

[Français]

**M. Légaré :** Le problème est que cette disposition était passée inaperçue. Le mérite de ce débat aujourd'hui est que, justement, on voit enfin ce qui pouvait être appliqué, mais qui ne l'a pas été. La SARTEC et on le dit dans notre document, le projet de loi C-10 nous satisfaisait parce qu'il y avait des règles de transparence établies. On a été dans les consultations depuis l'an 2000. En 1995, on ne se préoccupait pas beaucoup de crédits d'impôt. Nous sommes des auteurs, on représente des auteurs, nous ne sommes pas toujours au fait du détail du financement. Mais en l'an 2000, on a été consulté. On est intervenu ainsi qu'en 2001. On a reçu des documents de consultation de Patrimoine Canada. J'ai vu dans les discussions que certains sénateurs en ont fait mention. J'ai relu ces documents et il faut être très féru de l'ensemble des directives pour savoir que parmi ces documents, on mentionnait cette question d'ordre public. Elle n'était pas clairement mentionnée de façon explicite et la plupart des interventions que la SARTEC a faites, comme les autres joueurs à l'époque, portaient davantage sur l'inclusion du scénario dans les dépenses admissibles, sur la publication des productions admissibles aux crédits d'impôt. Je n'en ai pas vu sur cette question. Donc, c'est une question qui est passée inaperçue et pourquoi est-elle aujourd'hui à l'ordre du jour, c'est qu'effectivement, on a vu qu'elle portait en soi des germes dangereux sur lesquels il faut se prononcer.

**M. Grégoire :** En tant que citoyens, nous ne sommes pas des législateurs, nous sommes des créateurs et si cette loi a passé le filtre des législateurs d'une façon unanime et que personne ne l'a

legislators' job — how do you expect ordinary Canadians to have seen it? In all these pages, it is one line, and, once, it was in a very confusing paragraph. We do not have the means to find this, it is not our job.

**Mr. Légaré:** Senator Meighen is showing me a letter that we received. I have follow-up correspondence to that letter. The letter told us that there is a discussion document that deals with the implications of the tax credit. Under “other technical changes,” it says:

Other amendments not related to the policy questions above are also proposed. Public policy criteria and expenses acceptable for tax credits that are currently found in the proposed regulations will be incorporated into the act. The Department of Canadian Heritage will have to develop guidelines on the way in which these criteria will be applied.

As I understand it, this is where I should have grasped that they were talking about public policy. A little further on, it says:

A provision of the act exempting officials from confidentiality constraints will allow them to provide information to other officials if the information concerns the way in which the Canadian Film Development Corporation Act is applied to officials, agents and employees.

If this is a simple information document, it should say in detail to whom this information will be sent. If it is about public policy, it should refer to a policy. Our association represents writers; we do not have people in our office who can comb through all these bills. We get consultation documents that make no mention of this difficulty, but it really should have been brought up because, if there is one thing that interests writers, it is when conditions for funding their works start looking like censorship.

This is how the consultation was done. It could have slipped by a lot of people, not just SARTEC, but directors and producers too.

[English]

**Senator Meighen:** With great respect, I did not hear an answer to my question.

**The Chair:** Also, there was a reference to a letter that you handed to the witness without identifying the date. Could we get that first? He has commented at length on the letter.

[Translation]

**Senator Meighen:** I showed Mr. Légaré a letter dated March 9, 2001, from the Government of Canada and signed by Mr. Len Farber, Director General, Legislation, Tax Policy Branch, Department of Finance, and by Jean-François Bernier, Director General, Film, Video and Sound Recording at the Department of Canadian Heritage. I think you have read the same letter.

vu — c'est leur métier de légiférer — comment voulez-vous que de simples citoyens l'aient vu? Dans toutes ces pages, c'est une ligne et dans le temps, c'était un paragraphe extrêmement confus. On n'a pas les moyens, ce n'est pas notre métier.

**M. Légaré :** Le sénateur Meighen me fait voir une lettre que nous avons reçue. Et j'ai une correspondance faisant suite à cette lettre. Cette lettre nous disait qu'il y a un document de discussions qui porte sur les implications du crédit d'impôt et dans « autres modifications techniques », on dit :

D'autres modifications non liées aux questions de politiques ci-devant sont également proposées. Les critères de politiques publiques et de parts acceptables des recettes pour les crédits d'impôt qui se trouvent actuellement dans le projet de règlement seront incorporés à la loi. Le ministère du Patrimoine canadien doit élaborer des lignes directrices sur la façon d'appliquer ces critères.

D'après ce que j'ai compris, c'est là que j'aurais dû comprendre qu'on parlait d'ordre public. Un peu plus loin on dit :

Une disposition de la loi exemptant les fonctionnaires de restrictions relatives au caractère confidentiel leur permettra de fournir des renseignements à d'autres fonctionnaires si ces renseignements concernent l'application de la loi de la Société de développement de l'industrie cinématographique à des fonctionnaires provinciaux et à des agents et employés.

Pour une simple publication de renseignement, on détaille, à qui ces renseignements seront soumis. Pour une question d'ordre public, on réfère à une politique. Nous sommes une société qui représente des auteurs; on n'a pas nécessairement des gens à l'intérieur de nos bureaux qui peuvent scruter tous les projets de loi. On reçoit des documents de consultation qui ne font pas mention de cette difficulté qui, pourtant, aurait dû être soulevée parce que s'il y a une chose qui intéresse les auteurs, c'est ce qui a trait justement aux conditions de financement des œuvres qui peuvent être reliées à de la censure.

C'est à partir de cela que la consultation a été faite. Elle a pu, effectivement, échapper à beaucoup de gens, que ce soit de la SARTEC, des réalisateurs ou des producteurs.

[Traduction]

**Le sénateur Meighen :** Avec tout le respect que je vous dois, je n'ai pas entendu de réponse à ma question.

**Le président :** De plus, il a été question d'une lettre que vous avez remise au témoin, mais on n'en a pas précisé la date. Pourrions-nous d'abord l'obtenir? M. Légaré a longuement parlé de cette lettre.

[Français]

**Le sénateur Meighen :** J'ai montré à M. Légaré une lettre en date du 9 mars 2001, du gouvernement du Canada et signée par M. Len Farber, directeur général, Division de la législation de l'impôt, directeur de la Politique de l'impôt, ministère des Finances et Jean-François Bernier, directeur général, Films, vidéos et enregistrements sonores, au ministère du Patrimoine canadien. Je pense que vous avez lu la même lettre.

**Mr. Légaré:** Yes, I have the document attached to that letter and I even have the replies that we wrote at the time. The replies are as I described: staff costs for scripts and transparency rules for tax credits. We did not deal with the question of public policy at the time because we had not seen that it was there.

**Senator Meighen:** Can we table the two documents?

[English]

**The Chair:** I would like to have these letters filed with the clerk in order to form part of the record, as is the normal practice.

**Senator Meighen:** I have a question with respect to provincial legislation, which talks about public policy, and Quebec legislation, which talks about “contre la politique gouvernementale.” How have you dealt with that?

**Ms. Swan:** I am not sure what your question is. Are you asking why there is a difference in policy between the provincial governments with regards to the arts?

**Senator Meighen:** No.

**Ms. Swan:** Because I can tell you that Quebec has a much more progressive policy towards the arts than most of the other Canadian provinces do.

**Senator Meighen:** That was not my question. I am simply saying that a number of provinces have film tax credits. In order to access those film tax credits, my information is that in British Columbia, Nova Scotia, Newfoundland and P.E.I., it cannot be contrary to public policy, to employ the English term. In Quebec, it cannot be “contre la politique gouvernementale.” I find that astonishing, particularly the Quebec provision. I am wondering how you have dealt with that in accessing provincial, and particularly Quebec, film credits.

**Ms. Swan:** I cannot speak for Quebec, but I wanted to go back to the question you asked earlier about whether there is any middle ground here. I suggest that we already have middle ground and that this clause is overkill. We do not need more compromise. If you open the door to the censors, the censors will come. Look at the Ontario Film Review Board. They censored *Not a Love Story*, a documentary film that critiques pornography, because they thought it was pornography.

We do not want more middle ground that invites more censorship by uninformed bureaucrats. I appreciate the spirit of your inquiry, but I would suggest, as someone who does not like the guidelines, that we are “middle-grounded” to death.

**M. Légaré :** J'ai effectivement le document joint à cette lettre et j'ai même les réponses que nous avons faites à l'époque et les réponses portent sur ce que j'ai énoncé, donc les dépenses de main-d'œuvre du scénario et les règles de transparence des crédits d'impôt. On n'a pas à l'époque traité de cette question d'ordre public parce que nous n'avions pas vu qu'elle y était.

**Le sénateur Meighen :** Est-ce qu'on peut déposer les deux documents?

[Traduction]

**Le président :** J'aimerais que ces lettres soient déposées auprès de la greffière afin qu'on puisse les intégrer au dossier, comme c'est la pratique habituelle.

**Le sénateur Meighen :** J'ai une question qui concerne les lois provinciales, où il est question de politique publique, et sur la législation québécoise, où l'on dit : « contre la politique gouvernementale ». Comment avez-vous composé avec cette situation?

**Mme Swan :** Je ne suis pas sûre de comprendre votre question. Demandez-vous s'il y a une différence de politique entre les gouvernements provinciaux en ce qui a trait aux arts?

**Le sénateur Meighen :** Non.

**Mme Swan :** Car je peux vous dire que le Québec a une politique sur les arts bien plus progressiste que celles des autres provinces canadiennes.

**Le sénateur Meighen :** Ce n'était pas ma question. Je dis simplement qu'un certain nombre de provinces accordent des crédits d'impôt pour productions cinématographiques. Et, pour qu'on puisse avoir accès à de tels crédits d'impôt, d'après l'information que j'ai reçue, en Colombie-Britannique, en Nouvelle-Écosse, à Terre-Neuve et à l'Île-du-Prince-Édouard, il ne faut pas que cela soit contraire à la politique publique, comme on le dit en anglais. Au Québec, cela ne peut aller à l'encontre de la politique gouvernementale. Je trouve cela stupéfiant, surtout dans le cas de la disposition québécoise. Je me demande comment vous avez composé avec ces dispositions en accédant aux crédits d'impôt à la production cinématographique provinciaux, et particulièrement québécois.

**Mme Swan :** Je ne peux me prononcer pour le Québec, mais je voulais revenir à la question que vous avez posée tout à l'heure quant à savoir s'il y a un juste milieu. Je dirais que nous avons déjà un moyen terme, et que cette disposition est exagérée. Nous n'avons pas besoin de compromis supplémentaires. Si vous ouvrez la porte aux censeurs, ils s'amèneront. Prenez le cas de la Commission de contrôle cinématographique de l'Ontario. À cet organisme, on a censuré le film documentaire *Not a Love Story*, qui critique la pornographie, car on croyait qu'il s'agissait d'une œuvre pornographique.

Nous ne voulons pas d'une position encore plus intermédiaire qui laisse la place à davantage de censure de la part de fonctionnaires mal informés. Je comprends l'esprit de votre interrogation, mais je dirais, en tant que personne qui n'aime pas les lignes directrices, que nous sommes étouffés par les compromis.

**Mr. Waddell:** We probably were not observant enough at the time to see that it was happening. Now that the federal government will come back and ensure this does not happen, it will create a national standard. This will allow us to go back to the provinces and ask them why they are doing this and suggest that they should be changing their rules, too.

**Senator Meighen:** Nobody can tell me why nothing has happened vis-à-vis the provincial legislation.

**Mr. Waddell:** This proposed legislation is before Parliament. Therefore, it is an opportunity to come and speak to it.

**Senator Meighen:** It would need to have been before the provincial legislatures, too.

**Mr. Waddell:** As it was regulation at the provincial level, we would not have had the same opportunity.

**Senator Meighen:** It would be regulation attached to a piece of legislation.

**Mr. Waddell:** Normally hearings are not held about regulations.

**The Chair:** The points were made on this subject yesterday as well. We need to move on.

[Translation]

**Senator Fox:** Thank you for being with us today, for your participation in the debate and, above all, for your contribution. In 2008, we are trying to come up with the best legislation possible.

[English]

We want to set the best legislation possible in the year 2008. There are a lot answers to many of the questions put forward to you. I do not think anybody can blame you for not seeing it, because when the bill was tabled, it was 560 pages. Three opposition parties did not see it either. No ministerial statement was made in the House to draw anybody's attention to it. Therefore, I think we should forget that part of it quickly.

The Montreal *Gazette* has a campaign on whose slogan is "Words Matter." I think it comes from one of Barack Obama's speeches. I would like to ask your opinion, since we say that words matter.

In the English text, clause 120(3)(b), says "public financial support of the production would not be contrary to public policy," whereas in French we speak about "ordre public." "Public policy" is any white paper that the government issues. "Ordre public" goes a lot further.

I would like to have your comments on the use of the words "public policy," which can be a ministerial directive or guideline that can be changed from one day to the next. It can be any kind of governmental edict that is not legislation or regulation.

**M. Waddell :** Nous n'avons probablement pas été assez vigilants, à l'époque, pour constater que cela se produisait. Maintenant que le gouvernement fédéral y reviendra pour s'assurer que cela n'arrivera pas, une norme nationale sera ainsi créée. Cela nous permettra de revenir devant les provinces pour leur demander pourquoi elles appliquent ces règles et leur proposer qu'elles les changent aussi.

**Le sénateur Meighen :** Personne ne peut me dire pourquoi rien ne s'est produit en ce qui a trait à la loi provinciale.

**M. Waddell :** Ce projet de loi est devant le Parlement. C'est donc l'occasion de venir en parler.

**Le sénateur Meighen :** Cela aurait dû être présenté devant les assemblées législatives provinciales également.

**M. Waddell :** Comme il s'agissait d'une réglementation au niveau provincial, nous n'aurions pas eu la même possibilité.

**Le sénateur Meighen :** Il s'agirait d'un règlement rattaché à une loi.

**M. Waddell :** Normalement, on ne tient pas d'audiences sur les règlements.

**Le président :** On a fait valoir des arguments là-dessus hier aussi. Nous devons passer à autre chose.

[Français]

**Le sénateur Fox :** Merci d'être avec nous aujourd'hui, de votre participation à ce débat et surtout de votre contribution. On essaie d'établir la meilleure législation possible en l'an 2008.

[Traduction]

Il y a beaucoup de réponses à nombre de questions qui vous ont été posées. Je pense que personne ne peut vous blâmer de ne pas l'avoir vu, car à son dépôt, le projet de loi faisait 560 pages. Les trois partis de l'opposition ne l'ont pas vu, eux non plus. Aucune déclaration ministérielle n'a été faite à la Chambre pour attirer l'attention là-dessus. Donc, je pense que nous devons oublier rapidement cet élément.

La *Gazette* de Montréal a une campagne dont le slogan est « Words Matter » ou, en français, « Les mots importent ». Je pense que cela provient d'un discours de Barack Obama. J'aimerais savoir ce que vous en pensez, puisqu'on dit que les mots comptent.

Dans le texte anglais, à l'alinéa 120(3)(b), on parle de « public policy » ou « politique publique », alors qu'en français, il est question d'ordre public. Le terme « politique publique » figure dans tous les livres blancs que publie le gouvernement. Mais « ordre public » va beaucoup plus loin.

J'aimerais avoir vos commentaires sur l'utilisation du terme « politique publique », qui pourrait désigner une directive ministérielle susceptible d'être modifiée du jour au lendemain. Il pourrait s'agir de n'importe quel décret gouvernemental autre qu'une loi ou un règlement.

**Mr. Waddell:** In our presentation, I think we were clear that “public policy” concerns us because it is a very broad term. It is a broad description of everything the government does or may endorse. That is why we think having it in the bill is not a good thing. If Parliament deems there needs to be a provision of additional oversight in this case, then the Criminal Code is the appropriate place to do it and deal with it. Whether it is *ordre public* or “public policy,” we would prefer not to see either one.

**Ms. Swan:** I echo my colleague’s point. We are not in favour of the guidelines. “Public policy” is a very broad term that will be interpreted differently by whichever Canadian Heritage minister is in power. That troubles us.

[Translation]

**Senator Fox:** Does SARTEC have a comment on that?

**Mr. Grégoire:** Not really, it is a question of translation. As I understand it, the English is a lot less precise than the French. For us, it is clear what “l’ordre public” means.

[English]

**Senator Fox:** The minister, in defending her proposals, says that she does not believe that public funds should be used to fund certain categories of movies even if they are not illegal or go against the Criminal Code. Would you not agree that once you set this out as a principle, it would have to apply to every other sector of arts and culture, including book publishing? If this argument is valid for film, why would it not be valid to say we want books in this country to conform to certain standards and guidelines beyond the Criminal Code?

**Ms. Swan:** Unfortunately, we do have such guidelines that apply to book publishing. However, the impact is slightly different because it happens before the books are published. Funding is given to the publishers from the government for a group of books. Therefore, if funding was pulled, you would not have a situation where it would be pulled for one book.

It is hard to compare that situation to this film problem because it would not be retroactive on the book that the publisher publishes. However, interestingly enough, this has never happened. Similarly, no government funding has been pulled from magazines, which are subject to similar guidelines. Generally speaking, magazines that will publish blatantly offensive or pornographic material do not seek government funding.

You may say we do not have a problem, so why are we creating one? There is not a precedent of funding being pulled from magazines and books. In answer to your question, in a sense what

**M. Waddell :** Au cours de notre exposé, je crois que nous avons établi clairement que le terme « politique publique » nous préoccupait, car il s’agit d’un terme très large. C’est une désignation générale de tout ce que le gouvernement pourrait adopter. C’est pourquoi nous croyons qu’intégrer ce terme au projet de loi n’est pas une bonne chose. Si le Parlement considère qu’il doit y avoir une disposition qui prévoit une surveillance supplémentaire dans le cas présent, le Code criminel est la mesure législative toute indiquée à cette fin. Qu’il s’agisse d’ordre public ou de politique publique, nous préfererions ne voir aucune des deux mentions.

**Mme Swan :** J’abonde dans le sens des propos de mon collègue. Nous ne sommes pas en faveur des lignes directrices. Le terme « politique publique » est très large, et sera interprété de diverses manières par les différents ministres du Patrimoine canadien qui seront en poste. Cela nous dérange.

[Français]

**Le sénateur Fox :** Est-ce que la SARTEC a un commentaire là-dessus?

**M. Grégoire :** Pas vraiment, c’est une question de traduction. Ce que j’en comprends, c’est que c’est beaucoup plus flou en anglais qu’en français. Pour nous, l’ « ordre public », c’est clair ce que cela veut dire.

[Traduction]

**Le sénateur Fox :** La ministre, pour défendre ses propositions, affirme qu’elle ne croit pas que les fonds publics devraient être utilisés pour financer certaines catégories de films, même s’ils ne sont pas illégaux et ne vont pas à l’encontre du Code criminel. Ne seriez-vous pas d’accord pour dire qu’une fois qu’on établit ce principe, il devrait s’appliquer à tous les autres secteurs des arts et de la culture, y compris celui du livre? Si cet argument vaut pour les films, pourquoi ne serait-il pas valable de dire que nous souhaitons que les livres publiés au Canada se conforment à certaines normes et directives en dehors du Code criminel?

**Mme Swan :** Hélas, nous avons effectivement de telles directives qui s’appliquent à l’industrie de l’édition. Toutefois, l’impact est légèrement différent car cela a lieu avant la publication des livres. Le gouvernement accorde un financement aux éditeurs pour un groupe de livres. Par conséquent, si le financement était retiré, il n’y a pas qu’un seul livre qui serait touché.

Il est difficile d’établir une comparaison entre cette situation et le problème concernant les films, car il n’y aurait pas d’effet rétroactif sur les livres publiés par un éditeur. Toutefois, il est assez intéressant de noter que cela ne s’est jamais produit. De façon similaire, aucun financement du gouvernement n’a été retiré pour les magazines, qui sont assujettis à des directives semblables. Généralement parlant, les magazines qui publieront du contenu ouvertement offensant ou pornographique ne demandent pas de financement du gouvernement.

On pourrait dire que nous n’avons pas de problème, en se demandant pourquoi nous en créons un. Il n’existe aucun précédent de financement ayant été retiré pour des magazines et

you ask is already in place. I do not agree with that, but it is already in place. It applies to each artistic discipline but has a slightly different impact, depending on the creative process.

**Senator Fox:** You are restricting your comments to book publishing. However, is it not a fact that if the government has a right to veto or take away public funding from a film that does not meet guidelines that go beyond the Criminal Code, then you could apply that reasoning to any other sector?

**Ms. Swan:** Yes. It could create a snowball that would end in a severe climate of oppressive censorship.

**Senator Fox:** I am not saying they want to do it, but the danger is there.

**Ms. Windsor:** This is definitely opening up the Pandora's box of censorship. It has the potential to go further than the film industry. Yes, books and magazines, definitely. What about ballet and dance? Will we not fund the National Ballet of Canada because a few choreographed dance steps appear to be lewd or not to the benefit of the general public?

Yes, this is a frightening concept to me. When it is accepted, it then becomes pro forma. People say it cannot be that bad because it is already there. However, being there does not make it right.

We have an opportunity today to raise our voices and say no, do not open this box. Our fear is for what it can do directly and for what it can do to all of the other artistic disciplines, including music, dance, video, film, electronic, known and unknown. We do not know where our artistic world is going in the new electronic age. We are fearful of the doors this proposed legislation will open.

[Translation]

**Senator Fox:** A few months ago in Montreal, we saw a remarkable film by Carl Parent called *La censure au Québec*. I do not know if you have had the chance to see it, but it traces a bit of the history of film censorship in the Duplessis years and talks about the Index and so on.

Those of us from greater Montreal, who have reached a certain level of maturity indicated by grey hair, recall the Montreal example Ms. Windsor gave, where an attempt was made to stop a performance of an African ballet following a complaint to the police. I thought we were past problems of that kind. It brings to mind how books were treated some years ago when a group of bureaucrats, just like the minister is proposing here, decided whether or not a book could be imported into Canada. They banned *Lady Chatterley's Lover*, a great masterpiece of English literature, until another group above

des livres. Pour répondre à votre question, cette exigence est, dans un sens, déjà en place. Je ne l'approuve pas, mais c'est déjà là. Cette disposition s'applique à toutes les disciplines artistiques, mais elle a un impact légèrement différent selon le processus créatif.

**Le sénateur Fox :** Vous limitez vos remarques au domaine de l'édition. Or, n'est-il pas vrai que si le gouvernement a le droit d'opposer son veto, ou d'éliminer le financement public accordé à un film qui ne respecte pas des directives extérieures au Code criminel, on pourrait appliquer ce raisonnement à n'importe quel autre secteur?

**Mme Swan :** Oui. Cela pourrait faire boule de neige et créer, au final, un lourd climat de censure.

**Le sénateur Fox :** Je ne dis pas qu'on a l'intention le faire, mais le risque est là.

**Mme Windsor :** Cela revient assurément à ouvrir la boîte de Pandore de la censure. Cela pourrait éventuellement aller plus loin que l'industrie cinématographique. Oui, cela s'applique sans aucun doute aux livres et aux magazines. Mais qu'en est-il du ballet et de la danse? Allons-nous refuser d'accorder un financement au Ballet national du Canada parce que quelques pas de danse paraissent obscènes, ou ne pas être dans l'avantage du grand public?

Oui, c'est un concept qui m'effraie. Dès qu'on accepte ce principe, il devient la norme. Les gens disent que ça ne peut pas être très grave, puisqu'il est déjà là. Toutefois, ce n'est pas parce qu'il existe que c'est pour autant une bonne chose.

Nous avons l'occasion, aujourd'hui, d'élever la voix et de dire non; n'ouvrez pas cette boîte. Nous craignons les effets directs d'une telle règle et les conséquences qu'elle pourrait avoir pour toutes les autres disciplines artistiques connues et inconnues, y compris la musique, la danse, la vidéo, le cinéma, l'électronique. Nous ignorons où s'en va notre monde artistique en cette nouvelle ère électronique. Nous avons peur des portes qu'ouvrira ce projet de loi.

[Français]

**Le sénateur Fox :** Il y a un film remarquable que nous avons vu à Montréal il y a quelques mois, qui s'intitule : *La censure au Québec*, de Carl Parent. Je ne sais pas si vous avez eu l'occasion de le voir, mais il fait un peu l'historique de la censure du film dans les années de Duplessis et on y parle de l'index, et cetera.

Nous qui venons de la grande région de Montréal et qui avons atteint un certain niveau de maturité démontrée par les cheveux gris, on se souvient d'un exemple, qui a été donné par Mme Windsor, au sujet des ballets africains, qui à Montréal, suite à une plainte policière, on avait voulu les empêcher de se produire. Je pensais qu'on n'avait plus ce genre de problèmes. Cela me fait beaucoup penser au traitement qu'on faisait aux livres il y a quelques années, quand c'était un groupe de fonctionnaires, comme le propose la ministre ici, qui décidait si oui ou non, un livre pouvait être importé au Canada. On avait banni un grand

them was asked to decide whether or not it was obscene under the Criminal Code. That group decided it was a great literary masterpiece.

Does the system proposed here, with its subjective criteria, not bring to mind that type of situation?

**Mr. Grégoire:** It certainly does. In Montreal a number of years ago, there was a police chief whose morality rule on pornography came down to “nudity is fine, but if it moves, it’s pornographic.” With that rationale, on the day the performers from the Ballet National Africain arrived at the Place des Arts, they were deemed to be pornographic because their young women danced naked, meaning that they were moving. As a result, forty or so police officers arrived on the scene and interrupted the performance. That was actually quite the political and diplomatic to-do that considerably embarrassed the Canadian government, because, after all, it was the Ballet National Africain.

I can give you another example that I hope will convince you that we need plain old common sense rather than censorship. Some time ago in Quebec, they wanted to ban cheese made from raw milk because they thought it could make people sick. That caused an outcry because raw milk is very common in Quebec. But the outcry was not necessarily about that, it was about the fact that Swiss Gruyère is made from raw milk too. It was a legitimate error, whose goal was to prevent health problems for the public. But the dairy industry said exactly what we in the cultural industry are saying: our own safeguards are tried and true, we have a lot of experience with them, it is our business. Let our cheese makers make cheese, and, I would add, let our creative people create.

[English]

**The Chair:** I was going to make a comment. Ms. Swan, perhaps you are seeing the beginnings of a plot for an interesting new book.

**Ms. Swan:** I think several books.

**The Chair:** It would qualify.

**Senator Goldstein:** Murder on a Senate Committee.

**Senator Banks:** Do not start writing about the Senate, please.

With the chair’s permission, and I hope you will correct me if I am wrong, I will make a point with our witnesses and with previous witnesses who have suggested that we need to send this back to the House of Commons for consideration.

There are two Houses of Parliament in Canada. This is one of them, and this is consideration. We will not defeat this bill, because the part we are talking about here today is a tiny offending tale in a very large bill that deals with many things.

chef d’œuvre de la littérature anglaise qui s’intitulait *L’amant de Lady Chatterley*, jusqu’à ce qu’une instance supérieure aux fonctionnaires puisse décider si, oui ou non, c’était obscène en vertu du Code criminel. Ils ont décidé que c’était un des grands chefs d’œuvre de la littérature.

Est-ce que le système mis sur pied ici avec des critères subjectifs ne vous rappelle pas ce genre de situations?

**M. Grégoire :** Bien sûr. Nous avons connu, il y a plusieurs années à Montréal, un chef policier dont la règle morale concernant la pornographie se limitait à ceci : la nudité, d’accord, mais si c’est en mouvement, c’est pornographique. Et c’est sur cette base que le jour où les artistes du Ballet national africain se sont pointés à la Place des Arts, parce que les jeunes femmes dansaient nues, donc elles étaient en mouvement, on a jugé que c’était pornographique. Par conséquent, une quarantaine de policiers se sont présentés sur place et ont interrompu le spectacle. Ce fut tout un esclandre politique diplomatique, d’ailleurs; le gouvernement canadien s’était trouvé extrêmement gêné, puisqu’il s’agissait tout de même du Ballet national africain.

Je peux vous donner un autre exemple pour vous inciter à croire que le gros bon sens devrait prévaloir par rapport à la censure. Il y a quelque temps au Québec, on a voulu interdire les fromages au lait cru parce qu’on pensait qu’ils pouvaient rendre les gens malades. Cela a soulevé tout un tollé, car le lait cru est très présent au Québec. Cependant, ce n’est pas nécessairement cela qui a mis le feu aux poudres, c’est plutôt le fait que le gruyère suisse est fabriqué avec du lait cru. C’était une erreur de bonne foi dans le but d’éviter des problèmes de santé à la société, mais l’industrie alimentaire du lait a dit exactement ce que nous disons dans l’industrie culturelle : nos garde-fous sont solides et éprouvés, nous les connaissons depuis longtemps, c’est notre métier, laissez-nous faire notre fromage et je dirais laissez les artistes créer.

[Traduction]

**Le président :** J’allais faire une remarque. Madame Swan, peut-être assistez-vous à la naissance d’une intrigue pour un nouveau livre captivant.

**Mme Swan :** Plusieurs livres, je crois.

**Le président :** Tous les éléments nécessaires seraient réunis.

**Le sénateur Goldstein :** Meurtre dans un comité du Sénat.

**Le sénateur Banks :** Ne commencez pas à écrire sur le Sénat, s’il vous plaît.

Avec la permission du président — et j’espère que vous me corrigerez si j’ai tort — je vais faire valoir un point auprès de nos témoins actuels et précédents qui ont proposé que nous renvoyions ce projet de loi à la Chambre des communes pour examen.

Le Parlement du Canada comporte deux Chambres. Le Sénat est l’une d’elles, et ce que nous faisons là est un examen. Nous ne rejeterons pas ce projet de loi, car la partie dont nous traitons aujourd’hui est une toute petite disposition incriminée d’une

The only way this bill can be sent back to the House of Commons for further consideration is if this house of Parliament amends it. That is what will happen, or nothing.

We can do three things with bills when they arrive here: we can defeat them, and we have in the past; we can pass them unmolested; and we can amend them, in which case the bill goes back to the House of Commons. That is how it will happen, if it happens.

Thank you for permitting me to say that.

**The Chair:** That is very good. In addition to being a great musician, you have become quite a parliamentary rules expert.

**Senator Banks:** Far from that.

I wanted to address my first question to Mr. Waddell. Mr. Grégoire set out in his opening remarks pretty well what I think about this question. I want to make sure that I did not misunderstand you, Mr. Waddell, and that you are sort of in agreement with him.

You said you thought that the application of the Criminal Code in respect of tax credits was appropriate. I am wondering if that is so. Tax credits are based, as Mr. Grégoire pointed out, not on anything ever to do with content — and tax credits have never had anything to do with content. They have to do, rather, with the labour and the application of the right points, which we all know about.

**Mr. Waddell:** Yes.

**Senator Banks:** Do you demur from that position, or do you think that the Criminal Code, or any other judgment that is in any way subjective as opposed to based on labour points, ought to apply to the question of tax credits?

**Mr. Waddell:** Maybe my remarks were somewhat confusing. I essentially agree with my colleagues and the position they were taking.

I was attempting to address an issue raised at previous committee hearings, where some suggestion was made — I believe by Senator Tkachuk — similar to the questions Senator Meighen was posing about whether there is a middle ground in this area that is different from what the government is proposing and from the situation where there is no oversight at all.

Our preference would be a situation with no oversight at all. However, if a middle ground will be proposed and it turns out that members of one chamber or the other decide that a middle ground is appropriate, then the question of whether a film qualifies for government assistance — whether tax assistance or any other form — should be determined by Criminal Code issues, not by some sort of contravening public policy definition that is vague and open to interpretation.

mesure législative très vaste, qui traite de bien des questions. La seule manière dont ce projet de loi pourrait être renvoyé à la Chambre des communes pour un examen supplémentaire, c'est par un amendement du Sénat. C'est ce qui se passera, ou rien du tout.

Nous pouvons faire trois choses avec les projets de loi dont nous sommes saisis : nous pouvons les rejeter, comme nous l'avons fait par le passé; les adopter sans y toucher; ou encore, les amender, auquel cas ils retourneront à la Chambre des communes. C'est ainsi que cela se passera, le cas échéant.

Merci de m'avoir permis d'apporter cette précision.

**Le président :** C'est très bien. En plus d'être un excellent musicien, vous êtes devenu tout un expert en matière de procédure parlementaire.

**Le sénateur Banks :** Loin de là.

J'aimerais adresser ma première question à M. Waddell. M. Grégoire a très bien résumé, dans ses remarques d'ouverture, ce que je pense de la question. J'aimerais m'assurer que je vous ai bien compris, monsieur Waddell, et que vous êtes en quelque sorte d'accord avec lui.

Vous avez dit que vous trouviez l'application du Code criminel appropriée en ce qui a trait aux crédits d'impôt. Je me demande si c'est le cas. Les crédits d'impôt ne sont pas fondés, comme M. Grégoire l'a fait remarquer, sur quoi que ce soit qui ait un quelconque rapport avec le contenu. Ils n'ont jamais rien eu à voir avec le contenu, mais plutôt avec la main-d'œuvre et l'application des bons points, que nous connaissons tous.

**M. Waddell :** Oui.

**Le sénateur Banks :** Contestez-vous cette position, ou croyez-vous que le Code criminel, ou tout autre jugement subjectif d'une quelconque manière plutôt que fondé sur des points pour la main-d'œuvre, doit s'appliquer à la question des crédits d'impôt?

**M. Waddell :** Peut-être mes remarques portaient-elles un peu à confusion. J'approuve essentiellement les propos de mes collègues et la position qu'ils adoptaient.

Je tentais de traiter d'une question soulevée lors de précédentes séances du comité, où l'on avait proposé — je crois que c'était le sénateur Tkachuk — quelque chose qui ressemblait aux questions posées par le sénateur Meighen quant à savoir s'il y a un moyen terme dans ce domaine qui diffère de ce que le gouvernement propose, et d'une situation où il n'y aurait aucune surveillance.

Nous préférons ce dernier cas de figure. Toutefois, si un compromis est proposé et qu'il s'avère que les membres d'une Chambre ou de l'autre le jugent approprié, la question de savoir si un film est admissible à une aide gouvernementale — qu'elle prenne la forme d'une aide fiscale ou autre — devrait être tranchée en vertu de considérations relatives au Code criminel, et non d'une sorte de définition où il est question de contrevenir à l'ordre public, qui est vague et laisse place à l'interprétation.

**Senator Banks:** Would you agree that if there is any such consideration, it ought to be by way of a gate in front of the process?

**Mr. Waddell:** Absolutely. If it is afterwards, people will not invest in a project because they do not have any idea of the certainty of the tax implications.

**Senator Banks:** You and other witnesses who have preceded you on this question have all — and I understand this — said that the sky is falling with respect to censorship. I guess this is a devil's advocate question, but is that not a bit rich?

There are provinces that have censors. I happen to know some of them and I do not think they can be fairly characterized as uninformed bureaucrats. The ones I know are very well informed.

We have censorship. We have, in various provinces in different degrees, censorship of one kind or another of films, do we not?

[Translation]

**Mr. Grégoire:** I can speak for Quebec. The Bureau de la Censure was abolished a number of years ago; censorship no longer exists. Once, the Catholic church used a system of stars for censorship. Today, we have a rating system: "General," "13 years," "18 years" and "XXX" for pornography, which is a rating as well.

[English]

**Senator Banks:** Is that not a form of censorship?

[Translation]

**Mr. Grégoire:** No, it is a way of classifying. It does not prevent a project being made, it controls who can see it, or not see it.

The danger with this bill is that it could prevent projects being made solely because the sensibilities of a group of individuals deemed that they were contrary to public policy.

**Mr. Légaré:** It helps people make choices. If the film is rated "18 years," you do not take your children to see it. It is an aid that still gives people the freedom to choose to see what they want to see.

[English]

**Senator Banks:** Nor will broadcasters. I come from a time when the concern was more about exhibitors than it was about broadcasters. I guess these days it is the broadcasters.

**Ms. Swan:** Ontario Censor Board stopped in 2001. Before that, you might be interested to know that it banned *Pretty Baby* and asked for sections of *The Tin Drum*, made out of the great novel by Günter Grass, to be taken out of the film. The producers refused and so *The Tin Drum* was not shown in Ontario in 1980.

**Le sénateur Banks :** Seriez-vous d'accord pour dire que s'il y a un tel examen, il devrait se faire sous forme de filtre en amont du processus?

**M. Waddell :** Absolument. Si cela a lieu après coup, les gens n'investiront pas dans un projet, car ils n'auront aucune certitude quant aux implications fiscales.

**Le sénateur Banks :** Vous et d'autres témoins qui vous ont précédés sur cette question ont tous — et je le comprends — affirmé que le ciel était en train de nous tomber sur la tête en ce qui a trait à la censure. Je pense qu'en posant cette question, je me fais l'avocat du diable; mais n'est-ce pas un peu fort?

Dans certaines provinces, il y a des censeurs. Il se trouve que j'en connais quelques-uns, et je ne crois pas qu'il serait juste de les caractériser en tant que fonctionnaires mal informés. Ceux que je connais sont très au courant.

Nous avons de la censure. Nous avons, dans diverses provinces et à différents degrés, de la censure sous une forme ou une autre en ce qui a trait aux films. N'est-ce pas vrai?

[Français]

**M. Grégoire :** Je peux parler pour le Québec. Le bureau de la censure a été aboli il y a déjà plusieurs années; la censure n'existe plus. Auparavant, la religion catholique utilisait un système d'étoiles pour censurer. Aujourd'hui, nous fonctionnons avec un classement par catégories : « général », « 13 ans », « 18 ans » et « XXX » pour la pornographie qui est un classement aussi.

[Traduction]

**Le sénateur Banks :** N'est-ce pas là une forme de censure?

[Français]

**M. Grégoire :** Non, c'est une façon de baliser. Ainsi, on n'empêche pas la création d'œuvre, mais on contrôle qui peut les voir ou non.

Tandis qu'avec ce projet de loi, on risquerait d'empêcher la création d'œuvres qui pourraient être contre l'ordre public selon une sensibilité propre aux individus qui l'appliqueraient.

**M. Légaré :** Cela sert à aider le public à faire ses choix. S'il s'agit d'un film classé « 18 ans », vous n'y amèneriez pas vos enfants. C'est une aide pour laisser quand même au public la liberté de choisir les œuvres qu'il veut voir.

[Traduction]

**Le sénateur Banks :** Ni les radiodiffuseurs. Je suis d'une époque où on se préoccupait davantage des distributeurs de films que des radiodiffuseurs. Je suppose que les temps ont changé.

**Mme Swan :** La Commission de censure de l'Ontario a été abolie en 2001. Avant cela, vous serez peut-être intéressés d'apprendre qu'elle a interdit la sortie de *La Petite* et exigé le retrait de certaines scènes du film *Le Tambour*, œuvre inspirée de l'excellent roman de Günter Grass. Comme les producteurs ont refusé, *Le Tambour* n'a pas été présenté dans les salles de l'Ontario en 1980.

**Senator Banks:** Ms. Swan, I think you were talking about block grants from the Canada Council for the Arts. Is that what you meant?

**Ms. Swan:** That is right. There are guidelines for those that are similar to although not quite as broad as the ones being proposed by the Canadian Heritage minister.

**Senator Banks:** Like the present regulations, they refuse funding to certain categories of books. They say do not even bother asking because they will not fund that kind of thing.

**Ms. Swan:** That is right.

**Senator Banks:** There is an analogy between that and the present proposed regulations.

**Ms. Swan:** I do not believe there is one about gratuitous violence. I will check; my lawyer has sent me a lot of notes on this.

**Senator Banks:** I did not mean specifically with respect to that. I meant the idea of setting out categories of books. For example, they say not to bother asking for funding for cookbooks because they will not do it. The present regulations say do not bother asking for funding for news programs because they will not do it.

**Ms. Swan:** Yes.

**Senator Goldstein:** I have a supplementary, if I may. You have been speaking of the chilling effect, and Senator Banks alluded to this as well.

In the federal regulations, there does presently exist a prohibition against pornography, and in provincial legislation or regulations, also against a variety of language, which appears to imply that there are moral or content judgments to be made by the appropriate authority. That does not seem to have had what I think you call correctly a chilling effect. Why do you think that these guidelines necessarily would have such a chilling effect?

**Ms. Swan:** They would be applied retroactively to an industry that depends on investors to make it happen. If they are to be punished after the film is made, it would be a disaster. Unfortunately, these guidelines are in place for all the arts. However, they have a different impact on the different artistic disciplines because of the way film production is different from how you make a book. Am I answering your question?

**Senator Goldstein:** Yes, and it raises another question. If a procedure were set forth that required any decision on content to be submitted to a court of superior jurisdiction immediately before a production and it were determined by summary judgment before a production started, would that meet the concern that you have just expressed?

**Ms. Swan:** That happens now. When they start on a film, they do a story board and a film proposal that goes before Telefilm Canada, which follows these guidelines. Telefilm Canada would be looking to determine whether the film was pornographic in their minds. Of course, films change. They go through different stages of transformation, so you could never know from the beginning of a film what the end product might look like. For

**Le sénateur Banks :** Madame Swan, vous avez parlé des subventions globales du Conseil des Arts du Canada, n'est-ce pas?

**Mme Swan :** Tout à fait. Les lignes directrices relatives aux subventions ressemblent à celles proposées par la ministre du Patrimoine canadien, bien qu'elles ne soient pas aussi vastes.

**Le sénateur Banks :** Selon la réglementation en vigueur, on refuse de financer certaines catégories de livres. On dit que cela ne vaut même pas la peine de demander du financement dans certains cas.

**Mme Swan :** Absolument.

**Le sénateur Banks :** On peut comparer cela avec le projet de loi.

**Mme Swan :** Toutefois, je ne crois pas qu'il soit question de la violence gratuite. Je vais vérifier; mon avocat m'a fait parvenir beaucoup d'information à ce sujet.

**Le sénateur Banks :** Ce n'est pas exactement ce que je voulais dire. Je parlais du fait d'établir des catégories de livres. Par exemple, on nous dit qu'aucun financement ne serait accordé à des livres de recettes. La loi proposée ne prévoit aucun financement pour les émissions d'information.

**Mme Swan :** C'est exact.

**Le sénateur Goldstein :** Si je puis me permettre, j'aurais une autre question à vous poser. Vous avez parlé de l'effet néfaste, et le sénateur Banks en a également fait allusion.

Dans la réglementation fédérale, il y a actuellement une disposition qui interdit la pornographie, et dans les lois ou règlements provinciaux, le langage vulgaire, ce qui signifie que l'autorité compétente doit évaluer le contenu des productions. À mon avis, cela ne semble pas avoir entraîné l'effet néfaste dont vous parlez. Pourquoi ces lignes directrices auraient-elles forcément un effet néfaste?

**Mme Swan :** Parce qu'elles s'appliqueraient rétroactivement à une industrie qui dépend des investisseurs. Si on refusait un crédit d'impôt après qu'un film eût été réalisé, ce serait un désastre. Malheureusement, ces lignes directrices s'appliquent à toutes les formes d'art. Cependant, leur incidence varie selon les disciplines étant donné que la production d'un film diffère de celle d'un livre. Est-ce que je réponds à votre question?

**Le sénateur Goldstein :** Oui, et cela m'amène à une autre question. Si, dès le départ, nous demandions à une cour supérieure de se prononcer sur le contenu d'un film avant que celui-ci ne soit produit et qu'elle rendait un jugement sommaire, est-ce que cela dissiperait la préoccupation que vous venez tout juste de soulever?

**Mme Swan :** C'est ce qui se fait actuellement. Lorsqu'on veut produire un film, on élabore un scénarimage puis on présente le projet à Téléfilm Canada, conformément à ces lignes directrices. Téléfilm Canada jugera si ce film est considéré comme pornographique. De toute évidence, les films subissent diverses transformations en cours de route, alors on ne peut pas vraiment savoir ce que sera le résultat final. Par exemple, les producteurs

instance, they changed the ending of my film, *Lost and Delirious*, without telling me. Luckily, I liked the film; otherwise, I would have had a problem. I was glad they did not tell me, because likely I would have objected and told them they had to follow the book, but I would have been wrong. They knew better about making cinema that I knew. The film process is step-by-step transformative.

**Senator Jaffer:** Your testimony has been very educational. You said that what we see and read helps to develop a society. For example, today's existing race attitudes are because of some of the work that you all have done. You are saying that peoples' collective conscience is evolving. What we would have accepted 10 years ago, we do not accept today.

Ms. Swan, you spoke about Canadian literature and said that the literal imagination is the writer's conscience in action. I was wondering if the four of you could expand on that? If I understand correctly, you are saying that you are censoring what our conscience is, what we imagine. Am I mistaken?

**Ms. Swan:** I said that for a lecture at York University to celebrate the millennium. I was talking about how the writer's imagination is always concerned with ethical choices. We might not think we are, but underneath most stories is an examination of ethical issues. That is very different from ideological issues, where a writer is trying to be didactic and put a certain point across. Readers no longer will accept that. I do not think that censorship is involved in doing that. Rather, it is just a natural concern that flows out of the writer's fascination with culture and the individuals about whom he or she is writing.

We need a climate where writers are encouraged to explore whatever story they have to tell and not care whether the story seems more left wing or right wing. The initial impetus to create comes out of something much deeper than politics.

**Senator Jaffer:** I understand then that you are speaking more about policy, not so much about pornography, which is the extreme example. You are saying that if the stories of violence against and abuse of women are not told, then how are we to change people's consciousness and how are we to change society's opinions.

**Ms. Swan:** That is exactly right. If those stories are not told, we do not develop as a culture. All of us have had the experience of watching a film and feeling uncomfortable. *Eastern Promises*, by David Cronenberg, made me uncomfortable. I had to get up and leave several times because there was so much violence, but I still found it to be a truly great film. As a democracy, we must give people the opportunity to grow and to become more understanding of other racial groups and genders. Art is a vehicle to do this because it opens up the question and it is open-ended. If it is good, it allows you to make up your own mind, but at times, it can make you feel incredibly uncomfortable. That discomfort is worthwhile because it gives us something more valuable, which is a deeper understanding of what it means to be human. I would hate any legislation to limit that.

du film *La Rage au Coeur* ont changé la fin sans me le dire. Heureusement, j'ai aimé le film car j'aurais eu un problème. J'étais contente qu'on ne me dise rien finalement, parce que je m'aurais probablement opposé à son contenu et demandé à ce qu'on s'en tienne au livre, mais j'aurais eu tort. Ils connaissent mieux le cinéma que moi. La production d'un film renferme donc plusieurs étapes de transformation.

**Le sénateur Jaffer :** Votre témoignage a été très instructif. Vous avez dit que ce que nous voyons et lisons contribue à développer une société. Par exemple, votre travail est en quelque sorte à l'origine des attitudes raciales d'aujourd'hui. Vous affirmez que la conscience collective est en pleine évolution. Nous n'acceptons pas aujourd'hui ce que nous aurions accepté il y a 10 ans.

Madame Swan, vous avez parlé de la littérature canadienne et indiqué que l'imagination littéraire était la conscience de l'auteur en action. Je me demandais si vous quatre pourriez nous en dire davantage à ce sujet. Si j'ai bien compris vos propos, vous censurez notre conscience, nos pensées, n'est-ce pas?

**Mme Swan :** C'est ce que j'ai dit lors d'une conférence à l'Université York à l'occasion du millénaire. Je parlais du fait que l'auteur se trouve constamment devant des choix éthiques. On n'y pense peut-être pas, mais derrière la plupart des histoires se cache un examen des questions éthiques. C'est très différent des questions idéologiques, où un auteur essaie de faire valoir son point de vue. Les lecteurs ne toléreront plus cela. Je ne crois pas que cela a à voir avec la censure. Il s'agit simplement d'une préoccupation naturelle de l'auteur relativement à la culture et aux personnes à propos desquelles il écrit.

Nous devons établir un climat qui incitera les auteurs à explorer toutes les possibilités et à ne pas se soucier du fait que leur histoire est plus souvent vers la gauche ou vers la droite. Le processus de création tient à quelque chose de beaucoup plus profond que la politique.

**Le sénateur Jaffer :** Je constate que vous parlez davantage de politique que de pornographie, qui est l'exemple extrême. Selon vos dires, si on ne raconte pas d'histoire à propos de la violence et des abus faits aux femmes, nous ne réussirons pas à changer la mentalité des gens ni les opinions de la société.

**Mme Swan :** Exactement. Si ces histoires ne sont pas racontées, nous ne nous développerons pas en tant que culture. Tout le monde a probablement déjà éprouvé un malaise en visionnant un film. Par exemple, j'ai trouvé difficile de regarder *Les Promesses de l'ombre*, de David Cronenberg. J'ai dû me lever à quelques reprises tellement il y avait de la violence, mais je considère tout de même qu'il s'agit d'un excellent film. Dans une démocratie, nous devons donner aux gens la possibilité de grandir et d'être plus compréhensifs à l'égard de l'autre sexe et des groupes raciaux. L'art nous permet de le faire puisqu'il se prête à diverses interprétations. Il donne libre cours à notre imagination, mais en même temps, il peut nous incommoder. Cela est tout à fait normal et rend l'art encore plus précieux puisqu'il nous permet de mieux comprendre l'être humain. Je ne voudrais surtout pas d'une mesure législative qui impose des carcans à cet égard.

[Translation]

**Senator Massicotte:** Thank you for being here with us today. We have a lot to learn and you are helping us to find our way. Playing the devil's advocate sometimes helps us to gather information. I am going to do that a little. It could be argued that the Criminal Code is perhaps not the best yardstick for measuring what is acceptable or not. From the point of view of society as such, yes, because our society values freedom of expression. But this debate is about a financial subsidy or a tax credit.

There are three aspects to your argument. You are looking for certainty, nothing retroactive, because it is quite difficult to find funding. All the players have to know what their risk is, and everything is clear. You say that you want nothing discretionary because that allows a society to get into trends and that goes against freedom of thought. Those are the points as I understand them.

If we could achieve those two factors, it is still not impossible to establish criteria of another kind, excessive violence or pornography. Our fellow Canadians could say: I do not want to subsidize something that I find excessive, or whatever. I do not like the word excessive because it is relative. But what if we established more specific criteria, independent of the Criminal Code, where freedom of expression was not the issue but subsidies were. Could there be a way of coming up with other criteria that would not be discretionary?

The provinces have criteria like that but they do not apply them. I am not knowledgeable enough to know whether other countries do. Society does not want to subsidize something that it finds objectionable. How can we establish something that is not arbitrary and that moves the line?

**Mr. Légaré:** First, tax credits can not be designed that way. They are an automatic funding method. If you want to analyze content, the selective assistance method at Telefilm Canada already exists. There are people who look closely at content, who look at artistic merit and who decide that one project perhaps has greater merit than another because funds are not unlimited and so, in order to obtain funding, choices have to be made. A tax credit is automatic in and of itself and you want to superimpose another committee that would make its decisions using criteria that are different from the ones that exist now. People would have no idea what to do any more. It would make things even more complicated. You would be trying to put something in place that we oppose.

We are opposed to moral criteria determining how tax credits are awarded. Would a committee be better than the mechanisms that already exist? The entire cultural sector, especially in cinema and television, needs state assistance. If you block state assistance, you block the creative process. We can understand that you might deny assistance for projects that should be able to find funding elsewhere. Reality programming, for example, is not funded by tax credits because you say that, with the state's limited means, it is up to the broadcaster, or someone else, to pay for that

[Français]

**Le sénateur Massicotte :** Merci d'être ici avec nous aujourd'hui. On a beaucoup à apprendre et vous nous aidez dans notre cheminement. L'approche de l'avocat du diable nous permet à l'occasion de chercher des informations. Je vais m'en servir un peu. On peut argumenter que le Code criminel n'est peut-être pas le meilleur point de repère pour déterminer ce qui est acceptable ou non. Oui, au point de vue de la société comme telle parce que la société valorise la liberté d'expression, mais le débat est du point de vue d'une subvention financière ou d'un crédit d'impôt.

Dans vos arguments, il y a trois points. Est-ce que vous désirez une certitude, pas après le fait, c'est déjà assez difficile de chercher un financement, il faut que tous les joueurs sachent quels risques ils prennent et c'est très clair. Vous dites que vous ne voulez rien de discrétionnaire parce que cela permet à une société d'avoir des tendances et cela contredit la liberté d'esprit. Ce sont des points que je comprends.

Si on pouvait atteindre ces deux facteurs, ce n'est pas néanmoins impossible d'établir une autre sorte de critère, la violence excessive ou la pornographie que nos concitoyens canadiens pourraient dire : je ne veux pas subventionner quelque chose que je trouve excessif ou quoi que ce soit. Je n'aime pas le mot excessif parce que c'est relatif, mais si on établissait des critères plus spécifiques, pas en vertu du Code criminel, où l'on ne parle pas de liberté d'expression, mais de subventions. Est-ce qu'il y aurait un moyen d'y arriver pour s'assurer des autres critères et qui serait non discrétionnaire?

Les provinces ont de tels critères, mais elles ne les exercent pas. Je n'ai pas suffisamment de connaissances pour savoir s'il y a d'autres pays qui le font. La société ne veut pas subventionner quelque chose qu'elle trouve désagréable. Comment peut-on établir quelque chose qui n'est pas arbitraire et qui bouge la ligne?

**M. Légaré :** D'une part, les crédits d'impôt ne peuvent pas être orientés de cette façon. C'est un mode automatique de financement. Si vous voulez faire de l'analyse de contenu, il y a déjà de l'aide sélective à Téléfilm Canada qui existe. Il y a des gens qui se penchent sur le contenu et qui regardent la valeur artistique de la chose et qui jugent que ce projet a peut-être plus de valeur qu'un autre parce qu'il n'y a pas de fonds illimités et qu'ils doivent choisir pour l'obtention du financement. Dès qu'on arrive au crédit d'impôt, c'est un mode automatique en tant que tel et vous superposeriez un autre comité qui déciderait sur des critères différents de ceux qui existent présentement. Les gens ne sauraient plus à quel saint se vouer. Cela complexifierait encore plus les choses. Vous essaieriez de rétablir ce à quoi nous nous opposons.

Nous nous opposons à l'introduction de critères moraux pour juger de l'attribution de crédits d'impôt. Est-ce que former un comité, avant, serait mieux alors que déjà il y a des mécanismes qui existent? Tout le secteur culturel, surtout en cinéma et en télévision, nécessite l'aide de l'État. Dès que vous refusez l'aide de l'État, vous refusez que des œuvres se créent. On peut comprendre que vous la refusiez pour des œuvres qui devraient trouver leur financement ailleurs. Par exemple, les émissions de télé-réalité ne sont pas financées par les crédits d'impôt parce que vous dites,

programming. The same thing applies to news; you say that the broadcasters should pay. Generally, you use tax credits to help projects that are harder to fund and that literally would not see the light of day if they did not receive state funding. By introducing criteria, you are paralyzing the cultural sector.

**Senator Massicotte:** You can accept provincial artistic criteria, which are subjective, but you are saying that the tax credit should be different, that the calculation should be automatic, mathematical. Those provincial criteria are very discretionary.

**Mr. Légaré:** The provincial tax credit is also a kind of automatic funding. There are language bonuses that increase the amount of assistance granted, but the criteria are normally applied automatically. Assistance is selective at both federal and provincial level. It is not provided according to moral criteria, but rather according to the artistic merit of the projects, the calibre of the production crew, the writer, the director, and so on. There are limits to state assistance, and so, if there are 100 requests, then each year there are a number of interesting projects that are not made. Committees come together — it is not a question of just one person — and try to analyze all the data, basically the ability of the producer, and the entire crew, to make the film.

This is simply because insufficient resources mean that assistance cannot go to everyone. You are suggesting adding another stage, becoming involved in what was essentially automatic. It is going to be difficult for that to work.

**Mr. Grégoire:** The big problem is the retroactivity. Artists are ready to deal with the discretionary aspects. They do that with Telefilm. People accept the project or they do not. It is done before the film or the program is made. Let me go back to a point you made. You asked if we can find a way for the public not to be subsidizing things they find objectionable.

We live in a democracy: the common good takes precedence over what is good for each individual. If I was an association of vegetarian products, I might ask why you were subsidizing beef producers because I find that objectionable. Any group of Canadians could say: personally, I find such and such objectionable and I do not want my taxes going there. If I am for or against Canada's position on Iran or Afghanistan, it is a personal decision. We live in a society where we have an upper House and a lower House and a democratic system precisely in order to make sure that the common good and the individual good fit together. Here we have a tax act saying that, since 2006, you cannot make that film and charging you tax that you did not know you owed. Any retroactive law is reprehensible in my view. If we can avoid making one in 2008, whatever happened before, let us seize the opportunity today to at least be on the right road.

avec les moyens limités de l'État, que c'est au diffuseur ou à d'autres de payer pour ces émissions. De la même façon, pour les nouvelles, vous dites que les diffuseurs devraient payer. Généralement ce que vous aidez, par les crédits d'impôt, ce sont des œuvres plus difficiles à financer qui justement ne verraient pas le jour si elles n'avaient pas le financement de l'État. En introduisant ces critères, vous sclérosez le secteur culturel.

**Le sénateur Massicotte :** Vous acceptez des critères subjectifs provinciaux artistiques, mais vous dites que le crédit d'impôt devrait être différent, que ce devrait être un calcul automatique, mathématique. Ces critères provinciaux sont très discrétionnaires.

**M. Légaré :** Le crédit d'impôt provincial est aussi un mode automatique de financement. Il y a des bonifications pour la langue qui augmentent l'aide accordée, mais ce sont des critères normalement automatiques dans l'application. Mais tant au fédéral qu'au provincial, il y a une aide sélective. Cette aide n'est pas faite selon des critères moraux, mais plutôt selon la valeur artistique des œuvres, la qualité de l'équipe de production, du scénariste, du réalisateur, et cetera. L'aide de l'État est limitée et donc si on a 100 demandes, chaque année il y a beaucoup de projets intéressants qui ne sont pas faits, des comités se penchent — il ne s'agit pas d'une seule personne — et ils essaient d'analyser l'ensemble des données, justement la capacité du producteur à faire le film et de l'ensemble de l'équipe.

C'est simplement parce que l'aide ne peut pas être donnée à tous, faute de moyens. Vous suggérez d'ajouter une autre étape qui est un instrument d'intervention à ce qui était essentiellement automatique. Cela pourrait difficilement fonctionner.

**M. Grégoire :** Le gros problème est la rétroactivité. Le côté discrétionnaire, un artiste est prêt à le subir. On le fait avec Téléfilm. Des gens acceptent ou refusent le projet. C'est fait avant que le film ou l'émission de télévision soit fait. Je reviens à ce que vous dites. Vous demandez si on peut trouver un moyen pour faire en sorte que les citoyens ne veuillent pas subventionner des choses désagréables.

Nous sommes en démocratie, le bien commun l'emporte sur le bien particulier. Si j'étais une association de produits végétariens, je demanderais pourquoi vous subventionnez les producteurs de bœuf parce que je trouve cela désagréable. Tout groupe de citoyens pourrait dire que personnellement, je trouve cela désagréable et je refuse que mes impôts paient cela. Si je suis pour ou contre la position du Canada face à l'Iran ou à l'Afghanistan, cela devient discrétionnaire. Nous vivons dans une société où il y a justement une Chambre haute et une Chambre basse et un système démocratique pour faire en sorte que le bien commun et le bien particulier riment ensemble. Nous avons là un cas où toute chose rétroactive que ce soit, dans une Loi de l'impôt qui dit que depuis 2006 vous n'avez pas le droit de le faire et on vous charge de l'impôt alors que vous ne le saviez pas, toute loi rétroactive est inique selon moi et surtout en 2008, si on peut éviter d'en faire une, peu importe ce qui s'est passé, profitons d'aujourd'hui pour au moins être sur le bon chemin.

[English]

**Senator Johnson:** My colleagues have covered many of the questions I had. I entirely agree with all of you about an artistic chill. I feel it already and it worries me very much as a senator, a legislator and also as the president of a festival in Manitoba where I work with artists, writers and film producers trying to put money together to put our stories on the screens. As a result, I want a healthy cultural community. I welcome the discussions we are having in these Senate hearings because I think the arts must be discussed more in our country. I get upset when they are not. Even if the opportunity has to come this way, it is still a tremendous opportunity for everyone to say what they really think not only about this bill but also about what is happening overall.

Ms. Swan, I admire your work very much. You should have added *Fugitive Pieces* to the list, by the way.

Could you elaborate on the comment you made about backroom fundamentalists? This proposed legislation has been drifting around for a long time and has found a home in this huge omnibus bill we are faced with now. It did not find recognition in the House. They sent it to the Senate where this committee picked it up, not on this aspect, but on a pension point. This came about rather by accident, for which I am thankful, but, at the same time, where does the comment about backroom fundamentalists come into play?

**Ms. Swan:** I share your view. I am glad to be here to discuss these ideas, because we do need more cultural debate. That is how we learn from each other and grow, and how the arts get stronger.

When this story first broke in the newspapers, Reverend McVety was quoted as saying that he was responsible for getting this mechanism in the bill. I see in *The Globe and Mail* this morning that he denied yesterday that he had anything to do with it. There is a feeling that one of these things is true. I have no proof; I am simply responding to a sense that, with the background of some Conservative Party members, there may be a core group that wants to apply a more literal interpretation to the arts because they have a more fundamentalist approach in their religion.

I certainly affirm their right to have a voice, but I do not agree with it. I know this legislation originated with the Liberals. I think it was designed originally to deal with the hate bill, but I do not think it went beyond the draft stage. I am pretty sure they have no interest in it being used as a way to censor Canadian films through the back door.

**Senator Johnson:** As Senator Banks pointed out, the Senate can only pass, amend or defeat a bill. There are no other options. That has to be made clear, not only to you but to all artists around the country. As the Conservatives have only 18 or 19 senators, we will not be able to defeat it.

[Traduction]

**Le sénateur Johnson :** Mes collègues ont déjà couvert bon nombre des questions que j'avais. Je suis entièrement d'accord avec vous concernant la création d'un malaise chez les artistes. Je le sens déjà et cela m'inquiète beaucoup en tant que sénatrice, législatrice et présidente d'un festival manitobain où je travaille avec des artistes, des auteurs et des producteurs de films pour amasser de l'argent en vue de projeter nos histoires à l'écran. Par conséquent, je prône une communauté culturelle saine. Je suis très heureuse que nous tenions ces discussions au Sénat parce qu'à mon avis, les arts sont négligés sur ce plan au pays. Cela me bouleverse. Même si ce n'est pas dans un contexte joyeux, c'est une bonne occasion que vous avez de vous prononcer non seulement sur ce projet de loi, mais aussi sur la situation en général.

Madame Swan, j'admire énormément votre travail. Soit dit en passant, vous auriez dû ajouter *La mémoire en fuite* à la liste.

Pourriez-vous nous en dire un peu plus au sujet des fondamentalistes de l'ombre? Ce projet de loi poireaute depuis longtemps, et on l'a finalement inscrit dans cet énorme projet de loi omnibus dont nous sommes saisis aujourd'hui. Il est passé inaperçu à la Chambre. On l'a renvoyé au Sénat, particulièrement à notre comité, pas sur cet aspect, mais plutôt sur la question des pensions. Nous sommes donc en quelque sorte tombés sur ce dossier par accident, et j'en suis d'ailleurs très heureux, mais j'aimerais savoir ce que les fondamentalistes de l'ombre viennent faire là-dedans.

**Mme Swan :** Je partage votre avis. Je me réjouis de participer à ces discussions car j'estime que nous devons tenir davantage de débats culturels. C'est ainsi qu'on apprend et grandit, et qu'on renforce le milieu artistique.

Lorsque cette histoire a fait la une, on disait que le révérend McVety était celui qui avait proposé d'inscrire ce mécanisme dans le projet de loi. Selon le *Globe and Mail* de ce matin, celui-ci aurait affirmé n'avoir rien à voir avec cette histoire. On semble croire que c'est vrai. Je n'ai aucune preuve; je dis simplement que, compte tenu des antécédents de certains membres du Parti conservateur, il se peut qu'il y ait un groupe qui veule appliquer une interprétation plus littérale aux arts en raison de l'approche fondamentaliste prônée par leur religion.

Ils ont certainement le droit de s'exprimer, mais je ne suis pas d'accord avec eux. Je sais que les libéraux sont à l'origine de cette mesure législative. Je crois qu'elle avait été conçue au départ pour traiter de la propagande haineuse, mais je ne crois pas qu'elle se soit rendue à l'étape de la rédaction. Je suis presque certaine qu'ils n'avaient aucun intérêt à l'utiliser comme moyen détourné de censurer les films canadiens.

**Le sénateur Johnson :** Comme le sénateur Banks l'a fait remarquer, le Sénat peut uniquement adopter, modifier ou rejeter un projet de loi. Il n'y a pas d'autre alternative. Il faut que ce soit clair, non seulement pour vous, mais aussi pour tous les artistes du pays. Comme les conservateurs n'ont que 18 ou 19 sénateurs, nous n'arriverons pas à le rejeter.

Given what is happening, do you think the minister's suggestion of giving her guidelines for administrative procedures in the next year is of any value to you? Would you prefer that we plough ahead and make a decision on this bill now?

**Mr. Waddell:** As senators, you are legislators, and you tend to remain here longer than the life of any particular government. As governments come and go, attitudes of governments change. How governments interpret legislation changes over time.

You need to be conscious that any government of the day may have the best of intentions, as every government says it does, but that does not mean that is how a future government will assess things.

Were you to agree to guidelines being acceptable, there is no guarantee that guidelines written now will be maintained five years from now. This starts down a path you do not want to take relating to issues of freedom of expression. It would be much better to draw a firm line in the sand on that.

Although PEN Canada is not a major player in this, we are not interested in working on guidelines, because I think guidelines move us away from the issue we are concerned about, which is the ability of successive governments, whether at the political or the bureaucratic level, to redefine a broad phrase such as "contrary to public policy" to whatever may suit their interests at the time, which will be harmful to freedom of expression.

The answer, in short, is no. We think the answer for the committee would be to take that clause out of the bill — amend the bill by removing that clause — which would have the effect of sending it back to the House.

**Senator Johnson:** I come from the province of Manitoba, which in its last budget increased tax credits for filmmakers. A lot of American films are made in Manitoba. We also have some Canadian films; Phyllis Laing and Buffalo Gals Pictures do some very good films of Canadian stories like *The Stone Angel*, which has just come out.

My concern is that they do not have to meet any criteria in the content of their films. Do you think this adds to the argument about removing this clause from our bill?

**Mr. Waddell:** This issue of the clause's differing applicability to Canadian as opposed to foreign producers has been raised at the committee.

**Senator Johnson:** The provinces differ in the number of tax credits they offer to film. Manitoba has made it almost a policy to develop the film industry in the province, as have other provinces, such as B.C. Do you think they should get more scrutiny at all levels, too?

Compte tenu des circonstances, pensez-vous que la proposition de la ministre de fournir des lignes directrices relatives aux procédures administratives au cours de la prochaine année peut vous être utile? Préférez-vous que nous nous entétions et prenions une décision tout de suite au sujet du projet de loi?

**M. Waddell :** En tant que sénateurs, vous êtes des législateurs et votre mandat a tendance à être plus long que celui de tout gouvernement. Les attitudes changent au fur et à mesure des gouvernements. La façon dont les gouvernements interprètent la loi évolue au fil du temps.

Il faut être conscient que même si le gouvernement au pouvoir a les meilleures intentions du monde, comme il le prétend, cela ne veut pas dire qu'un autre gouvernement évaluerait les choses de la même façon.

Vous pouvez considérer que ces lignes directrices sont acceptables, mais il n'y a rien qui garantisse qu'elles seront les mêmes dans cinq ans. Nous nous engageons dans une voie que nous ne voulons pas nécessairement relativement à la question de la liberté d'expression. Il serait préférable de fixer des limites.

Même si PEN Canada n'est pas un protagoniste dans cette affaire, nous ne sommes pas intéressés par ces lignes directrices, parce que je crois qu'elles nous éloignent de la question qui nous préoccupe véritablement, c'est-à-dire la capacité des gouvernements successifs, que ce soit au niveau politique ou bureaucratique, de redéfinir une vague notion telle que « contraire à l'ordre public » ou qui va à l'encontre de leurs intérêts du moment, ce qui est susceptible de nuire à la liberté d'expression.

Bref, la réponse est non. Nous sommes d'avis que le comité devrait retirer cette disposition du projet de loi — modifier le projet de loi par suppression —, ce qui aurait pour effet de le renvoyer à la Chambre.

**Le sénateur Johnson :** Je viens de la province du Manitoba et, dans son dernier budget, le gouvernement provincial a augmenté ses crédits d'impôt pour la production de films. Beaucoup de films américains sont produits au Manitoba. Nous avons aussi certains films canadiens; Phyllis Laing et Buffalo Gal Pictures reprennent de très bonnes histoires canadiennes telles que *The Stone Angel*, qui vient tout juste de sortir.

Ce qui me préoccupe, c'est que ces producteurs n'ont pas à répondre à certains critères concernant le contenu de leurs films. Pensez-vous que cela pèse dans la balance pour le retrait de cette disposition du projet de loi?

**M. Waddell :** On a soulevé en comité le fait que cette disposition s'applique aux producteurs canadiens et pas aux producteurs étrangers.

**Le sénateur Johnson :** Les crédits d'impôt remboursables pour la production de films varient d'une province à l'autre. Les gouvernements du Manitoba et de la Colombie-Britannique se sont engagés à développer l'industrie cinématographique dans leur province. Croyez-vous qu'on devrait examiner tous les niveaux de plus près?

**Ms. Swan:** No. I think Canadian films need to be encouraged, because we are starting to see them take off the way Canadian literature did in the 1970s with Margaret Atwood and Michael Ondaatje. It seems to be a particularly crucial point in the film industry here, in English Canada anyway.

The Quebec film industry has been much stronger in the last 20 years than the English Canadian film industry. Now the industry is taking off in English Canada, and it is wonderful that it is happening in Manitoba. I would encourage everyone here to support our Canadian films and to go see one tonight.

**Senator Johnson:** I do not think people realize how much revenue and jobs the film industry gives to provinces. That should be on the record in terms of reviewing not only this particular bill and this clause in it, but the arts in general.

**The Chair:** That is an important point to clarify.

I welcome our next witnesses, Mr. Robert Morrice, from Aver LP, and Ms. Elaine Morissette, from the National Bank of Canada.

**Robert Morrice, Principal, Aver Media LP:** Honourable senators, thank you for allowing me to appear today. My goal, along with that of my contemporary Elaine Morissette, is to provide you with a lender's perspective on the potential impact of the "contrary to public policy" disqualifications for the refundable tax credit as contained in Bill C-10.

I am a principal Aver Media, an entrepreneurial lender to the film and television industry. I am a career banker in this sector and have provided billions of dollars of interim financing to film and television productions. I have been financing the federal labour tax credit since its inception in 1995.

Aver Media is a new entity, having commenced operations in mid-2006, but our senior management team has decades of experience in the sector. In addition to interim financing production, Aver also offers financial advisory services, rights navigation and consulting services to the film and television sector. To date, Aver has completed almost 100 financings representing production budgets of more than \$500 million.

By way of background, only three Canadian banks — the Royal Bank of Canada, the National Bank of Canada and HSBC Bank Canada — currently offer production loans to the film and television industry.

**The Chair:** Do you mean that those are the only banks among the chartered banks or among all banks?

**Mr. Morrice:** No one else in Canada is doing it regularly at this time.

Prior to 1982, most Canadian banks provided loans to film productions secured by the tax shelter of that era. All of the banks experienced losses when the tax shelter rules changed in 1982,

**Mme Swan :** Non. Je pense qu'on doit encourager la production de films canadiens, car l'industrie commence à devenir plus prospère, comme la littérature canadienne dans les années 1970, avec Margaret Atwood et Michael Ondaatje. Il semble que ce soit particulièrement important dans l'industrie cinématographique, du moins au Canada anglais.

Au cours des 20 dernières années, l'industrie cinématographique a été beaucoup plus fructueuse du côté du Québec que du côté du Canada anglais. Maintenant, le marché anglais est en plein essor, et c'est merveilleux de voir que cela se produit au Manitoba. Je vous demande donc d'encourager nos films canadiens et même d'en visionner un ce soir.

**Le sénateur Johnson :** Je ne crois pas que les gens savent à quel point l'industrie cinématographique génère des revenus et crée des emplois dans les provinces. Nous devrions le préciser dans le cadre de notre examen non seulement de ce projet de loi et de cette disposition, mais aussi des arts en général.

**Le président :** Ce serait un détail important à préciser.

Je souhaite la bienvenue à nos prochains témoins, M. Robert Morrice, d'Aver LP, et Mme Elaine Morissette, de la Banque Nationale du Canada.

**Robert Morrice, gestionnaire principal, Aver Media LP :** Honorables sénateurs, je vous remercie de me donner l'occasion de comparaître aujourd'hui. Mon but aujourd'hui, en compagnie de mon homologue Elaine Morissette, c'est de vous parler, du point de vue d'un prêteur, de l'incidence potentielle de l'inadmissibilité au crédit d'impôt des productions jugées « contraires à l'ordre public » prévue dans le projet de loi C-10.

Je suis directeur, à Aver Media, un prêteur dans l'industrie cinématographique et télévisuelle. Je suis un banquier de carrière dans le secteur et j'ai versé des milliards de dollars en prêts intérimaires pour la production de films et d'émissions télévisées. Je finance le crédit d'impôt fédéral depuis sa création en 1995.

Aver Media est une nouvelle entité, qui a entrepris ses activités au milieu de l'année 2006, mais l'équipe de la haute direction a des dizaines d'années d'expérience dans le secteur. En plus de fournir un financement provisoire, Aver Media offre également des services consultatifs en matière de finances et de productions cinématographiques et télévisuelles. Jusqu'à présent, Aver Media a accordé près de 100 prêts représentant des budgets de production de plus de 500 millions de dollars.

À titre indicatif, sachez que seulement trois banques canadiennes — la Banque Royale du Canada, la Banque Nationale du Canada et la Banque HSBC — octroient actuellement des prêts aux producteurs cinématographiques et télévisuels.

**Le président :** Voulez-vous dire que ce sont les seules banques parmi les banques à charte ou parmi toutes les banques?

**M. Morrice :** Aucune autre au Canada ne le fait régulièrement à l'heure actuelle.

Avant 1982, la plupart des banques canadiennes accordaient des prêts qui étaient garantis par l'abri fiscal de l'époque. Toutes les banques ont subi des pertes lorsque les règles concernant les

which to this day keep some Canadian banks from lending to the sector. The Royal Bank lost less than the other banks did, and for a number of years it was the only one that continued to lend to the industry. In the mid-1990s, rapid growth in the industry, along with several public offerings, led five banks to re-enter the sector. The National Bank of Canada and HSBC are the only two that remain active. The rest wound down their film financing operations. This is a specialized sector with significant risks to lenders who lack sufficient expertise.

I mention this history because few Canadian producers are able to produce film and television projects without an interim lender, and producers have few Canadian sources of such loans. Bill C-10 might further restrict producers' options. An interim loan is required because the producers do not collect the proceeds from the financing sources until the project is delivered. Typically, tax credit proceeds are not received until several months after delivery.

Interim financing loans to film and television productions are structured as project financings. The loans are repaid by the sources of financing, which include commercial sales to exhibitors and/or broadcasters; proceeds from Telefilm Canada or the Canadian Television Fund; and federal and provincial tax credits, or provincial grants in the case of Alberta. With the exception of tax credits, each of these sources of financing is sum certain with fixed amounts due and payable upon certain milestones or specific dates. The interim lender provides up to 100 per cent of the value of these contracts, in contrast to traditional commercial lending where contracts are margined at 75 per cent or less if the contract is with a party from outside Canada.

As for the tax credits, the standard practice is to provide a loan of up to 75 per cent of the value of the tax credit until receipt of confirmation certificates from the Canadian Audio-Visual Certification Office, CAVCO, and the respective province. Once the certificates are received, the interim lender advances up to an additional 15 per cent to bring the advance rate up to 90 per cent. The reason for the lower advance rates against tax credits is the fact that they are not sum certain. The actual amount of the refundable tax credit earned is not determined until production costs have been audited. Producers have sufficient experience with the tax credit to accept that these margining rates are sufficient to compensate for the risk that the tax credit amounts are not sum certain.

It is up to the individual producer to finance the other end of the tax credit — the portion not financed by the interim lender — at the rate of 25 per cent at the outset and falling to 10 per cent once the certificates are received. This requirement is a major

abris fiscaux ont changé en 1982, ce qui a fait en sorte que plusieurs banques canadiennes ne veulent plus financer le secteur. La Banque Royale canadienne a perdu beaucoup moins que les autres banques et, pendant plusieurs années, elle était la seule à consentir des prêts à l'industrie. Au milieu des années 1990, compte tenu de la croissance rapide de l'industrie et du nombre d'émissions publiques, cinq banques ont recommencé à financer des productions. La Banque Nationale du Canada et la HSBC sont les deux seules encore actives. Les autres ont progressivement cessé leurs activités de financement de l'industrie. Il s'agit d'un secteur spécialisé qui comporte de grands risques pour les prêteurs qui manquent d'expertise.

Je mentionne cet historique parce qu'il y a peu de producteurs canadiens qui sont en mesure de réaliser des films et des émissions de télévision sans l'aide d'un prêteur intérimaire. Or, au Canada, les sources de financement intérimaires sont rares. Le projet de loi C-10 risque de limiter encore davantage les options offertes aux producteurs. Ces derniers ont besoin de prêts intérimaires parce qu'ils n'ont accès aux sources de financement qu'une fois le projet achevé. Habituellement, les crédits d'impôt ne sont versés que plusieurs mois après l'achèvement du projet.

Les prêts intérimaires accordés aux productions cinématographiques et télévisées font l'objet d'ententes de financement. Les prêts sont remboursés par les sources de financement, lesquelles englobent les ventes commerciales aux exploitants ou aux radiodiffuseurs; l'aide accordée par Téléfilm Canada et le Fonds canadien de télévision; les crédits d'impôt fédéraux et provinciaux, ou les subventions provinciales dans le cas de l'Alberta. Sauf pour ce qui est des crédits d'impôt, chaque source de financement représente une somme déterminée qui doit être remboursée par versements au moment de l'atteinte de certains jalons ou à date fixe. Le prêteur intérimaire accorde un prêt pouvant atteindre jusqu'à 100 p. 100 de la valeur des contrats, contrairement à ce que font les banques commerciales traditionnelles, qui vont accorder un financement équivalent à 75 p. 100 du contrat ou moins, si le contrat est conclu avec un tiers de l'étranger.

Pour ce qui est des crédits d'impôt, la règle veut que l'on consente un prêt allant jusqu'à 75 p. 100 de la valeur du crédit d'impôt en attendant que les certificats de confirmation soient délivrés par le Bureau de certification des produits audiovisuels canadiens, le BCPAC, et la province respective. Une fois les certificats reçus, le prêteur intérimaire va accorder un supplément de 15 p. 100, ce qui porte le pourcentage consenti en avance à 90 p. 100. Les paiements anticipés versés au regard des crédits d'impôt sont plus faibles parce qu'ils ne représentent pas une somme déterminée. Le montant du crédit d'impôt remboursable n'est calculé qu'une fois les coûts de production évalués. Les producteurs, qui connaissent suffisamment bien le crédit d'impôt, savent que les paiements anticipés visent à compenser le fait que le montant du crédit d'impôt ne correspond pas à une somme déterminée.

Il revient à chaque producteur de financer la partie du crédit d'impôt qui n'est pas couverte par le prêteur intérimaire — 25 p. 100 au départ, et 10 p. 100 une fois les certificats délivrés. Cette exigence constitue un fardeau majeur pour les producteurs

burden on producers and frequently means that they cannot pay themselves until the tax credit proceeds are received. A reduction in the rate of margining would mean that producers would somehow have to make up the difference.

At present, the factors that can affect the amount of tax credit payable are clear, objective, consistent and predictable. Subclause 120(12) of Bill C-10 would introduce a new, unpredictable factor that could reduce the tax credit proceeds to zero. In such an environment, it is quite possible that producers would not be able to obtain financing against the tax credits. Few producers would be able to proceed with a production unless they could obtain interim financing against those tax credits.

In my 20 years of banking this sector in Canada, I have analyzed and financed several different iterations of public support, from shelters to grants to equity investments to the current refundable tax credit. The overriding principle in determining whether each of these programs was bankable was that the factors determining the amount to be paid were clear, objective, consistent and predictable.

This concludes my formal remarks, and once again I thank you for this opportunity.

*[Translation]*

**Elaine Morissette, Senior Manager, TV and Motion Picture Group, National Bank of Canada:** Mr. Chair, I am the head of the TV and Motion Picture Group at the National Bank of Canada. The National Bank funds about 400 to 450 productions a year. We have been doing so since 1998. In Quebec, we were the first lender to provide funding of this kind; most producers get their funding from us.

For us, Bill C-10 would have an impact on our ability to lend against the tax credit, and, in fact, on funding Canadian content in general because we need certainty and, as Mr. Morrice said, because we have to provide our loans before production starts and during it. If we had no clear picture of the production's eligibility for tax credit, it would be almost impossible to provide the funding.

The impact is greater than simply funding the tax credit because, when we conduct our risk analysis, we have to make sure that producers have the funds for their films. For example, if they have two million dollars in tax credits to come but have no access to funds with which to pay their expenses during the production, the whole project could really be at risk. And very rarely does a producer have two million dollars in cash to fund a production. I feel that it would certainly be difficult for them to begin a production without being certain that they were eligible.

**The Chair:** Does that conclude your testimony?

qui, souvent, ne peuvent se payer qu'une fois le crédit d'impôt reçu. Une baisse du pourcentage consenti en prêts signifierait que les producteurs seraient tenus de combler l'écart.

À l'heure actuelle, les critères qui influent sur le montant du crédit d'impôt versé sont clairs, objectifs, cohérents et prévisibles. Le paragraphe 120(12) du projet de loi C-10 introduirait un nouveau facteur imprévu qui pourrait réduire le crédit d'impôt à zéro. Dans de telles circonstances, les producteurs ne seraient sans doute pas en mesure d'obtenir du financement au regard des crédits d'impôt. En effet, en l'absence de prêts intérimaires, rares sont ceux qui pourraient réaliser un projet.

Je travaille dans ce domaine depuis 20 ans. J'ai analysé et financé plusieurs initiatives de soutien publiques : mentionnons les abris fiscaux, les subventions, les investissements en actions, le crédit d'impôt remboursable actuel. Un principe dominant permettait de déterminer si chacune de ces mesures pouvait être financée : l'existence de critères clairs, objectifs, cohérents et prévisibles.

Voilà qui termine mon exposé. Encore une fois, merci de m'avoir donné l'occasion de vous rencontrer.

*[Français]*

**Elaine Morissette, gestionnaire principale, Groupe de cinéma et télévision, Banque nationale du Canada :** Monsieur le président, je suis en charge du Groupe de cinéma et télévision de la Banque nationale du Canada. Nous finançons environ 400 à 450 productions par année à la Banque Nationale. Nous le faisons depuis 1998 et, au Québec, nous sommes le premier prêteur à offrir ce financement; la plupart des producteurs se financent avec nous.

Pour nous, le projet de loi C-10 aura un impact sur notre capacité de prêter sur le crédit d'impôt, par le fait même sur le financement du contenu canadien parce qu'on a besoin de certitude et comme M. Morrice l'a mentionné, parce qu'on doit débours nos prêts avant le début de la production et pendant la production. Si on n'est pas dans une zone claire sur l'admissibilité des crédits d'impôt, il sera presque impossible d'accorder du financement.

L'impact est plus grand que financer le crédit d'impôt parce que quand on fait notre analyse du risque, on doit s'assurer que les producteurs ont les fonds pour financer tous leurs films. Par exemple, dans un dossier, s'ils ont deux millions de crédits d'impôt à recevoir et qu'ils n'ont pas accès à des fonds pour payer leurs dépenses pendant la production, cela pourrait vraiment mettre la production en péril. On ne pourrait pas financer le reste des sources de fonds dans la structure. Et c'est très rare qu'un producteur ait deux millions de dollars en liquidités pour financer une production. Je pense que ce serait certainement difficile pour eux de commencer à produire quelque chose sans avoir une certitude d'admissibilité.

**Le président :** C'est votre témoignage?

**Ms. Morissette:** I do not want to repeat what others have already said.

**The Chair:** Fine then. We have a list of senators who want to ask questions, but I have a question for you first.

[*English*]

Mr. Morrice, my question is about a completion guarantee as part of the package necessary to give certitude to the money lenders. What is a completion guarantee and how does it work?

**Mr. Morrice:** A completion guarantee is a unique form of insurance. It is the only policy of insurance I am aware of that actually covers fraud as well. All the amounts of financing that we spoke of are contingent upon completion and delivery of the film or television project.

Quite often, if high risks are involved — and they might involve certain factors of the production or certain aspects of the past behaviour of producers, directors or stars — then certainly lenders look for an outside party to come in to guarantee that the production will be completed on time and on budget. That enables these contingent sources of financing to be triggered and earned. The tax credit is also a contingent form of financing in that certain tests need to be met for that tax credit to be earned.

**The Chair:** Then it is in the same sort of realm, and the person dispersing the funds must have that comfort level.

**Mr. Morrice:** When negative pickup financing began in the mid-1940s as a way to get around the guilds and studio relationships, almost everything done was covered by a completion bond. Today, many producers have shown themselves able to complete and deliver without needing a completion bond. It is not the case in every production.

**The Chair:** It is a case of their credit.

**Mr. Morrice:** It is more than just their credit. It is actually an unlimited exposure at times to be able to complete and deliver a film. The policy of insurance is different in this case because the completion bonder actually puts its own money at risk to complete and deliver the film.

**Senator Goldstein:** I take it, then, that the completion bond of which you are speaking is not dissimilar to the completion bonds we see in other kinds of project financing, for instance real estate projects, and bonding mechanisms that may or may not be insurance.

There are some opinions that these bonds are not an insurance. However we may characterize them, you are not in that field, and this provision — correct me if I am wrong — would not affect completion bonding.

**Ms. Morissette:** The completion bond company will request that no matter what happens, the lender disburses the money and that there is sufficient money available to produce. Otherwise the completion bonder is not on the hook, I would say.

**Mme Morissette :** Je ne veux pas répéter ce qui a déjà été dit.

**Le président :** C'est clair et très bien. Nous avons une liste de sénateurs, mais j'aimerais poser tout d'abord une question.

[*Traduction*]

Monsieur Morrice, je voudrais vous poser une question au sujet de la garantie de bonne fin qui a pour objet de donner une assurance aux prêteurs. Qu'est-ce qu'une garantie de bonne fin et comment fonctionne-t-elle?

**M. Morrice :** Une garantie de bonne fin est une forme unique d'assurance. À ma connaissance, c'est la seule police d'assurance qui permet de couvrir également les actes de fraude. Toutes les sources de financement qui ont été mentionnées dépendent de l'achèvement d'un projet de film ou d'émission de télévision.

Très souvent, si les risques sont élevés — en raison de certains facteurs de production, du comportement antérieur des réalisateurs, des directeurs, des acteurs —, les prêteurs se tournent vers un tiers de l'extérieur pour garantir que le projet va être achevé à temps et dans les limites du budget. Cela permet aux autres sources de financement d'entrer en jeu. Le crédit d'impôt constitue également une forme de financement conditionnel, en ce sens que certains critères doivent être remplis pour que le crédit d'impôt soit accordé.

**Le président :** Donc, tout cela relève du même domaine et la personne qui verse les fonds doit avoir cette garantie.

**M. Morrice :** Lorsque le financement selon le principe de la sélection sur négatif a vu le jour au milieu des années 1940 pour contourner les guildes, les studios, presque tout était couvert par la caution de bonne fin. Aujourd'hui, de nombreux producteurs ont démontré qu'ils sont en mesure d'achever un projet sans avoir recours à une telle caution. Ce n'est toutefois pas le cas de chaque production.

**Le président :** C'est la preuve qu'ils sont fiables.

**M. Morrice :** C'est plus que cela. Les producteurs prennent parfois des risques illimités dans le but d'achever leur film. La police d'assurance est différente dans ce cas-ci parce que le garant de bonne fin met son propre argent à risque pour achever et livrer le film.

**Le sénateur Goldstein :** Donc, la caution de bonne fin à laquelle vous faites allusion n'est pas tellement différente du cautionnement d'accomplissement qui s'applique, par exemple, aux projets immobiliers, et des autres types de caution qui peuvent ou non tenir lieu de police d'assurance.

Pour certains, ces cautions ne constituent pas une police d'assurance. Or, peu importe comment nous les appelons, et vous n'êtes pas un spécialiste en la matière, cette disposition — corrigez-moi si je me trompe — n'aurait aucun impact sur les cautions de bonne fin.

**Mme Morissette :** Les émetteurs de cautions de bonne fin vont exiger que, quoi qu'il arrive, le prêteur verse suffisamment d'argent aux fins de production. Autrement, le garant de bonne fin est libéré de toute responsabilité.

In the guarantee, the lenders will require that, if the completion bond company takes over production, it will have to comply with tax credit rules and make it qualify. It has an impact on the completion guarantee.

[Translation]

**Senator Goldstein:** So then, in your opinion, the guarantee could also be affected by the proposed provisions.

**Ms. Morissette:** Possibly. They run the extra risk of guaranteeing that the production would qualify, if additional conditions were in place. In any event, there would be no need to have a completion guarantee if the funds are not available in advance.

[English]

**Mr. Morrice:** You are correct that it is a different kind of completion bond than what used in the construction industry. In this case, the completion bonder does put its own money at risk to bring the production to completion. The completion bonder has a clause in the bond that says they will only guarantee that the production will be made on time and on budget if all of the sources of financing are made available to the producer as agreed in the financing structure. Should one of those financing sources fail to materialize, the bonders are off the hook.

**Senator Meighen:** Off the hook in whole or in part? What if you only get 50 per cent?

**Mr. Morrice:** If you get 98 per cent, the bonder is off the hook.

[Translation]

**Senator Ringuette:** Ms. Morissette and Mr. Morrice, last week your colleagues from the Royal Bank, which you identified as the other financial institution that provides financing for film productions in Canada, conveyed to us the same message that you have delivered to us today, namely that when it comes to financing arrangements, if the federal film tax credit provisions are not clear —

[English]

If the tax credit for films is not clear, not, as you said, predictable and consistent, the financial institution will back away from financing productions. That is a major concern. When we first started hearing witnesses on this, the minister and her officials were before us and I asked whether they had done an economic impact study on that piece of legislation. Their answer was that no, they had not.

That this tax credit needs to have a clear, predictable, consistent and reliable message is the ground floor for the industry. Otherwise, I sense that none of you would be interested, as you have shown in the past, in providing financial assistance to the industry. Am I wrong?

Dans la garantie, les prêteurs vont exiger que l'émetteur de la caution de bonne fin, s'il prend en charge les activités de production, se conforme aux règles du crédit d'impôt et fasse en sorte que le projet y soit admissible. Cela a un impact sur la caution de bonne fin.

[Français]

**Le sénateur Goldstein :** Donc, d'après vous, le cautionnement pourrait être affecté aussi par ces dispositions proposées.

**Mme Morissette :** Il pourrait l'être. C'est un risque supplémentaire pour eux de garantir que cela se qualifie s'il y a des conditions supplémentaires. De toute façon, il n'y aura pas lieu d'avoir une garantie d'achèvement s'il n'y a pas d'argent disponible au préalable.

[Traduction]

**M. Morrice :** Vous avez raison de dire que cette caution est différente du cautionnement d'accomplissement qui s'applique au secteur de la construction. Dans ce cas-ci, le garant de bonne fin met son propre argent à risque pour assurer l'achèvement du projet. Il s'appuie sur une clause de la caution qui précise que tout ce qu'il garantit, c'est que le projet va être terminé à temps et dans les limites du budget si le producteur a accès à toutes les sources de financement prévues dans l'entente. Si une de ces sources ne se concrétise pas, le garant est libéré de toute responsabilité.

**Le sénateur Meighen :** En partie ou en totalité? Qu'arrive-t-il si le producteur n'a accès qu'à 50 p. 100 du financement?

**M. Morrice :** S'il a accès à 98 p. 100 du financement, le garant est exonéré de toute responsabilité.

[Français]

**Le sénateur Ringuette :** Madame Morissette et monsieur Morrice, vos collègues de la Banque Royale, que vous avez identifié comme l'autre institution bancaire qui travaille au niveau du financement pour les productions de film au Canada, la semaine dernière, par l'entremise d'un témoin, ont envoyé le même message que vous venez de nous livrer, c'est-à-dire qu'au niveau du financement, si le crédit d'impôt pour les films du gouvernement fédéral n'est pas clair...

[Traduction]

Si les critères du crédit d'impôt pour les productions cinématographiques ne sont pas, comme vous l'avez dit, clairs, prévisibles et cohérents, l'institution financière ne financera pas les productions. Il s'agit là d'un problème majeur. Au début des audiences, nous avons rencontré le ministre et ses fonctionnaires. Je leur ai demandé si une étude d'impact économique avait été réalisée. Ils ont répondu non.

Le crédit d'impôt doit reposer sur des critères qui sont clairs, prévisibles, cohérents et fiables. Il s'agit là d'une exigence fondamentale pour l'industrie. Autrement, aucun d'entre vous ne voudra, comme vous l'avez démontré dans le passé, lui fournir une aide financière. Est-ce vrai ou faux?

[Translation]

**Ms. Morissette:** You are absolutely right. Some productions, such as non-Canadian ones, will not present a problem. However, with respect to Canadian productions, if there are no guarantees, then certainly we will have reason to be very concerned. We conduct financial analyses, not qualitative analyses of production content. That is the job of other institutions and we defer to them. It is also important that the process of analysing content not be repeated by all stakeholders, because everyone will bring with them additional costs. The idea is to put the money into films, not into financial analyses.

**Senator Ringuette:** Earlier, Ms. Morissette, you stated that on average, you finance close to 400 productions every year. I would imagine that you do not respond positively to every single request that you receive. Of the total number of requests received, what do these 400 productions represent, percentage wise?

**Ms. Morissette:** To be honest, I do not have any exact figures to give you, but I will say that we rarely turn down requests, perhaps in only 5 per cent of the cases, because we usually find a way to structure arrangements with producers. With the current legislation, and the certainty and predictability it provides, we are able to work things out. We want to promote the film industry and therefore, wherever possible, we agree to provide some financing.

[English]

**Senator Ringuette:** You have certainly shown your interest in the Canadian film industry. Are you also financial providers for American productions in Canada?

**Mr. Morrice:** I would not categorize ourselves that way, in terms of financing the service production tax credit for American or offshore producers. Aver does business outside of Canada. We do most of our business in Canada. We do lend to U.S. producers, typically for productions in the U.S. We do lend in the U.K. as well, typically for productions in the U.K.

Of those 100 deals, we financed productions in India, China, New Zealand, Australia, Italy and in a number of countries. The production took place in many places other than Canada.

[Translation]

**Ms. Morissette:** We finance Canadian, American and foreign productions that are filmed in Canada. Our focus is on Canada.

[Français]

**Mme Morissette :** Vous avez tout à fait raison. Certaines productions, comme les productions non canadiennes, ne poseront pas de problème; mais pour les productions canadiennes, s'il n'y a pas de certitude, cela va certainement nous rendre très inquiets. Nous faisons des analyses financières dans les dossiers, nous ne faisons pas des analyses qualitatives des contenus; d'autres institutions le font et on doit s'en remettre à elles. Il faut aussi s'assurer que tout le travail d'analyse de contenu n'est pas fait à plusieurs reprises par tous les intervenants, parce que tout le monde va amener des coûts supplémentaires. L'idée est de « mettre l'argent à l'écran », pas dans le financement d'analyses.

**Le sénateur Ringuette :** Madame Morissette, vous avez dit tout à l'heure que, en moyenne par année, vous financez près de 400 productions. Je suppose que vous ne financez pas toutes les demandes qui vous sont faites. Que représentent ces 400 productions en pourcentage du total des demandes que vous recevez?

**Mme Morissette :** Honnêtement, je n'ai pas de statistiques précises à vous donner, mais je vous dirais qu'il est très rare que nous refusions des dossiers, cela représente peut-être 5 p. 100 des dossiers qui nous sont présentés, car on trouve des moyens de les structurer avec les producteurs pour être plus à l'aise et de bonnes façons de travailler ensemble. Dans le cadre de la loi actuelle, où l'on a de la certitude, on est capable de le faire. C'est une industrie, pour le moment, que nous voulons promouvoir, donc autant que possible nous acceptons le financement, nous les structurons bien.

[Traduction]

**Le sénateur Ringuette :** Il est clair que l'industrie canadienne du film vous tient à cœur. Est-ce que vous consentez également des prêts pour les productions américaines au Canada?

**M. Morrice :** Pour ce qui est du crédit d'impôt pour services de production, nous ne finançons pas les producteurs américains ou étrangers. La société Aver fait affaire à l'étranger, mais concentre surtout ses efforts sur le Canada. Nous consentons des prêts à des producteurs américains, habituellement pour des productions réalisées aux États-Unis. Nous consentons également des prêts à des producteurs du Royaume-Uni, pour des productions réalisées dans ce pays.

Nous avons, sur les 100 ententes mentionnées, financé des productions en Inde, en Chine, en Nouvelle-Zélande, en Australie, en Italie et dans plusieurs autres pays. Le travail a été réalisé dans de nombreux pays autres que le Canada.

[Français]

**Mme Morissette :** Nous finançons des producteurs canadiens, américains ou étrangers, mais qui produisent au Canada. Nous nous concentrons au Canada.

[English]

**Senator Banks:** The testimony of these witnesses is taking me back to a deep, dark, distant time in my past when I actually dabbled in producing films. I cannot believe that I was mad enough to do that.

The testimony we have heard over the past few weeks has made us at least partly aware of the fragility of the financing of film productions in Canada. To characterize it as a house of cards would not be overstating the case. If you remove one card, or any part of one card, the whole thing falls down. It is enormously intricate.

You provide front-end as well as back-end financing, I presume. Is that correct?

**Ms. Morissette:** We do different things. The National Bank does mostly interim or bridge financing.

**Mr. Morrice:** We can get involved earlier with projects. Earlier there was a question about the approval ratio. Typically producers have worked for four or five years on a project before they approach a lender to interim finance the financing they have sourced. We can consider things as collateral that traditional banks cannot always consider, and that is the potential commercial value of a product in an unsold territory. We also get involved hands-on with producers in helping them secure the maximum value of their project around the world.

**Senator Banks:** From the various sources of funding, including distributors, exhibitors, broadcasters and government agencies?

**Mr. Morrice:** Less so with government agencies, because they are more driven by rules, whereas exhibitors and distributors are making subjective judgments.

**Senator Banks:** We hear about how tough things are in the film business in Canada, how awful it is and how hard it is with the percentage of films that lose money. You are doing okay, because you are in this. You said that you have recently gone into a new venture that deals with this. Therefore, there must be some aspects of the film business in Canada that are pretty good. They have attracted you.

**Mr. Morrice:** Yes and no.

**Senator Banks:** You are not flagellating yourselves; you are not philanthropists.

**Mr. Morrice:** We are in it for more than just the money. We do take great personal pride in some of the projects we have been involved with that have had tremendous success. We have helped run auctions for Canadian shows that have found homes in other countries at tremendous values. One of my partners was a producer for more than 20 years.

**Senator Banks:** Now he has gone into the smart end of the business, lending money to producers.

[Traduction]

**Le sénateur Banks :** Vos propos me ramènent très loin en arrière, soit à l'époque où j'ai essayé, moi aussi, de réaliser des films. Il fallait être fou pour faire cela.

Les témoignages que nous avons entendus au cours des dernières semaines nous ont permis de prendre conscience, du moins en partie, de la fragilité du financement des productions cinématographiques au Canada. On pourrait, sans exagérer, assimiler cela à un château de cartes. Si vous en retirez une, tout s'effondre. C'est très compliqué.

Vous fournissez du financement de lancement et du financement complémentaire, n'est-ce pas?

**Mme Morissette :** Nous faisons diverses choses. La Banque nationale s'occupe essentiellement de fournir des prêts intérimaires ou d'appoint.

**M. Morrice :** Nous pouvons intervenir plus tôt dans les projets. Quelqu'un a posé une question au sujet du taux d'approbation. Habituellement, les producteurs vont consacrer quatre ou cinq ans à un projet avant d'aller voir un prêteur pour obtenir un prêt intérimaire. Nous acceptons en garantie des biens que les banques traditionnelles ne peuvent pas toujours considérer, et je fais allusion ici à la valeur commerciale potentielle d'un produit vendu. Nous aidons également les producteurs à obtenir le maximum pour leur projet à l'étranger.

**Le sénateur Banks :** Des diverses sources de financement, y compris les distributeurs, les exposants, les radiodiffuseurs et les organismes gouvernementaux?

**M. Morrice :** Moins dans le cas des organismes gouvernementaux, parce qu'ils se fondent davantage sur les règles, alors que les exposants et les distributeurs, eux, s'appuient sur leur jugement subjectif.

**Le sénateur Banks :** Nous entendons dire que les choses ne tournent pas rond dans l'industrie du film au Canada, qu'il est difficile d'aller de l'avant, compte tenu du pourcentage de films qui perdent de l'argent. Vous vous débrouillez bien, parce que vous évoluez dans ce domaine. Vous avez dit que vous vous êtes lancé, récemment, dans un nouveau projet, ce qui veut dire qu'il y a certains aspects de l'industrie du film au Canada qui fonctionnent bien, vu votre intérêt.

**M. Morrice :** Oui et non.

**Le sénateur Banks :** Vous n'êtes pas des masochistes; vous n'êtes pas des philanthropes.

**M. Morrice :** Nous ne le faisons pas uniquement pour l'argent. Nous sommes très fiers de certains des projets auxquels nous avons participé et qui ont connu beaucoup de succès. Nous avons aidé à vendre aux enchères des émissions canadiennes qui ont trouvé preneur dans d'autres pays, à un prix très élevé. Un de mes associés a été producteur pendant plus de 20 ans.

**Le sénateur Banks :** Il a eu la bonne idée de changer de vocation, puisqu'il s'occupe maintenant de prêter de l'argent aux producteurs.

**Mr. Morrice:** His comment is that they get to work on it for five years and we get involved for the last six months. Most of the heavy lifting has been done by the time they come to us.

**Senator Banks:** You are both intimately familiar in ways that we are not with the financing of films. We have heard repeatedly over the past few weeks from people who are involved in films how important that last 10 per cent or 11 per cent is that will be derived from the tax credits that have to do with labour numbers.

Is it really the case that, with a \$10-million budget, a producer, having raised \$9 million, hits the wall at that point? My experience in raising money is limited to amounts with two zeros on the end. Does it stop there? I know the last steps of a journey are hard, but if you have raised \$9 million out of \$10 million, can you not get the last \$1 million from someplace else and tell everyone to stuff it up their nose when it comes to these questions?

**Mr. Morrice:** You can do that, but that is the fastest way to lose a lot of money in this industry. People who have used that as a business strategy have not succeeded. There are many projects that get to the 80 per cent stage and no further. There are many films made each year that are not properly funded, and they never receive commercial exploitation. This problem of filmmakers is not unique to Canada; it is a problem of independent filmmakers around the world.

**Senator Banks:** In your experience, do the proprietors of the film, who are usually the producers, really only get paid for their efforts at the tail end, and that very often is derived only from the tax credits?

[Translation]

**Ms. Morissette:** Based on my experience, they are paid only when tax credits are issued, and often, the amount of money involved is not considerable. However, the process can be part of an overall business strategy. Substantial revenues are rare, particularly in the film industry.

[English]

**Mr. Morrice:** I would go further and say that in addition to producers not being paid in many cases until the tax credits are received, in many cases they are not even paid then, because when they were at the 90 per cent level, they contributed their fees to get the project made, and they will carry those fees as a deferred item on their balance sheet ad infinitum.

**Senator Banks:** I know of only one instance in which that worked. It was an Edmonton producer who made a film called *Love Story*. He took points in the film rather than money, and he won the bet.

**The Chair:** Mr. Morrice, is Aver Media LP the correct name of your company?

**M. Morrice :** Il a déclaré que les producteurs travaillent sur un projet pendant cinq ans, tandis que nous, nous n'intervenons qu'au cours des six derniers mois. Le gros du travail a déjà été réalisé quand ils viennent nous voir.

**Le sénateur Banks :** Vous connaissez le dossier du financement des productions cinématographiques beaucoup mieux que nous. Les personnes qui travaillent dans ce domaine n'ont cessé de nous répéter, au cours des dernières semaines, à quel point ce dernier 10 ou 11 p. 100 aide à couvrir les dépenses de main-d'œuvre.

Est-il vrai qu'avec un budget de 10 millions de dollars, le producteur qui a réussi à amasser 9 millions de dollars frappe un mur à ce moment-là? Habituellement, quand je recueille des fonds, les montants ne comptent que deux zéros à la fin. Est-ce que tout s'arrête là? Je sais que les derniers milles sont les plus difficiles, mais si vous avez réussi à amasser 9 millions de dollars sur un total de 10 millions, ne pouvez-vous pas obtenir le million qui reste d'une autre source et envoyer tout le monde promener quand on en arrive là?

**M. Morrice :** Vous pouvez le faire, sauf que c'est la façon la plus rapide de perdre beaucoup d'argent dans l'industrie. Les personnes qui ont utilisé cette stratégie se sont retrouvées les mains vides. Il y a de nombreux projets qui n'obtiennent que 80 p. 100 du financement. Il y a de nombreux films qui sont réalisés tous les ans et qui ne sont pas adéquatement financés. Ils ne sont jamais exploités sur le plan commercial. Le problème auquel sont confrontés les cinéastes n'est pas unique au Canada. Les cinéastes indépendants de par le monde se retrouvent dans la même situation.

**Le sénateur Banks :** D'après votre expérience, est-il vrai que les propriétaires d'un film, qui sont habituellement les producteurs, ne sont payés qu'à la toute fin, et très souvent, à même les crédits d'impôt?

[Français]

**Mme Morissette :** D'après mon expérience, ils sont payés seulement lorsque les crédits d'impôt sont payés et pour un montant qui n'est pas intéressant très souvent. Sauf que cela peut être fait dans le cadre d'une stratégie de plan d'affaires pour se faire connaître. Les grands revenus sont rares, surtout en cinéma.

[Traduction]

**M. Morrice :** Non seulement les producteurs, dans bien des cas, sont payés uniquement quand les crédits d'impôt sont reçus, mais très souvent, ils ne sont même pas payés à ce moment-là parce que s'ils ont obtenu 90 p. 100 du financement, c'est parce qu'ils ont versé leurs propres honoraires pour assurer la réalisation du projet. Et ils continuent sans cesse de reporter ces honoraires sur leur bilan.

**Le sénateur Banks :** Je ne connais qu'un seul cas où cela a fonctionné. Il s'agissait d'un producteur d'Edmonton qui a réalisé un film intitulé *Love Story*. Il a choisi d'obtenir des points pour le film plutôt que de se faire payer, et il a remporté son pari.

**Le président :** Monsieur Morrice, est-ce que Aver Media LP est le nom exact de votre société?

**Mr. Morrice:** It is.

**The Chair:** Is it a limited partnership?

**Ms. Morissette:** It is a Manitoba limited partnership, yes.

**The Chair:** It is not a bank?

**Mr. Morrice:** We act as a lender, although we are not a licensed bank.

**The Chair:** Are there many partners?

**Mr. Morrice:** We have a total staff of 12.

**The Chair:** Is it not listed on any stock exchange?

**Mr. Morrice:** It is a very private concern.

**The Chair:** I am trying to get a sense of the capitalization, of how big of a loan you might make and what the risks are.

**Mr. Morrice:** We like to focus on how much we collect rather than on how much we lend.

**The Chair:** Do you mean collecting from investors?

**Mr. Morrice:** No, from buyers, from tax credits, from foreign sales, and from Canadian television sales. These are the monies that pay back the loans we grant to producers. Last year, our first full year of operation, we collected just over \$100 million.

We were founded by two gentlemen who have had tremendous personal success and who contributed millions of dollars of their own money. Genuity Capital Markets contributed more money and brought in a major pension fund. With that equity base we went to three Canadian banks — Scotiabank, Royal Bank and, more recently, Bank of Montreal. We have lines of credit with those banks that we use to bolster our resources, and that is the money we lend to producers.

**The Chair:** Do you act in a way has a broker?

**Mr. Morrice:** Absolutely not. These are our monies. The credit committee is entirely internal. Our lenders have no say on which projects we pursue.

**The Chair:** I am trying to get a clear picture of what you do. Something you said made me think you might be an intermediary on behalf of the producers of films to apply for the tax credits, for example.

**Mr. Morrice:** We do not do that. There are some companies that do. However, we do act as an intermediary for producers with foreign broadcasters and foreign buyers.

**The Chair:** In terms of marketing the end product?

**Mr. Morrice:** Or finding the right buyer for it. In more than one case we have run an auction. We have told the producers, for example, that there are really only five or six people in the world who would be the right fit to buy this, and told them who those people are. We have set up meetings between those people and the

**M. Morrice :** Oui.

**Le président :** S'agit-il d'une société en commandite?

**Mme Morissette :** Une société en commandite du Manitoba.

**Le président :** Ce n'est pas une banque?

**M. Morrice :** Nous consentons des prêts, mais nous ne sommes pas une banque autorisée.

**Le président :** Avez-vous beaucoup d'associés?

**M. Morrice :** Nous sommes 12 au total.

**Le président :** Est-ce que vous êtes inscrit en bourse?

**M. Morrice :** Il s'agit d'une société privée.

**Le président :** J'essaie d'avoir une idée du capital que vous avez, des prêts que vous consentez, des risques que vous prenez.

**M. Morrice :** Nous préférons mettre l'accent sur ce que le prêt rapporte plutôt que sur le montant de celui-ci.

**Le président :** Vous parlez des investisseurs?

**M. Morrice :** Non, des acheteurs, des crédits d'impôt, des ventes à l'étranger, des ventes au Canada. Cet argent nous permet de rembourser les prêts que nous accordons aux producteurs. L'an dernier, après la première année complète d'activité, nous avons récolté un peu plus de 100 millions de dollars.

Notre organisme a été créé par deux personnes qui ont connu beaucoup de succès et qui ont versé des millions de dollars de leur propre poche. Genuity Capital Markets a contribué encore plus et a réussi à obtenir la participation d'une caisse de retraite importante. Nous sommes ensuite allés rencontrer trois grandes banques canadiennes — la Banque Scotia, la Banque Royale et, plus récemment, la Banque de Montréal. Grâce aux lignes de crédit que nous ont accordées ces banques, nous pouvons bonifier nos ressources. C'est cet argent que nous prêtons aux producteurs.

**Le président :** Agissez-vous en quelque sorte comme un courtier?

**M. Morrice :** Pas du tout. C'est notre argent. Le comité du crédit est composé uniquement de gens à l'interne. Nos prêteurs n'ont aucun mot à dire au sujet des projets que nous finançons.

**Le président :** J'essaie de comprendre le rôle que vous jouez. Vous avez fait un commentaire qui m'a donné à penser que vous agissez comme une sorte d'intermédiaire au nom des producteurs de films pour obtenir des crédits d'impôt, par exemple.

**M. Morrice :** Nous ne faisons pas cela. Certaines entreprises le font. Par contre, nous agissons à titre d'intermédiaires pour le compte des producteurs auprès des diffuseurs et acheteurs étrangers.

**Le président :** Pour faire le marketing du produit final?

**M. Morrice :** Ou pour trouver le bon acheteur. Dans plus d'un cas, nous avons fait une vente aux enchères. Nous avons dit aux producteurs, par exemple, qu'il n'y a vraiment que cinq ou six personnes au monde qui seraient toutes désignées pour acheter le film, et nous leur avons donné le nom de ces personnes.

producers. In some cases, the producer has been overwhelmed because many people want to buy a film but they are all offering different terms. They ask for help in understanding which is the better deal.

We have been fully involved in helping the producer choose which buyer was right for them. This is a case where foreign buyers are used to dealing with Canadian projects, and the first question they ask is what is your deficit. If it is a 10 per cent deficit, the foreign buyers will often say that they will give you 10 per cent for your project. The buyers do not try to determine what the project is worth. We have been in meetings where the producer has been able to say, "Aver is backing me, so I do not have a deficit. What will you pay me for the project?" I must say it is entertaining to watch the reaction of the foreign buyers when suddenly for the first time they have to decide what the project is worth. Many projects have turned out to be worth three times as much as they would have offered originally.

**The Chair:** To conclude these clarifying questions, it is a rather unique business that you people have put together. Are there competitors that do the same thing in Canada?

**Mr. Morrice:** We do not really have a competitor anywhere in the world. There are several hedge-fund-backed entrepreneurial funds involved in this sector, but they have to pay such a high rate of return to their investors that they simply cannot do the interim lending that Aver does. They cannot afford to lend money at a couple of points over prime because their cost of capital is so high.

**Senator Goldstein:** You are in the niche right there. Is it a niche market, from your perspective?

**Mr. Morrice:** It is a niche, yes.

**Senator Fox:** You indicated that there are approximately four companies that do film financing in Canada. I think you mentioned the National Bank of Canada, the Royal Bank, HSBC Bank Canada and yourself. When this legislation was brought forward by the department, were you consulted on what the potential effects of these proposed changes could be on film financing in Canada?

**Mr. Morrice:** Aver was in no way consulted on this.

**Senator Fox:** Was the National Bank of Canada consulted?

**Ms. Morissette:** No.

**Senator Fox:** Bond completion was raised at the beginning of your testimony. My colleague referred to the Royal Bank's statement that was filed with the FilmOntario submission. I am not sure whether you are aware of this, but FilmOntario also quoted the president of cineFinance, which is a completion bond company. I quote from the statement of the president of cineFinance, which is included in the FilmOntario statement.

Nous avons organisé des réunions entre ces personnes et les producteurs. Dans certains cas, le producteur est dépassé par les événements parce que beaucoup de gens veulent acheter un film, mais elles offrent toutes des conditions différentes. Le producteur demande donc de l'aide pour déterminer quelle est la meilleure offre.

Nous avons travaillé sans réserve pour aider les producteurs à choisir le bon acheteur. Il s'agit d'un cas où les acheteurs étrangers sont habitués à traiter des projets canadiens; la première question qu'ils posent, c'est le montant du déficit. S'il est de 10 p. 100, les acheteurs étrangers acceptent souvent d'accorder les 10 p. 100 pour le projet. Les acheteurs n'essaient pas de déterminer combien vaut le projet. Nous avons déjà assisté à des réunions où le producteur a pu dire : « Aver m'accorde son appui, je n'ai donc pas de déficit. Combien me donnerez-vous pour le projet? » Je dois admettre qu'il est amusant de voir la réaction des acheteurs étrangers quand soudain, pour la première fois, ils doivent décider de la valeur du projet. De nombreux projets ont fini par valoir trois fois plus que ce qu'ils avaient offert initialement.

**Le président :** Comme dernière précision, vous avez mis sur pied une entreprise assez particulière. Y a-t-il des compétiteurs qui font la même chose au Canada?

**M. Morrice :** Nous n'avons pas vraiment de compétiteur, nulle part au monde. Il y a plusieurs entreprises de financement par fonds spéculatifs en activité dans ce secteur, mais elles doivent donner un taux de rendement si élevé à leurs investisseurs qu'elles ne peuvent tout simplement pas accorder les prêts provisoires qu'offre Aver. Elles n'ont pas les moyens de prêter des fonds à un taux supérieur de quelques points au taux préférentiel parce que leur coût du capital est si élevé.

**Le sénateur Goldstein :** Vous êtes dans le bon créneau. S'agit-il d'un marché à créneaux, à vos yeux?

**M. Morrice :** Oui, c'est un créneau.

**Le sénateur Fox :** Vous avez dit qu'il y a environ quatre entreprises qui accordent du financement pour la production de films au Canada. Je crois que vous avez mentionné la Banque Nationale du Canada, la Banque Royale, la Banque HSBC Canada et votre entreprise. Lorsque ce projet de loi a été proposé par le ministère, vous a-t-on consulté sur les effets possibles des changements proposés sur le financement des films au Canada?

**M. Morrice :** Aver n'a, d'aucune façon, été consultée là-dessus.

**Le sénateur Fox :** A-t-on consulté la Banque Nationale du Canada?

**Mme Morissette :** Non.

**Le sénateur Fox :** Vous avez parlé de la caution de bonne fin au début de votre exposé. Mon collègue a fait allusion à la déclaration de la Banque Royale qui accompagnait l'exposé de FilmOntario. Je ne sais pas si vous êtes au courant, mais FilmOntario a également cité les propos du président de cineFinance, une entreprise de cautions de bonne fin. Je vais lire la déclaration du président de cineFinance, qui est incluse dans la déclaration de FilmOntario.

Any condition subsequent, such as what I understand is being discussed, would prevent us from issuing our bond and I believe would have a serious detrimental impact on the ability of banks and other financiers to provide financing for independent films.

If they were unable to issue their bond, what would be the effect on your subsequent financing?

**Mr. Morrice:** You would see fewer films with high-risk elements in them. You would not see the explosions you saw in *Bon Cop, Bad Cop*. You would not see anything involving outdoor shooting near as much. You would still see films, but they would look more like *My Dinner With André*, in which the production elements were controlled because you had two people sitting and talking to each other. You would see a narrowing of the productions.

**Senator Fox:** The bottom line is that if they could not issue a completion guarantee it would be have a very real effect on the financing of films in Canada.

**Mr. Morrice:** It would.

**Senator Fox:** The minister in her testimony indicated that if some films were not eligible for the tax credit system under the guidelines that she proposed, and the guidelines would go beyond the usual Criminal Code provisions, it would be a subjective decision as to what would be available. She believes there would be other financing available. I am not asking you to endorse my proposal, but this is a bit of a Marie Antoinette proposal. If you cannot eat bread, eat cake. Where would the cake come from if the bread were not available?

**Mr. Morrice:** There might be money available — though it is unlikely — but any available money would be much higher risk capital than either of our organizations currently provide. With the risk, they would be looking for substantial returns.

**Senator Fox:** I assume there would be no completion bond here either because there is no tax credit at issue?

**Mr. Morrice:** Now we are talking about a much higher risk type of financing opportunity — not a loan but more of an investment. Any funds provided in that situation would erode any money that the producer would ever see from the project. If the project turned out to be enormously successful, that financier would be looking for the majority of that upside to compensate for having taken the risk of providing money in this uncertain situation.

**Senator Fox:** I am told by some small companies in Montreal that do \$3-million productions that they count on an advance of the tax credit at the beginning to do their film. Obviously the film is not made, and at the end of the day the film would be judged under the proposed ministerial guidelines, which can change from one day to the next because they are not regulations. What effect would that have on your decision to advance the financing on the tax credit?

Toute autre condition, comme celle dont il semble être question, nous empêcherait d'émettre une obligation, ce qui pourrait avoir un effet néfaste sur la capacité des banques et d'autres investisseurs à financer la production de films indépendants...

S'ils étaient incapables d'émettre une obligation, quel en serait l'effet sur votre financement subséquent?

**M. Morrice :** On verrait moins de films ayant des éléments à risque élevé. On ne verrait pas les explosions qu'on a vues dans *Bon Cop, Bad Cop*. On ne verrait pas autant de scènes filmées en extérieur. On verrait quand même des films, mais ce serait davantage dans la lignée du film *Mon dîner avec André*, où les éléments de production étaient contrôlés parce qu'on voyait deux personnages assis en train de se parler. On observerait une diminution des productions.

**Le sénateur Fox :** Au bout du compte, s'ils ne pouvaient pas émettre une garantie de bonne fin, cela aurait un effet très réel sur le financement des films au Canada.

**M. Morrice :** Oui.

**Le sénateur Fox :** Dans son témoignage, la ministre a indiqué que si certains films n'étaient pas admissibles au régime de crédits d'impôt en vertu des lignes directrices qu'elle proposait — et les lignes directrices dépasseraient les dispositions habituelles du Code criminel —, la décision de déterminer ce qui serait disponible serait subjective. Elle croit que d'autres sources de financement seraient disponibles. Je ne vous demande pas d'accepter ma proposition, mais il s'agit d'une proposition digne de Marie-Antoinette. S'il n'y a pas de pain à manger, alors mangez du gâteau. D'où viendrait le gâteau s'il n'y a pas de pain?

**M. Morrice :** Il se peut que des fonds soient disponibles — même si c'est improbable —, mais ce serait du capital à risque beaucoup plus élevé que l'une ou l'autre de nos organisations offre actuellement. À cause du risque, les investisseurs chercheraient à obtenir des rendements considérables.

**Le sénateur Fox :** Je suppose qu'il n'y aurait pas de caution de bonne fin dans ce cas non plus, parce qu'il n'y a aucun crédit d'impôt en jeu?

**M. Morrice :** Nous parlons maintenant d'une possibilité de financement à risque beaucoup plus élevé — ce n'est pas un prêt, mais davantage un investissement. Les fonds accordés dans une telle situation grugeraient tout argent que le producteur ne pourrait jamais recueillir grâce au projet. Si le projet devenait un énorme succès, l'investisseur chercherait à obtenir la majorité de ce bénéfice pour compenser le risque qu'il a pris en fournissant de l'argent dans cette situation incertaine.

**Le sénateur Fox :** Certaines petites entreprises à Montréal qui font des productions de 3 millions de dollars m'ont dit qu'elles comptent sur une avance du crédit d'impôt au début pour leur film. Évidemment, le film n'est pas encore tourné et, au bout du compte, le film serait jugé en fonction des lignes directrices proposées par la ministre, qui peuvent changer du jour au lendemain parce qu'elles ne sont pas un règlement. Quel effet cela aurait-il sur votre décision d'avancer des fonds sur le crédit d'impôt?

**Mr. Morrice:** Predictable.

[Translation]

**Ms. Morissette:** We would not be able to provide funding. An advance from lenders against the tax credits is required in probably 90 per cent of the projects that are carried out. I think it would be extremely difficult.

Furthermore, they need to get their hands on this money very quickly because they may have been working on a project for some time. Once the go-ahead is given, they need to go into production quickly, either because of the season, or because a particular actor is available. Often, funds need to be advanced within a 48-hour period or within a week. This would be impossible without some assurance that the funding is available.

**Senator Fox:** I take it then from your answer that you were not consulted by the department on the possible implications of these changes to the financing structure.

**Ms. Morissette:** That is correct.

[English]

**Senator Johnson:** What specific criteria do the banks and investors consider in determining whether to get involved in a film project, particularly in your case where this is specifically what you do? How integral are your tax credits?

**Mr. Morrice:** The tax credits are a critical part of the financing for most Canadian projects. Very few Canadian projects are over-financed; mostly they only just get there. Any reduction on any factor in their financing structure simply means that they cannot even commence. For us to perform our analysis, we get the financing structure. On a \$10-million project, we see where every penny of every dollar is coming from. We perform analysis on each of those entities.

In the early 1990s, I remember there was a Canadian film with an \$11-million budget, and I believe there were 27 sources of financing. It was a Canada-U.K. co-production. I think it was Jessica Tandy's final starring roll as a U.K. citizen. These are very complex financings, and we look at every item in the financing structure to make sure the buyer is able and willing to pay that amount when the film is completed and delivered. The tax credit is an integral part of that. If the tax credit is not available, then we no longer have a fully financed project.

**Senator Johnson:** How about the content? How closely is that scrutinized in a project before you invest in it?

**Mr. Morrice:** Again, we come to investing versus lending. We see a very clear line. We get repaid; investors recoup. If the film goes on to make \$100 million, if all we have done is a straight interim financing, we get back only our loan and our interest. We have no carried interest in the film. There have been a couple of occasions in the 100 deals we have done to date

**M. Morrice :** Un effet prévisible.

[Français]

**Mme Morissette :** On ne pourrait pas financer. L'avance sur les crédits d'impôt qui provient des prêteurs est requise, je vous dirais dans probablement 90 p. 100 des projets qui se font. Je crois que ce serait fort difficile.

En plus, ils ont besoin de recevoir l'argent très rapidement parce que cela fait longtemps qu'ils travaillent sur un projet et à un moment donné, le projet se confirme et ils doivent le faire rapidement parce que c'est la saison ou parce que l'acteur est disponible. Souvent, on va devoir avancer des fonds à l'intérieur de 48 heures ou une semaine, et ce serait impossible si on ne peut pas avoir un niveau de certitude.

**Le sénateur Fox :** J'ai bien compris suite à votre réponse, que vous n'avez pas été consultés par le ministère sur les effets possibles de ces changements sur le financement.

**Mme Morissette :** Oui.

[Traduction]

**Le sénateur Johnson :** Quels critères particuliers les banques et les investisseurs considèrent-ils pour déterminer s'ils vont financer un projet de film, particulièrement dans votre cas où c'est précisément ce que vous faites? Dans quelle mesure vos crédits d'impôt en font-ils partie intégrante?

**M. Morrice :** Les crédits d'impôt constituent une partie essentielle du financement pour la plupart des projets canadiens. Rares sont ceux qui sont surfinancés; le plus souvent, ils s'en tirent à peine. Toute réduction d'un facteur dans leur structure de financement signifie tout simplement qu'ils ne peuvent même pas commencer. Pour que nous puissions réaliser notre analyse, nous obtenons la structure de financement. Sur un projet de 10 millions de dollars, nous examinons d'où provient chaque cent de chaque dollar. Nous effectuons une analyse sur chacune de ces entités.

Au début des années 1990, je me souviens qu'il y a eu un film canadien d'un budget de 11 millions de dollars, et je crois qu'il y avait 27 sources de financement. C'était une coproduction Canada-Royaume-Uni. Je crois que Jessica Tandy y a tenu la vedette pour la dernière fois en tant que citoyenne britannique. Il s'agit de financements très complexes, et nous examinons chaque élément dans la structure de financement pour nous assurer que l'acheteur est apte et disposé à payer le montant lorsque le film est terminé et livré. Le crédit d'impôt en fait partie intégrante. Si le crédit d'impôt n'est pas disponible, nous n'aurons plus de projet entièrement financé.

**Le sénateur Johnson :** Qu'en est-il du contenu? À quel point examine-t-on en détail cet aspect d'un projet avant d'y investir?

**M. Morrice :** Encore une fois, il faut faire la distinction entre investissement et prêt. Pour nous, il y a une ligne de démarcation très claire. Nous visons un remboursement, tandis que les investisseurs visent une récupération des frais. Supposons que le film finit par générer 100 millions de dollars; si tout ce que nous avons fait, c'est fournir un financement provisoire, alors nous

where we have had a carried interest, but that is quite unusual. It is an important distinction, because we receive only the rates of a bank as opposed to the rates of an investor.

**Senator Johnson:** You have your own standards for discriminating or choosing projects that have gratuitous violence and pornography. Therefore, the proposal in Bill C-10 is not something you want. Is that correct? Does another layer of financing need to be added to films in Canada?

**Mr. Morrice:** Bill C-10 introduces a factor that is not objective or consistent. It makes the job of assessing each of those financing sources much more difficult because we can no longer determine whether the money will actually be payable. We will not know until much after the fact.

Few producers can afford to have a lender demand that they return the money that was lent to a production. We are talking about millions of dollars in many cases.

**Senator Johnson:** Are you in Manitoba?

**Mr. Morrice:** We are based in Toronto.

**Senator Johnson:** Ms. Morissette, are you mostly in Quebec?

**Ms. Morissette:** We are all over the country.

**Senator Johnson:** Why do you think Quebec has produced more films in the last 20 years than the rest of Canada proportionally? It is an important point. I run a film festival, and sometimes we get more films from Quebec than from all of the rest of Canada. There is much more funding there. Is that because of government money?

[Translation]

**Ms. Morissette:** I am not an expert in such matters, but several of the reasons given by the industry are logical. One is that the culture is different. The public wants to see a film that reflects its culture. There is an enormous pool of talent out there, not only in Quebec but across Canada. Quebec may offer more government programs than other jurisdictions. However, in Quebec, and elsewhere, tax credits are a major source of financing.

[English]

**Mr. Morrice:** Lending policy directly impacts the activity levels in the production industry. The Royal Bank of Canada adopted film financing as an official line of business in 1994. It set up offices across Canada and made it predictable for producers to be able to access funding to produce television and film programs. There was enormous growth at that time. In 1992, the Royal Bank was doing about \$30 million per year in new loans to this

récupérons seulement le montant équivalent à notre prêt avec intérêt. Nous n'avons pas d'intéressement aux recettes du film. Parmi la centaine de transactions que nous avons effectuées, nous en avons eu un à quelques reprises, mais c'est assez inhabituel. C'est une différence importante, parce que nous ne recevons que les taux bancaires comparativement aux taux d'un investisseur.

**Le sénateur Johnson :** Vous avez vos propres normes pour choisir des projets qui comportent des scènes de violence gratuite et de pornographie. Par conséquent, vous ne voulez pas de la proposition incluse dans le projet de loi C-10. Est-ce exact? Doit-on ajouter une autre couche de financement pour les films au Canada?

**M. Morrice :** Le projet de loi C-10 introduit un facteur qui n'est pas objectif ou cohérent. Il devient donc beaucoup plus difficile d'évaluer chacune de ces sources de financement parce que nous ne pouvons plus déterminer si les fonds seront réellement versés. Nous ne le saurons que beaucoup plus tard.

Peu de producteurs ont les moyens de se faire dire par un prêteur qu'ils doivent rembourser l'argent prêté pour une production. Nous parlons de plusieurs millions de dollars dans bien des cas.

**Le sénateur Johnson :** Votre entreprise est-elle basée au Manitoba?

**M. Morrice :** Elle est basée à Toronto.

**Le sénateur Johnson :** Madame Morissette, vos activités couvrent-elles surtout le Québec?

**Mme Morissette :** Nous couvrons l'ensemble du pays.

**Le sénateur Johnson :** D'après vous, pourquoi le Québec a-t-il produit, proportionnellement, plus de films au cours des 20 dernières années que le reste du Canada? C'est un point important. J'organise un festival de films, et parfois nous recevons plus de films du Québec que de partout ailleurs au Canada. Y a-t-il plus de financement là-bas? Est-ce à cause du financement gouvernemental?

[Français]

**Mme Morissette :** Je ne suis pas une experte de ces raisons, mais il y a plusieurs raisons invoquées dans l'industrie qui sont sensées. Il y a la culture qui est différente. Le public veut voir un film qui se rapproche de sa culture. Il y a énormément de talents au Québec mais aussi partout au Canada. Il y a peut-être plus de programmes gouvernementaux au Québec qu'à l'extérieur, tout comme ailleurs, au Québec, les crédits d'impôt sont des sources de financement très importantes.

[Traduction]

**M. Morrice :** La politique sur les prêts a un effet direct sur les niveaux d'activité dans l'industrie de la production. C'est en 1994 que la Banque Royale du Canada a officiellement adopté comme secteur d'activité le financement de films. Elle a ouvert des bureaux partout au Canada et a donné aux producteurs une occasion de pouvoir accéder de façon prévisible à un financement pour produire des films et des émissions télévisées. Il y avait une

sector. By 1997, it did \$1 billion of new loans to the sector. Producers had a reliable, consistent and predictable source of interim financing that they could bring to their projects.

**Senator Johnson:** How many producers are you working with at the moment in Canada and elsewhere?

**Mr. Morrice:** The Canadian Film and Television Production Association, CFTPA, has comprehensive data that shows there are about 750 active producers in Canada. It also has all the economic and spinoff effects of which you were speaking. The latest report came out in February. I strongly recommend it.

[Translation]

**Senator Biron:** Ms. Morissette, you stated if the bill is adopted, perhaps 90 per cent of the loans would not be financed because of the uncertainty generated by the new legislation.

What would this represent, in terms of economic losses? Are we talking about hundreds of millions of dollars? Do you have any idea?

**Ms. Morissette:** Given the provisions on public policy, it would be difficult for the bank to do 1 per cent of the financing currently provided for Canadian productions. I would need to see figures that exclude US productions, but I do not have them with me. Film production in Canada is a \$3 billion industry, or thereabouts.

[English]

The industry is \$5 billion.

**Mr. Morrice:** Again, the CFTPA report is helpful.

**Senator Biron:** That would be important for the impact on the economy for all of Canada.

**Senator Meighen:** I have to get in quickly before you rule me out of order, Mr. Chair, because my question is not tied to Bill C-10.

Mr. Morrice, if you will forgive me, judging by the fact that you have one or two grey hairs, I venture to say you may remember the 1980s and the tax shelters. I am sure Ms. Morissette would not remember that. In those days, there was a lot of interest in that. It sank in a welter of abuse and criticism.

Given your comment that there are few over-financed Canadian films, would the tax shelter — properly administered, run and supervised — be a suitable and helpful method of financing for Canadian films?

**Mr. Morrice:** That is a loaded question. I think if you asked producers that question you might get an interesting answer. Before 1995, producers were actively lobbying for the tax credit to replace the tax shelter structures. Of the money

énorme croissance à l'époque. En 1992, la Banque Royale avait accordé à ce secteur environ 30 millions de dollars sous forme de nouveaux prêts. En 1997, ce chiffre était passé à un milliard de dollars. Les producteurs jouissaient d'une source de financement fiable, cohérente et prévisible pour réaliser leurs projets.

**Le sénateur Johnson :** Avec combien de producteurs travaillez-vous à l'heure actuelle, au Canada et ailleurs?

**M. Morrice :** L'Association canadienne de production de films et de télévision, l'ACPFT, dispose de données détaillées qui montrent qu'il y a 75 producteurs actifs au Canada. L'ACPFT compte également des données sur tous les effets et retombées économiques dont vous avez parlé. Le dernier rapport est sorti en février. Je le recommande fortement.

[Français]

**Le sénateur Biron :** Madame Morissette, vous avez dit que si la loi était adoptée, cela ferait possiblement que 90 p. 100 des prêts ne seraient pas financés à cause de l'incertitude qui serait créée par la nouvelle loi.

Quel est le montant que cela pourrait représenter en diminution de l'économie, combien de centaines de millions? Avez-vous une idée?

**Mme Morissette :** Le 90 p. 100, je pense qu'avec les provisions sur l'ordre public, ce sera difficile pour la banque de faire 1 p. 100 du financement qu'on fait présentement pour les contenus canadiens. Il faudrait que j'aie des statistiques excluant les productions américaines, je ne les ai pas en mains. Il y a peut-être trois milliards de dollars de productions qui se font au Canada.

[Traduction]

L'industrie vaut cinq milliards de dollars.

**M. Morrice :** Encore une fois, le rapport de l'ACPFT est utile.

**Le sénateur Biron :** Ce serait important pour comprendre l'impact sur l'économie dans l'ensemble du Canada.

**Le sénateur Meighen :** J'aimerais intervenir rapidement, monsieur le président, avant que vous me rappeliez à l'ordre, parce que ma question ne concerne pas le projet de loi C-10.

Monsieur Morrice, pardonnez-moi, mais à en juger par les quelques cheveux gris que vous avez, j'ose affirmer que vous vous souvenez peut-être des années 1980 et des abris fiscaux. Je suis sûr que Mme Morissette pourrait ne pas s'en souvenir. À l'époque, ce sujet suscitait beaucoup d'intérêt. Mais tout est tombé à l'eau, dans la foulée des abus et des critiques.

D'après ce que vous avez dit tout à l'heure, à savoir qu'il existe peu de films canadiens surfinancés, les abris fiscaux — à condition qu'ils soient bien administrés, gérés et supervisés — seraient-ils une méthode de financement convenable et utile pour les films canadiens?

**M. Morrice :** C'est une question tendancieuse. Je crois que si vous posiez cette question aux producteurs, vous pourriez obtenir une réponse intéressante. Avant 1995, les producteurs faisaient activement des pressions pour que le crédit d'impôt remplace les

diverted into the tax shelters, only about a third was winding up on screen in the representations of the producers. They thought the tax credit would be a more effective tool in getting the money directly onto the screen.

They did not realize that by the end of the time frame for tax shelters, money was being paid up front on the first day of production, whereas sometimes the tax credit was not available until two years after production. They were giving up dollars today for future dollars that were subject to the inspection of CRA auditors, or in those days Revenue Canada auditors. Many producers may have changed their minds over which scenario they would like to operate under: the certainty of a tax shelter or the uncertainty and delay associated with the tax credit system.

As a banker, we did not make anything on money that showed up on day one. However, when we are lending against the Government of Canada's commitment in the tax credit and that loan is outstanding for a couple of years, that is money being earned by banks and lenders that is taking money away from producers.

**The Chair:** I would like to thank you both very much for coming. You have added much to our debate.

The committee adjourned.

structures des abris fiscaux. Parmi les fonds détournés vers les abris fiscaux, seulement un tiers finissait par servir aux œuvres cinématographiques des producteurs. Ils croyaient que le crédit d'impôt serait un outil plus efficace pour injecter des fonds directement dans la production.

Ils ne s'étaient pas rendu compte qu'au terme de la période visée par les abris fiscaux, l'argent était versé dès le premier jour de la production, alors que le crédit d'impôt n'était disponible parfois que deux ans après la production. Ils abandonnaient ainsi des fonds actuels pour des fonds futurs qui étaient assujettis à une inspection de la part des vérificateurs de l'ARC ou, à l'époque, de Revenu Canada. De nombreux producteurs ont peut-être changé d'avis quant au régime sous lequel ils aimeraient travailler : la certitude d'un abri fiscal ou l'incertitude et le retard associés au régime des crédits d'impôt.

En tant que banquiers, nous n'avons rien tiré de l'argent versé dès le premier jour. Toutefois, lorsque nous accordons des prêts en ayant comme garantie l'engagement du gouvernement du Canada à fournir un crédit d'impôt et lorsque ce prêt reste impayé pendant plusieurs années, c'est de l'argent gagné par les banques et les prêteurs au détriment des producteurs.

**Le président :** Je remercie beaucoup les deux témoins d'avoir été des nôtres. Vous avez beaucoup enrichi notre débat.

La séance est levée.

*The Writers' Union of Canada:*

Susan Swan, Chair;

Deborah Windsor, Executive Director.

*Société des auteurs de Radio, Télévision et Cinéma:*

Marc Grégoire, Chair of the Board of directors;

Yves Légaré, General director.

*Aver Media LP:*

Robert Morrice, Principal.

*National Bank of Canada:*

Elaine Morissette, Senior Manager, TV and Motion Picture Group.

*The Writers' Union of Canada :*

Susan Swan, présidente;

Deborah Windsor, directrice exécutive.

*Société des auteurs de Radio, Télévision et Cinéma :*

Marc Grégoire, président du conseil d'administration;

Yves Légaré, directeur général.

*Aver Media LP :*

Robert Morrice, gestionnaire principal.

*Banque Nationale du Canada :*

Elaine Morissette, gestionnaire principale, Groupe de cinéma et télévision.



*If undelivered, return COVER ONLY to:*

Public Works and Government Services Canada –  
Publishing and Depository Services  
Ottawa, Ontario K1A 0S5

*En cas de non-livraison,  
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:*

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada –  
Les Éditions et Services de dépôt  
Ottawa (Ontario) K1A 0S5

---

WITNESSES

**Wednesday, April 16, 2008**

*Canada Family Action Coalition:*

Charles McVety, President;  
Brian Rushfeldt, Executive Director.

*International Alliance of Theatrical Stage Employees, Moving Picture Technicians, Artists and Allied Crafts of the United States, its Territories and Canada (IATSE):*

John Morgan Lewis, International Vice-President and Director of Canadian Affairs.

*Documentary Organisation of Canada:*

Tina Hahn, Treasurer, National Executive;  
John Christou, Chair, National Lobby Committee.

*Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec:*

Jean Pierre Lefebvre, President.

**Thursday, April 17, 2008**

*PEN Canada:*

Christopher Waddell, Chair, National Affairs.

*(Continued on previous page)*

TÉMOINS

**Le mercredi 16 avril 2008**

*Coalition de l'action pour la famille au Canada :*

Charles McVety, president;  
Brian Rushfeldt, directeur exécutif.

*International Alliance of Theatrical Stage Employees, Moving Picture Technicians, Artists and Allied Crafts of the United States, its Territories and Canada (IATSE) :*

John Morgan Lewis, vice-président international et directeur des Affaires canadiennes.

*Documentaristes du Canada :*

Tina Hahn, trésorière, Exécutif national;  
John Christou, président, Comité de représentation politique.

*Association des réalisateurs et réalisatrices du Québec :*

Jean Pierre Lefebvre, président.

**Le jeudi 17 avril 2008**

*PEN Canada :*

Christopher Waddell, président, Affaires nationales.

*(Suite à la page précédente)*